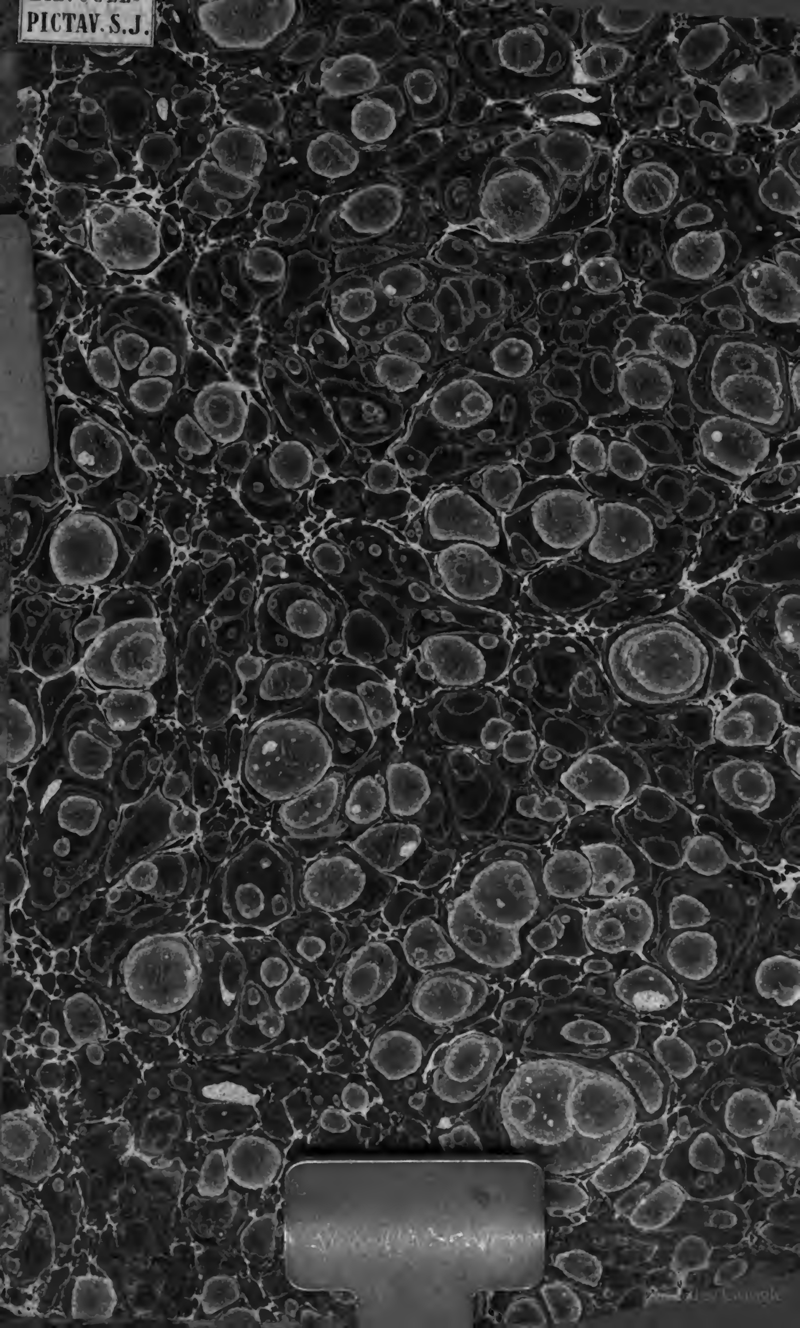
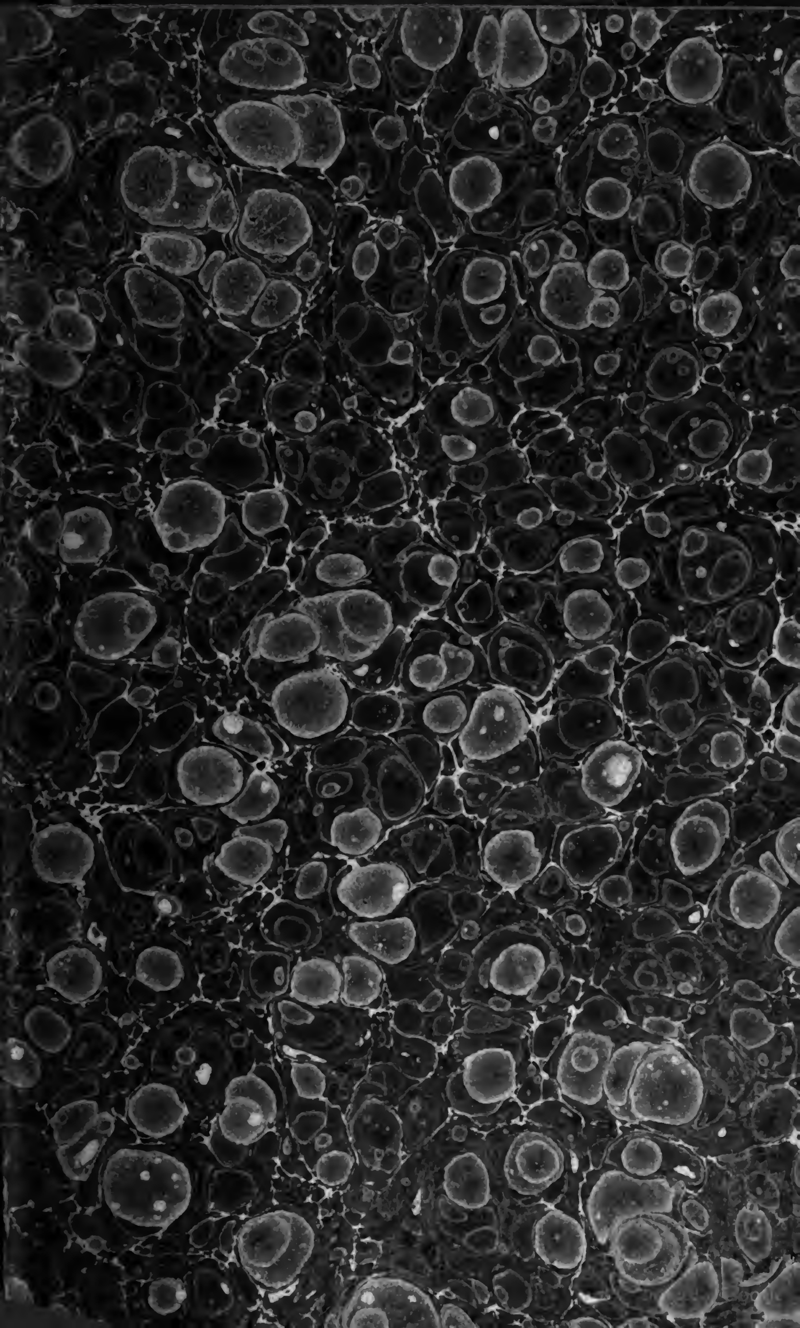



PICTAV. S.J.



MÉMOIRES

HISTORIQUES, ET ANECDOTES

SUR

LES REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

III.



CHARLES V.

Delarmessin del.t *Landon direx.t*

MÉMOIRES

HISTORIQUES, ET ANECDOTES

SUR

LES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE,

PAR DREUX DU RADIER;

AVEC LA CONTINUATION JUSQU'A NOS JOURS,

PAR UN PROFESSEUR DE L'ACADÉMIE DE PARIS.

OUVRAGE ORNÉ D'UN GRAND NOMBRE

DE FIGURES AU TRAIT,

ET DE QUELQUES

FAC-SIMILE REMARQUABLES.

TOME TROISIÈME.

PARIS.

IMPRIMÉ CHEZ PAUL RENOUARD,

RUE GARENCIÈRE, N° 5, F. S.-G.

M DCCC XXVII.

ANECDOTES

DES

REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

MARGUERITE DE PROVENCE,

FEMME DE SAINT LOUIS.

MARGUERITE de Provence, fille aînée de Raymond Béranger III du nom, comte de Provence et de Forcalquier, et de Béatrix, fille de Thomas, comte de Savoie (1), épousa Louis IX le

---

(1) MARGUERITE avoit trois sœurs : ÉLÉONOR, femme de Henri III, roi d'Angleterre ; SANCE ou *Sanctia*, femme de Richard, comte de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre, élu depuis roi des Romains ; et BÉATRIX, femme de Charles

27 mai 1334, à la fin de la régence de la reine Blanche. Gautier, archevêque de Sens, et Jean de Néele, avoient été nommés ambassadeurs pour en aller faire la demande. La proposition fut reçue avec respect, et le comte promit à sa fille *vingt mille francs en dot*. Les ambassadeurs amenèrent la princesse; on lui fit *entrée* dans toutes les villes, et le roi alla au-devant d'elle jusqu'à Sens, où se célébra le mariage. La cérémonie s'en fit avec la magnificence qui convenoit au siècle. Sur le pied où sont les choses, on ne concevra pas une grande idée de la grandeur des rois de ce temps-là, puisque toute la dépense ne monta *qu'à deux mille cinq cents livres*. Mais dans le marc d'argent il n'y avoit que quatre-vingts sous, ou quatre livres. Le roi prit alors pour devise une bague entrelacée d'une guirlande de *lis* et de *marguerites*, pour faire allusion à son nom et à celui de son épouse; et il mit sur le chaton de l'anneau l'image du crucifix, gravée sur un saphir, et accompagnée de ces mots: HORS CET ANEL POURRIONS TROUVER AMOUR; faisant de cet anneau comme un anneau enchanté

---

de France, comte d'Anjou, roi de Sicile et de Naples, et frère de saint Louis. Ainsi les quatre princesses furent reines. *V.* l'Atlas hist. de Le Sage, Cartes généalogiques, n° 9, 11, 13, 17.

qui devoit être le gage et le lien sacré de l'amour qu'ils auroient mutellement l'un pour l'autre. Cette devise fut attachée sur le manteau que Louis porta le jour de ses noces; et l'agraffe sur laquelle elle étoit est conservée au monastère de Poissy. On en voit la figure dans l'ouvrage d'un moderne (1), qui rapporte ce que je viens de dire. Si l'on trouve beaucoup de devises plus brillantes et plus ingénieuses que celle dont il s'agit, on n'en voit pas qui ait été plus entièrement justifiée par l'évènement. Sans avoir ces qualités qui rendent une princesse célèbre, je veux dire ces vues et ce génie d'intrigues qui font l'ame des évènements remarquables, Marguerite avoit tout ce qui pouvoit rendre un époux heureux. Elle n'eut guère d'autre ambition que celle de mériter l'estime et la tendresse du roi par un entier dévouement à ses volontés. L'aimer, lui plaire, faisoit toute son occupation; en être aimée, le but où se terminoient tous ses désirs. Ce n'est pas que Marguerite n'eût beaucoup d'esprit en partage, et une grandeur d'ame digne des héroïnes les plus vantées. Elle étoit *loyale et fine*, dit un ancien auteur. Son éducation avoit été cultivée avec trop de soin; et les exemples qu'elle avoit dans sa

---

(1) La devise du roi justifiée, de Menestrier, p. 71.

maison ne lui avoient inspiré que les plus grands sentiments. On peut dire qu'élevée à la cour du comte Béranger son père, elle l'avoit été dans le sein des arts, puisqu'on remarque que la générosité de ce prince pour les gens de lettres et les poëtes, qu'il entretenoit à grands frais à sa cour, avoit dérangé ses finances. Mais elle connoissoit ses devoirs, et étoit persuadée que le premier de tous pour une femme est la modestie, et que moins ses vertus ont d'éclat, plus elles sont réelles. Elle trouva dans le saint roi un juste estimateur de son mérite. Comme les époux étoient parents, soit du côté de la maison de Provence, soit de celle de Savoie, l'une et l'autre alliées à celles de France et de Castille, ils obtinrent dispense de Grégoire IX, laquelle fut expédiée à Rome le 2 janvier 1234. Le mariage fut célébré (1) au mois de mai suivant. Leur âge étoit à peu près égal; Louis étoit né le 25 avril 1215, avoit dix-neuf ans, et Marguerite en avoit quinze ou seize:

(1) Par GAUTIER CORNU, III du nom, mort en 1242, duquel le tombeau vient d'être découvert en faisant la fouille pour le caveau de M. le Dauphin. A côté du cercueil de ce Gautier Cornu, étoit celui de Gilles I *Cornu*, son neveu et son successeur. Les corps de ces deux prélats ont été trouvés revêtus de leurs habits pontificaux, ayant leur crosse et un calice. Ainsi, au bout de 531 ans, un rejeton de saint Louis a pris la place du prélat qui avoit marié saint Louis.

leurs inclinations n'avoient pas moins de rapport que leur âge. Leur bonheur eût été parfait si la reine mère, qui craignoit de perdre le pouvoir extraordinaire qu'elle avoit sur l'esprit de son fils, n'eût agi avec une sorte de jalousie qui donna bien des chagrins à la princesse. Non seulement elle se vit presque sans crédit à la cour, tant que vécut Blanche de Castille; mais à peine lui étoit-il permis de jouir du bonheur d'avoir pour époux un prince aussi fidèle que tendre. L'histoire en conserve des témoignages bien singuliers, et qui, rapportés dans le langage naïf du temps, n'en plairont pas moins. « Blanche ne vou-
« loit pas souffrir, dit Joinville (c. 76, p. m. 122
« de l'édit. de Poitiers), que le roi hantast, ny
« fust en la compagnie de sa femme, ains le dé-
« fendoit à son pouvoir. Et quand le roi chevau-
« choit (voyageoit à cheval) aucunes fois par son
« royaume, et qu'il avoit la roine Blanche sa
« mere, et la roine Marguerite sa femme, la
« roine Blanche les faisoit séparer l'un de l'au-
« tre, et n'étoient jamais logez ensemblement.
« Et advint un jour qu'eux étant à Pontoise, le
« roi étoit logé au-dessus du logis de la roine sa
« femme, et avoit instruit ses huissiers de salle
« en telle façon, que quand il vouloit aller cou-
« cher avec la roine sa femme, et que la roine

« Blanche vouloit venir en la chambre du roi ou « de la roine, ils battoient les chiens à fin de les « faire crier; et quand le roi l'entendoit, il se « mussoit (cachoit) de sa mere. Si trouva celui « jour la roine Blanche, en la chambre de la « roine, le roi son mari qui l'étoit venu voir, « parcequ'elle étoit en grand péril de mort, à « cause qu'elle s'étoit blessée d'un enfant qu'elle « avoit eu, et le trouva caché derriere la roine, « *de peur qu'elle ne le vist.* Mais la roine Blanche « sa mere l'aperçut bien, et le vint prendre par « la main, lui disant : *Venez-vous-en, car* « *vous ne faites rien ici*; et le sortit hors la « chambre. Quand la roine vit que la roine « Blanche séparoit son mari de sa compagnie, « elle s'écria à haute voix : *Hélas! ne me lais-* « *serez-vous voir mon seigneur ni en la vie,* « *ni à la mort?* Et ce disant elle se pâma, et « cuidoit-on (croyoit-on) qu'elle fust morte, et « le roi, qui ainsi le croyoit, y retourna la voir « subitement et la fit revenir de paméson. » Qu'on juge par ce seul trait quelle devoit être la situation de Marguerite, et jusqu'où Blanche sa belle-mère poussoit la tyrannie qu'elle exerçoit sur ces deux vertueux époux. Si l'on est surpris de la patience du roi, qui alloit sans doute au-delà des justes bornes que le respect lui prescrivoit,

la douceur et la modestie de la reine ne sont pas moins surprenantes. Elle vécut sous le joug impérieux de sa belle-mère jusqu'au départ de Louis pour son voyage de la Palestine. Elle eut besoin de toute sa constance dans les adversités que Louis éprouva dans cette expédition, que le préjugé et les circonstances des temps peuvent seuls rendre excusables. Lorsque Louis fut fait prisonnier (en 1250) Marguerite étoit enceinte. Elle apprit cette terrible nouvelle trois jours avant ses couches. Elle étoit enfermée dans la ville de Damiette, assiégée par l'armée des Sarrasins, et à la veille de tomber entre leurs mains. Dans la crainte que son fruit ne pérît, elle faisoit coucher dans sa chambre un vieillard âgé d'environ quatre-vingts ans, mais d'une vertu et d'un courage à toute épreuve. Dans cette affreuse situation, tout étoit à craindre pour la princesse. Avant que d'accoucher, elle fit sortir tous ceux qui l'accompagnoient, à l'exception de ce vieillard, qui resta seul avec elle. Il avoit le titre de *chevalier*, qui ne se donnoit alors qu'aux plus grands seigneurs (1), et après des services si-

---

(1) Aussi le titre de *nobilissimi*, *nobilissimus* ou *très nobles*, ne se donnoit-il qu'à eux. Leurs sceaux étoient différents de ceux des écuyers ; car les damoisels, varlets ou bacheliers en armes n'en avoient point. Ils avoient quantité d'autres droits.

gnalés. Marguerite, se jetant à ses genoux, lui déclara qu'elle ne se relèveroit point qu'il ne lui eût *octroyé un don*, c'est-à-dire accordé une grace qu'elle avoit à lui demander. Le vieillard la lui accorda. « Seigneur chevalier, lui dit alors « la reine, ce que je vous demande, sur la foi « que vous m'avez donnée, c'est que si Damiette « est prise par les Sarrasins, vous me coupiez la « tête, et ne me laissiez pas tomber vivante entre « les mains des infidèles. » Je doute que Rome (1) et la Grèce opposent à cette action quelque chose de plus grand et de plus généreux. Mais la réponse du chevalier n'est pas moins admirable. « Oui, lui dit-il, madame, vous serez obéie; « j'y ai déjà pensé, et la résolution en étoit « prise. » Ce fut dans ces circonstances que la reine, tranquillisée par l'assurance du cheva-

---

(1) En comparant ici Marguerite à Lucrèce, on pourroit dire de l'une et de l'autre ce qu'on a dit de Lucrèce comparée à Susanne.

Casta Susanna placet; Lucretia cede Susannæ;
Tu post, illa mori maluit ante scelus.

Et comme on l'a traduit :

Des fureurs de Tarquin malheureuse victime,
Lucrèce, vante moins ton généreux effort.
Le crime a précédé ta mort.
La mort eût prévenu le crime.

lier, accoucha d'un prince (l'an 1250), nommé *Jean*, auquel on donna le surnom de *Tristan* (1), relatif à tant de malheurs réunis ensemble. Le jour même de son accouchement, on lui vint dire que les Pisans, les Génois et le peuple de Damiette étoient dans la disposition de prendre la fuite et d'abandonner le roi. Son courage ne succomba point à cette nouvelle : elle envoya chercher les plus abattus, et leur tint un discours capable de détourner une résolution si funeste au parti des chrétiens. « Au nom de Dieu, leur dit « Marguerite, n'exécutez pas le projet d'abandonner la place, comme j'apprends que vous « avez résolu de le faire. Si vous partez, que de- « vient le roi mon époux ? que deviennent tant de « généreux chrétiens qui ont accompagné le roi « mon seigneur ? Vous perdez tout par cette fa- « tale désertion. Au contraire, en restant ici, en « nous aidant à défendre cette place, la paix de-

(1) Le voir dit de celle destrece,
L'enfan a à très grant tristece,
Et voust que non li mit an,
Sans rappel nul, *Jehan Tristan*.

La Branche aux loyaux lignages.

C'est-à-dire, « la reine ayant entendu le vrai récit de ces « malheurs, accoucha dans cet accablement de tristesse, et « voulut que l'on donnât à l'enfant le nom de *Jehan Tristan*. »

« vient plus facile ; les Sarrasins, moins inso-
« lents, écouteront plus volontiers nos propo-
« sitions ; notre sort n'est plus si à plaindre. »
Comme elle vit que son discours ne produisoit pas tout l'effet qu'elle en espéroit, elle ajouta tout de suite : « Au moins, si vous oubliez ce
« que vous devez au roi, soyez sensibles au spec-
« tacle que présente à vos yeux une princesse ac-
« cablée de tant de malheurs, une innocente
« créature qui les éprouve avant que de les con-
« noître. Attendez au moins que je puisse me
« relever de ma couche. » En leur tenant ce discours, elle ne pouvoit s'empêcher de verser des larmes que lui arrachoient le sort du petit prince et celui du roi. Ceux auxquels elle s'adressoit parurent enfin touchés ; mais ils lui objectèrent les extrémités où ils étoient réduits, lui dirent qu'ils étoient à la veille de manquer de tout, et qu'ils ne pouvoient rester plus long-temps dans Damiette sans y éprouver toutes les horreurs de la famine. A cela, Marguerite les assura qu'ils n'avoient rien à craindre ; qu'elle pourvoiroit à tout, sans qu'il leur en coutât rien, et aux dépens du roi, qui les prenoit dès ce jour-là à ses gages. Cette promesse rassura les esprits ; et tous lui dirent qu'ils étoient prêts à rester s'ils avoient des vivres. Aussitôt Marguerite fit acheter tous

ceux qu'on put trouver dans Damiette et chez les bourgeois, et les fit distribuer aux Génois et aux Pisans. Cette dépense, faite sur le compte et des deniers du roi, alla pour quelques jours à *trois cent soixante mille livres*, somme prodigieuse dans ce temps, où le marc d'argent n'alloit qu'à quatre-vingts sous ou quatre livres. La conduite de la reine sauva peut-être le roi et les malheureux débris de son armée. Le traité fut conclu avec les Sarrasins; et la rançon de Louis, ou plutôt celle de ses gens (car il ne voulut pas que sa personne fût estimée à prix d'argent), fut réglée à quatre cent mille livres (1). La reddition de Damiette devoit être le prix de la rançon du roi.

On peut dire que dans sa captivité, et pendant le traité, Louis fit voir en toute occasion des

---

(1) *Voy.* la 20e Dissertation de du Cange sur Joinville, p. 257 de son édition. Il avoit d'abord été convenu entre les députés de saint Louis et ceux du sultan de Babylone, que le roi paieroit au sultan un million de besants d'or ou sarrasinois, qui furent ensuite réduits à huit cent mille. Chaque cent mille de ces besants *(bizantini)* faisoit, suivant Joinville, cinquante mille livres d'or, ou cent mille marcs d'argent, c'est-à-dire, que chaque marc d'argent valoit huit besants d'or, et quatre-vingts sous d'argent ou quatre livres, le besant à dix sous en argent. D'après ces supputations, il résulte que la rançon de saint Louis alla à cinq millions de notre monnoie actuelle.

marques de courage, de constance et de religion qui surpassent tout ce qu'on peut imaginer de grand et de sublime. Jamais vaincu n'étonna ses vainqueurs au point qu'il le fit. Aussi les Sarrasins, qui eurent dessein d'en faire leur roi, disoient-ils que Louis *étoit le plus fier chrétien qu'ils eussent jamais connu.*

Quoique je m'éloigne un peu de l'histoire particulière de la reine, je ne saurois m'empêcher de rapporter ici la formule du serment que firent les Sarrasins au roi, en renouvelant le traité fait avec le dernier soudan qu'ils avoient eux-mêmes massacré. Ils jurèrent qu'en cas de contravention à leur parole, et aux promesses qu'ils faisoient au roi, « ils vouloient être honnis et déshonorés comme celui qui, par son péché, « va en pèlerinage à la Mecque, la tête nue; « comme celui qui laisse sa femme, et puis après « la reprend; et comme le Sarrasin qui mange « la chair de pourceau. » (Joinville, chap. 46.) Ils ne pouvoient, dit-on, s'engager par des serments plus sacrés. Celui du roi fut, que s'il ne tenoit pas ce qu'il promettoit, « il vouloit être « séparé de la compagnie de Dieu, et de sa digne « mère, des douze apôtres et de tous les saints et « saintes du paradis. »

Les Sarrasins, qui ne connoissoient pas assez

la piété du roi, exigèrent qu'il ajoutât : « Qu'il « consentoit à être réputé parjure, comme le « chrétien qui a renié Dieu et son baptême et sa « loi ; et qui, en dépit de Dieu, crache sur la « croix et la foule aux pieds. »

Cette formule étoit sans doute de l'invention de quelque chrétien renié. Louis y résista beaucoup, quoiqu'elle n'eût rien de plus fort que la première partie du serment. Cependant il est à croire qu'il s'y soumit.

Avant que de rendre Damiette, la reine sortit de la ville et se retira sur la flotte que les chrétiens avoient au port de cette ville, quoiqu'elle ne fût pas encore en état de quitter la chambre, et elle alla à Acre pour y attendre le roi qui devoit l'y rejoindre. Il n'y arriva que six jours après, et ce ne fut qu'à leur réunion que les inquiétudes de la reine cessèrent. Après tant de malheurs, auxquels il semble que l'humanité devoit succomber, Louis prit le parti extraordinaire et inconcevable de rester en Égypte, et d'y remettre une nouvelle armée sur pied. D'Acre il alla à Césarée, dont il fit rétablir les fortifications, et se vit encore en état de recommencer une nouvelle expédition. Cela fait voir quelles étoient déjà les ressources de la France. La reine, aussi constante que son époux, ne l'abandonna

point. Les affaires sembloient prendre une face plus heureuse, les chrétiens profitoient des fautes passées, et de la division des infidèles, lorsque le roi apprit la nouvelle de la mort de la reine Blanche, arrivée, comme nous l'avons dit, le premier décembre 1252. Louis fut extrêmement sensible à cette nouvelle, et fit voir toutes les marques d'une extrême douleur. Elle alla au point que le sire de Joinville, qui lui parloit avec autant de zèle pour son service que de sincérité, se crut obligé de lui remontrer que la sagesse et le rang d'un aussi grand roi que lui ne s'accordoient pas bien avec un si grand abattement.

A l'égard des dispositions de la reine, tout annonçoit qu'elles devoient être bien différentes. Cependant une de ses dames, que Joinville appelle madame *Marie de bonnes Vertus*, vint prier ce seigneur de passer auprès de la reine pour la consoler, *parcequ'elle menoit un deuil merveilleux*, lui dit cette dame. Le sire de Joinville étant passé dans son appartement, la trouva effectivement dans une grande tristesse et fondant en larmes. Il savoit que la reine mère étoit la femme que Marguerite aimoit le moins, et dont elle avoit les plus justes sujets de se plaindre. Surpris de sa situation, il ne put s'empê-

cher de lui dire, avec la louable sincérité du temps, qu'*il étoit bien vrai qu'on ne devoit mie croire femme à pleurer*. Marguerite, aussi sincère, lui répondit que ce n'étoit pas la reine mère qu'elle pleuroit; mais que le sujet de sa douleur étoit celle à laquelle se livroit le roi son seigneur, et l'inquiétude où la mettoit la princesse Isabelle sa fille, qu'elle avoit laissée en France, entre les mains des hommes (1). La reine se consola donc aisément de ce malheur. Il étoit impossible que le roi restât plus long-temps en Terre-Sainte; l'État demeuroit sans chef : sa présence, depuis long-temps nécessaire en France, devenoit indispensable par la mort de la régente. Le départ de Louis fut donc résolu, et le sire de Joinville, qu'il honoroit de son amitié et de sa confiance, fut chargé de conduire Marguerite et ses enfants (2) à Tyr, à sept lieues d'Acre, où le rendez-vous fut donné. La route étoit dangereuse; il falloit passer sur les terres des ennemis, aux environs de Damas, capitale de l'Égypte, avec qui l'on étoit toujours

---

(1) Isabelle de France, née avant le départ du roi, qui fut depuis femme de Thibaut II, roi de Navarre.

(2) *Jean*, dit Tristan; et *Blanche* la Jeune, née à Japha en Syrie en 1252.

en guerre, et l'on ne pouvoit faire de grandes traites avec une princesse accompagnée de deux enfants à la mamelle. Cependant le brave Joinville arriva heureusement à Tyr, avec le dépôt précieux dont il étoit chargé. Le roi rejoignit son épouse, et tous les deux partirent d'Acre, et s'embarquèrent la veille de la fête de saint Marc (24 avril 1254), jour de la naissance du roi. La navigation ne fut pas sans péril. La princesse en affronta qui épouvantèrent les guerriers les plus déterminés.

L'auteur de la vie de saint Louis (Joinville) remarque que, dans l'île de Chypre, la reine resta dans un vaisseau brisé de la tempête, et en si mauvais état, qu'Olivier de Termes, qu'il appelle le plus *vaillant et hardi chevalier qu'il connût oncques en la Terre-Sainte*, n'osa y rester, et se fit descendre à terre. Ce danger fut suivi d'un autre, où la reine eut recours aux vœux; mais une remarque à faire en cette occasion, est la soumission et la crainte tendre et respectueuse que montra Marguerite pour le roi son mari. Elle vint pour le chercher dans sa chambre, où étoit Joinville seul avec le connétable Gilles Brun. Ne trouvant point son époux, elle dit à Joinville, qu'elle le prioit d'engager le roi de faire un *vœu à Dieu ou à ses saints pour leur*

délivrance. Joinville lui ayant proposé de promettre dans cette intention de faire un voyage à Saint-Nicolas de Varengeville, elle lui repondit qu'*elle le feroit bien volontiers; mais qu'elle appréhendoit que le roi ne le trouvât mauvais, et ne voulût s'acquitter lui-même du vœu en personne*. Elle ne croyoit pas qu'il fût permis à une femme qui aime son mari, de s'engager à rien faire sans sa permission, *pas même un vœu dans le plus grand danger*. Aussi se contenta-t-elle de promettre à saint Nicolas *une nef* d'argent du poids de cinq marcs (1), et pria même Joinville, qui s'engagea au voyage, de lui servir de *pleige*, c'est-à-dire de caution auprès de saint Nicolas; comme si elle n'eût pu se flatter de faire certainement, et par elle-même, une dépense d'environ dix livres.

Je relève ces petites circonstances, pour faire voir jusqu'à quel point elle poussoit son scru-

(1) En prenant le poids de marc pour la demi-livre, à douze onces la livre, ou dix onces deux tiers du poids de marc actuel, il s'y trouvoit dix pièces qu'on nommoit sous, chacune desquelles valoit douze autres pièces nommées deniers; c'est-à-dire cent vingt deniers au marc, ou dans les cinq onces un tiers d'argent. Si on le prend pour la livre, comme c'étoit l'usage, c'étoit le double, deux cent quarante deniers, ou vingt pièces où sous, qui, à cause du titre, pouvoient valoir vingt de nos écus de six livres, ou cent vingt livres.

pule en matière d'obéissance pour le roi son mari. Nous sommes dans un siècle où ces remarques ne sont pas déplacées.

Ces deux augustes époux arrivèrent enfin à Marseille, avec les deux petites princesses, après trois mois de navigation, le 11 juillet 1254. Tandis que Louis, de retour dans ses États, s'y occupoit tout entier du soin de les réformer par ses exemples et par ses lois (1), Marguerite entièrement livrée, aussi-bien que son époux, à la piété, en donnoit les marques qui étoient en usage de son temps; je veux dire qu'elle faisoit construire des monastères, ou secondoit Louis dans les projets de fondation; qu'elle faisoit des pèlerinages, cherchoit des reliques, faisoit faire des châsses, etc. Louis, pensant à son salut avec une sorte de frayeur sur ses obliga-

---

(1) La première des ordonnances de saint Louis concernant l'administration de la justice; les défenses aux juges de recevoir des présents; à tous ses sujets de jurer, de jouer aux dez et AUX CARTES; l'injonction de chasser les filles débauchées, qui étoient déjà à Paris en très grand nombre; les usures et les Juifs, est du mois de décembre 1254. *Voy.* la Table chronologique des ordonnances depuis Hugues Capet, publiée en 1706, in-4, par Eusèbe de Laurière, et qui est le projet de la belle collection des ordonnances de nos rois, déjà très avancé, p. 19 et suiv. Ses ÉTABLISSEMENTS ne furent publiés qu'en 1270. *Vid. ibid*, p. 30.

tions, voulut descendre du trône et embrasser la vie religieuse. La vieillesse, ennemie des grandes agitations, ou les infidélités de la fortune ont fait renoncer quelques princes à l'autorité souveraine; mais l'on ne s'avise guère de mépriser une couronne dans la plus belle saison de la vie, à l'âge de quarante ans. Cependant il est certain que le roi y pensa sérieusement. La reine eut assez de crédit sur son esprit pour rompre un dessein qui l'arrachoit à ses sujets, qui le regardoient comme un bon père de famille qui gouverne ses enfants avec amour et tendresse; Marguerite lui fit comprendre qu'il se devoit à l'État dont il faisoit le bonheur, et elle fut écoutée. La France lui dut son roi et le modèle des souverains. Dans cette princesse, la pureté du cœur, l'innocence des mœurs, la simplicité de la foi, donnoient un prix réel à ses actions. Le sire de Joinville, qui nous a laissé un tableau si naïf et si précieux des mœurs de la cour de saint Louis, rapporte un trait qui caractérise admirablement la simplicité du temps (1). Ce seigneur avoit demandé au roi la permission d'aller faire un pèlerinage à Notre-Dame de Tourtouse (2). Il l'obtint, et fut chargé d'acheter dif-

(1) Chapitre 75 de l'édition de Poitiers.

(2) Cette *Notre-Dame* étoit révérée à *Triple*, dit Joinville;

férentes étoffes dont le roi avoit dessein, pour faire présent aux cordeliers, à son retour en France. Il s'acquitta de sa commission. Le souverain du pays fit beaucoup d'honneurs au sire de Joinville, et lui fit présent de quelques reliques qui furent apportées au roi avec les camelots ou étoffes que Louis avoit demandées. En achetant ces étoffes, Joinville en acheta six pièces à dessein d'en faire présent à la reine. Il les lui envoya effectivement par un de ses chevaliers. Marguerite avoit appris que Joinville étoit de retour, et qu'il apportoit des reliques de Tripoli. Voyant entrer le chevalier avec un ballot dans son appartement, elle alla se mettre à genoux devant *le ballot*, pensant que c'étoit les reliques qu'on lui apportoit.

Le chevalier, porteur du paquet, qui ignoroit le motif de l'action de la reine, s'agenouilla lui-même, regardant Marguerite, sans pouvoir lui rien dire. La princesse, le voyant dans cette posture, lui dit de se lever, en ajoutant avec une pieuse bonté, « que ce n'étoit pas à lui à « s'agenouiller, ayant l'honneur de porter des « saintes reliques. » Des reliques, madame, re-

---

c'est à-dire à Tripoli de Syrie, port de mer d'Asie, sur la mer Méditerranée.

prit le chevalier étonné, « je n'en porte aucunes. « C'est un paquet de camelots que le sire de Join- « ville vous envoye. » Alors la reine et les dames qui l'accompagnoient se mirent à rire; « Et dit « la royne au chevalier (je me sers des termes « de Joinville), mal jour soit donné à votre « seigneur, quand il m'a fait agenouiller devant « ses camelots. »

Une autre preuve de la simplicité des mœurs du temps en matière de religion, se tire du motif qui détermina saint Louis à défendre aux femmes de mauvaise vie les ornements d'or et d'argent (1). Lorsque l'on assistoit à la messe, il étoit d'usage d'aller à l'offrande, et ceux qui y alloient se donnoient le baiser de paix. La reine, qui y alloit sans les distinctions qui pouvoient l'accompagner, et comme mêlée dans la foule, se trouva un jour à côté d'une femme

---

(1) Et particulièrement les *ceintures d'or* ou dorées, ce qui donna, dit-on, lieu au proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*. Pasquier semble donner à ce proverbe une origine bien postérieure, puisqu'il la tire de la disposition d'un arrêt du 28 juin 1420, qui défend *à toutes femmes amoureuses, filles de joie, et paillardes, de ne porter robbes à collets, renversées, queues ne* CEINTURES *dorées, et boutonnières à leurs chaperons*. Arrêt suivi d'un autre pareil, en 1446. Étienne Pasquier, liv. 8 de ses Recherches, ch. 11, p. 783 de l'édition in-fol. de 1723.

qu'elle baisa, suivant l'usage; et il fut reconnu que cette femme, dont les habits annonçoient un rang distingué, n'étoit qu'une femme publique. Ce fut pour éviter une pareille erreur, et en garantir non seulement la reine, mais aussi toutes les honnêtes femmes qui y étoient exposées, que saint Louis fit le règlement qui défendoit l'or et l'argent aux femmes débauchées. Soit que saint Louis ne crût pas la reine capable des affaires du gouvernement, ou qu'il appréhendât de mécontenter les grands du royaume, et les princes qu'on appeloit encore les *seigneurs du sang*, et par-là de renouveler les brigues et les troubles qui s'étoient élevés sous la régence de sa mère, on ne voit pas que Marguerite ait jamais eu part au maniement des affaires, du moins en France.

Après qu'il eut résolu de passer une seconde fois en Terre-Sainte, et avant son départ de France, du mois de juin 1270, il eût pu donner la régence à la reine (1); mais il nomma

(1) Saint Louis partit de Paris au mois de mars 1269, passa à Cluni les fêtes de Pâques, qui, cette année, étoient le 13 avril, et, suivant l'ancienne manière, le premier jour de l'année 1270; il alla ensuite à Lyon, et de là à Aigues-Mortes, d'où il ne partit qu'à la fin de juin 1270, après environ deux mois de séjour. Laurière, Tables chronologiques des ordonnances, p. 30.

pour l'administration de l'État, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et Simon de Clermont, sire de Néele. Il étoit accompagné de trois de ses fils; Philippe qui lui a succédé; Tristan, qui mourut dans cette croisade; et Pierre, comte d'Alençon. Le second voyage du roi fut encore plus malheureux que le premier, puisqu'il y périt au camp devant Tunis, de la peste qui se mit dans son armée, le 25 août de l'an 1270, peu de temps après son arrivée.

Marguerite fut sans doute aussi sensible qu'elle devoit l'être à la mort d'un époux dont elle avoit été constamment aimée, et qu'elle avoit toujours fidèlement chéri. Philippe, surnommé le Hardi, son fils, qui l'accompagnoit, lui ayant succédé, Mathieu de Vendôme et le seigneur de Néele furent continués dans l'administration des affaires pendant l'absence du nouveau roi. Nangis leur donne en cette occasion le titre de *gardes et baillistres de l'État* (1).

Marguerite prit le parti de la retraite. Les actions de piété et les fondations de monastères et

(1) Noms qu'on donnoit alors aux tuteurs, et qu'ils ont dans la plupart de nos coutumes. On disoit aussi *bail*. *Le mari est* BAIL *de sa femme*. Tenir le royaume en *bail*, dit la Chronique de Flandre, ch. 109. De là les mots de *bailliage*, *bailli*, *baile*.

de maisons religieuses l'occupèrent. Elle fonda l'hôpital de la Barre au faubourg de Château-Thierry, et un autre au faubourg Saint-Marcel de Paris; donna, en 1294, aux cordelières de ce faubourg, sa maison royale, située près de leur monastère, à condition que la princesse Blanche, sa fille, en auroit la jouissance pendant sa vie. On la voit cependant, en 1278, occupée de ses prétentions sur la Provence. Dès l'an 1245 (1), après la mort de Raymond Béranger, la reine de France, et Éléonor, reine d'Angleterre, ses deux filles, avoient agi l'une et l'autre pour se procurer la propriété de cette belle province. Mais saint Louis, qui étoit parvenu à faire épouser la princesse Béatrix de Provence, sa belle-sœur, à Charles comte d'Anjou, son frère, s'étoit contenté de le rendre maître des États du comte Raymond Béranger.

Charles, devenu roi de Sicile et de Naples, avoit possédé tranquillement la Provence, malgré les plaintes de la reine de France, qui, en qualité d'aînée, prétendoit que la Provence devoit lui appartenir à elle seule par le trépas de son père. A suivre cette affaire de près, il paroît que Blanche de Castille avoit déterminé le

(1) Gaufridi, Hist. de Provence, tome I, p. 139 et p. 172.

roi son fils en faveur du comte d'Anjou, contre les intérêts de Marguerite, et, en quelque façon, contre ceux de la France. La reine avoit été obligée de dissimuler : elle avoit même vu Blanche établie régente en Provence, aussibien qu'en France, lors de la première croisade. Mais se trouvant libre et maîtresse de ses actions par la mort de saint Louis, elle chercha à profiter des circonstances que lui présenta la situation des affaires du roi de Naples en 1279. Le pouvoir de Charles d'Anjou, en Italie, l'avoit rendu redoutable, et par conséquent odieux à la cour de Rome. Jean XXI, élu en 1277, avoit cherché tous les moyens que la politique lui avoit pu suggérer pour l'abaisser. Il lui avoit ôté les titres de sénateur romain et de vicaire de l'empire ; il avoit même conçu le projet de former deux royaumes en Italie, l'un en Toscane, et l'autre en Lombardie. Pierre III, roi d'Aragon, excité par le pape, redemandoit la Sicile, du chef de Constance, sa femme, fille de Mainfroi (1), auquel appartenoit ce royaume. Ce fut

(1) Mainfroi étoit fils naturel de l'empereur Frédéric II, mort en 1250, et frère de Conrad, successeur de Frédéric, empoisonné, dit-on, par Mainfroi, qui s'empara des royaumes de Naples et de Sicile, dévolus, par la mort de Conrad, à Conradin son fils. Les papes, se réunissant d'intérêt avec la maison

alors que Marguerite, veuve de saint Louis, pensa à exercer sur la Provence les droits qu'elle avoit été obligée d'abandonner autrefois. Mais si elle compta sur la cour de Rome, elle fut trompée. Le pape aimoit encore mieux voir la Provence entre les mains d'un prince de la maison d'Anjou, qu'entre celles du roi de France, auquel la mort de Marguerite l'eût pu transférer. L'un étoit moins puissant et moins à craindre que l'autre. Il changea donc de conduite et d'intérêts, en se déclarant pour Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. La reine s'étoit adressée à l'empereur Rodolphe I, comme si la Provence eût été un fief de l'empire; et elle avoit dessein de passer plus avant. Le pape, qui craignit les suites de ses démarches, interposa son autorité, et disposa Marguerite, qui ne s'aper-

d'Anjou, contre la maison de Suabe, excommunièrent l'*usurpateur* MAINFROI, en 1263, et CONRADIN, *le légitime héritier*, en 1268. Le premier fut tué à la bataille de Bénévent, en 1266. Le second eut la tête coupée quelque temps après, par l'ordre de Charles d'Anjou, qui devint, par ce crime et les brigues des papes, maître des royaumes de Naples et de Sicile. Des titres si injustes ne produisirent qu'un droit incertain, et qui disparut enfin dans la première et dans la seconde maison d'Anjou. L'infortuné Conradin avoit à peine quinze ans, lorsqu'il fut la victime de la cruelle politique de Rome et de Charles d'Anjou. Il n'avoit pas d'autre crime que la légitimité de ses droits. *Voy.* l'Atlas hist. de Le Sage. Cart. généal., n° 18.

çut pas du piège, ou qui n'étoit pas assez puissante pour l'éviter, à en passer par la voie de la négociation. Il lui envoya un légat pour l'engager à lui remettre la décision de ses droits. Il obtint ce qu'il demandoit, et commit le cardinal Ursin son parent pour accommoder l'affaire. Le cardinal n'eut presqu'aucun égard aux intérêts de Marguerite ; et, par la décision qu'il donna, il fut arrêté que la Provence demeureroit à Charles d'Anjou, à condition de l'hommage à l'empereur ; et que Clémence, fille de ce dernier, épouseroit le prince Charles, fils du prince de Salerne, et petit-fils de Charles d'Anjou ; « sauf à Marguerite à faire apparoir de son droit « à l'empereur et à continuer sa poursuite, si « elle avisoit bon être. » Elle devoit être fort mécontente d'un pareil jugement ; mais abandonnée de l'empereur, et même de la France, il fallut y acquiescer. Livrée tout entière à la piété, elle mourut dans la retraite qu'elle avoit choisie au couvent des religieuses cordelières, dites de Sainte-Claire, qu'elle avoit fondées au faubourg Saint-Marcel. Suivant son épitaphe (1) qu'on lit à Saint-

(1) *Ici gist la noble royne de France* MARGUERITE, *qui fut femme de monseigneur S. Loys, judis roy de France ; qui trépassa le mercredi devant Noël, l'an de l'incarnation de Notre Seigneur*, M. CC. XCV. *Priez pour son ame.*

Denis, sur une tombe plate de cuivre jaune, devant le grand autel, la mort de cette princesse est datée du 21 décembre 1295. D'autres la datent du 20; mais Mézeray, qui date du 25 décembre 1285, se trompe certainement (1). Elle rendit saint Louis père d'une postérité aussi brillante que nombreuse, ayant eu onze enfants. Le premier, Louis de France, né le 21 septembre 1243, mort sans alliance, à Paris, en 1259, est inhumé dans l'abbaye de Royaumont; le second, Philippe, dit le Hardi, sucesseur de saint Louis; le troisième, Jean, mort enfant, en 1247, inhumé à l'abbaye de Royaumont (2); le quatrième, Jean, dit Tristan ou de Damiette, où il naquit en 1250, mort de peste au camp de Tunis, sans postérité, le 3 août 1270; le cinquième, Pierre, comte d'Alençon, mort à

---

(1) Abrégé chronologique, p. 474, édit. de 1676. Gaufridi, qui l'a suivi, a fait la même faute, Hist. de Provence, t. 1, liv. 5, p. 185. Elle a aussi été commise par M. le président Hainault, Abrégé chron., p. 173, in-8, de la troisième édition.

(2) Avec cette épitaphe : *Hic jacet Joannes excellentissimi* LUDOVICI JUNIORIS, *regis Francorum filius, qui in ætate infantiæ migravit ad Christum, anno gratiæ* M. CC. XLVII. VI. *Id Martias.* (le 11 mars.)

Cette épitaphe nous apprend que saint Louis a quelquefois été appelé *Louis le Jeune*.

Salerne, le 6 avril 1283, inhumé aux cordeliers de Paris; il n'eut de Jeanne de Châtillon que deux princes morts enfants avant leur père; le sixième, Robert de France, comte de Clermont, tige de la maison royale de Bourbon, maison déjà célèbre, et de laquelle Robert épousa l'héritière Béatrix de Bourbon, fille d'Agnès de Bourbon et de Jean de Bourgogne; le septième, Blanche, morte âgée de trois ans, en 1243, inhumée à Royaumont; le huitième, Isabelle, née le 2 mars 1241, mariée à Thibaut II, dit le Jeune, roi de Navarre, morte sans postérité, en 1271, inhumée aux cordelières de Provins; le neuvième, Blanche, née à Jafa, en Syrie, en 1252, fondatrice, avec la reine sa mère, des cordelières du faubourg Saint-Marcel, où elle mourut le 17 juin 1320; le dixième, Marguerite, première femme de Jean I, duc de Brabant, morte vers l'an 1271; le onzième, Agnès, mariée, en 1279, à Robert II du nom, duc de Bourgogne, morte en 1327, inhumée à Cîteaux. (*Voyez* toute cette descendance, leurs alliances, etc, etc., dans l'Atlas hist. chronolog. et généanolog. de Le Sage.)

ISABELLE D'ARAGON,

FEMME DE PHILIPPE LE HARDI.

ISABELLE D'ARAGON, première femme de Philippe III, dit le Hardi, fils et successeur de saint Louis, étoit fille puînée de Jacques premier du nom, roi d'Aragon et d'Yolande de Hongrie, seconde femme de Jacques. Elle fut accordée par traité passé à Corbes, près de Montpellier, le 11 mai, veille de la pentecôte 1258, et mariée à Clermont en Auvergne, avec dispense du pape (1), le 28 mai, fête de la pentecôte 1262. Elle avoit au plus quinze ans lorsqu'elle épousa Philippe. Les motifs de ce mariage de la part du roi d'Aragon étoient le dessein qu'il avoit de s'agrandir par ses alliances, et de s'assurer, s'il le pouvoit, du royaume de Sicile. Son fils, don Pèdre, avoit épousé Constance, fille de Mainfroi, roi ou usurpateur de Sicile, comme nous l'avons dit en parlant des desseins

(1) Alexandre IV. *V.* du Tillet, Recueil des rois de France, p. 169, dans l'inventaire des titres du roi Philippe Tiers.

de la reine Marguerite, veuve de saint Louis. Pour s'assurer de la France, il proposa le mariage d'Isabelle avec Philippe. Les deux rois, Jacques et Louis, eurent une entrevue à Clermont en Auvergne. Le roi d'Aragon, pour cimenter l'alliance qu'il contractoit avec saint Louis, lui céda le droit qu'il prétendoit avoir sur les comtés de Carcassonne, Béziers et Milan; et le roi, pour ne pas demeurer en reste, lui abandonna le droit de souveraineté qu'il avoit sur le comté de Barcelone et la Catalogne. La princesse eut pour douaire les comtés de Béziers et de Carcassonne. Isabelle suivit le prince, son époux, en 1270, dans son voyage de la Terre-Sainte, où il accompagna saint Louis, et supporta toutes les fatigues du voyage avec beaucoup de force; mais à son retour, étant tombée de cheval à Cosence en Calabre, en passant une petite rivière à gué, elle mourut de sa chute, le 28 janvier 1271, n'étant encore âgée que de vingt-quatre ans. Son corps fut rapporté en France (1), et inhumé à Saint-Denis, sous un

(1) Avec ceux de saint Louis; d'Alphonse, frère de S. Louis, mort à Sienne; d'Isabelle de Toulouse, femme d'Alphonse, morte douze jours après lui; et de Thibaut le Jeune, roi de Navarre. *Le roi couvert de deuil*, dit Mézeray, *après tant de dépenses et de travaux, ne rapporta en France que des*

tombeau de marbre noir, sur lequel se voit une statue couchée de marbre blanc, qui la représente. On y déchiffre ces vers en grandes lettres de marbre blanc très difficiles à lire.

D'Isabel l'ame ait paradis,
Dont ly cors (1) gist sous cette image.
Femme au Roy Philippe, fils
Au bon Roy Loys mort en Carthage (2),
Le jour de sainte Agnès seconde (3),
L'an mil deux cent dix, et soixante
A Cusance (4) fut morte au monde,
Vie sans fin Diex (5) l'y consente.

Elle étoit déjà mère de quatre princes, qui furent, le premier, Louis, mort jeune, empoisonné en 1276, et inhumé à Saint-Denis, suivant Guillaume de Nangis; le deuxième, Philippe IV, surnommé *le Bel*, roi de France; le troisième, Charles, comte de Valois, tige de la branche de

coffres vides, et des cercueils pleins d'ossements. Mézeray, Abrégé chronol., sous l'an 1271.

(1) Ly cors, pour le corps.

(2) En Carthage, c'est-à-dire devant Tunis, qui est l'ancienne Carthage.

(3) Le jour de sainte Agnès seconde, semble signifier deux jours après la fête de sainte Agnès, qui est le 23 janvier, la sainte Agnès étant le 21. Anselme date sa mort du 28.

(4) Cusance, pour Cosence. (5) Diex, Dieu.

Valois, et le quatrième, Robert, mort jeune. Tout ce que nous savons de cette princesse, c'est que le roi son époux, et toute la cour, furent fort sensibles à sa mort. Sa jeunesse et sa fécondité étoient seules d'assez justes motifs de regrets.

MARIE DE BRABANT,

FEMME DE PHILIPPE LE HARDI.

Marie de Brabant fut la seconde femme de Philippe le Hardi. Elle étoit fille de Henri troisième du nom, duc de Brabant et d'Alix de Bourgogne, et sœur de Jean, déjà duc de Brabant. Le roi, ou par le conseil des grands du royaume, qu'on appeloit encore *les barons*, ou parcequ'il s'ennuyoit du veuvage, étant encore fort jeune, fit demander Marie de Brabant pour femme. Elle fut conduite en France en 1274, et mariée au bois de Vincennes, au mois d'août de la même année. L'année suivante, le roi la fit sacrer dans la Sainte-Chapelle à Paris, le jour de saint Jean-Baptiste. L'archevêque de Sens, comme métropolitain, prétendoit au droit de faire la cérémonie du sacre; mais le roi voulut qu'il fût

fait par Pierre Barbet, archevêque de Reims, par le privilège attaché à la Sainte-Chapelle, de ne pas reconnoître l'autorité de l'ordinaire, ni du métropolitain. A sa beauté et à des charmes touchants, la reine joignoit un esprit vif et délicat. Les historiens de notre poésie n'ont pas manqué d'observer que les poëtes qui avoient brillé sous le règne de saint Louis furent encore en plus grande considération sous celui de Philippe le Hardi, par la protection dont les honora Marie de Brabant. Henri III, duc de Brabant, son père, s'étoit illustré dans cette carrière; et on le met avec le fameux Thibaut, comte de Champagne, au nombre de nos premiers poëtes. Sa fille avoit hérité de ses inclinations et de ses talents (1). Elle avoit pour amie et pour confidente une femme de grande qualité, nommée Blanche (2), et livrée au même goût que la reine. Elles passoient ensemble une partie de leur temps à faire des vers, et à aider de leurs conseils et

---

(1) Massieu, Histoire de la poésie française, pages 174 et 175 Fauchet, des Anciens poëtes français, in-4, p. 148.

(2) Cette dame ne seroit-elle point *Blanche d'Artois*, sœur de Robert II, et fille de Robert I, et de Mahaud de Brabant, femme en premières noces de Henri I, roi de Navarre, et en secondes d'Edmond, comte de Lancastre, second fils de Henri III, roi d'Angleterre et d'Éléonore de Provence, morte en 1301?

de leurs soins ceux qui en faisoient. Un des auteurs auquel elles rendirent de meilleurs offices, fut Adenez Le Roi (1), qui avoit été poëte, ou *menestrel* de la cour de Henri de Brabant, de laquelle il avoit passé à celle de France avec la princesse Marie. Adenez composa le roman de *Cléomades*, qu'on regarde comme le meilleur de ses ouvrages. Mais la reine et Blanche lui en tracèrent le plan; et il reconnoît lui-même qu'il leur doit ce qu'il y a de bon. L'auteur proteste qu'il ne veut pas déclarer leur nom; mais on ne laisse pas de le découvrir dans les lettres capitales de quelques vers du poëme, ou roman, qui forment assez clairement les noms de *Marie* et de *Blanche* (2). Avec ces

(1) On *li roi Adenez*. Le nom de roi étoit peut-être un titre, comme le *roi* des Ribauds; le *roi* des violons ou des menestriers; le *roi* des SOTS, ou le prince des SOTS, ou de la *sottise;* le *roi* de la bazoche. Le mot de roi a encore parmi nous la signification d'excellent. La Fontaine a dit dans ce sens : Mon mulet, c'est.... c'est le roi des mulets.

(2) Adenez étoit fécond. Il indique les ouvrages dont il étoit auteur, à la tête de son roman de *Cléomades*, comme Virgile au commencement de son Énéide. Il y dit :

Je qui fis d'*Ogier le Danois* *
Et de *Bertain* qui fut au bois,
Et de *Buenon de Commarchis ;*
Ay un autre livre *raemplis*,
Moult merveilleux, et moult divers.

(1) Il faut sous-entendre le livre, le roman.

talents, Marie se fit extrêmement aimer de son époux ; il étoit facile et d'un esprit borné. Malheureusement pour la reine, elle se trouva dans une sorte de concurrence avec un favori : c'étoit Pierre de La Brosse (1), homme d'une naissance obscure, et qui, ayant quitté la Touraine, sa patrie, étoit parvenu au poste de *barbier* (2), c'est-à-dire alors de *chirurgien* de

---

(1) Le Pierre de La Brosse dont il s'agit étoit de famille bourgeoise, *fils* de Pierre de La Brosse II, sergent du roi saint Louis, mort en 1252, et de Perronelle Pinet, remariée en 1269 à Geoffroy de Varettes, *chevalier*, et petit-fils de Pierre de La Brosse I, à qui Dreux de Mello, seigneur de Loches en Tourraine, donna, en 1219, une rente, en considération des bons services qu'il en avoit reçus. Pierre, favori de Philippe le Hardi, dit *seigneur de La Brosse*, l'étoit aussi de Langeais de Châtillon-sur-Indre, en Touraine, de la Louppelande et de Moliherne en Anjou, de Damville, et de Corneilles en Normandie, et de Chemeri en Nivernais, de Fains en Berri, et de deux maisons et une rente à Chartres, de plusieurs droits et parties de rentes considérables. Ses richesses et sa faveur furent cause de sa disgrace. *Voy. Anselme, tome* 8 *de la nouvelle édition, p.* 440.

(2) Les médecins se qualifioient alors de PHYSICIENS, et le nom de BARBIER se donnoit spécialement aux chirurgiens. Depuis la division de ces deux professions, on appeloit barbier celui qui *opéroit* ; et médecin celui qui *jugeoit et qui raisonnoit*. Il y en a une preuve dans Gruter, et dans les Antiquités de Rosin, dans une inscription sépulcrale, rapportée par Bergier dans son Histoire des grands chemins, où un *P. Decimius P. L. Eros Merula*, est qualifié de *medicus clinicus*, et de *chirurgus*

Philippe de France, sous le règne de saint Louis. Il s'étoit insinué si adroitement dans l'esprit de Philippe, que, lorsqu'il fut sur le trône, La Brosse fut élevé à la dignité de chambellan, et même de premier ministre. Le roi se laissoit absolument gouverner par cet homme naturellement fier et insolent de sa prospérité; tout plioit de gré ou de force devant lui. Le seul obstacle que le favori trouvât dans l'esprit et dans le cœur de son maître, étoit l'amour de Philippe pour la reine. Elle balançoit quelquefois son crédit; il étoit obligé de dissimuler: il craignit même que la reine ne l'emportât, par ses caresses, auprès d'un époux qui l'aimoit, et d'un génie bien inférieur à celui de la reine. On prétend que sans cesse occupé de l'idée de perdre Marie dans le cœur du roi, il crut en avoir trouvé l'occasion à la mort du prince Louis, fils aîné de Philippe et d'Isabelle d'Aragon, sa première femme. Il paroît qu'on crut que Louis, fils aîné du premier lit du roi, étoit mort empoisonné. La Brosse (si l'on en croit les historiens du temps) n'oublia rien pour persuader au roi que le poi-

---

ocularius. Bergier, qui ne pensoit pas à la signification de *clinicus*, (qui veut dire, *qui observe l'état du malade alité, couché*) a fait un chirurgien de ce prétendu *clinicus*; mais c'est une méprise visible de ce savant homme.

son étoit réel, et que l'auteur du crime étoit la reine elle-même : elle y avoit intérêt; elle ouvroit par ce moyen la voie au trône à ses enfants. Louis étoit la première victime; mais il ne devoit pas être la dernière; les trois autres princes devoient avoir le même sort : qui savoit même si le roi seroit exempt de l'attentat? Si l'anecdote étoit véritable, qu'on se figure un prince aveuglé par un homme auquel il a donné toute sa confiance; ses inquiétudes, ses combats, son désespoir. L'empoisonneur étoit dans sa propre maison; la victime du crime son fils aîné. L'accusée étoit une épouse chérie, digne de l'être à tant de titres. L'accusateur son cher de La Brosse. Pour le croire, il falloit avoir une preuve convaincante; sinon le soupçon étoit même une injustice. Il chercha tous les moyens de découvrir un si horrible secret; et il en choisit un qui prouve bien et l'aveuglement de son siècle, et la petitesse de son esprit. Il apprit qu'il y avoit à Nivelle en Brabant une de ces religieuses qu'on appeloit *béguines* (1), qui se mêloit de prédire l'avenir, et se vantoit du don de prophétie; que le vidame de Laon et un certain Sarrasin avoient

(1) Cet ordre fut condamné et supprimé au concile de Vienne de l'an 1267 par Clément IV.

aussi la réputation de *devins*, et le talent de découvrir les choses les plus cachées. L'avis, dit-on, venoit de La Brosse ; il y a bien plus d'apparence qu'il venoit de la reine, au moins en ce qui concerne la béguine de Nivelle, sujette du duc de Brabant. Les esprit supérieurs, et nés pour dominer sur les foibles, n'ont que trop souvent recours à leurs foiblesses pour réussir. Le roi, auquel on donnoit le choix, prit le parti de s'adresser à la béguine de Nivelle, de laquelle on lui avoit dit des choses merveilleuses. Sans doute il lui donna la préférence, à cause de l'idée de sainteté qu'il en conçut, et qu'il n'avoit ni du vidame de Laon, ni du Sarrasin ; et sans doute aussi la reine avoit sourdement travaillé à le déterminer pour une prophétesse de son pays. Le bon prince, au lieu de punir de pareils imposteurs, se savoit peut-être fort bon gré de leur remettre la décision de son sort entre les mains. Il envoya donc à Nivelle Mathieu (1), abbé de Saint-Denis, qui avoit déjà été chargé de la régence de l'État, et Pierre, évêque de Bayeux et cousin de la femme (2) de La Brosse,

(1) P. Émile l'appelle Étienne, et se trompe. Il mourut en 1288.

(2) Elle s'appeloit *Philippe*, et étoit fille de Mathieu, sci-

auquel il devoit son évêché. Un ancien ministre d'État, abbé de l'ordre le plus célèbre, et un évêque, étoient les deux hommes qu'on députoit pour consulter une fille qui n'avoit pour tout mérite qu'un cerveau un peu plus échauffé que ses pareilles, et que quelques auteurs même traitent sérieusement de *sorcière*. L'évêque de Bayeux, sans s'embarrasser du juste soupçon qu'on pouvoit prendre de sa conduite, et regardant la réponse de la béguine comme le coup de partie, prévint l'abbé de Saint-Denis, et parla à *l'oracle*, seul et avant l'abbé. Il flatta, il menaça, il intéressa la prophétesse. On ignore quels furent leurs entretiens. Mais ce qu'il est aisé de concevoir, c'est que la religieuse de Nivelle, à la sollicitation de l'évêque, promit de ne rien dire en faveur de la reine à l'abbé de Saint-Denis, n'osant pas parler contre une princesse fille du duc, son souverain. L'abbé de Saint-Denis s'étant adressé à elle, elle lui répondit : « Qu'elle « avoit dit à l'évêque de Bayeux tout ce qu'elle « savoit, et qu'elle n'avoit rien à dire davan- « tage. » C'étoit en effet tout ce qu'elle pouvoit faire, que de garder le silence dans une occasion

---

gneur de Saint-Vincent; elle avoit épousé La Brosse en 1255, et mourut vers l'an 1270.

si délicate. Il s'en retourna sans pouvoir en rien tirer de plus, et en apparence fort mécontent d'elle et de l'évêque, qui refusa également de s'expliquer. Je dis en apparence, car qui sait si tout ce jeu n'étoit pas l'ouvrage des partisans de Marie, qui vouloient, à quelque prix que ce fût, faire tomber La Brosse dans le piége ?

Les deux députés étant retournés à la cour, rendirent compte de leur mission. L'abbé de Saint-Denis, qui parla le premier au roi, ne lui cacha point la manœuvre de l'évêque, et celui-ci, sur les questions que lui fit le roi, eut la hardiesse de lui répondre : « Qu'il ne pouvoit « s'ouvrir sur ce que lui avoit dit la béguine de « Nivelle, *parceque* ce qu'il savoit, il ne l'avoit « appris qu'en confession. » Quelle confiance il falloit avoir sur le peu de lumières et la bonté d'un prince si cruellement joué ! Philippe perdit pourtant patience ; mais au lieu de faire arrêter l'évêque sur-le-champ, comme il le devoit, il se contenta de lui dire avec colère : « Dom évêque (1), je ne vous ai pas envoyé « pour la confesser ; et par Dieu, qui me fit,

(1) On appeloit alors les évêques DOM, parcequ'on leur donnoit le titre de *révérend père en Dieu*, qui valoit bien celui de MONSEIGNEUR, venu d'Italie, ainsi que l'éminence, et qu'ils se donnent depuis quelque temps, et celui de GRANDEUR, qu'ils

« j'en saurai la vérité, et à tant, ne la lairrai-je « mie. » En effet, persistant dans ses premières idées, il renvoya sur-le-champ Thibaut, évêque de Dol, et un chevalier du Temple. Pierre La Brosse pouvoit prévoir sa perte à cette démarche. Ils furent très bien reçus, et l'oracle de Nivelle leur dit : « Dites au roi, de ma part, qu'il ne « croye pas les mauvaises paroles qu'on lui dit « de sa femme, car elle est bonne et loyale en- « vers lui, et envers tous les siens de bon cœur « et entier. Le poison (1), lui fait ajouter un de « nos historiens, a été donné par un homme « qui est tous les jours auprès du roi. » Les nouveaux députés ayant rapporté au roi la décision de la béguine, il reconnut alors, ou crut reconnoître qu'on l'avoit trompé, et que ceux auxquels il avoit le plus de confiance n'en étoient pas les plus dignes. Il ne paroît pas qu'il soupçonnât le moins du monde la religieuse de Nivelle de s'être concertée, ni avec les par-

---

n'ont pris que depuis 1690. *Voy.* Caillères, mots à la mode, p. 147, in-12, Paris, 1692, chez Barbin.

(1) P. Émile, qui fait l'apologie de La Brosse, dit que la béguine ajouta que le prince avoit été empoisonné par un homme qui approchoit tous les jours fort près de sa personne. (*Venenum à viro, et eo assiduo quotidianoque datum.*) Emil. in Philippo D. Lud. filio, p. 156, D.

tisans de La Brosse, ni avec ceux de la reine. Il y a cependant beaucoup d'apparence qu'elle n'avoit répondu que conformément aux instructions qu'elle avoit reçues. Philippe, ravi de ne pas trouver dans la reine la coupable qu'il cherchoit, dissimula le chagrin qu'il avoit conçu contre La Brosse et ceux de son parti. Il étoit en guerre avec l'Espagne; et la situation de ses affaires ne lui permettoit pas d'éclater contre un homme qui avoit le secret de l'État; mais tandis que son ressentiment paroissoit endormi, celui de Marie de Brabant et des grands joints à sa cause veilloit, et ils se frayoient le chemin à la vengeance la plus terrible. Le roi d'Espagne, sur lequel Philippe avoit eu de très grands avantages, proposa une entrevue avec le comte d'Artois (1), ennemi déclaré de Pierre La Brosse, pour ébaucher un traité entre le roi de France et lui. Dans une conférence qu'ils eurent ensemble, on apporta au roi d'Espagne un paquet, où le secret des affaires de France étoit, dit-on, contenu. Le roi d'Espagne, prenant ou feignant de prendre avantage des nouvelles que lui appre-

(1) Robert II du nom, dit *Le Noble*, fils de Robert I, qui étoit frère de saint Louis, et de Mahaud de Brabant, fille aînée de Henri I, et l'un des ennemis de Pierre La Brosse, allié doublement à la reine, sa cousine issue de germaine.

noit cette dépêche, dit au comte, « Qu'il n'étoit « pas sans amis à la cour de France. » Cela fut répété ; et le comte d'Artois prétendit avoir reconnu, par ses liaisons en Espagne, que La Brosse étoit le traître qui informoit l'ennemi des secrets du roi. Il en écrivit en France, mais adroitement, et sans parler de La Brosse. Nouveaux embarras dans l'esprit de Philippe. On eût voulu sans doute qu'il eût reconnu son favori à ces traits, et on ne sauroit douter que ce ne fût l'intention de la reine et du comte; mais le roi ne se détermina point encore à sévir contre son favori. Il fallut donc imaginer un autre moyen pour le rendre nommément criminel et odieux ; et on le trouva en faisant tenir au roi même, par un moine jacobin du couvent de Mirepoix, une boîte fermée, qu'un passant qui en étoit chargé avoit, à ce qu'on prétendoit, laissée dans une abbaye où il étoit tombé malade, et l'avoit recommandée à l'abbé à sa mort. Ce comte, tout suspect qu'il dût être produisit le grand effet qu'on en attendoit. Le roi, auquel la boîte fut remise, ne voulut l'ouvrir qu'en présence de son conseil; et malheureusement pour La Brosse, ce conseil n'étoit composé que de ses ennemis déclarés, et des amis de la reine. On y trouva un paquet de lettres cachetées du sceau de Pierre La Brosse.

L'histoire ne dit rien de ce qu'elles contenoient; et ce silence est bien extraordinaire, et bien concluant pour le ministre. Mais on remarque que le bon prince, persuadé de l'infidélité de son favori, comme d'un crime réel et démontré, partit aussitôt de Melun, où il étoit, pour venir à Paris. Le conseil fut assemblé à Vincennes; et La Brosse arrêté fut conduit de Vincennes à Paris, et de Paris à Jenville en Beauce, où il fut enfermé dans une tour. L'évêque de Bayeux, son parent, se retira aussitôt à Rome. Il prévit bien que le favori alloit être sacrifié à la vengeance de la reine, et à la haine des grands ou des barons, qui étoient ses juges et ses parties. La Brosse, ramené à Paris, y fut peu de temps après condamné, par les barons, à être pendu au gibet public, ses biens acquis et confisqués au roi; et le jugement fut exécuté le jour même de l'arrêt, avant le lever du soleil, dit Gaguin, en présence du comte d'Artois, du duc de Bourgogne, et du duc de Brabant, frère de la reine, qui avoient présidé à sa condamnation. Ce fut ainsi que la reine se vengea du malheureux La Brosse, dont le crime le plus véritable, et peut-être le seul véritable, fut d'avoir obsédé l'esprit de son maître, au point que lui seul disposoit des affaires, des charges et des emplois. C'est

l'opinion du plus judicieux de nos historiens (1). La Brosse a trouvé des apologistes, non seulement en France, mais chez les étrangers. De ce nombre sont Le Dante, dans ce poëme fameux qu'il a intitulé *le Purgatoire*, au commencement du sixième chant, et son commentateur, cités par l'auteur du traité du Péculat. Il est surprenant que l'auteur du nouvel abrégé ait suivi l'opinion commune sans former le moindre doute, dans une occasion où le doute est si raisonnable. On prétend, et Mézeray le rapporte, que dans ses premiers mouvements, le trop crédule Philippe menaça d'abord la reine du dernier supplice; et un auteur du temps assure qu'elle courut risque d'être brûlée vive, si le duc de Brabant, son frère, n'eût envoyé à son secours un chevalier qui offrit de prouver l'innocence de la reine en champ clos; que l'accusateur, suscité par La Brosse, n'ayant pas eu assez de courage pour soutenir, les armes à la main, ce qu'il avoit avancé, fut condamné au gibet. Je n'assurerai

---

(1) Mézeray, Abrégé chronol. t. 3, p. 198. *Assez coupable*, dit cet historien, en parlant de La Brosse, *quand il n'auroit point commis d'autre crime que d'avoir obsédé son roi.... Car c'est un vol public à un particulier, que de tenir et posséder seul celui qui appartient à tous ses peuples, comme tous ses peuples lui appartiennent.*

point cette dernière circonstance; je n'ose même assurer que La Brosse ait porté son imprudence et sa témérité jusqu'à accuser de poison une princesse aimée de son mari. Nous sommes si mal informés des évènements, ou plutôt des ressorts secrets des évènements de ces temps, et la faveur où se trouva élevé un homme tel que La Brosse étoit si grande et si odieuse alors, qu'il n'est point de machine que les grands ne fissent jouer pour se débarrasser d'un pareil favori, dont le pouvoir éclipsoit le leur. Une circonstance singulière, que nous devons à Guillaume de Nangis, c'est que la mort de La Brosse donna au peuple une extrême surprise, parcequ'on en ignoroit les motifs, et qu'elle fut même cause de plaintes et de murmures (1). Apparemment il n'étoit point de ces favoris qui s'engraissent du sang du public, et dont le peuple voit toujours la chute et le supplice avec une sorte de transport. On peut regarder La Brosse comme le premier instrument et la première victime du pou-

---

(1) *Petrus de* BROCIA, *regis Franciæ cambellanus magnus vir apud dominum suum et regni ejus principes quàm plurimùm honoratus, apud Parisios, communi latronum patibulo est suspensus; cujus causæ mortis incognitæ apud vulgus magnam admirationis* ET MURMURATIONIS MATERIAM MINISTRAVIT. Guillel. Naug. in chron. ad ann. 1278.

voir absolu que les rois de la troisième race s'arrogèrent depuis Philippe-Auguste, et auquel saint Louis avoit mis les bornes que prescrivent une politique raisonnée et de sages lois. Enguerrand de Marigny fut la seconde. Quoi qu'il en soit de ces réflexions, la reine resta seule en possession du cœur de son mari, et fit connoître que l'on n'entre point impunément en concurrence avec une princesse qui joint l'esprit à la beauté, et que le triomphe qu'on peut obtenir en ces occasions est rarement durable, et souvent funeste. Un titre du mois de septembre 1280, cité par du Tillet, nous apprend que le douaire de Marie fut fixé à *dix mille livres tournois* de rente (1). Elle possédoit les châteaux et villes de Mantes, de Pacy, d'Anet, de Nogent-le-Roi, de Montchauvet, de Bréval, etc., avec tous leurs droits.

La mort du roi son époux, arrivée en 1285, la priva des douceurs du trône. Elle vécut encore long-temps après, mais elle n'est plus connue que par quelques titres qui nous rap-

---

(1) Ceux qui ne réfléchissent pas à la valeur intrinsèque des espèces regardent la dot et le douaire d'une reine, réduits à dix mille liv., comme quelque chose de fort médiocre; mais il y a beaucoup de proportion entre cette somme et celle qu'avoient nos princesses avant Louis XIV.

pellent ses bienfaits pour les maisons religieuses, qu'elle aimoit, et par l'éducation qu'elle donna à Jeanne de France, sa petite-fille, reine de Navarre, femme de Louis, comte d'Évreux.

Suivant du Tillet, elle ne mourut que le 10 janvier, ou le 12, suivant Anselme, 1321. Les cordeliers de Paris eurent son corps, les jacobins son cœur. Ces deux couvents, dit Mézeray, partageoient ainsi les reliques des princes, comme ils partageoient leurs faveurs (1). Elle avoit choisi

(1) Cela avoit donné lieu à un grand différent à la mort de Philippe le Hardi, époux de Marie de Brabant. Ce prince étant mort à Perpignan, à son retour de son expédition d'Aragon (en 1285), sa chair séparée de ses os et ses entrailles furent inhumées *à Narbonne*; ses os furent apportés à *Saint-Denis*. Les moines prétendirent avoir son *cœur*. PHILIPPE LE BEL, qui avoit pour confesseur un jacobin, nommé Nicolas *de Goirent*, par Jean Victorin dans son *Mémorial historique*, accorda aux *jacobins* le cœur de son père. Les moines de Saint-Denis s'opposèrent à cette disposition du fils, lequel prétendit la soutenir. La contestation fut vive. La gloire et l'*intérêt* en étoient les motifs : cela fit une affaire où la cour prit parti. L'UNIVERSITÉ donna même son jugement, et le donna de façon qu'il ne servit qu'à mécontenter toutes les parties, qui n'y eurent aucun égard. Suivant la détermination d'une partie des *maîtres en Divinité*, ni le roi ni les moines de Saint-Denis, ni les frères prêcheurs, n'avoient droit de disposer du cœur du feu roi : il falloit une dispense du pape au roi *pour le donner*; aux jacobins *pour le garder*; et aux bénédictins *pour l'obtenir*. Les jacobins qui l'avoient le gardèrent. Joh. Launoius, *de scholis celebriorib.* pages 349 et 350.

sa retraite, sur la fin de ses jours, à Murel, près de Meulan. Elle eut trois enfants; le premier, Louis, comte d'Évreux, qui a fait la branche des rois de Navarre, né au mois de mai 1276, et mort le 19 mai 1319, inhumé aux cordeliers de Paris; le second, Marguerite de France, femme d'Édouard I, roi d'Angleterre, restée veuve en 1307, et morte à Londres en 1317; et le troisième, Blanche de France, mariée à Rodolphe, duc d'Autriche, et depuis roi de Bohême, en 1300, morte à Vienne en Autriche, le 14 mars 1305, sans postérité.

JEANNE DE NAVARRE,

FEMME DE PHILIPPE LE BEL.

JEANNE de Navarre, femme de Philippe dit le Bel, fils de Philippe le Hardi et d'Isabelle d'Aragon sa première femme, étoit fille de Henri I, du nom, roi de Navarre, comte de Champagne et de Brie, et de Blanche, dite aussi Jeanne d'Artois. Elle naquit en 1271, peu de temps après la mort de Thibaut, prince de Navarre, son frère, arrivée par accident. Le gouverneur

et la nourrice du petit Thibaut se le jetant en badinant dans les bras l'un de l'autre, le gouverneur le laissa tomber du haut d'une galerie en bas. Le prince mourut sur-le-champ de sa chûte; et le gouverneur, se précipitant au même instant, tomba mort à côté de son petit maître. Ce malheur donna la couronne de Navarre et les grands biens de la maison de Champagne à la princesse Jeanne. Elle n'avoit que deux ans et demi lorsque le roi Henri son père la fit reconnoître reine de Navarre, malgré les oppositions des États de ce royaume, qui prétendoient que la Navarre étoit assujettie à la loi salique, *et qu'elle ne tomboit pas de* LANCE EN QUENOUILLE, comme on parloit alors. Il s'étoit agi du mariage de la princesse avec un des fils d'Édouard II, roi d'Angleterre, comme le prouve d'Oyenard (*Notitia Vasconiæ*, p. 338); mais ce projet n'eut point de suite. Henri, en mourant, institua sa fille son héritière universelle par son testament, et la recommanda à Blanche d'Artois son épouse, à laquelle il donna la tutelle de la princesse, lui ordonnant de la marier en France, et non en Aragon ni en Castille. Les grands de Navarre, partisans de Jacques, roi d'Aragon, s'élevèrent contre les dispositions testamentaires de leur roi, et ils élurent pour gouverneur, ou *baillistre* de

la princesse, don Pedro Sanche de Montagut, qui devoit avoir soin de sa personne jusqu'à ce qu'elle fût en âge d'être mariée. La tutelle devoit être ôtée à la reine mère, et déférée au roi d'Aragon. L'évêque de Pampelune (don Armingol), qui prétendoit avoir à se plaindre du feu roi, étoit à la tête du parti opposé à celui de la reine. Le conseil de cette princesse ne trouva point de voie plus sûre pour faire échouer les projets de l'Aragonais, que celle de la fuite. La reine mère et sa fille se retirèrent en France, et vinrent se jeter entre les bras de Philippe le Hardi, qui les reçut généreusement, et fit élever la princesse de Navarre à sa cour, avec tous les soins qui étoient dus à sa naissance et à son rang. L'évasion des deux reines donna lieu à différentes brigues de la part des rois d'Aragon et de Castille, et à différentes résolutions de la part des États de Navarre. La division étoit inévitable dans de pareilles circonstances : les uns tenoient pour la princesse et les intérêts de leur patrie; les autres pour le roi Jacques d'Aragon, et d'autres pour Alphonse roi de Castille.

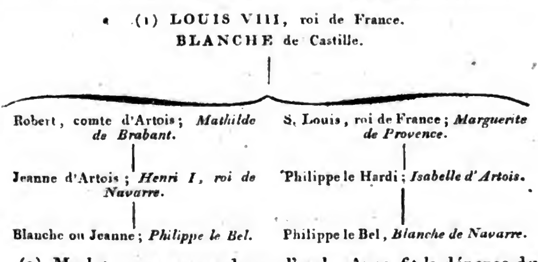
La valeur des Français et la politique de Philippe le Hardi rétablirent avec le temps la paix dans la Navarre. Jeanne n'avoit que treize ans lorsqu'elle fut mariée à Paris à Philippe, depuis

dit le Bel, le 16 août 1284, ou, suivant quelques auteurs, le 15 du même mois, jour de l'Assomption.

Le prince, âgé de quinze ans, avoit été chevalier : il prit alors le titre de *roi de Navarre*, *comte palatin de Champagne et de Brie*.

Les époux étoient parents, et cousins issus de germains (1). Le pape accorda la dispense qui lui fut demandée : Philippe monta sur le trône de France l'année suivante, par la mort de Philippe le Hardi son père, arrivée au mois d'octobre 1285, et fut sacré et couronné à Reims avec la reine Jeanne son épouse, le jour des Rois de la même année, par Pierre Barbet, archevêque de Reims (2).

Le roi, pour donner à son épouse des marques de son estime, lui donna, en 1288, tous les



(2) Marlot nous apprend que l'archevêque fit la dépense du festin du sacre, dans l'espérance de *s'en faire rembourser par les bourgeois*, et même *par les chanoines*. S'il avoit laissé

acquêts faits pendant leur mariage dans la Navarre, et dans ses terres de Champagne et de Brie. On en trouve encore les titres au trésor des chartes. Dans une maladie qu'eut Philippe le Bel en 1294, ce prince, dit-on, fit son testament, et donna à Jeanne la tutelle de ses enfants et la régence du royaume, tant qu'elle demeureroit veuve, lui substituant Charles, comte de Blois, son frère, et voulant qu'il obéît immédiatement à la reine seule, et qu'il commandât souverainement au reste du royaume, comme associé à la régence; mais le retour de la santé du roi rendit ces dispositions inutiles, et elles ne servirent qu'à prouver l'estime de Philippe pour la reine. Elle le méritoit par l'étendue de son génie et par l'éclat extérieur qu'elle savoit donner à la royauté.

Elle portoit le penchant à la magnificence jusqu'à la jalousie; et l'histoire nous en donne une preuve remarquable. Après la défaite de Guy, comte de Flandre, en 1299, Philippe le Bel alla à Bruges avec la reine. Il y fut reçu avec une magnificence surprenante. Jeanne vit avec éton-

---

ces derniers tranquilles, il eût peut-être réussi. Mais les chanoines et les bourgeois se plaignirent à Rome, et il fut jugé, d'après les enquêtes qui furent faites en 1291, que le roi ni l'archevêque n'avoient aucun droit d'imposition sur les bourgeois, *clercs*, *religieux* ou *laïcs* de Reims.

nement et une sorte de chagrin que les bourgeoises de Bruges, la plupart femmes de marchands, parussent devant elle avec des habits et des ajustements si riches, qu'à peine ceux de la reine en égaloient-ils l'éclat. Ce n'étoient qu'étoffes d'or et pierreries. « On ne voit, dit-elle, « que des *reines* à Bruges. Je croyois qu'il n'y « avoit que moi qui dût représenter cet état. » Pour punir la ville et les bourgeois de son erreur et de leur faste, elle engagea le roi son mari à leur faire bien des mauvais traitements, et il eut la foiblesse de se livrer à des idées qu'il étoit de la grandeur d'un roi de condamner. Mais peut-être, en satisfaisant la passion de la reine, satisfaisoit-il la sienne, qui étoit l'avidité des richesses, qu'on lui reproche.

La princesse savoit faire usage des biens dont elle avoit la disposition. Non seulement elle fit bâtir dans la Navarre la ville de Cares, qu'on appelle le Pont-la-Reine, en mémoire de sa fondatrice, mais elle fit voir sa tendresse pour les pauvres, en fondant un hôpital dans la ville de Château-Thierry, et son goût pour les lettres et les savants, par la dépense toute royale qu'elle fit pour la fondation du collège de Navarre, qui a long-temps passé pour une des premières écoles de l'Europe, et par le mérite de ses élèves, et par la célébrité de

ses professeurs (1). Par son testament, fait au bois de Vincennes le jour de la Notre-Dame de mars de l'année 1304, elle fonde le collège de Navarre, qu'on a d'abord appelé le collège de Champagne, en faveur de soixante-dix pauvres écoliers, vingt grammairiens, trente artiens et vingt théologiens, à chacun desquels elle assigne un revenu suffisant pour son entretien (2). En sorte que l'on peut regarder ce collège comme une espèce d'université où la fondatrice a réuni toutes les sciences qui en forment le cours entier. On peut voir la sagesse de ses vues dans la disposition particulière de la fondation qui regarde l'é-

---

(1) Avant la fondation de ce collège, il n'y en avoit que trois ou quatre pour les laïcs; celui des *Cholets*, de 1297; d'*Harcourt*, de 1311; de *Bayeux*, de 1304; et de *Laon*, de 1313. Je ne parle point de celui de Cluni, ni de la Sorbonne, qui n'étoient destinés que pour des *moines et des prêtres*. Ce qui composoit ce qu'on appeloit l'université, étoient des maîtres particuliers. L'exemple de la reine Jeanne les fit multiplier à l'infini. Leur réunion, par les ordres, et sous les auspices de *Louis le Bien-aimé*, leur rend l'éclat qu'ils avoient perdu, et assure à l'université son ancienne splendeur.

(2) Les théologiens devoient avoir, à chaque semaine composée de sept jours, *huit sous parisis;* les *artiens*, ou étudiants en philosophie, *six sous parisis;* et les grammairiens, *quatre sous*, aussi parisis, pareillement par semaine. L'altération des monnoies sous ce règne et le précédent en avoit fort dérangé la valeur; et on remarque qu'un denier d'argent du temps de saint Louis, en *valoit trois* sous Philippe le Bel.

lection de la personne qu'on appelle aujourd'hui le grand-maître de Navarre. En parlant de lui, elle s'explique en ces termes : « Un prud'homme « séculier, maître en divinité (1), qui lira aux « théologiens, et qui aura le général gouverne- « ment de tout l'hôtel. Il sera élu et établi gou- « verneur par le doyen et la meilleure partie des « maîtres de la faculté de théologie, lesquels « jureront sur les saints Évangiles, à établir le- « dit gouverneur, que par amour, ne pour « haine, ne pour affection d'ami, ne de nation, « fors que purement, pour ce qu'ils croient « qu'il soit profitable, ils ne le reçoivent ni éta- « blissent gouverneur..... » Toutes les autres dispositions concernant cet établissement ne respirent pas moins la sagesse et l'intelligence de la fondatrice. Elle avoit ordonné que son hôtel, dit de Navarre, situé hors la porte Saint-Germain-des-Prés, seroit vendu pour acheter une maison convenable à la demeure des écoliers et des maîtres dans la ville, et ajouté à cela deux mille livres de rente à prendre sur ses comtés de Champagne et de Brie (2).

---

(1) On donnoit autrefois ce nom à la théologie, comme on a donné le nom de SAGESSE à la *philosophie*, prenant l'objet de la science pour la science même.

(2) *Voyez* les Recherches de Pasquier, liv. 9, ch. 16,

La reine donna aussi une bibliothèque considérable à ce collège, et elle est encore l'une des plus précieuses, par la rareté des anciens manuscrits qui s'y trouvent.

On peut voir dans Dubreuil, Félibien, Sauval, et dans les autres historiens de la ville de Paris, les monuments qui retracent encore à nos yeux les libéralités et le mérite de cette princesse. Au-dessus du grand portail d'entrée sont deux statues assez bien exécutées pour le temps, dont l'une représente Philippe-le-Bel, qui est qualifié de fondateur dans l'inscription où se trouve son nom, et l'autre la reine Jeanne. L'idée de beauté que nous donnent tous ceux qui ont parlé d'elle n'est point démentie par cette statue, qui représente une des femmes la mieux faite et la plus belle de son temps. Au milieu des deux figures sont deux vers latins assez beaux pour trouver ici leur place. Les voici :

Dextra potens, lex æqua, fides, tria lilia regem
Francorum, Christo principe, ad astra ferent (1).

On voit dans la chapelle du collège un tableau

---

col. 919 et suiv. de la dernière édition; et L'HISTOIRE DU COLLÈGE DE NAVARRE, du docteur Launoy.

(1) On peut les rendre en ces deux vers français :
Le pouvoir, l'équité, la foi (lis précieux),
Élèveront toujours nos rois jusques aux cieux.

fort ancien, où sont écrits soixante-trois vers latins rimés, qui composent un poëme historique à la louange de Jeanne de Navarre. L'auteur lui attribue toutes les belles qualités qui peuvent former une princesse accomplie. « Elle « étoit (1), dit-il, grave dans son maintien, belle « de visage, prudente, sage, juste et constante; « chaste, fidèle, pieuse, bonne, compatissante, « aimant les pauvres, mais sur-tout les savants, « et savante elle-même, appliquée à l'étude de « l'Écriture Sainte, pleine d'un généreux mé- « pris pour les choses de ce monde. » C'est à elle qu'il attribue la renaissance des sciences et de la philosophie en France. Elle fut aimée constamment par son mari.

Après des éloges si brillants, on ne s'attend guère aux contes médisants qui se sont répandus, que cette princesse étoit d'une incontinence sans

---

(1) *Gestu morosa fuit, et vultu speciosa,*
Prudens, robusta, constans, et provida, justa;
CASTA, *fide plena, speque abs pietatis habenâ;*
Compatiens animo, suspirans cordis ab imo,
Pauperibus cunctis dans, doctis atque peritis.
Viribus et totis divinis dedita notis,
Sub pede mundana calcans, quasi stercora vana.
Hæcce regina, per quam vergente ruinâ,
Crevit Parisia declinans philosophia:
Cujus sunt gesta scriptis aureis redigenda....

exemple ; que, pour satisfaire ses passions, elle se livroit à des écoliers, et qu'ensuite, pour éviter leur indiscrétion, elle les faisoit jeter par la fenêtre dans la Seine ; que le célèbre Buridan fut le seul qui échappa de ce péril, en mémoire de quoi il inventa ce fameux sophisme qu'on appelle l'*Ane de Buridan* (1). Gaguin, et Launoy après lui, en rapportant ces odieuses anecdotes, en attribuent l'origine au libertinage des trois princesses femmes de Louis Hutin, de Philippe le Long et de Charles le Bel. En effet, disent l'un et l'autre, quelle apparence que Buridan, qui brilloit encore en 1348 (Launoy dit par erreur en 1358), ait fait l'objet des désirs passionnés d'une princesse morte en 1304 ?

D'ailleurs, comment supposer, sans une injustice évidente, que Jeanne, si généreuse envers les savants, fondatrice d'un collège comme celui de Navarre, ait poussé ses impudicités et sa cruauté jusqu'à faire périr des jeunes gens dont elle se seroit servie pour assouvir sa lubri-

(1) Ce sophisme se fait dans la matière de la liberté. On suppose un âne ayant également soif, et également faim, placé entre un seau d'eau et un picotin d'avoine, n'ayant point de poids qui entraîne plutôt vers l'un que vers l'autre, l'âne mourra de soif et de faim. Que ce sophisme ait été imaginé en mémoire d'une aventure pareille à celle dont il s'agit, je n'en vois pas de raison.

cité ? Où sont les preuves raisonnables de cette horrible imputation ? Et n'est-il pas contre toutes les notions communes, qu'une princesse altérée de débauche soit obligée de faire venir des écoliers ou tels autres indiscrets qu'il faut faire noyer pour cacher son crime ? N'y a-t-il pas assez d'autres personnes plus à portée que ne le sauroient être des étudiants ? Si l'anecdote a quelque fondement, c'est donc tout au plus à l'une des trois princesses, brus de Jeanne de Navarre, et non à Jeanne qu'on peut la rapporter (1).

Outre l'histoire abrégée du collège de Navarre, qu'on apprend dans le petit poëme dont nous avons parlé, on y apprend aussi que Jeanne

---

(1) *Voy.* Gaguin dans Philippe le Bel, fol. 120, recto et verso, édition in-8 de 1511 ; c'est la seconde ; et fol. recto de 1528, cité par Bayle : Launoy, Histoire du collège de Navarre, part. 1, liv. 1, ch. 2, p. 15; Bayle, article BURIDAN, note A, et dans l'addition ; Brantôme (*dames Gal. tome* 1, p. 232) ne nomme point cette reine. Il parle du libertinage de certaines femmes, et dit de l'une d'elles : « Si est-ce que cette dame ne peut encourir « tel blâme, que CETTE REINE, qui se tenoit à l'hôtel de NESLE « à Paris, laquelle faisant le guet aux passants, et ceux qui lui « revenoient et agréoient le plus, de quelque sorte de gens que « ce fussent, les faisoit appeler et venir à soi ; et après en avoir « tiré ce qu'elle en vouloit, les faisoit précipiter du haut de la « tour, qui paroît encore en bas en l'eau, et les faisoit noyer. Il « ajoute : Je ne puis dire que cela soit vrai ; mais le vulgaire, au « moins la plupart de Paris l'affirme ; et n'y a si commun, qu'en « lui montrant la tour seulement, que de lui-même ne le die. »

mourut au château de Vincennes, peu de temps après avoir fait son testament, le 2, ou, suivant quelques historiens, le 6 avril 1305, âgée de trente-trois ans trois mois vingt-neuf jours, et qu'elle fut inhumée au milieu du chœur de l'église des cordeliers à Paris, où l'on voyoit son tombeau avant l'incendie de 1580.

La reine eut peu de part au gouvernement; et Philippe son époux eut le bonheur de ne point trouver dans une princesse pieuse, et qu'il aimoit, des obstacles à la conduite vigoureuse qu'il eut avec Boniface VIII, comme en ont trouvé depuis lui Louis XII et quelques autres de nos rois; grand bonheur pour l'État, et pour le souverain chargé d'en conserver l'honneur et les prérogatives! Qu'eût fait Philippe le Bel, s'il eût eu à combattre les préjugés du treizième siècle, le fougueux Boniface, la bulle *unam sanctam*, et une femme chérie?

Jeanne eut pendant vingt ans de mariage sept enfants, dont quatre princes. Le premier, Louis X, surnommé Hutin, successeur de Philippe le Bel son père; le second, Philippe V, dit le Long, successeur de Louis X; le troisième, Charles IV, dit le Bel, successeur de Philippe V, tous les trois morts sans postérité masculine; le quatrième, Robert de France, mort âgé de onze à

douze ans, et inhumé dans l'église de Saint-Louis du prieuré de Poissy; le cinquième, Marguerite de France, promise à Ferdinand IV, roi de Castille, et non mariée; le sixième, Isabelle, née en 1292, femme d'Edouard II, roi d'Angleterre, mère d'Edouard III, et source fatale de nos différents avec l'Anglais, morte le 21 novembre 1357; le septième, Blanche, morte jeune. (*Voyez* l'Atlas de Le Sage, carte nº 10 et autres, pour les alliances.)

MARGUERITE DE BOURGOGNE,

FEMME DE LOUIS HUTIN.

Marguerite de Bourgogne, première femme de Louis, dit Hutin, fils aîné de Philippe le Bel et de Jeanne de Navarre, étoit fille de Robert second du nom, duc de Bourgogne, roi titulaire de Salonique ou Thessalonique, et d'Agnès, cinquième fille de saint Louis. La princesse étoit extrêmement jeune lorsque son mariage fut arrêté avec Louis, fils aîné de France, à Longchamp, le 28 février 1299; il ne fut célébré qu'en

1305. Louis, né le 4 octobre 1289, n'avoit que quinze ans ; la princesse étoit peut-être encore plus jeune. Elle étoit belle, d'un esprit extrêmement vif, maîtresse de ses actions, et dans une cour où l'on peut soupçonner que la galanterie qui s'y étoit introduite sous le règne de saint Louis étoit poussée jusqu'au mépris des décences, jusqu'à la débauche : au moins les portraits que nous donnent des femmes Guillaume de Lorris et Jean de Meung, son continuateur, dans le fameux roman de la Rose (1) donnent-ils lieu de le croire. Le style de ce poëme, libre et quelquefois cynique, donne de ces temps des idées étranges, lorsqu'on sait que les dames ne se faisoient aucun scrupule de lire un ouvrage que les gens de lettres, qui ne cherchent que les sources de notre poésie, et

(1) Tout le monde sait les quatre vers insultants au sexe, dans le poëme du roman de la rose. En voici d'autres qui, avec des termes plus polis, expriment la même chose.

Or n'est-il plus nulle Lucrèce,
Nulle Pénélope en Grèce ;
Ne nulle prude femme en terre.

Ailleurs.

Prudes femmes par saint Denis,
Autant en est que de Phénix.

Guillaume de Lorris mourut vers l'an 1260, et Jean de Meung, son continuateur, vers l'an 1320.

l'histoire de notre langue, ne lisent qu'avec circonspection, et ne citent qu'avec les ménagements dus à la pudeur. La manière dont les dames de la cour prétendirent se venger des *licences poétiques de maître Jean de Meung* ne fait guère plus d'honneur à leurs mœurs que ses écrits. Le poëte étant venu à la cour, où quelques affaires l'appeloient, fut saisi par l'ordre des dames et sans doute par celui de la reine; on l'enferma dans une chambre, et toutes parurent des verges à la main, et prêtes à le châtier de façon à l'en faire souvenir. Des seigneurs unis à ces dames devoient le déshabiller et leur présenter leur victime en état de ne pas échapper à un seul coup. Jean de Meung, justement alarmé, eut besoin de son esprit dans cette périlleuse occasion; il s'en servit et pria les dames de lui accorder une grace, en ajoutant qu'il ne prétendoit pas éviter une punition qu'il avoit justement méritée; ce qu'il avoit à demander n'alloit même, disoit-il, qu'à avancer le châtiment. Les dames ne vouloient point de propositions, les seigneurs, plus raisonnables, les y déterminèrent. Le poëte à genoux les supplia que celle d'entre elles qui se croiroit la plus justement offensée, et le but véritable de sa satyre, fût la première à frapper: il ne demandoit pas d'autre faveur. Pas une des

dames ne voulut commencer, et maître Jean échappa. Il n'eût pas eu si bon marché s'il se fût trouvé entre les mains des hypocrites et des moines, dont il parloit aussi mal que des femmes (1). La princesse poussa les privilèges de sa liberté et de son rang jusqu'à l'abus, aussi-bien que Blanche et Jeanne de Bourgogne ses deux belles-sœurs. Peut-être est-ce à Marguerite qu'il faut imputer les désordres que quelques auteurs ont témérairement attribués à Jeanne de Navarre sa belle-mère. Ce qu'il y a de certain, c'est que Marguerite, et Blanche de Bourgogne, femme de Charles, alors comte de la Marche, frère du roi, furent convaincues d'adultère avec deux frères, l'un appelé Philippe, l'autre Gautier d'Aunay (2). Ils avoient intéressé dans leurs dé-

---

(1) *Voy.* Fauchet, des Anciens Poëtes français, liv. 2, pages 204 et 205 de l'édit. in-4° de 1581, « et maître Jehan, dit Fauchet, « échappa, laissant aux dames une vergogne, et donnant aux « seigneurs là présents assez grande occasion de rire : car il s'en « trouva aucuns d'eux à qui il sembloit que telle ou telle devoit « commencer. »

(2) Les auteurs varient sur leur nom ; mais je crois que *Aunay* est le véritable. C'est le nom que portoit l'endroit où a été bâtie l'abbaye de Maubuisson, et Aunay étoit un hameau aux environs de Pontoise, duquel Philippe et Gautier étoient peut-être seigneurs. Lebeuf, tome 4, p. 185. Mézeray les dit gentilshommes normands.

bauches l'huissier de la chambre de la reine de Navarre, confident et complice de ces désordres. Philippe passoit pour l'amant de Marguerite, Gautier pour celui de Blanche, comtesse de la Marche. C'étoit à l'abbaye de Maubuisson que se passoient les scènes honteuses du libertinage des princesses. Louis Hutin, qui venoit de monter sur le trône, leur fit faire leur procès comme à des traîtres et à des scélérats coupables du crime de lèse-majesté. L'huissier entremetteur de ces criminelles galanteries fut condamné au gibet; mais Philippe et Gautier furent traités plus sévèrement: ils furent tous les deux mutilés et écorchés vifs (1). Ils eurent ensuite la tête coupée, et leurs corps furent pendus par dessous les bras, leurs têtes placées sur des piliers. Cette exécution se fit à Pontoise : exemple terrible, qu'il eût peut-être été plus sage de ne pas donner, mais qu'on crut nécessaire dans un siècle tout-à-fait cor-

---

(1) *Uxores filiorum Philippi* (Pulchri) *tres adulterii insimulatæ sunt. Quam ob rem* MARGARETA, *Ludovici Hutini, regis conjux, et* BLANCHA, *Caroli comitis Marchiani uxor, regis edicto in castello Galliardi relegatæ sunt, quarum libido satis in aperto erat.... hostiarius Margaretæ adulterii conscius furcâ appensus est. Stupratores autem* PHILIPPUS *et* GALTERUS *Dannoy fratres, mentulis exsectis, pelle nudati apud Pontisaram ultimi supplicii pœnas subierunt.* Gaguin, in Philippo Pulchro, lib. 7, fol. 129, recto.

rompu, pour arrêter l'audace de quiconque seroit capable de se porter à un pareil attentat contre la majesté du trône et l'honneur de son souverain. On fit des recherches exactes sur la conduite de tous ceux qui avoient été dans la familiarité de Marguerite, de Jeanne et de Blanche de Bourgogne, femmes des trois frères. Plusieurs personnes furent arrêtées, ou sur des preuves ou des soupçons, et condamnés à la torture. Parmi les coupables se trouva (1) un moine de l'ordre des frères prêcheurs, auquel l'histoire donne le titre d'*évêque de Saint-Georges*, et qui fut accusé de distribuer de ces remèdes abominables qui, en détruisant les fruits malheureux de l'incontinence par un plus grand crime, invitent au désordre celles qui n'en appréhendent que les suites visibles. Il fut d'abord conduit à Avignon, où l'on informa contre lui, et ensuite condamné et exécuté. A l'égard de Marguerite et des princesses ses belles-sœurs, elles furent renfermées, Marguerite, et Blanche, comtesse de la Marche, au château Gaillard, et Jeanne au château de Dourdan. Soit que Marguerite fût la plus coupable, soit que Louis Hutin fût le plus sévère, sa mal-

(1) Belleforêt, sous l'an 1313, tome 1 de ses Annales, fol. 796, verso.

heureuse épouse éprouva le plus rude châtiment, et fut étranglée avec une serviette en 1315. De la manière dont parle Sauval, on diroit que la mort de la princesse fut naturelle : « Elle fit voir, « dit-il, un grand repentir de son crime, avoua « qu'il étoit digne du supplice, mena depuis une « vie exemplaire, et mourut de même, ayant « envoyé avant sa mort une lettre au roi par son « confesseur, dont les seuls secrétaires d'état « surent la teneur. » L'auteur n'a-t-il point confondu Marguerite avec Blanche, femme de Charles le Bel? Son corps, suivant le continuateur de Nangis, fut inhumé dans l'église des cordeliers de Vernon; elle étoit âgée d'environ vingt-cinq à vingt-six ans. Elle avoit eu, en 1311, une fille qui ne se ressentit point des malheurs de sa mère, et qui fut mariée à Philippe, comte d'Evreux (1), le 27 mars 1317. Par le traité passé au bois de Vincennes, le 19 juillet 1316, entre Philippe le Long, régent, et Eudes IV de Bourgogne, oncle maternel de Jeanne de France, en présence des princes et seigneurs, il avoit été accordé « que « Jeanne de France et l'enfant posthume de Clé-

(1) Fils de Louis, comte d'Évreux (qui étoit fils puîné de Philippe le Hardi et de Marie de Brabant), et de Marguerite d'Artois.

« mence de Hongrie (dont on va parler), si c'étoit
« une fille, auroient en héritage le royaume de
« Navarre et les comtés de Champagne et de Brie,
« entièrement pour telle part et portion, qu'à
« chacune d'elle pourroit appartenir; que Jeanne
« seroit donnée à Agnès de France, son aïeule
« maternelle, veuve de Robert II, duc de Bour-
« gogne, fille du roi saint Louis, pour être éle-
« vée et nourrie par elle; qu'elle ne seroit néan-
« moins mariée que du gré de celui qui gouver-
« neroit la France, et que Philippe le Long
« auroit le gouvernement du royaume de Navarre
« et les comtés de Champagne et de Brie, jusqu'à
« ce que ladite Jeanne et la fille posthume fussent
« venues en âge. » Cela prouve bien que le système de l'*union tacite* est postérieure à ces siècles. Clémence de Hongrie accoucha d'un garçon, qui fut le petit roi Jean II; mais il ne vécut que huit jours. Philippe le Long devint roi, et fut sacré à Reims le jour des Rois 1317, malgré les réclamations d'Agnès de France, aïeule de Jeanne et d'Eudes de Bourgogne. Mais ce prince, en conservant ses droits, procura à Jeanne, fille de Louis Hutin, sa nièce, tous les avantages que méritoit la naissance de cette princesse. En la mariant avec Philippe d'Évreux, il lui donna, par le contrat de mariage, quinze mille livres de rente,

pour partie desquelles il lui assigna le comté d'Angoulême, Bouteville, Cognac, Merpuis et Aubeterre, et outre ce, la somme de cinq mille livres pour être employées en héritages qui *seroient propres à la princesse et aux siens*. Moyennant quoi Eudes IV de Bourgogne, oncle de Jeanne, céda, au nom de sa nièce, à Philippe le Long, tous les droits qu'elle avoit et pouvoit avoir, tant au royaume de Navarre qu'aux comtés de Champagne et de Brie, *à condition cependant* que si Philippe le Long décédoit sans enfants mâles, ces comtés retourneroient *à la princesse Jeanne comme son propre*. Tel fut le titre en vertu duquel Philippe le Long s'intitula roi de Navarre. Le cas prévu arriva; Philippe mourut sans enfants mâles, aussi Charles le Bel, frère et successeur de Philippe le Long, rendit-il à Philippe d'Evreux et à Jeanne sa femme le royaume de Navarre. On ne parle point des comtés de Champagne et de Brie; mais Charles étant lui-même mort sans enfants mâles, en février 1328, suivant notre manière de compter, Philippe et Jeanne abandonnèrent au roi les deux comtés, au moyen des avantages que leur fit Philippe de Valois, successeur de Charles le Bel, par une transaction postérieure passée à Avignon le 14 mars 1335, et le royaume de Navarre resta dans la maison

d'Evreux. Ainsi l'auteur de l'*Abrégé chronologique* (tom. 1, an 1328) induit en erreur, en disant que « Philippe de Valois rendit à Jeanne, « fille de Louis Hutin, le royaume de Navarre, « dont Philippe le Long et Charles le Bel (1) « avoient joui à son préjudice. » Puisqu'il est prouvé par les actes authentiques dont nous avons parlé, 1° qu'ils n'en avoient joui qu'après des conventions solennelles; 2° que ce fut *Charles le Bel lui-même qui rendit à Philippe d'Evreux et à sa femme le royaume de Navarre.* J'ai insisté sur ce point de notre histoire, parcequ'il est communément mal développé par nos historiens, et parcequ'il concerne une princesse à laquelle quelques uns prétendoient qu'appartenoit la couronne de France. Marguerite mourut en 1349 avec le titre de reine de Navarre, et avec la réputation de la princesse la plus sage et la plus spirituelle de son temps.

(1) M. le président Hainault auroit-il suivi l'autorité d'Auberie dans son Traité *des prétentions du roi sur l'empire*, liv. 1, ch. 2, p. 26 et 27, et de Chopin, *de Domanio*, liv. 3, tit. 1, n. 10. Quels que soient ses guides, il s'est mépris avec eux, et se trouve en opposition avec des faits démontrés, en accusant Philippe le Long et Charles le Bel d'une injustice qu'ils n'ont point commise.

CLÉMENCE DE HONGRIE,

FEMME DE LOUIS HUTIN.

Clémence de Hongrie fut la seconde femme de Louis Hutin ; elle étoit de la maison d'Anjou, fille aînée de Charles-Robert, roi de Hongrie, surnommé Martel (1), et de Clémence d'Habsbourg. Le roi, jeune encore, se livra avec tant d'emportement à ses passions, après le procès fait à Marguerite sa première femme, qu'on lui conseilla de chercher une princesse digne de son alliance. Il avoit deux frères, mais il n'avoit point de fils. Il envoya Hugues de Bouville dans la Pouille, à Charles-Robert, roi de Hongrie, qui y résidoit alors, pour lui demander la princesse Clémence. Elle fut amenée en France au commencement de l'année 1315, fut mariée le 19 août, et couronnée à Reims avec le roi par l'archevêque Robert de Courtenai, le 24 suivant. Le roi ne vécut pas long-temps après, étant mort le

(1) Élevé sur le trône de Hongrie à l'âge de onze ans, en 1310, pendant les troubles qui agitèrent la Hongrie pour la succession au trône, et mort en 1342.

5 juin 1316, ou de poison, ou, comme le rapporte Mézeray, pour avoir bu un verre de vin extrêmement frais, dans la cave même où il descendit, après s'être échauffé à la paume. Clémence étoit grosse à la mort de son mari ; il fut décidé que la couronne appartenant de droit à l'enfant qui devoit naître, si c'étoit un mâle, que Philippe, frère du roi, auroit la régence de l'État, et seroit *curateur au ventre*. La reine accoucha le 15 novembre 1316, environ cinq mois après la mort de son mari, d'un prince qui fut appelé Jean. La brièveté de la vie et du règne de Jean I, qui furent bornés à huit jours, ne permit pas à la reine de faire connoître les qualités qu'elle pouvoit avoir pour le gouvernement. Il ne paroît pas qu'elle ait pris parti dans le différent qu'éleva Eudes IV de Bourgogne contre Philippe le Long, pour la succession au trône que le Bourguignon prétendoit appartenir à Jeanne de France, sa nièce, fille de Marguerite de Bourgogne et de Louis Hutin. Comme elle n'y avoit aucun intérêt, il faut penser qu'elle se déclara plutôt pour Philippe son beau-frère que pour Jeanne de France. La couronne ayant été adjugée à Philippe par le jugement des pairs (1), Clémence se retira en

(1) Boulainvilliers prétend, avec quelque apparence de raison,

l'hôtel du Temple à Paris, où elle fit son testament le 5 octobre 1328. Elle y institua pour son héritier Humbert, dauphin, son neveu, et y mourut le 12 octobre de la même année. Elle fut inhumée dans l'église des jacobins de Paris, où l'on voit son tombeau placé au milieu du chœur.

ANONYME,

MAITRESSE DE LOUIS HUTIN.

PENDANT les désordres où Louis Hutin se plongea, et dont se plaint Jean de Saint-Victor, cité par Sauval, il s'attacha à une femme mariée, dont le nom ne nous est pas connu, de laquelle il eut une fille que le père Luc Wading appelle Endeline. Elle se fit religieuse aux cordelières du faubourg Saint-Marcel-lez-Paris, et, dit le pape Jean XXII, dans un bref du 10 août 1330, adressé à Endeline même, « effaça la tache de sa « naissance par la sainteté de ses mœurs et l'éclat « de sa vertu. »

---

que Philippe monta sur le trône sans qu'il intervînt aucun jugement des pairs.

JEANNE DE BOURGOGNE,

FEMME DE PHILIPPE LE LONG.

Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V, dit le Long, frère et successeur de Louis Hutin, étoit fille aînée d'Othon, quatrième du nom, comte palatin de Bourgogne, et de Mahaud, comtesse d'Artois. Son contrat de mariage avec Philippe, alors comte de Poitiers, fut passé à Vincennes, le 2 mai 1294, et la cérémonie du mariage se fit à Corbeil, au mois de janvier 1306. Il est naturel de penser que la princesse étoit à peine nubile en 1294, aussi-bien que le prince, et qu'elle n'avoit guère que treize à quatorze ans en 1306. Elle fut accusée d'adultère, ainsi que Marguerite, dont nous avons parlé, et de laquelle il faut lire l'article qui a un rapport entier à celui-ci. Jeanne, peut-être aussi coupable que Marguerite, trouva dans son époux moins d'emportement et bien plus de modération. Philippe, prince sérieux, sensé, appliqué aux affaires, étoit d'ailleurs d'un caractère doux, affable, attaché à l'étude et à la poésie proven-

çale qui étoit à la mode, et où il réussissoit. De pareils exercices adoucissent les mœurs. Jeanne fut d'abord reléguée au château de Dourdan; mais Philippe, environ un an après, lui pardonna, soit qu'il fût persuadé que la princesse ne fût pas coupable, soit qu'il crût que l'intérêt de son honneur et celui de l'État fussent des raisons pour la faire passer pour innocente. Après quelques formalités, qu'on devoit au grand éclat qu'avoit fait l'affaire des princesses, le roi la reprit, et vécut avec elle sans qu'on s'aperçût d'aucunes traces de la mémoire du passé. Il alla à Reims, avec la reine et toute sa cour, et ils furent tous deux sacrés et couronnés le lendemain de leur arrivée, qui étoit le 9 janvier 1316, en suivant l'ancienne manière de compter. Le même Robert de Courtenai, qui avoit fait la cérémonie du sacre de Louis Hutin, fit celle de celui de Philippe le Long et de Jeanne de Bourgogne. On vit même en cette occasion ce qu'on n'avoit point encore pratiqué. Mahaud, comtesse d'Artois et de Bourgogne, fille de Robert II, et mère de la reine, « assista au sacre (1)

(1) Contre l'origine et l'essence de la pairie, qui est d'être masculine, au moins quant aux fonctions, qui ne peuvent convenir qu'aux mâles. Cependant l'abus des pairies femelles n'a

« en nom et qualité de pair, et soutint avec les « autres pairs la couronne sur la tête du roi. » Cette confiance et ce privilège accordé à la mère est une sorte de preuve de l'intelligence qui s'étoit rétablie entre les époux. Elle dura jusqu'à la mort du roi, qui arriva le 3 janvier 1322, en comptant à notre manière, après cinq ans de règne, et cinq mois de maladie. La reine lui survécut de sept ou huit ans, et mourut à Roye, en Picardie, le 21 janvier 1329. Elle suivit l'exemple qu'avoit donné Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, fondatrice du collège de Navarre, en fondant elle-même le collège de Bourgogne, auprès des cordeliers de Paris (1). Un moderne paroît accuser cette princesse des désordres dont nous avons parlé dans la vie de Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. « Jeanne de Bourgogne, dit-il, demeura à l'hô-« tel de Nesle, après la mort de Philippe-le-Long, « son mari. Cet hôtel est indiqué par-tout comme

---

été arrêté que par l'édit de 1566, et plus particulièrement par l'édit de 1711, où les principes établis par M. de Riparfond, dans la cause du duché de Piney, par le savant imprimé en cette cause, in-12, 1693.

(1) Dubreuil, p. 688, en attribue la fondation à Jeanne de Bourgogne, troisième fille de Robert II, femme de Philippe de Valois.

« le théâtre des scènes du libertinage dont il s'a-
« git. La princesse, jeune à la mort de Philippe,
« fut près de huit ans veuve, et les rapports chro-
« nologistes n'y résisteroient pas, » soit pour l'âge de Buridan qui brilloit dès l'an 1327, soit pour celui de Jeanne de Bourgogne, qui mourut en 1328. Villon, qui vivoit en 1461, parle de l'aventure de Buridan, qui fut mis dans un sac, et jeté dans la Seine *par une reine de son temps*. Mais comment le philosophe enfermé dans un sac, et jeté dans la Seine, se seroit-il tiré d'affaire? (car il est certain que Buridan vivoit en 1348. Nouvel embarras, et nouveau sujet d'incertitude. D'ailleurs une Jeanne, déjà punie pour son dérangement pendant la vie de son mari, s'y seroit-elle replongée aussi honteusement après sa mort? Elle fut mère d'un prince et de quatre princesses. Le prince fut Louis de France, mort enfant, le 8 février 1316. Des quatre princesses, la première fut Jeanne, comtesse de Bourgogne et d'Artois, mariée à Eudes, quatrième du nom, duc de Bourgogne, morte en 1347; la seconde, Marguerite, mariée en 1320, à Louis deuxième du nom, dit de Crécy, comte de Flandre, morte le 9 mai 1382; la troisième, Isabelle, mariée à Guigues, huitième du nom, dauphin de Viennois, en 1323; la quatrième, Blan-

che, religieuse de Longchamp, où elle prit l'habit l'an 1327, et où elle mourut le 26 avril 1358 (1).

BLANCHE DE BOURGOGNE,

FEMME DE CHARLES LE BEL.

BLANCHE DE BOURGOGNE, seconde fille d'Othon IV, comte Palatin de Bourgogne, et de Mathilde d'Artois, sœur de Jeanne, de laquelle nous venons de parler, fut la première femme de Charles le Bel, d'abord comte de la Marche, et depuis roi de France, après la mort de Louis Hutin et de Philippe le Long, ses deux frères morts sans postérité masculine. Elle épousa, avant l'an 1307, le comte de la Marche. Elle étoit d'une beauté parfaite. « La première des « femmes de Charles, dit Froissard, fut l'une « des plus belles femmes du monde. » S'il étoit vrai, comme on le dit, que la reine et les dames de sa cour résolurent de faire passer Jean de

---

(1) *Voy.* l'Histoire du diocèse de Paris, de l'abbé Lebeuf, tome 3, p. 31.

Méhun par les verges, pour se venger du mal qu'il avoit dit des femmes, dans son fameux roman de la Rose, et que le poëte ne se tira d'affaire qu'en priant la moins sage d'entre elles de lui donner le premier coup; j'attribuerois volontiers ce projet de vengeance à Blanche. Elle fut accusée d'adultère, ainsi que les deux princesses de Bourgogne, femmes de Louis Hutin et de Philippe le Long, et fut, comme nous l'avons dit en parlant de Marguerite de Bourgogne, reléguée au château Gaillard d'Andely. Elle y étoit en 1316, sous la garde de Robert de Berfumée, bailli de Crécy; en 1319 et 1321 elle y étoit encore sous celle de Jean de Croissi et d'André Thiars. Charles le Bel, qui voulut concilier les intérêts de son honneur avec la compassion que lui donna le sort d'une princesse séduite par sa jeunesse et les mauvais exemples, et dans le dessein de se remarier, députa, en 1322, Pierre de Mortemer, évêque de Wincestre, vers le pape, pour obtenir la dissolution du mariage, sous prétexte de parenté (1). Elle lui fut accordée; cependant la

(1) La parenté étoit certaine; il n'y avoit que le motif qui ne l'étoit pas.

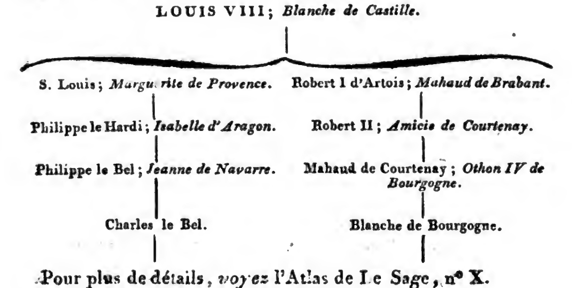
1° Charles le Bel étoit filleul de Mathilde ou Mahaud d'Artois, mère de Blanche;

princesse resta prisonnière au château Gaillard, sous la garde du bailli de Gisors et de Geoffroy le Cauchois, et fut ensuite transférée au château de Gauray, bailliage de Coutances, où elle étoit encore en 1325, sous la garde de Jean Daumont, huissier d'armes de Jean de Granvillier. Elle obtint la permission de prendre le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle acheva d'expier, par une austère pénitence, ses fautes passées : elle y mourut en 1326, peu de temps après son ingression, et fut inhumée dans le chapitre.

Dans l'embarras où se trouvent les historiens, à qui appliquer, avec quelque fondement, les débauches excessives et la cruauté de cette reine, laquelle, suivant la tradition, faisoit jeter de la tour de Nesle dans la rivière ceux qui avoient

---

2° Par cette Mathilde, Blanche étoit cousine au quatrième degré de Charles.



Pour plus de détails, *voyez* l'Atlas de Le Sage, n° X.

satisfait son impudicité, on l'impute à Blanche de Bourgogne. Jean Second, poëte hollandais, qui vint à Paris en 1532, ne manqua pas de remarquer sur ses tablettes ce qu'on lui dit de la tour du vieux hôtel de Nesle, placé alors où se trouve le collège Mazarin : et dans l'édition de ses œuvres, de l'an 1582, ainsi que dans celle de 1619, en parlant de cet hôtel dans une de ses épigrammes, il lui donne pour titre : *Vers sur le palais de la reine, ou d'une reine Blanche* à Paris. Mais la même pièce est sans ce titre dans son voyage écrit en prose et en vers, et joint à ses poésies de l'édition de 1636. Apparemment Jean Second ayant reconnu l'incertitude et le peu d'autorité des récits qu'on lui avoit faits, retrancha le nom de Blanche, par une sorte d'équité qui doit nous empêcher de faire tomber sur une personne déterminée un soupçon aussi odieux (1). La pièce de Jean Second prouve la vérité du récit de Brantôme.

---

(1) J'aurois rapporté cette épigramme en entier, si on ne la trouvoit pas dans le Dictionnaire de Bayle, à l'article BURIDAN, note B, p. 710 Elle est fort belle, et plus exacte dans les premières éditions que dans la dernière. En voici les deux derniers vers :

En etiam saxis mortem censura minatur,
Longaque, post cineres, stant monimenta mali.

Avant l'accusation d'adultère intentée contre elle, Blanche avoit eu un prince nommé Philippe, né en 1313, et mort enfant avant 1321, et une princesse nommée Jeanne, morte aussi enfant le 17 mai 1321, et inhumée dans l'église de l'abbaye de Maubuisson, sous une petite tombe de marbre noir, avec sa figure en marbre blanc, qu'on a prise long-temps pour celle d'une fille de saint Louis, nommée Louise.

MARIE DE LUXEMBOURG,

FEMME DE CHARLES LE BEL.

MARIE DE LUXEMBOURG, seconde femme de Charles le Bel, étoit fille aînée de Henri VII, empereur, comte de Luxembourg, et de Marguerite de Brabant, et sœur de Jean, roi de Bohême (1). Elle fut élevée chez les religieuses de

C'est-à-dire, la censure porte son pouvoir jusque sur les pierres, et les menace de leur anéantissement; et malgré le temps, les monuments du crime subsistent.

(1) *Sœur au gentil roi de Behaigne*, dit Froissard. Ce prince, fils de l'empereur Henri VII et père de l'empereur Charles IV, avoit beaucoup d'amitié pour le roi de France et pour

l'ordre de saint Dominique, ou du moins elle en porta l'habit dans sa jeunesse. Son mariage, célébré à Provins le 21 septembre 1322, fut suivi de son couronnement à Paris, dans la chapelle du roi, le jour de la Pentecôte, 15 mai 1323. Le roi de Bohême, frère de Marie, et l'archevêque de Trèves, son oncle, se trouvèrent à cette cérémonie, où l'archevêque de Sens officia. Mais la princesse ne jouit pas long-temps de la couronne, étant morte l'année suivante 1324. Sa mort fut la suite d'une chute qu'elle fit étant grosse. Suivant l'auteur de l'ancienne Chronique de Flandre, la princesse allant à Montargis (1) dans son chariot, le fond tomba, et elle tomba elle-même, et se blessa si dangereusement, qu'elle mourut en couches. Le prince dont elle accoucha avant terme suivit sa mère au tombeau.

---

les Français. Quoiqu'aveugle, et âgé de quatre-vingts ans, il alla secourir ses alliés attaqués par les Anglais, et se trouva à la bataille de Créci, du 26 août 1346, à la tête d'un gros de ses chevaliers, qui, pour ne pas se désunir, attachèrent leurs chevaux les uns aux autres par la bride; le roi de Bohême y fit des prodiges de sa personne, *et si avant s'y boutèrent*, dit Froissard, *que tous y demeurèrent, et furent trouvez l'endemain sur la place autour du roy* (de Bohême) *et tous leurs chevaux liez ensemble.* Froissard, vol. 1, ch. 130, p. 152.

(1) Nos rois y avoient un palais, que Charles V fit rebâtir.

La manière dont s'exprime Froissard (1) feroit croire que le prince et la reine furent empoisonnés. C'est ainsi qu'il parle du mariage et de la mort de Marie : « Quand le royaume de « France lui fut échu (à Charles le Bel) et il fut « couronné, les douze pairs de France, et aussi les « barons, ne vouloient point que le royaume de « France demourast sans hoir mâle, si advisèrent « par leur sens comment le roi Charles fut rema- « rié, s'il le fut à la fille de l'empereur Henri de « Luxembourg, sœur au gentil roi de Behaigne, « (Bohême) par quoi le premier mariage (de « Blanche) fut défait de celle dame qui étoit en « prison. De Marie de Luxembourg le roi eut « un fils, qui mourut moult jeune, et la dame « tantôt après à Issoudun en Berri. Ils mouru- « rent tous deux, dit-il, assez soupçonneu- « sement, de quoi aucunes gens furent encoulpez « (accusés) en derrière couvertement. » Mais Froissard, toujours favorable aux Anglais, a bien pu hasarder ce soupçon, ou peut-être fut-ce un bruit malignement répandu. On peut même remarquer qu'il manque d'exactitude dans ce chapitre, où il donne au roi de Bohême le nom de Charles, au lieu de celui de Jean. Marie n'é-

---

(1) Premier vol. ch. 22, p. 26 de l'édition de Denis Sauvage.

toit âgée que de dix-huit ans, et ne vécut pas assez long-temps pour qu'on pût connoître ses bonnes ou ses mauvaises qualités; d'après le témoignage du même Froissard, cette princesse étoit *moult humble et prude femme.* Elle fut inhumée, avec le prince son fils, dans l'église des religieuses de saint Dominique de Montargis, où l'on voit son tombeau (1).

JEANNE D'ÉVREUX,

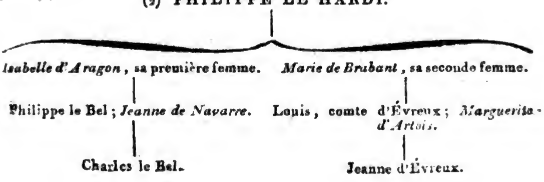
FEMME DE CHARLES LE BEL.

JEANNE d'Evreux, troisième femme de Charles le Bel, étoit sa cousine germaine (2) étant fille aînée de Louis de France, comte d'Évreux, et

---

(1) L'auteur de l'ancienne Chronique de Flandre dit qu'elle fut inhumée aux cordeliers de Paris; Guillaume de Nangis et Nicole Gilles, aux cordeliers de Montargis. Le premier se trompe, et les deux derniers se sont mépris sur le nom du monastère.

(2) PHILIPPE LE HARDI.



de Marguerite d'Artois. Son mariage avec le roi se fit en 1325, en conséquence d'une dispense accordée par le pape Jean XXII, datée du 21 juin 1324, confirmée par une seconde du 5 avril 1326, qui fut jugée nécessaire, parceque le mariage avoit été célébré sans publication de bans. Elle fut couronnée à Paris le 11 mai, jour de la Pentecôte 1326. Le désir de perpétuer la race des Capétiens en ligne directe étoit le motif puissant de ce mariage; la jeunesse du roi, qui n'avoit encore que trente et un ans, étoit une raison naturelle: enfin il y a beaucoup d'apparence que des vues sur le royaume de Navarre, qui avoit passé dans la maison d'Évreux par le mariage de Louis avec Jeanne, fille unique de Louis Hutin, entroient pour beaucoup dans des alliances que la maison de France contractoit avec celle d'Évreux. Jeanne n'eut pas une dot fort considérable. Par le testament du comte Louis son père, on voit qu'il ne donnoit aux princesses ses filles que sept cents livres de rente, et une

---

Philippe, frère de cette princesse, avoit épousé Jeanne de France, fille unique de Louis Hutin, nièce de Charles le Bel, qui devint par son mariage beau-frère de Philippe, duquel il étoit le cousin germain, et l'oncle à cause de sa femme. Pour les années de mort et autres détails, *voyez* l'Atlas historique de Le Sage, tableau n°. X.

somme de vingt mille francs une fois payée. La première des vues de Charles le Bel, qui étoit sans doute d'avoir des enfants qui pussent lui succéder, fut sans effet. Il étoit arrêté que la couronne devoit passer à la branche des Valois; et Charles le Bel, ainsi que ses frères, moururent sans postérité masculine. Ces trois princes passèrent, dit Pétrarque, comme un songe. La mort enleva Charles le premier février 1328, en commençant l'année en janvier; il laissa la reine enceinte. On suivit en cette occasion (1) la conduite qu'on avoit tenue à la mort de Louis Hutin, à l'égard de Clémence de Hongrie. La tutelle de l'enfant à naître fut donnée à Philippe, fils aîné de Charles, comte de Valois (2), soit que le roi l'eût ainsi ordonné par son testament, comme on le dit alors; soit qu'on ne fit que se conformer à une loi fondamentale de l'État. La reine accoucha d'une fille deux mois après, et

(1) Un ventre, dit Belleforêt, servit de roi pour lors à la France, qui est un argument infaillible vainquant la folie de ceux qui veulent autoriser l'élection de nos rois. (Il en veut au Franco-Gallia d'Hotman, qui avoit soutenu ce droit d'élection.)

(2) Charles, comte de Valois, étoit frère de Philippe le Bel, roi de France, oncle des trois frères, Louis Hutin, Philippe le Long, et Charles le Bel, rois, et père de Philippe de Valois, successeur de Charles le Bel, son cousin germain.

Philippe de Valois monta par conséquent sur le trône au préjudice de la princesse née posthume, et nommé Blanche, de même que Philippe le Long avoit exclu Jeanne de France sa nièce, fille de Louis Hutin. La reine se retira sur les terres qui lui furent assignées pour douaire, et mourut à Brie-comte-Robert, le 4 mars 1300; c'est-à-dire qu'elle vécut assez long-temps pour être témoin des sanglantes scènes dont la France fut le théâtre, sous les règnes de Philippe de Valois, du roi Jean, et du commencement de celui de Charles V. Ces princes, dont elle conserva toujours l'estime, par la prudence et la sagesse de sa conduite, ne lui retranchèrent rien, ni des honneurs du rang, ni de ses pensions. Après sa mort, son corps fut d'abord apporté à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, et le lendemain à Notre-Dame, sur un lit de parade, le visage découvert. Le prévôt des marchands et les échevins portoient au-dessus du corps un poêle de drap d'or soutenu sur quatre lances. Le parlement, en habit de cérémonie, suivoit à pied. Le roi se joignit au convoi lorsqu'il passa devant l'hôtel de Saint-Paul, et le suivit jusqu'à Notre-Dame. Le lendemain, l'évêque de Paris chanta la messe des morts; le roi y assista, dîna chez l'évêque, et ensuite conduisit le corps, à pied,

jusqu'à la porte Saint-Denis, où il monta à cheval pour l'accompagner jusqu'à Saint-Denis. Il fut mis dans le tombeau des rois sans aucune magnificence. Elle avoit ordonné, par son testament, qu'on ne lui rendît aucuns honneurs funèbres, qu'on retranchât tous ces grands luminaires qu'elle regardoit comme des choses fort inutiles, et que, pour satisfaire aux règlements de l'Église, il y eût seulement à son convoi douze torches et six cierges de cire pesant chacun six livres. Son cœur fut inhumé auprès de celui du roi Charles son mari, dans l'église des cordeliers. On ne voit pas qu'elle ait joué aucun rôle considérable sous le règne de son mari et sous ceux qui le suivirent. Une observation qu'on peut faire, c'est que dans la première branche de la troisième race, à compter depuis la mort de Blanche de Castille, les reines eurent fort peu de part aux affaires. Le système de gouvernement établi par saint Louis, qui reconnut peut-être que sa mère avoit eu trop de pouvoir, l'établissement (1) des

(1) Ou plutôt leur fixation à un nombre déterminé : car les pairs, considérés comme les premiers de la nation, ou les *barons jugeants avec le roi en ses cours souveraines* (comme il y en a des exemples dès le temps de Clotaire, au procès de Brunehauld et de Charlemagne, et dans plusieurs chartes), sont aussi anciens que les parlements et la monarchie. La

pairs, et la fixation du parlement, donna une sorte d'exclusion aux reines, qui ne s'occupèrent guère d'autres choses que des travaux, des plaisirs, ou des amusements conformes à leur sexe, jusqu'au malheureux règne de Charles VI, qu'on vit renaître l'empire des femmes à la cour. Jeanne d'Évreux donna des preuves de sa piété dans quelques fondations: elle avoit une affection particulière pour les chartreux de Paris, qu'on appeloit alors les *bons pères de l'hôtel de Vauvert*. Des mémoires de ce couvent, cités par Dubreuil (page 470, liv. 2), nous apprennent qu'elle y alloit souvent visiter les religieux, prenant elle-même la peine de préparer leur pitance, et de les servir dans leurs cellules, et celle de consoler les malades. Elle leur fit bâtir une infirmerie contenant six cellules avec leurs jardins, et une chapelle qui fut achevée en 1341. Pour l'entretien de l'infirmerie, elle donna la terre qu'elle avoit à Yerre. En mémoire de ses bienfaits, toutes les maisons de l'ordre célèbrent un service pour le

---

fixation à douze est référée à Louis le Jeune, père de Philippe-Auguste. On remarque que les premiers pairs de la réduction étoient tous du sang royal ou alliés à la maison royale, à l'exception de quelques pairs ecclésiastiques. *Voy.* l'*avant propos* du troisième livre *de l'État ancien de la France*, de Clément Vaillant, avocat, p. 112.

repos de son ame et de celle du roi son mari le 4 mars de chaque année. Elle eut trois filles, deux mortes jeunes, et Blanche, posthume, née le premier avril 1328, mariée, en 1345, à Philippe, duc d'Orléans, fils puîné de Philippe de Valois, et morte après son mari en 1393.

SECONDE BRANCHE DES CAPETIENS.

MAISON DE VALOIS,

Issue de Charles de Valois, frère de Philippe le Bel.

JEANNE DE BOURGOGNE,

FEMME DE PHILIPPE DE VALOIS.

JEANNE de Bourgogne, sœur de l'infortunée Marguerite, et troisième fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès de France, dernière fille de saint Louis, fut la première femme de Philippe VI, dit de Valois, successeur de Charles le Bel son cousin. Le contrat de mariage fut passé à Fontainebleau au mois de juillet 1313, après beaucoup de difficultés. Le premier accord avoit été fait dès l'an 1302, et ratifié en 1306; il avoit été rompu, et les parties avoient été dégagées au mois d'avril 1312; enfin le traité fut renouvelé en juin 1313, suivant du Tillet. Le douaire de

la princesse fut fixé à *vingt-cinq mille livres tournois* de rente, assises sur le duché de Touraine et sur les comtés d'Anjou et du Maine, avec la *réserve expressément stipulée de la moitié des acquêts qui seroient faits durant le mariage, et avant que Philippe fût parvenu à la couronne.* Il y eut encore plusieurs autres actes faits sur l'assignat du douaire de la reine et les autres avantages que lui fit son mari, et auxquels donna lieu son élévation au trône. On les trouve datés dans du Tillet. La princesse fut couronnée à Reims avec son mari le 18 mai 1328, suivant Anselme, et le 27, suivant d'autres. La magnificence de cette cérémonie surpassa tout ce qu'on avoit encore vu en France. Le roi alla à Reims accompagné de la reine, de tous les princes de son sang, de tous les ambassadeurs des rois et princes voisins, du comte de Flandre, qui y mena quatre-vingts chevaux superbement caparaçonnés, et de tous les seigneurs et les dames de la cour. Les préparatifs égalèrent le rang et le nombre des personnes qui se réunirent à Reims. Le palais de l'archevêque se trouvant trop étroit pour le festin, l'on bâtit trois salles d'une étendue convenable; une pour le roi, une autre pour la reine, et la troisième pour les grands du royaume. Ce fut pour la première fois que les

échevins et les bourgeois de Reims prirent le soin du festin royal. La fête dura cinq jours, et le sacre fut fait par Guillaume de Trie, archevêque de Reims.

La reine, en mémoire de son couronnement, fit présent à l'église d'un ornement de toile d'argent. Une preuve de l'estime que le roi avoit pour elle, est la qualité *de régente du royaume*, qu'il lui donna au mois d'août 1338, pendant son absence hors du royaume, et dans les commencements de la guerre qu'il déclara à l'Angleterre. On ne voit point d'effets de ce pouvoir; et peut-être cette régence ne devoit-elle regarder que le voyage d'outre-mer, auquel Philippe de Valois se préparoit, et que les guerres qu'il eut à soutenir l'empêchèrent d'exécuter.

Comme les évènements de ce règne consistent bien plus en batailles et en sièges, en attaques de places et en défenses, qu'en politique et en intrigues de cour, il n'est pas surprenant qu'on ne parle presque point de la reine dans notre histoire. Cette alliance produisit un avantage auquel on n'avoit peut-être pas pensé. Jeanne, à titre de fille de Robert, duc de Bourgogne, transmit au roi Jean son fils ses droits à la succession des grands biens de sa maison. Et Philippe, dit de Rouvres, dernier prince de la première branche

de Bourgogne, étant mort sans postérité en 1361, le roi Jean lui succéda *à titre d'héritier*, du chef de sa mère, et réunit à la couronne, non seulement la Bourgogne, mais *tous les acquêts faits* pendant plus de trois siècles que dura cette première branche par les princes successeurs de Robert de France, frère de Henri I, et second fils du roi Robert. Jean, par l'acte de réunion, déclare qu'il l'a fait *par forme d'indemnité, et pour restituer à la couronne les aliénations que sa captivité l'avoit obligé de faire*. Par cet acte du 13 novembre 1361, est démontrée l'erreur de du Tillet, et de ceux qui, comme lui, ont avancé que le roi Jean avoit *recueilli le duché de Bourgogne par droit de retour* après la mort de Philippe de Rouvres. Outre qu'il est constant que ce droit de réversion ne devoit pas régulièrement avoir lieu, parceque, *dans les contestations élevées sur l'exécution de la loi des apanages, on avoit recours au titre originaire de la concession*, ainsi que cela fut observé pour le comté de Dreux, c'est que si le roi Jean n'eût agi que par le droit de réversion, sans prendre la qualité d'héritier, il n'eût pu prétendre aux acquêts faits par la maison de Bourgogne, qui ne pouvoient être sujets à la réversion, comme il fut jugé long-temps après en faveur des héritiers de la

maison d'Alençon, pour Châteauneuf en Thimerais, Senonches, Brezolles et autres terres acquises par les princes de cette maison, faute d'avoir observé que le titre de la concession régloit la qualité et la manière d'y succéder (1).

---

(1) Il y a trois époques à considérer sur la loi des apanages. La première, qu'on peut fixer depuis Hugues Capet jusqu'à Philippe-Auguste, sous laquelle les fils de France ont eu en *toute propriété* les domaines qui leur ont été laissés pour leur portion héréditaire. La seconde époque a commencé sous Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, et a duré jusqu'à Philippe le Bel, pendant laquelle les domaines concédés aux enfants de France ont été *chargés du retour* à la couronne *à défaut d'hoirs*, indéfiniment. La troisième qui a commencé sous Philippe le Bel, en 1314, et s'est toujours continuée, par laquelle les domaines donnés aux puînés de France ont été chargés du retour à la couronne, à *défaut d'hoirs mâles avec perpétuelle exclusion des femelles.*

Mais une observation à faire, et que l'auteur *de l'Abrégé chronologique* a omis, c'est que sous la dernière époque, même quand il s'est agi de quelque contestation sur l'exécution de la loi des apanages, on a toujours eu recours au *titre originaire de la concession.* C'est d'après ce titre, que le roi Jean recueillit le duché de Bourgogne et ses dépendances à titre d'héritier, *jure proximitatis*, *non ratione coronæ*, dit-il, dans les lettres d'union de 1361. C'est dans ces mêmes principes que *le comté de Dreux*, donné *propriétairement par Louis VII* à Robert de France, passa trois fois *en femelles*, ce qu'on appeloit alors de *lance en quenouille*, la première à Jeanne, fille de Pierre de Dreux, et d'Isabeau de Melun. La seconde de cette Jeanne, morte enfant, le 22 août 1346, à une Jeanne de Dreux, sa tante, femme de Louis, vicomte de Thouars. La

Elle mourut à Paris dans l'hôtel de Nesle (1), qui lui appartenoit, le 12 septembre 1348, âgée d'environ cinquante-cinq ans, et fut inhumée à Saint-Denis, où se voit son tombeau à côté de celui de son mari. Elle rendit Philippe de Valois père de cinq princes, qui furent : le premier, le roi Jean ; le second, Louis, mort le jour de sa naissance, 17 janvier 1328 ; le troisième, Louis, mort enfant en 1330, et inhumé aux cordeliers de Paris ; le quatrième, Jean, mort en bas âge le 2 octobre 1333, inhumé au chœur des religieuses de Poissy ; et le cinquième, Philippe de France, duc d'Orléans, mort sans enfants légitimes le premier septembre 1375, inhumé dans l'église de Sainte-Croix d'Orléans ; et d'une princesse, Marie de France, épouse de Jean de Brabant, duc de Limbourg, morte le 22 septembre 1333, et inhumée aux cordeliers de Paris.

---

troisième de Simon de Thouars à Perronelle, Isabeau et Marguerite de Thouars, sœurs de Simon.

(1) Cet hôtel étoit à peu près dans l'emplacement où est aujourd'hui le collège des *Quatre-Nations* ou de Mazarin.

BLANCHE DE NAVARRE,

FEMME DE PHILIPPE DE VALOIS.

Blanche de Navarre, seconde femme de Philippe de Valois, étoit la seconde fille de Philippe III du nom, roi de Navarre, de la branche d'Évreux, et de Jeanne de France, reine de Navarre, fille unique de Louis Hutin. Le duc de Normandie, qui fut depuis le roi Jean, étoit veuf de Bonne de Luxembourg : le roi, pensant à le remarier, avoit jeté les yeux sur cette princesse. Non seulement elle étoit d'une beauté rare, mais on rapportoit des traits admirables de la vivacité de son esprit et des agréments de son caractère. Les Navarrois lui avoient donné le nom de *la Belle Sagesse*, pour caractériser l'union de son esprit et de sa beauté. Elle étoit déjà accordée à Pierre, fils d'Alphonse, roi de Castille ; mais Philippe de Valois n'eut pas plutôt témoigné la souhaiter pour son fils, qu'on rompit les articles avec la Castille : la princesse fut envoyée en France par la reine régente de Navarre. Pendant qu'elle étoit en chemin, attendue avec impatience par le duc de Normandie, la reine Jeanne, femme du roi, mourut, et la princesse de Navarre, qui

croyoit trouver la cour de France dans les plaisirs, la trouva en deuil : mais sa présence sécha bientôt les larmes du roi. A peine ce prince la vit-il, qu'il en devint amoureux. Il oublia qu'elle étoit accordée à son fils ; il ne pensa qu'à se satisfaire en l'épousant lui-même. Le sacrifice se fit sans que la victime parût y résister, et elle reçut de bonne grace une couronne qu'elle n'avoit envisagée qu'en espérance. Le mariage se fit à Brie-Comte-Robert le 29 janvier 1349. La princesse n'étoit âgée que de dix-huit ans ou environ ; le roi, né en 1293, avoit déjà cinquante-six ans. Il ne survécut pas long-temps à son mariage, étant mort à Nogent-le-Roi le 22 août 1350. Brantôme, en parlant de ce mariage, s'exprime à sa manière. « Philippe de Va-
« lois, dit-il, fort vieux et cassé, aima et épousa
« Blanche d'Évreux, qui n'avoit que dix-sept
« ans, mais pourtant la plus belle princesse de son
« temps, qui lui avança ses jours, comme s'il
« n'étoit assez *vieux penard* pour mourir bientôt
« sans prendre ce sujet. » (Brant., tom. 2, p. 3.)
Blanche se retira dans un château à la campagne, où elle passa sa vie dans les œuvres de piété, ne paroissant à la cour que rarement, et dans des occasions indispensables, ou pour quelque bonne action qui exigeoit sa présence ou ses sollicita-

tions. Elle habitoit le château de Neaufle, où elle rendit aveu au roi Charles VI, le premier mai 1388, de sa châtellenie de Condé-sur-Noireau. Le dauphin, devenu roi, eut toujours beaucoup de considération pour elle; et lorsque, par les désordres des guerres civiles, les terres qu'on lui avoit assignées pour son douaire eurent été pillées, il lui fit donner cent mille écus pour son dédommagement. Elle ne mourut que le 5 octobre 1398, à l'âge de soixante-sept ou de soixante-huit ans. Elle accoucha en 1351 d'une princesse posthume, appelée Blanche comme sa mère, et morte sans alliance le 16 septembre 1371.

Brantôme, en parlant des femmes supérieures aux foiblesses de leur sexe, et en particulier de Catherine de Médicis, qui refusa toute autre alliance après la mort de Henri II, dit: « D'autant est-elle à louer, et à être recordée au « temple de la gloire et immortalité, de s'être « vaincue et commandée, et n'avoir fait *comme* « *une roine Blanche, laquelle ne se pouvant* « *contenir, vint à épouser son maître d'hôtel*, « qui s'appeloit le *S. de Rabaudanges. Ce que* « *le roi son fils, pour le commencement, trouva* « *fort étrange et amer;* mais pourtant, parce-« qu'elle étoit sa mère, il l'excusa, et pardonna

« audit *Rabaudanges*, pour l'avoir épousée, en « ce que le jour devant le monde, il la serviroit « toujours de maître d'hôtel, pour ne priver sa « mère de sa grandeur et majesté.... Je tiens ce « conte, ajoute Brantôme, du feu cardinal de « Lorraine dernier, lequel le faisoit à Poissy au « roi François II. » Il y a beaucoup d'apparence que Brantôme ou le cardinal de Lorraine se trompoient, soit que par le nom de reine Blanche il ait voulu parler d'une reine *veuve*, soit qu'il ait voulu indiquer Blanche de Navarre; car ce ne pourroit être que celle-ci, troisième de ce nom. Peut-être le cardinal de Lorraine avoit parlé devant Brantôme de Marie de Clèves, fille d'Alphonse, duc de Clèves et de Marie de Bourgogne, troisième femme de Charles, duc d'Orléans, petit-fils de Charles V, mère de Louis XII, qui épousa après la mort du duc d'Orleans Jean, sire de Rabaudanges, capitaine de Gravelines. Et Brantôme, communément peu exact, aura confondu. Quoiqu'elle n'eût que dix-huit ans à la mort de Philippe de Valois, Blanche étoit si éloignée de penser à des secondes noces, qu'elle rejeta avec fermeté la recherche de Pierre, roi de Castille, et renvoya ses ambassadeurs, en leur disant que *les reines de France ne se remarioient point*.

BONNE DE LUXEMBOURG,

FEMME DE JEAN LE BON.

Bonne de Luxembourg (1), femme du roi Jean, qu'elle épousa à Melun au mois de mai 1332, étoit fille de Jean de Luxembourg, roi de Bohême et d'Élisabeth de Bohême. Les noces se firent avec une pompe extraordinaire. Le roi de Bohême avoit amené lui-même sa fille; et on vit à ses noces deux rois, le roi de Bohême et le roi de Navarre, et quatre ducs, dont les États pouvoient être regardés comme des royaumes : c'étoient les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine et de Brabant. On renouvela les anciennes alliances, et tous jurèrent de se secourir mutuellement. Ce mariage indisposa le roi d'Angleterre, qui avoit offert au duc de Normandie la princesse sa sœur, en lui donnant pour dot les places de Guyenne qu'il redemandoit depuis long-temps, et il inquiéta fort l'empereur Louis

(1) Elle est appelée Judith par Dubravius, et Guthe par Cuspinien; mais nos historiens l'appellent toujours Bonne. Il faut voir l'Histoire de la maison de Luxembourg, par Duchesne, et par Pavillon.

de Bavière, qui voyoit par-là une ligue en Allemagne prête à lui faire de nouvelles affaires. La princesse n'eut point le titre de reine, étant morte le 11 septembre 1349, avant que son époux, qui portoit celui de duc de Normandie, fût parvenu à la couronne. Elle fut inhumée dans le chœur de l'abbaye de Maubuisson, où elle mourut, et où l'on voit encore sa tombe en marbre noir, avec sa figure en marbre blanc. Elle fut mère de neuf enfants, quatre princes et cinq princesses. Les princes furent : le premier, Charles V, dit le Sage, roi de France ; le second, Louis de France, tige de la seconde branche d'Anjou-Sicile ; le troisième, Jean, duc de Berry, d'abord comte de Poitou, mort le 15 juin 1416 ; le quatrième, Philippe, dit le Hardi, duc de Bourgogne, tige de la maison de Bourgogne moderne : les princesses ; le cinquième, Jeanne, mariée en secondes noces à Charles le Mauvais, roi de Navarre, morte le 3 novembre 1373 ; le sixième, Marie, mariée à Robert I, duc de Bar, morte en 1404 ; le septième, Agnès, née le 9 décembre 1345, morte sans alliance au mois d'avril 1349 ; le huitième, Marguerite de France, religieuse de Poissy, née le 20 septembre 1347, morte le 25 avril 1352 ; le neuvième, Isabelle, née le premier octobre 1348, mariée à Jean

Galéas Visconti, depuis duc de Milan, qui donna six mille écus d'or au roi Jean pour obtenir l'honneur de cette alliance. Elle mourut le 11 septembre 1372.

JEANNE,

FEMME DE JEAN LE BON.

JEANNE, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, seconde femme du roi Jean, étoit fille de Guillaume XII du nom, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marguerite d'Évreux. Elle étoit veuve de Philippe de Bourgogne (1), comte d'Artois, et mère de Philippe I, dit de Rouvres, dernier duc de la première branche de Bourgogne, lorsqu'elle épousa le roi en secondes noces, le 19 février 1350, en commençant l'année au mois de janvier. Le mariage, suivant Froissard, fut célébré à Sainte-Geneviève, près Saint-Germain-en-Laye, c'est-à-dire dans la chapelle de

(1) Elle avoit épousé ce prince au mois de septembre 1338; elle demeura veuve le 22 septembre 1346, son mari étant mort des suites d'une chute de cheval au siége d'Aiguillon en Guyenne. Philippe de Rouvres, né en 1345, mourut sans enfants au château de Rouvres le 21 novembre 1361.

Sainte-Geneviève de Nanterre (1); et Jean de Viri, abbé de Sainte-Geneviève, donna la bénédiction nuptiale aux époux. Elle fut couronnée avec le roi le 26 septembre suivant. La fête fut sur-tout célèbre par le grand nombre de chevaliers que Jean fit à Reims, dont plusieurs étoient princes du sang, et parmi lesquels se trouva le duc de Bourgogne, fils du premier lit de Jeanne. La cérémonie du sacre fut suivie de l'entrée du roi et de la reine à Paris, où ils revinrent par Laon, Soissons et Senlis. « Et entrèrent, dit Jean Frois-« sard (vol. 1, p. 175, ch. 153), le roi et la « roine à Paris en très belle fête, le dimanche « dix-septième jour d'octobre, et dura la fête « toute celle semaine; puis demeura le roi à « Paris, à Nécelle (c'est-à-dire à l'hôtel qui « portoit ce nom) et au palais jusqu'à la Saint-« Martin ensuivant. »

Le commencement du règne de cette princesse ne fut qu'un enchaînement de plaisirs; mais à quelques beaux jours rapidement écoulés succédèrent des revers qui mirent toute la France et toute la cour en deuil. La captivité du roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers,

(1) Lebeuf, Histoire du diocèse de Paris, tom. 7, p. 124; du Tillet, dit à *Muriaux*, près Meulan.

qu'il perdit contre les Anglais le 19 septembre 1356, dura quatre ans, et fut suivie de la mort de Jeanne; elle mourut, suivant les uns, en 1357, suivant d'autres en 1360, ou en 1361 (1), âgée d'environ quarante ans, et peu de temps après le traité de Brétigny. L'espèce d'anarchie où se vit la France pendant l'absence du roi ne laissoit presque à la reine qu'un vain titre, puisque le dauphin, qui fut établi régent, fut souvent obligé de plier lui-même sous le pouvoir que s'arrogèrent les différents partis qui s'élevèrent dans l'État. Il est à croire que Jeanne résida plus souvent en Bourgogne et auprès du duc son fils, qu'à Paris, où étoit le foyer des troubles et du désordre. Elle fut inhumée à Saint-Denis. Labbe la fait mère de deux princesses mortes enfants.

---

(1) La date du 21 novembre 1361, que donnent les frères Sainte-Marthe, cités par Anselme, m'est très suspecte, parcequ'elle est précisément celle de la mort de Philippe de Rouvres, suivant Pérard; et je trouve d'ailleurs dans la généalogie des comtes de Boulogne et d'Auvergne, que Jeanne mourut en Bourgogne pendant la prison du roi en Angleterre. L'auteur entend-il pendant son absence, et après son retour à Paris? C'est ce qui n'est pas présumable. *Voy.* l'Histoire des hommes illustres de la maison de Médicis, avec un abrégé des comtes de Boulogne et d'Auvergne, et leur Généalogie, par Jean Nestor, médecin, in-4°, Paris, 1564, fol. 231 verso, à la marge. L'abbé de Choisi met la mort de Jeanne, sous l'an 1357, dans son Histoire du roi Jean, p. 325.

JEANNE DE BOURBON,

FEMME DE CHARLES LE SAGE.

JEANNE DE BOURBON, fille aînée de Pierre (1), premier du nom, second duc de Bourbon, et d'Isabeau de Valois, et femme de Charles V, dit le Sage, naquit au bois de Vincennes le 3 février 1337. Elle avoit à peine six ans, qu'on parla de la marier avec Amé, dit le Vert (2), comte de Savoie. Deux lettres écrites par Pierre, duc de Bourbon, son père, au mois de février 1343, forment la preuve de ce projet. L'une est

(1) PIERRE I, second duc de Bourbon, frère de Jacques, comte de la Marche et de Ponthieu, étoit fils de Louis I du nom, et premier duc de Bourbon, et de Marie de Hainaut, et petit-fils de Robert de France, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis, qui, ayant épousé Béatrix de Bourgogne, fille d'Agnès, héritière de Bourbon dit l'*Archambaud*, transmit le nom de Bourbon à sa postérité. *Voy.* l'Atlas histor. de Le Sage, tableau XI.

(2) Fils d'Amé de Savoie, cinquième du nom. On lui donna le nom du prince VERT, parcequ'il portoit ordinairement une cotte d'armes de *cette couleur*. C'étoit par cette raison qu'on donna au prince de Galle le nom de prince NOIR, et à Amé VII, fils du comte VERT, le nom de comte ROUGE. Choisi, Hist. du roi Charles V, p. 147. *Voy.* l'Atlas de Le Sage, tableau XV.

écrite au comte de Flandre, l'autre au seigneur de Mercœur; et dans l'une et dans l'autre, le duc de Bourbon prie chacun d'eux d'être les cautions ou *pleiges* de ce mariage. La mort d'Amé V, père du jeune prince, fit abandonner ce projet, et le comte de Savoie épousa Bonne de Bourbon, sa sœur, de laquelle viennent les ducs de Savoie, rois de Sardaigne. A onze ans elle fut accordée, par un traité passé à Lyon le 24 juin 1348, à Humbert II du nom, dernier dauphin de Viennois. Ce second traité (1) n'eut pas plus d'exécution que le précédent. Humbert ayant résolu sa retraite, et donné ses États au roi de France (en 1344), Charles, aîné de France, prit le titre de dauphin, en conséquence de la donation de Humbert, et le mariage de ce prince fut traité avec Jeanne de Bourbon. Le contrat en fut passé à Lyon au mois de juillet 1349. La dot fut fixée à cent mille florins d'or (2), et le

(1) Rapporté p. 576 de l'Histoire du Dauphiné, par M. de Valbonnois, t. 2

(2) Le florin d'or, ou florin de Florence, étoit une monnoie frappée sous le règne de Louis Hutin. En estimant l'or sur le prix où il étoit sous Louis XIII, un florin valoit cent sous. Il y en avoit soixante-dix au marc, qui par conséquent étoit de trois cent cinquante livres. Aujourd'hui le florin d'or vaudroit près de douze francs, à sept cent cinquante livres le marc d'or.

douaire à huit mille livres tournois. Il fut augmenté dans la suite de sept mille livres, et porté à quinze. La cérémonie devoit se faire dans la fête de saint Michel suivant; mais elle fut différée, et ne se fit que le 8 avril 1350. Les époux étoient du même âge, à quelques jours près; c'est-à-dire qu'ils n'avoient pas encore treize ans. Ainsi prétendre que c'étoit une faute grossière en matière de politique, de ne pas préférer Marguerite, héritière des comtés de Flandre, d'Artois et de Bourgogne (qui n'étoit pas encore née), à Jeanne de Bourbon, de laquelle le mérite étoit la principale dot, et attribuer cette alliance, comme l'ont fait quelques historiens (1), à l'amour que Charles V avoit pour la princesse, me paroît une idée qui n'est fondée sur aucune raison. Ce mariage, accordé sous le règne de Philippe de Valois, et exécuté dès le commencement du règne du roi Jean, et dans une extrême jeu-

(1) Duhaillan, de l'État des affaires de France, liv. 1, fol. 62 verso. Brantôme a fait la même faute. Le roi Charles V, dit-il, qui porta le nom de Sage, épousa sa femme de la maison de Bourbon pour son plaisir, et pour sa beauté, et laissa l'héritière de Flandre toute pleine de grands biens et richesses, et la donna à son dernier frère Philippe le Hardi; en quoi on dit qu'il perdit là le nom de *Sage*, et qu'il fut là trop aimant la beauté. Brantôme, t. 2, p. 3. Bien des modernes les ont copiés.

nesse, ne permet pas de croire que les charmes de la princesse en eussent été le motif. Ce qui a pu donner lieu à cette fausse observation, c'est que Jeanne étoit une des plus belles princesses de l'Europe, et que le roi eut toujours pour elle beaucoup de tendresse, et une confiance parfaite, soutenue d'une estime dont elle étoit digne. Le roi s'étant fait sacrer à Reims au mois de mai 1364, fit son entrée solennelle dans Paris le 24 de ce mois. La présence de la reine fut le principal ornement de cette fête. Elle entra vers les trois heures après midi, et alla droit au palais. Elle étoit à cheval, et d'une si grande beauté, qu'on lui eût rendu les mêmes respects, quand la pompe de sa suite et ses habits tout couverts de pierreries ne l'eussent pas fait reconnoître pour ce qu'elle étoit. Philippe, duc de Bourgogne, frère du roi, marchoit à pied à côté d'elle, et tenoit la bride de son cheval. Elle étoit suivie par la duchesse d'Orléans, par la duchesse d'Anjou, et par madame Marie, sœur du roi, qui épousa depuis le duc de Bar. La duchesse d'Orléans étoit menée par le comte d'Eu, la duchesse d'Anjou par le comte d'Estampes, et madame Marie de France par Louis de Châlons et par le sire de Beaujeu, qui marchoient à pied à côté d'elles, et tenoient la bride de leurs che-

vaux. Le lendemain il y eut au palais un festin royal. Le roi n'eut jamais de plaisir plus touchant que celui de lui plaire. Il lui faisoit souvent de petits présents, ne lui parloit que de choses agréables, et vouloit qu'elle fût toujours magnifiquement vêtue, couverte de pierreries. Charles l'appeloit ordinairement *le soleil de son royaume*, et ne faisoit rien sans son avis, la menant même souvent au parlement, où elle avoit séance à côté du roi. Elle y parut le 9 mai 1369, lorsque Charles V le consulta sur la guerre qu'il avoit dessein de déclarer à l'Angleterre, relativement aux infractions du traité de Brétigny, dont Édouard refusoit de rendre raison, et elle y retourna le 24 mai, jour auquel la guerre fut résolue. Comme elle fit tous ses plaisirs, elle le soulagea dans toutes ses peines. Son caractère étoit doux, son esprit pénétrant, son ame généreuse. Les portraits qui nous restent d'elle dans ses statues qu'on voit au portail des célestins de Paris, et dans le chœur de leur église et à Saint-Denis, sont des monuments de sa beauté. Le témoignage unanime des historiens fait l'éloge de ses bonnes qualités. « Sans penser, dit un moderne, qu'elle « étoit jeune, belle et reine, elle ne songeoit « qu'à l'éducation de ses enfants, et à se tenir « auprès de son mari pendant ses maladies, qui

« étoient très fréquentes. Sa prudence et son « jugement solide lui donnoient beaucoup de « part au gouvernement. Elle faisoit souvent les « dépêches les plus secrètes, et avoit son cachet « particulier, qui étoit aussi respecté que celui « du roi. » Lorsque Charles V, se sentant affoiblir, fit son testament, il l'avoit déclarée régente du royaume, au cas qu'il mourût avant elle, quoique les princes ses frères fussent tous les trois en état de gouverner.

Il est très vraisemblable que le règne de Charles V ayant vu naître le *chant royal*, la *ballade*, le *lay*, le *virelay*, le *triolet*, le *rondeau* et les autres petites pièces en quoi consista dans la suite presque toute notre poésie, la reine avoit du goût pour les ouvrages d'esprit et pour la poésie. Suivant Christine de Pisan, à laquelle nous devons la vie de Charles V, « La royne, « durant le repas, par ancienne et raisonnable « coutume, pour obvier à vagues paroles et « pensées, avoit un prud'homme au bout de « la table, qui sans cesse disoit gestes et mœurs « d'aucun bon trépassé, cela prouve son amour « pour l'histoire. » Elle mourut en couches à Paris, à l'hôtel de Saint-Paul, le 6 février 1378, âgée de quarante ans. Quoiqu'elle fût enceinte, elle demanda à se baigner, suivant l'usage très

ordinaire de ces temps; les médecins s'y opposèrent inutilement : en vain ils lui remontrèrent que le bain, dans l'état où elle étoit, pouvoit être fort dangereux ; elle persista , *et là*, dit Froissard (vol. 2, chap. 11, p. 18 de l'édition de Sauvage), *lui commença le mal de la mort.* Elle fut généralement regrettée, mais sur-tout de Charles V, qui ne lui survécut que d'environ trois ans. On porta le corps de la reine à Notre-Dame de Paris, en grande pompe. Elle avoit sur le visage un linge fort délié, tenoit à la main droite une rose d'or, et à la main gauche un sceptre. Le duc de Bourbon son frère et tous les princes du sang suivoient à pied, vêtus de deuil. Il y avoit huit cents torches, chacune de six livres pesant, avec des écussons aux armes de la défunte. La reine Blanche de Navarre, veuve du roi Philippe de Valois, la comtesse d'Artois, la duchesse d'Orléans, et la comtesse de Savoie, fille du duc de Berri, se trouvèrent à Notre-Dame. Le lendemain on porta le corps à Saint-Denis. On la mit à la droite du grand autel dans une chapelle que le roi avoit fondée. Quelques jours après, son cœur fut porté aux cordeliers de Paris, et ses entrailles aux célestins. Elle fut mère de neuf enfants, trois princes et six filles. Les princes furent : Charles VI, suc-

cesseur de son père; Louis de France, duc d'Orléans, tige de la branche royale de ce nom, et de celle qui, commençant à François I, a pris le nom de Valois, ou Orléans-Valois, terminée dans Henri III; Jean, mort enfant. Les princesses : Jeanne, religieuse à l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs, où elle mourut en 1360; Bonne, morte enfant; Jeanne, aussi morte enfant, inhumée à Saint-Denis; Marie, morte jeune à Paris en 1377; Isabelle, morte quelques jours après sa mère, inhumée à Saint-Denis; et Catherine, dont la naissance, du 4 février 1377, causa la mort de sa mère. Cette dernière princesse épousa Jean de Berri, comte de Montpensier, et mourut en 1388. Elle est inhumée dans l'abbaye de Maubuisson.

ISABEAU DE BAVIÈRE,

FEMME DE CHARLES VI.

Isabelle ou Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, étoit fille d'Étienne II, dit le Jeune, duc de Bavière et de Thadée Visconti, dite de Milan, fille de Barnabon Visconti. Charles V,

dans le dessein de se fortifier contre l'Angleterre par quelque alliance en Allemagne, avoit ordonné à sa mort qu'on cherchât parmi les maisons de l'empire les plus considérables une princesse qui convînt à son fils. Le crédit de la maison de Bavière et la beauté d'Isabeau firent croire qu'on ne pouvoit mieux se conformer aux ordres de Charles V qu'en concluant le mariage de son successeur avec cette princesse. Les nœuds de l'amitié entre la France et la Bavière étoient anciens : ils avoient été resserrés par le voyage que Frédéric, frère d'Étienne, avoit fait en France, Ce prince y avoit été reçu avec toute l'estime qu'on devoit à sa naissance et à l'affection pure et sincère de laquelle il avoit donné des témoignages. Le jeune roi et ses oncles n'avoient rien épargné pour se l'attacher. Ces derniers lui ayant dit que s'il avoit des filles on préféreroit son alliance à toute autre, Frédéric répondit qu'il ne pouvoit jouir d'un pareil honneur, n'ayant point de filles; mais, ajouta-t-il, le duc Étienne, mon frère aîné, en a une parfaitement belle, âgée d'environ douze à quatorze ans; et il n'est rien que je ne fisse pour lui procurer le grand avantage que vous me proposez.

Cette première ouverture n'alla pas plus loin alors; on n'en parla pas à la cour : le roi même

ne fut point instruit des démarches de ses oncles, qui d'ailleurs n'avoient proposé la chose que comme faisable, et par forme d'entretien (1).

Frédéric, à son retour en Bavière, ne manqua pas de rapporter cette conversation à Etienne son frère. L'honneur d'appartenir par un lien si intime à la maison de France, considérée dans tous les temps comme la première de l'univers, flattoit infiniment Etienne. Mais le moyen d'envoyer sa fille en France, ainsi que le lui proposoit Frédéric, sur des discours qui pouvoient être basardés et n'être suivis d'aucun effet! Ce projet fut presque abandonné; on parla même de marier Charles VI à une princesse de Lorraine et à la fille aînée du duc de Lancastre; mais il se trouva des obstacles à l'exécution de l'un et de l'autre de ces projets, et le mariage d'Isabeau fut remis sur le tapis. La duchesse de Brabant, Marguerite

(1) Froissard, qui me sert ici de guide, donne une raison singulière du secret, qui fut, dit-il, gardé sur cette première ouverture du mariage. C'est ainsi qu'il s'explique dans le langage de son temps. « Et toutes fois le mariage fut secrètement démené..... la raison pourquoi vous l'orrez (entendrez.) IL EST D'USAGE *en France*, quelque dame ou fille « de haut seigneur que ce soit, qu'il *convient qu'elle soit regardée et avisée toute nue par les dames*, pour savoir si « elle est propre et formée pour avoir enfants. » Je ne connois que le bon chanoine Froissard qui parle de cet usage. *V*. vol. 2, ch. 162, p. 285.

de Flandre, qui passoit pour la princesse de son temps la plus intelligente, et, comme le dit Froissard, *imaginant toutes choses*, le traita avec les ducs d'Anjou, de Berri et de Bourgogne, oncles du roi. Ils s'étoient trouvés réunis à Cambrai, à l'occasion du double mariage de Jean, duc de Bourgogne, avec Marguerite, fille d'Albert de Bavière, comte de Hainaut, et de Guillaume de Bavière IV, comte de Hainaut, avec Marguerite de Bourgogne, sœur du duc Jean, célébrés tous les deux le 9 avril 1385.

Isabeau fut conduite en France par le duc Frédéric, son oncle, et vint à Amiens sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Jean d'Amiens; ils y trouvèrent la duchesse de Brabant: le roi et son conseil y étoient aussi, avec le duc Jean de Bourgogne et la duchesse sa femme. Le roi, qui n'avoit encore que dix-sept ans, et auquel on n'avoit pas manqué d'exagérer le mérite et les charmes d'Isabeau, demandoit tous les jours à la voir: c'étoit une impatience extraordinaire. On n'avoit différé à le satisfaire que pour instruire Isabeau et rendre l'effet de ses charmes d'autant plus sûrs par les *apprêts et la magnificence* de la parure (1). Elle prit dans la suite tant de goût

(1) FROISSARD dit : « La duchesse de Brabant, qui moult étoit

pour les ajustements, qu'on la regarde comme la première de nos reines qui ait apporté en France ce luxe prodigieux auquel les femmes se sont livrées depuis avec tant d'emportement. Au moins est-ce une remarque de Brantôme (1). Elle lui fut enfin présentée : *elle s'agenouilla tout bas devant le roi* (2), qui lui donna la main et la releva aussitôt. Il la regarda avec vivacité et une sorte de transport qui fit dire au connétable de Clisson : « Par ma foi, cette dame nous demeu-« rera ; le roi n'en peut ôter ses yeux. » Il ne se trompoit pas; le seigneur de La Rivière ayant de-

---

« sage (prudente et femme d'esprit), endoctrinoit la jeune « damoiselle de Bavière, en manière, et en contenance, et ne « la *laissa pas en l'habit qu'elle portoit ; car il étoit trop « simple selon l'estat* (l'étiquette de la cour) ; mais la fit parer « et vêtir comme sa propre fille. » Froissard, vol. 2, ch. 162, pag. 287.

(1) Voici ses termes : *On donne le los à la royne, Isabelle de Bavière, femme du roy Charles VI, d'avoir apporté en France les pompes et les gorgiaspetez pour bien habiller superbement et gorgiasement les dames ; mais à voir dans les vieilles tapisseries de ce temps des maisons de nos rois..... ce ne sont que toutes* DROLERIES, BIFFERIES *et* GROSSERIES, *au prix des belles et superbes façons coeffures, gentilles inventions et ornementde notre royne.* (Marguerite de Valois, première femme de Henri IV.) Brantôme, Dames illustres, p. 211.

(2) Terme dont se sert Froissard. C'est-à-dire, *à deux genoux.*

mandé au roi, par ordre du duc de Bourgogne, ce qu'il pensoit de la princesse, et si les Français l'auroient pour leur reine : « Oui, lui répondit « vivement le roi, car elle me plaît beaucoup, et « dites à mon oncle de Bourgogne qu'il termine « promptement la chose. »

Cette réponse fut reçue avec beaucoup de joie : on ne prévoyoit pas tous les maux dont Isabeau devoit être la source. Le mariage devoit être célébré à Arras ; mais Charles voulut que sans aller plus loin il se fît à Amiens. Il y fut célébré le 17 juillet 1385, par l'évêque Jean Rollandi (1). Isabelle étoit encore trop jeune pour s'occuper d'autre chose que des plaisirs et des agréments de la première couronne du monde, que les circonstances et sa beauté venoient de lui procurer.

Malgré les malheurs de l'État, les troubles qui s'y élevoient, et auxquels la mauvaise administration des finances et la mésintelligence des princes du sang donnoient lieu, le luxe et la galanterie étoient devenus excessifs : c'est communément dans les temps les moins heureux que le faste et la dépense sont à leur plus haut point. Le roi étoit jeune et prodigue (2); on ne cherchoit qu'à

(1) *Voy.* La Morlière, Antiquités d'Amiens, p. 246. Choisi, dit le 18 juillet par erreur.

(2) Il étoit large et abandonné à l'argent, distribuer et donner

l'éloigner des affaires par les plaisirs de son goût qui se renouveloient chaque jour. La reine faisoit toujours la passion de son mari ; sa fécondité et la naissance de deux princes avoient donné lieu à de grandes fêtes. Le roi voulut qu'elle fît son entrée solennelle à Paris, et qu'elle y fût couronnée en 1389. Tout ce que l'esprit et le goût du temps put imaginer fut employé pour embellir la fête : toutes les rues par où la reine passa furent tendues de tapisseries. Dans chaque carrefour on avoit représenté différentes histoires profanes ou sacrées (1) ; il s'y trouvoit des fontaines dont les

---

les finances ; et là où son feu père donnoit cent écus, il en donnoit mille. *Juvénal des Ursins*, sous l'an 1389, p. 92.

(1) C'est ce qu'on appeloit *mystères*. Les représentations en étoient d'*étiquette* pour l'entrée des rois et des reines. Cet usage, que je crois introduit dès les premiers temps de la monarchie, étoit fort en crédit dans les 14e, 15e et 16e siècles. Il y en eut beaucoup aux entrées qu'on fit à l'empereur Charles-Quint, dans les grandes villes de France par où il passa, telles que Poitiers, Orléans et Paris. Les auteurs observent qu'à l'entrée que fit à Paris le roi d'Écosse en 1536, *il n'y eut point de* MYSTÈRES ; ils furent précisément exceptés. Ils ont cessé depuis l'entrée de Henri II, où il n'y en eut point. Les comédies et les autres drames succédèrent à ces représentations, qui sont la source de notre théâtre. Pontus Heuterus, dans son Histoire de Bourgogne, parle du *Jugement de Pâris*, qui fut représenté par *mystère* en 1468, à l'entrée de Charles, dernier duc de Bourgogne, à Lille. Les bons Flamands

unes jetoient de l'eau, les autres du vin, et quelques unes même du lait. Le Pont-au-Change fut tendu d'un taffetas bleu à fleurs de lis d'or, qui y formoit comme un ciel ; et dans le moment que la reine passa, un homme volant des tours de Notre-Dame, et habillé en ange, vint placer sur sa tête une couronne enrichie de pierreries, et, s'élevant en l'air, disparut aussitôt (1). D'autres relations parlent *de deux anges* qui descendirent d'un ciel formé par l'étoffe or et azur, de laquelle étoit couvert le Pont-au-Change, et qui vinrent aussi poser une couronne d'or sur la tête de la reine, en chantant ces vers :

Dame enclose entre fleurs de lys
Reine êtes-vous du paradis
De France et de tout le païs.
Nous en rallons en paradis.

---

avoient cherché trois femmes pour représenter JUNON, VÉNUS et PALLAS. L'une, d'une taille gigantesque et d'un embonpoint prodigieux, représentoit Junon ; l'autre, d'une maigreur extraordinaire, étoit Vénus ; Pallas étoit une petite naine, bossue et ventrue. Ces trois déesses à la flamande firent leurs personnages nues comme la main. C'étoit là en quoi consistoit le MYSTERE. Pontus Heuterus, Histoire de Bourgogne, liv. 5, p. 385.

(1) C'est ainsi que Juvénal des Ursins parle de ce vol extraordinaire : « Et y avoit un homme assez léger, habillé en « guise d'un ange, lequel par engeins bien faits, vint des tours « Notre-Dame de Paris, à l'endroit dudit pont, et entra par une « fente de ladite couverture » (cela suppose que les rues étoient

Au devant du grand Châtelet étoit un lit tendu et environné de tapisseries d'azur à fleurs de lis d'or, en forme de lit de justice. Au milieu du lit étoit placé un grand cerf, sur le modèle de celui qui étoit alors au Palais, ayant son bois doré et une couronne d'or au cou : un homme renfermé dedans lui donnoit du mouvement. Auprès de ce cerf étoit une épée nue, que celui qui faisoit agir la machine lui fit prendre lorsque la reine passa (1). Le roi parut lui-même à la fête sans distinction, et en qualité d'un spectateur d'entre le peuple. Il y garda si bien l'*incognito*, étant en croupe derrière Savoisy, l'un de ses trésoriers, qui se déguisa lui-même pour n'être pas connu, qu'il reçut plusieurs coups dans la foule où il

---

couvertes, et que le taffetas bleu en formoit le ciel) « à l'heure « que la roine passoit, et lui mit une belle couronne sur la tête ; « et puis par les habillements qui étoient faits, fut retiré par « ladite fente, comme s'il s'en retournât de soi-même au ciel. »

(1) Charles VI avoit pris un cerf pour devise depuis un songe qu'il avoit fait, où il se croyoit enlevé par un cerf ailé, ou relativement à un cerf qu'il trouva à la chasse dans la forêt de Senlis, ayant au cou un collier avec cette inscription : HOC ME CÆSAR DONAVIT, qu'on interpréta comme si le collier avoit été mis au cou du cerf par l'ordre et du temps de *Jules César* ; et non par quelque empereur moderne, qui ne voulut prendre que le nom de César, que les rois et les empereurs d'Allemagne ont pris et prennent encore. J'aimerois mieux attribuer la devise au *songe* du roi qu'à la rencontre du cerf.

s'avança, de la part des sergents qui gardoient le lit de parade duquel on a parlé. Tout cela fut tourné en badinage, et le roi fut le premier à rire d'une aventure où il avoit eu si peu d'égards à sa dignité (1).

La reine étoit dans une litière magnifiquement ornée, accompagnée des premières dames de la cour, toutes superbement habillées. L'entrée fut suivie d'un festin, et le festin d'un bal qui dura toute la nuit. Le lendemain se passa en joûtes et en tournois.

A cette fête en succéda une autre qui fut donnée à Saint-Denis le 2 mai 1389. Outre la reine qui s'y trouva, la reine de Sicile (2) y alla aussi,

---

(1) « Et y avoit foison de sergents à grosses boulayes, lesquels pour défendre la presse, frappoient d'un côté et « d'autre de leurs boulayes bien et fort, et s'efforçoient toujours « d'approcher le roi, et Savoisy; et les sergents qui ne con« noissoient mie le roi, ne Savoisy, frappoient de leurs bou« layes dessus, et en eut le roi plusieurs horions sur les épaules: « bien assis, et au soir en la présence des dames et damoiselles « fut la chose recitée et s'en commença l'en bien à farcer; et le « roi même se farçoit des horions qu'avoit reçus. » *Chronique de Saint-Denis.*

(2) Marie de Châtillon, dite de Blois, fille de Charles de Blois, duc de Bretagne, et de Jeanne de Bretagne, femme de Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, oncle de Charles VI, et mère de Louis II du nom, roi de Naples, et de Charles, comte du Maine. Le Sage, Atlas hist., tableau X.

avec les deux princes ses fils, qui y furent faits chevaliers par le roi même. La magnificence de cette nouvelle fête égala celle de l'entrée de la reine Isabeau, et dura trois jours. Les tournois, les festins et toute la galanterie qui en étoit la suite nécessaire, remplirent ces trois jours. Les historiens qui en parlent ajoutent que, suivant le bruit qui courut alors, il s'y passa des choses où la pudeur ne fut guère ménagée, « des choses déshon« nêtes en matière d'amourettes, dit des Ursins, « dont depuis beaucoup de maux sont venus (1). » La Chronique de Saint-Denis, citée par Sauval, observe que la dernière nuit de cette fête toute la cour se masqua, et qu'il n'y eut presque personne qui, à la faveur du masque (2), ne se livrât à tous les excès de la licence la plus extraordinaire. Cela donne lieu de conjecturer que cette nuit fatale fut peut-être celle où commencèrent les liaisons d'entre la reine et le duc d'Orléans, frère du roi, et celles de Marguerite de Bavière, femme du duc de Bourgogne, avec ce même

(1) La Chronique latine dit, en parlant de ces joûtes, *Lubrica facta sunt. Voy.* l'Histoire de Charles VI, de Juvénal des Ursins, p. 91, sous l'an 1389, et la Chronique de Saint-Denis.

(2) Le masque est très ancien en Italie, et c'est vraisemblablement de là qu'il passa en France.

prince. Tout sembloit se réunir pour la perte de la France, et lorsqu'on envisage l'état des choses sous le règne de Charles VI, on est forcé d'avouer que, sans une protection visible de la Providence, c'en étoit fait de la maison royale et de l'État. La foiblesse d'esprit du roi se prêtoit à tout : sa prodigalité étoit sans bornes, et elle étoit imitée par celle des ducs d'Anjou et de Berri, ses oncles. Philippe, dit le Hardi, duc de Bourgogne, étoit d'une ambition démesurée, d'un caractère cruel, dur et impérieux, livré aux passions d'une femme encore plus ambitieuse, et qui ne ménageoit rien dans sa vengeance. Le duc Jean qui lui succéda, et Philippe, surnommé le Bon (sans qu'on sache pourquoi), portèrent l'un et l'autre leurs passions, et sur-tout celle de la vengeance, aussi loin. Le duc d'Orléans (Louis de France), frère du roi, joignoit aux vices de ses oncles un emportement effréné pour les femmes, et faisoit vanité de ses débauches. La reine, violente, avare, incapable de modération dans ses désirs, loin de se servir de son esprit et de ses talents pour remédier aux maux de l'État, et adoucir les malheurs de sa maison et ceux des Français, ne les employoit qu'à allumer le feu qui dévoroit tout. Toujours chef de parti, tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre, et ne se servant de son crédit

que pour le malheur du trône où elle étoit parvenue, les désordres de sa conduite égaloient ceux de son cœur. Du côté des peuples, ce n'étoit que murmures et plaintes secondées par ceux mêmes dont ils étoient la victime; elles dégénéroient en révoltes, et les efforts du gouvernement et des sujets sembloient n'avoir plus d'autre but que leur destruction mutuelle; et cependant une puissance ennemie aussi redoutable que celle de l'Angleterre succomba. Les Français ne cessèrent jamais d'aimer leur roi, et ne plaignirent pas moins son sort que le leur propre. Ils étoient persuadés que Charles VI étoit bon et généreux; que ses défauts n'étoient que la suite des foiblesses que ceux qui l'approchoient augmentoient encore. Il avoit même fait voir qu'il cherchoit à faire le bonheur de ses sujets, en prenant leur parti contre le duc de Berri, dont l'avidité avoit donné lieu à l'augmentation des anciens impôts et à l'établissement des nouveaux.

Il paroît qu'il n'eût tenu qu'à Isabeau de profiter de la bonté de caractère du roi pour tenir la balance droite entre les princes; mais il eût fallu des inclinations plus douces, des passions moins emportées, plus de jugement et plus de politique qu'elle n'en avoit. Au lieu de prendre la qualité d'arbitre, elle devint elle-même partie. Soit qu'un

penchant criminel pour le duc d'Orléans lui fit haïr Valentine de Milan, que ce prince avoit épousée ; soit que celle-ci, Italienne et jalouse, haït la reine par le même motif, il en résulta des démêlés que la mort du duc d'Orléans ne put terminer. Isabeau s'étoit d'abord déclarée pour ce prince ; et lorsque le roi avoit commencé à se charger du gouvernement en 1388, ce furent les créatures du duc qui eurent presque tout le pouvoir. Le conseil du roi fut composé de Bureau de La Rivière, de Le Mercier de Novian et de Jean de Montaigu. Ces trois hommes dépendoient du connétable, qui appartenoit entièrement au duc d'Orléans. Mais Isabeau changea d'inclination et de parti ; et après la maladie du roi, ou sa démence, occasionnée par l'évènement extraordinaire qui lui arriva au mois d'août 1392 (1) aux environs du Mans, la reine se déclara pour la maison de Bourgogne contre celle d'Orléans. Valentine de Milan avoit beaucoup de crédit auprès du roi, tout malade qu'il fût ; et ce prince

(1) Le 5 août, le roi avoit déjà été attaqué d'une fièvre chaude à Amiens quelque temps auparavant, et n'étoit pas rétabli. Il avoit même donné dans ses discours quelques marques d'un esprit peu rassis. On a accusé le duc de Bourgogne d'avoir mis en jeu le fantôme prétendu qui arrêta le roi dans la forêt du Mans ; et cette accusation n'est pas sans fondement.

ne voyoit dans ces accès même la duchesse d'Orléans qu'avec plaisir ; elle adoucissoit l'âcreté de l'humeur sombre qui causoit son mal ; et, comme dit Mézeray, *le gouvernoit fort doucement*. Elle fut même accusée de sortilège (1). Ce bruit fut

(1) Les contes faits sur les *sorciers*, les *sortilèges* et les *enchantements* sont aussi anciens que la monarchie. L'origine en est due aux pratiques superstitieuses du paganisme, et à la malice ou à l'adresse de ceux qui mettoient le sortilège en crédit, ou par des vues politiques, ou par des vues de vengeance. Chez nos premiers rois ou chefs des Francs, *Pharamond* passoit pour fils d'un *Incube*. *Bazine*, mère de Clovis I, pour une *sorcière*. Frédégonde accusa Clovis, fils de son mari Chilpéric et d'Audouère, de *sortilège* et de complicité avec des *sorcières*. L'opinion fut à peu près la même jusqu'au règne de Charlemagne, qui, faisant renaître les sciences, écarta ces chimères. Les traces qu'on en voit dans les écrivains sont des fruits de leur imagination, postérieurs à son siècle. L'ignorance et la crédulité reprirent vigueur sous ses enfants ; les troubles de l'État, les guerres, et les moines y contribuèrent. L'ignorance reprit le dessus. L'intérêt et la passion du merveilleux s'emparèrent de l'histoire. On publia que Berthe étoit accouchée d'un oison, et que Bertrade étoit sorcière. Notre histoire devint un mélange de sortilège et de faux miracles. Le règne de saint Louis plus éclairé y semble moins livré ; mais les idées de sortilège reparurent sous ses enfants. Philippe le Hardi eut recours à une devineresse : on lui proposa deux fameux devins. Les Templiers furent regardés comme autant de sorciers sous Philippe le Bel : on mêla du sortilège dans l'affaire d'Enguerrand de Marigny. Sa femme avoit fait des images de cire, et voulut envouter Louis Hutin. La démence de Charles VI et le crédit de Valentine de Milan sur son esprit furent mis sur le compte des sorciers. La Pucelle d'Orléans fut brûlée

sans doute soutenu par Isabeau son ennemie ; et le peuple le saisit si avidement, que la duchesse fut obligée de s'éloigner de la cour pour quelque temps.

Avec moins de crédulité, on eût pu s'apercevoir que les charmes dont s'étoit servie Valentine de Milan avec le roi, étoient très naturels et semblables à ceux qu'avoit employés le duc d'Orléans son mari pour se rendre maître, comme il fit depuis, de l'esprit et du cœur de la reine.

---

comme sorcière. Le règne de Louis XI, devenu plus éclairé, vit moins de sorciers. Les devins et l'astrologie prirent la place des sortilèges. Il faut quelque chose pour amuser la foiblesse de l'esprit humain. Les lumières du règne de François I dissipèrent presque ces ténèbres ; cependant on regarda Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II, comme un peu *sorcière*, et l'on prit l'effet de ses charmes pour un sortilège. Catherine de Médicis, entêtée des devins et de la magie, fit renaître tous les contes des sorciers, et a été traitée elle-même de magicienne, et on n'en vit jamais tant que sous les règnes de Charles IX et de Henri III. Ce prince crut ou voulut faire croire qu'il avoit été *ensorcelé* par la princesse de Condé. Ces idées se dissipèrent un peu sous Henri IV, qui avoit l'esprit trop solide pour les accréditer : cependant le dernier maréchal de Biron soutint que *Lafin* étoit sorcier ; mais la possession de *Marthe Bossier* ne put réussir, malgré les intrigues des moines et des personnes qui s'intéressoient au succès. Sous Louis XIII elles reparurent ; l'infortunée *Léonora Galigaï*, femme du maréchal d'Ancre, fut condamnée comme si elle se fût emparée de l'esprit de Marie de Médicis par *sortilèges*, et non pas par le pouvoir qu'ont les génies supérieurs sur les ames foibles. Richelieu fit aussi

Le gouvernement de la personne et de la santé du roi furent d'abord confiés à Isabeau, et celui de l'Etat au duc de Bourgogne, avec le *titre de lieutenant-général.* Mais le duc d'Orléans, frère unique du roi, réclama contre ces dispositions. Il alléguoit la proximité du sang ; il en étoit le premier prince, et ne voyoit entre le roi et lui que le dauphin encore enfant. Cependant le duc de Bourgogne, en qualité de petit-fils de France, prétendoit l'emporter ; comme petit-fils du roi Jean, père de Charles V, il vouloit avoir le pas sur Louis de France, fils de Charles V, et être

---

servir la magie à sa vengeance, en faisant brûler le malheureux Urbain Grandier, curé de Loudun, comme magicien. On fit taire ceux qui entreprirent d'éclairer le public sur cette horrible scène. Malgré la naissance de la philosophie, sous Louis XIV, la Voisin en imposa à la ville et à la cour, et ne trouva d'incrédule que le maréchal de Luxembourg, qu'on accusa lui-même de *sortilège* dans la suite. Sous le règne de son successeur, la raison, qui sembloit encore au berceau sous Louis XIV, a paru dans toute sa vigueur ; et les esprits foibles ou échauffés, qui ont voulu se prêter aux *sorciers, aux devins et à la magie*, n'ont réussi qu'auprès du plus vil peuple, dont la crédulité est mesurée par l'ignorance, et lequel, par un sentiment de vanité, dont il ne démêle pas la source, se livre d'autant plus au merveilleux, qu'il se croit par-là au niveau des grands et des esprits les plus élevés. Bénissons les lumières de notre temps, où la RAISON et LOUIS le BIEN-AIMÉ sont sur le trône, et plaignons les ténèbres de nos pères ; mais ne les insultons pas. L'erreur est si favorablement accueillie, et la vérité trouve tant d'ennemis, que son triomphe est une sorte de miracle.

d'un degré plus proche du trône que le frère du roi, par droit de représentation. La jurisprudence contraire n'étoit pas encore un point entièrement hors de contestation. La reine cabala pour l'Orléanais, et le duc de Bourgogne fut obligé de céder au droit de son rival. C'eût été un bonheur si le duc d'Orléans, satisfait du côté de l'ambition, l'eût pu être du côté des plaisirs; mais il n'y mettoit point de bornes, et l'on assure que, non content de séduire tout ce qu'il y avoit de femmes à la cour qui pouvoient lui plaire, il avoit l'impudence d'en divulguer les noms; qu'il avoit même un cabinet orné des tableaux de celles dont il étoit aimé, et que parmi ces portraits il fit voir au duc de Bourgogne (Jean, fils de Philippe, père de Philippe, surnommé le Bon), Marguerite de Bavière (1) sa femme, proche parente de

(1) Duhaillan, État des affaires de France, liv. 1, fol. 67 verso, édit. in-8, de 1570. Brantôme dit la même chose en ces termes: « Louis, duc d'Orléans, aïeul de Louis XII, s'étant « vanté tout haut, en un banquet où étoit le duc Jean de « Bourgogne son cousin, qu'il avoit dans son cabinet le portrait « des plus belles dames dont il avoit joui, par cas fortuit, un « jour le duc Jean entrant dans ce cabinet, la première dame « qu'il vit pourtraite, et se présenta du premier aspect devant « ses yeux, ce fut sa noble dame et épouse, qu'on tenoit de ce « temps très belle. (Elle s'appeloit Marguerite, fille d'Albert de « Bavière, comte de Hainaut, Hollande et Zélande.) Qui fut « ébahi, ce fut le bon époux.... et ne faisant pas cas de la

la reine. Le Bourguignon, indigné de la conduite du duc d'Orléans, et qui d'ailleurs ne voyoit qu'avec impatience son pouvoir obscurci par celui de ce prince, forma dès-lors les projets de vengeance les plus terribles. Ses partisans animèrent sous main les peuples contre le duc d'Orléans et contre la reine, qui les accabloient d'impôts. La réputation de la princesse ne fut point épargnée, et les bruits les plus injurieux contre son honneur furent répandus à l'occasion de ses liaisons avec le duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne jeta même dans l'esprit du roi les soupçons les plus violents. En effet, ce malheureux (1) prince manquoit quelquefois des choses même les plus nécessaires à la vie. L'oubli de sa personne alloit jusqu'à l'indécence la plus marquée, et il

« puce qui le piquoit autrement, et en couvant la vengeance, « la querelle pour la régence et administration du royaume, « colorant son mal sur ce sujet, et non sur sa femme, le fit « assassiner à la porte Baudet à Paris; sa femme étant morte « auparavant, pensez de poison. » Brantôme, Dames galantes, tome 2, p. 315.

(1) La gouvernante des enfants de France avoua au roi que souvent ils n'avoient ni de quoi manger, ni de quoi se vêtir. Hélas! dit le roi, avec un soupir, je ne suis pas mieux traité. Il tenoit à la main une coupe d'or dans laquelle il venoit de boire, il la donna à la gouvernante, pour subvenir aux besoins de ses enfants.

n'avoit pas même de maison ni de table réglée. Le sort du dauphin (1) n'étoit guère plus heureux, et l'héritier présomptif de la couronne étoit presque dans l'indigence. Charles VI, quoiqu'accablé de ses maux, fut sensible à ceux de ses sujets; et touché des remontrances du Bourguignon, il se résolut à assembler un conseil extraordinaire, où tous les princes du sang eurent ordre de se trouver. Le duc de Bourgogne y fut mandé et y arriva bien accompagné. La nouvelle de sa marche consterna la reine et le duc d'Orléans; ils prévirent qu'il leur seroit impossible de détourner l'effet des résolutions de cette assemblée. Les plaintes qu'on y devoit faire contre eux étoient graves et trop bien fondées pour se flatter de les éluder. L'éclat de la maison du duc d'Orléans déposoit contre lui; les plaisirs et l'abondance dont il jouissoit insultoient à la misère des peuples et à l'état du roi même. Isabeau et le duc sortirent de Paris et se réfugièrent à Melun, ayant ordonné qu'on leur amenât le dauphin, les autres enfants de France, et même les enfants du duc de Bourgogne. Mais l'ordre ne put pas s'exécuter si

(1) C'étoit Louis de France, duc de Guyenne, appelé, tantôt monseigneur de Guyenne; tantôt monseigneur le Dauphin. Il étoit né le 22 janvier 1396, nouveau style, et mourut sans postérité le 18 décembre 1415.

secrètement que le duc de Bourgogne n'en fût averti. Il arriva à Juvisi comme le dauphin en partoit, et le reconduisit à Paris, où il lui donna un appartement au Louvre avec une bonne garde. Le duc de Berri, non moins avide, mais plus pacifique que les autres, entra dans la faction du Bourguignon, et se chargea de la garde du prince et de celle de Paris, sous le titre de *gouverneur et capitaine de la ville.* La reine et le duc d'Orléans, unis de fortune et d'intérêt, travailloient de leur côté à soutenir leur parti ; ils levoient des troupes et n'épargnoient rien pour se fortifier contre les mesures qu'on prenoit contre eux à Paris. Les deux factions (1) faisoient sonner fort haut le nom du roi qui n'étoit que spectateur de ces horribles divisions, et le salut du peuple, victime de leur ambition. Chacun d'eux pensoit même à mettre l'Angleterre dans ses intérêts. On n'oublioit pas le secours des manifestes, où de part et d'autre on se déchiroit impitoyablement.

---

(1) Ce fut dans ce temps et à cette occasion que le duc d'Orléans prit pour sa devise un BATON *plein de nœuds*, avec le mot : J'ENVIE. Et le duc de Bourgogne un RABOT, et le mot : JE TIENS. En voulant dire qu'il *avoit* entre les mains l'autorité qu'*envioit* son rival, et qu'il se servoit de son rabot pour affoiblir le bâton et en ôter les nœuds. Ces devises étoient dans l'usage et l'esprit du temps.

La reine n'étoit pas plus ménagée que le duc d'Orléans, et ceux-ci n'épargnoient rien pour rendre le duc de Bourgogne et ses partisans odieux. La pitié qu'on avoit du sort du roi, et l'horreur que ces scènes inspiroient, firent prendre le parti de la négociation pour concilier les différents; mais la reine et le duc d'Orléans ne voulurent d'abord rien écouter : ils se croyoient fondés dans leurs prétentions, vouloient faire la loi et n'en recevoir aucune. Le titre de reine et celui de frère unique du roi rendoient Isabeau et le duc d'Orléans intraitables. L'Université, dont le pouvoir étoit alors fort étendu (1), par le grand nombre d'étudiants dont elle étoit composée, fit une députation à la reine et au duc : elle n'eut aucun succès; et l'Orléanois, qui étoit aussi éloquent qu'aucun professeur, fit lui-même un long discours aux députés, où, après quelques déclamations contre la conduite du Bourguignon et de ses partisans, il ajouta que la connoissance des affaires d'État et de la guerre n'ayant aucune

(1) Ladite Université avoit grande puissance pour ce temps à Paris, tellement que quand ils mettoient la main à une besoigne, il falloit qu'ils en vinssent à bout, et se vouloient mesler du gouvernement du roi, et d'autres choses. Hist. de Charles VII, par Berry, hérault d'armes, fol. 6 verso, de l'édition in-4, goth., de 1528.

liaison avec les points de doctrine dont l'Université s'occupoit, ce n'étoit point à elle à se mêler de la guerre ni du gouvernement. La fierté de ce discours étoit hors de saison : le peuple soulagé des impôts dont le duc d'Orléans l'avoit accablé, et auquel on avoit rendu ses armes, s'étoit déclaré pour le duc de Bourgogne. Le dauphin et les autres enfants de France étoient entre ses mains : l'Université, qui avoit cru qu'il étoit de sa dignité de se rendre médiatrice à *titre de fille aînée de nos rois*, méritoit plus de ménagement, et pouvoit offrir une ressource dont la reine et le duc se privoient. Ainsi abandonnés de tous les princes, de toute la cour et des Parisiens, de presque toute la nation, ils s'adoucirent, ils plièrent, et s'en rapportèrent, à l'égard du gouvernement, aux princes unis; et quant aux querelles particulières d'entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne, aux rois de Navarre et de Sicile, et aux ducs de Berri et de Bourbon. On fit enfin une paix que la crainte et la nécessité dictèrent aux deux partis. Les deux chefs, le Bourguignon et l'Orléanois, entendirent la messe, y communièrent et se *jurèrent bonne amour et fraternité*. Mais plus ces réconciliations sont solennelles, plus on cherche à en rendre les liens sacrés, et moins ils sont forts. Isabeau relevoit de couches : le duc d'Or-

léans (1) étant allé la voir trois jours après ces serments, un valet de chambre du roi vint lui dire sur les sept heures du soir, 23 novembre 1407, que le roi le demandoit pour une affaire pressée. Il sort, monté sur une mule, suivi de deux écuyers et de deux valets de pied qui portoient des flambeaux. A quelque distance de l'hôtel Saint-Paul, où logeoit le roi, le duc d'Orléans se vit investi de dix-huit assassins (2). Oquetonville, gentilhomme normand, qui étoit à leur tête, lui porta le premier coup et lui coupa la main d'une hache d'armes; d'un second coup il l'abattit de dessus sa mule, et du troisième il lui ouvrit le crâne. Il resta étendu mort sur le pavé, et les assassins se sauvèrent à l'hôtel d'Artois (3), où logeoit le duc de Bourgogne : on remarque

(1) Bantôme, tome 1, p. 62, édition de 1666. Il ne fit point difficulté d'aimer Isabeau de Bavière sa belle-sœur, que le soir même qu'il fut tué, il venoit de chez elle, et y avoit passé la plupart de la nuit à rire avec elle, étant fraîchement relevée de couches.

(2) Rollet ou Raoullet Oquetonville, ou Aucquetonville Il avoit été officier de la maison du duc d'Orléans, et prétendoit avoir à se plaindre du prince, qui l'avoit fait rayer sur l'état de sa maison.

(3) Situé dans la rue, qui en a retenu le nom de rue *Comtesse-d'Artois*.

qu'un de ses valets de pied, Flamand, fut percé de coups sur le corps de son maître, qu'il ne voulut jamais abandonner. Isabeau perdit par la mort du duc d'Orléans un prince avec lequel elle avoit été trop étoitement unie pour ne pas voir cette perte avec douleur. L'excès de hardiesse et l'insolence des procédés du duc de Bourgogne firent appréhender les suites les plus fâcheuses. Le duc avoit eu l'audace de faire faire son apologie en présence des princes du sang et du dauphin, par Jean Petit, qui avoit préconisé son action (1) comme celle d'un héros libérateur de la patrie et digne des plus hautes récompenses, même du côté de la conscience. Le sentiment ou l'assertion du docteur Petit étoit celui de deux autres casuistes ses confrères : tant il est vrai que l'intérêt sait donner aux crimes les moins

(1) Le jeudi 8 mars 1407. Le docteur *Jean Petit*, ame vénale, sans honneur et sans autres principes que ceux de son intérêt, étoit de Normandie. Il soutint dans ce discours l'abominable proposition, *Qu'on peut tuer les princes qu'on croit être des tyrans.* En la soutenant il avança qu'il étoit une des créatures du duc de Bourgogne, auquel il devoit son élévation, et dont il étoit encore pensionnaire. Le casuiste vendu pouvoit ajouter que c'étoient là les motifs de ses décisions. Il fut depuis accusé d'hérésie, et obligé de se retirer dans les États du duc de Bourgogne, qui lui donna un asile à Hesdin, avec des appointements considérables. Jean Petit y mourut en 1411.

équivoques les couleurs de la vertu même! La reine et le dauphin, justement alarmés, ne se crurent plus en sûreté dans un lieu où leur ennemi étoit si puissant. Ils sortirent de Paris, où la faction du Bourguignon triompha presque en un même jour de toute la maison royale, aussi-bien que des principes les plus sacrés de la religion, de l'équité et de la nature. Ses avantages étoient si grands qu'ils l'éblouirent; il quitta Paris et partit pour aller en Flandre lever des troupes pour le service de Jean de Bavière, frère de sa femme, nommé à l'évêché de Liège. Isabeau profita de la faute du duc de Bourgogne, et revint aussitôt à Paris avec la famille royale le dernier d'août 1408 : elle se rendit maîtresse de Paris, dont elle se fit apporter les clefs, et, dans un conseil qu'elle fit assembler, Jean Juvénal des Ursins (1), avocat du roi, déclara que sa majesté, pour obvier aux troubles, nommoit la reine avec le dauphin pour gouverner le royaume pendant ses maladies. Isabeau, qui n'avoit pas d'intérêt plus pressant que de rendre le duc de

(1) Nous ne lui donnons pas le titre d'*avocat général*, parce-que ce titre étoit alors inconnu pour les avocats du roi, et ne se donnoit qu'aux *avocats des parties ou du public*. Le titre d'avocat général pour les avocats du roi est très moderne, et n'a guère que cent ans. *Voy*. Loysel, Dialogue des avocats.

Bourgogne odieux aux princes et à la cour, fit dire à la duchesse d'Orléans de se présenter et de demander justice de la mort de son mari. Cela fut fait avec beaucoup d'éclat de la part de cette princesse, par le ministère d'un théologien (l'abbé de Cérisi) qui démontra l'énormité du crime, et par un avocat (Me Guillaume Cousinot), qui conclut juridiquement contre le meurtrier. Outre que le dauphin, qui présidoit à ce jugement, étoit gendre du duc de Bourgogne, duquel il avoit épousé la fille aînée en 1404; s'il étoit facile de rendre des arrêts, il ne l'étoit pas de les faire exécuter contre un prince aussi puissant que le coupable. Tout ce que purent obtenir la reine et la duchesse d'Orléans, ce fut une déclaration de la part du dauphin (Louis, monseigneur de Guyenne) « que la mort du duc d'Orléans, « son oncle, lui déplaisoit et à tous les princes, « tant de son sang qu'autres, et justice en seroit « faite. » Tandis que ces choses se passoient à Paris, où la reine travailloit à y établir son pouvoir et à diminuer celui du Bourguignon, ce prince l'affermit encore par la victoire qu'il remporta contre les Liégeois, dont vingt-quatre mille furent passés au fil de l'épée. Le bruit de ce succès alarma la cour et la reine plus que tout autre. Le Bourguignon avoit toujours un grand

nombre de partisans à Paris ; ils y répandoient le bruit qu'on en vouloit autant à la liberté qu'aux biens des habitants de cette grande ville. Isabeau, craignant que les mesures qu'elle prenoit ne fussent inutiles, et appréhendant aussi de tomber entre les mains du duc de Bourgogne, sortit enfin de Paris, et se sauva, pour ainsi dire, à Tours, accompagnée du roi, du dauphin Louis, de la dauphine, des rois de Sicile et de Navarre, du duc de Berri et de plusieurs autres seigneurs. Les Parisiens ne virent ce départ qu'avec chagrin ; le duc de Bourgogne fut mal reçu, et personne n'alla au devant de lui comme il s'y attendoit. Il vit bien que s'il ne vouloit pas perdre entièrement l'affection du peuple, qui conservoit toujours un respect et une tendresse infinie pour son roi, il falloit prendre la voie de la négociation. Insensiblement il se voyoit accusé de tous les malheurs dont Paris et toute la France étoient accablés. Il députa le comte de Hainaut à Tours au roi et à la reine : on convint d'une entrevue à Chartres ; le jeune duc d'Orléans s'y trouva. Valentine de Milan, sa mère, étoit morte quelque temps auparavant, le 4 décembre 1408. On fit une paix telle quelle (1), et le roi et la reine re-

(1) Le duc de Bourgogne, sans boire ne manger en la ville,

vinrent à Paris. Après cet accommodement, l'autorité resta au duc de Bourgogne, et la reine fut encore une fois obligée de sortir de Paris ; mais abandonnée du duc de Berri et du roi de Navarre, elle renoua avec le Bourguignon. L'infortuné Montagu, intendant des finances, paya par sa mort dix-sept ans de faveur dont il avoit joui (1). Il passa pour constant que son supplice fut plus un effet *de volonté*, ou de pouvoir absolu, *que de raison*. Paris étoit dans une horrible confusion : instrument des passions des grands, le peuple en étoit la victime. Ces malheurs ne firent qu'augmenter : on ne voyoit que ligues, contreligues, meurtres, pillages, incendies. L'Etat fut déchiré sans pitié par ceux qui avoient le plus grand intérêt à sa conservation. La reine, qui avoit toujours pris les partis les plus convenables à son ambition, flottoit entre celui du Bourguignon et celui de l'Orléanois, auquel on donna le nom d'Armagnac, à cause du (2) comte

---

monta à cheval. Et avoit *un très bon fol en sa compagnie*, qu'on disoit être fol saige ; lequel tantôt alla achepter une paix d'église, et la fit fourrer, et disoit que c'étoit une PAIX FOURRÉE, et ainsy advint depuis. *Juvénal des Ursins*, Histoire de Charles VI, sous l'an 1408, p. 246.

(1) Il eut la tête coupée aux Halles, le 17 octobre.

(2) Charles, duc d'Orléans, fils de Louis de France, assas-

d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans. Les choses étoient encore bien éloignées d'une tranquillité parfaite, lorsque l'Angleterre, dont le duc de Bourgogne s'étoit ménagé les secours, déclara la guerre à la France. Henri V, fils de Henri IV, se voyant assuré du trône que son père avoit usurpé sur Richard II, passa la mer. Sa descente en France lui auroit été fatale, si on ne l'eût point obligé à donner la funeste bataille d'Azincourt, sur le chemin de Calais, dans le voisinage de Blangies (1), où la France perdit vingt-cinq mille hommes. Louis de France, second dauphin, survécut peu de temps à cette défaite, et mourut sans postérité le 18 décembre 1415. Jean, son frère, devenu le troisième dauphin, ne vécut qu'environ un an après, étant mort de poison le 5 avril de l'année 1416. Charles, qui succéda à son père, né le 22 février 1402,

siné par Raoul d'Aucquetonville le 23 octobre 1407, et de Valentine de Milan, naquit le 26 mai 1391, et épousa en premières noces Isabelle de France, veuve de Richard II, roi d'Angleterre, seconde fille de Charles VI, au mois de juin 1406; elle mourut en 1409. Il épousa en 1410 Bonne d'Armagnac, fille aînée de Bernard, septième du nom, comte d'Armagnac, connétable de France, très célèbre dans ces démêlés, et de Bonne de Berri. Atlas hist. de Le Sage, tabl. X.

(1) Elle fut donnée le 25 octobre 1415, à peu près où fut livrée celle de Blangies, ou Malplaquet, le 11 septembre 1709.

n'avoit encore que treize ans lors de la descente des Anglais. Isabeau prétendit se rendre maîtresse absolue des affaires. Les maladies du roi étoient devenues presque continuelles. Le jeune duc d'Orléans avoit été fait prisonnier à la bataille d'Azincourt avec le duc de Bourbon, les comtes d'Eu, de Vendôme et de Richemont. Le connétable Charles d'Albret avoit été tué, aussi-bien que le comte de Nevers et le duc de Brabant, frères du duc de Bourgogne. Le duc de Berri, outre sa modération naturelle, étoit d'un âge qui le faisoit aspirer au repos. Jean, duc de Bourgogne, soupçonné bien justement de s'entendre avec l'Angleterre, étoit devenu odieux à tous les bons Français : enfin la foiblesse de tous les partis ralentissoit leur rage. Suivant les apparences, la reine eût pu s'emparer du gouvernement, à la faveur du respect dû à son rang, et de la jeunesse du dauphin ; mais elle n'étoit point assez adroite pour profiter des conjonctures. Il falloit se ménager le comte d'Armagnac, et s'unir étroitement avec le dauphin Charles, élevé dans la haine du parti bourguignon : elle ne le fit pas, et se brouilla même entièrement avec eux. Soit à dessein de soutenir son parti, soit pour satisfaire son avidité, elle avoit amassé de grands trésors en argent monnoyé, en vaisselle et en joyaux ;

ils étoient déposés en différentes églises : le dauphin Charles et le comte d'Armagnac se firent donner ordre de les enlever pour s'en servir à faire la guerre contre les Anglais. Cette démarche mit Isabeau au désespoir ; elle abandonna la cour et se retira à Vincennes. Il y avoit tout à craindre de la violence de son ressentiment, soit qu'elle se réunît avec le duc de Bourgogne, ou qu'elle agît de concert avec le roi d'Angleterre, qui se préparoit à une nouvelle descente ; elle en étoit capable, comme le prouva depuis l'expérience. Le dauphin et le connétable la firent conduire à Tours, où elle fut reléguée, avec ordre à ceux qui l'accompagnoient de veiller exactement sur ses actions. Quelques auteurs ont ajouté que le dauphin, outre les raisons d'intérêt qu'il avoit pour en venir à cette extrémité avec sa mère, en avoit encore d'honneur. Isabeau n'étoit rien moins que régulière dans sa conduite. On parloit publiquement de ses amours avec un jeune seigneur, nommé Louis de Boisbourdon, lequel, sans avoir le rang du duc d'Orléans, ce qui avoit pu rendre leurs liaisons équivoques, avoit succédé à toute sa faveur. La dignité du trône et l'intérêt du dauphin exigeoient qu'on écartât un pareil scandale. Le roi étant allé un soir sur le chemin de Vincennes, où résidoit la reine, rencontra à son

retour Boisbourdon qui alloit au château; au lieu de s'arrêter, il se contenta de saluer le roi en passant, poussa son cheval et continua son chemin. Le roi, transporté de colère, commanda au prévôt de Paris de courir après lui, et de le conduire au Châtelet. Il fut mis dans un cachot les fers aux pieds, et on lui donna plusieurs fois la question sans qu'il avouât rien. Il fut étranglé la nuit, et son corps jeté dans la rivière; c'est ce que les auteurs du temps appellent *justice soudaine.* Isabeau, captive à Tours, justifia bientôt tout ce qu'on appréhendoit de son caractère méchant et brouillon. Elle eut recours au duc de Bourgogne, ennemi capital de l'État et du dauphin, et négocia avec lui sa liberté, se soumettant à toutes les conditions qu'il y voudroit mettre. Jean, duc de Bourgogne, trouvoit cette union trop favorable à ses projets pour ne pas s'engager avec Isabeau. Il partit de Chartres et vint à Tours avec une diligence extraordinaire, et il trouva la reine dans l'église de Marmoutier, d'où il l'enleva et la tira de la captivité; il la conduisit à Chartres, et ensuite à Joigny. Fortifiés l'un par l'autre, ils ne gardèrent plus de mesures: l'aversion secrète qu'avoit toujours eue Isabeau contre son fils éclata; et le dauphin trouva dans sa mère une ennemie plus acharnée

à sa perte que ne le furent le Bourguignon et les Anglais. Ses liaisons avec le duc de Bourgogne (1) et son enlèvement à Tours firent renouveler des bruits pareils à ceux qu'on avoit tenus sur son commerce avec le duc d'Orléans. Les apparences n'étoient pas moins contre la reine; et Jean, duc de Bourgogne, n'étoit guère plus chaste que Louis, duc d'Orléans; mais il y avoit long-temps qu'Isabeau avoit pris son parti sur les discours désavantageux qui se répandoient contre elle : elle méprisa encore ceux-là. Elle fit valoir une ordonnance par laquelle le roi, au commencement de ses maladies, l'avoit établie régente du royaume; et, en conséquence de cette ordonnance, elle écrivit à toutes les villes (2) qui s'étoient déclarées

---

(1) Pontus Heuterus dit dans la Vie de Jean sans Peur : *Mulierosior patre multò fuit. Vivâ enim uxore, pellices non ignobiles habuit, quarum facilè princeps, extremis vitæ temporibus, Giaci* (de Giac) *fuit domina*, IPSAQUE REGIS CAROLI SEXTI UXOR, NON SATIS BENE AUDIVIT, *quod Turonensi captivitate ab eo liberata, extremo semper exindè conatu partes Burgundicas, etiam eo mortuo, foverit, cùm anteà Aurelianis enixè studuisset.* Pontus Heuterus, lib. 3, pag. 218. Étienne Pasquier, Recherches, liv. 2, p. 66 de la nouvelle édit. col. 2.

(2) Amiens, Abbeville, Mondidier, Senlis, Montlhéry, Corbeil, Pontoise, Chartres, Tours, Mante, Meulan et Beauvais.

pour le duc de Bourgogne, et leur défendit de reconnoître d'autres ordres que ceux qu'il leur donneroit. Pour s'attacher les peuples, le Bourguignon de son côté défendoit aux bourgeois de payer d'autres subsides que les droits sur le sel, et les flattoit d'un gouvernement sans impôts. On établit une chambre souveraine à Amiens, et un parlement à Troyes. Les jugements qui s'y rendoient étoient scellés d'un sceau où étoit représentée Isabeau *droite et les bras pendants*. Du côté droit, *les armes de France mi-parties avec celles de Bavière, et cette légende à l'entour :* C'EST LE SCEL DES CAUSES SOUVERAINES ET APPELLATIONS POUR LE ROI. Il fut ordonné que les actes s'expédieroient au nom de la reine avec cet intitulé : « Isabel, *par la grace de Dieu, royne de* « *France, ayant pour l'occupation de monsei-* « *gneur le roi, le gouvernement et administra-* « *tion de ce royaume, par l'octroi irrévocable* « *à nous sur ce fait par mondit seigneur et son* « *conseil.* » Les désordres devinrent plus grands que jamais; et, par la réunion de la reine avec le Bourguignon, les malheurs de l'État furent portés à leur comble. Les Français éprouvèrent tout ce que peuvent avoir d'affreux une guerre civile et une guerre étrangère. On tenta de nouveau des voies de négociation. Le pape (c'étoit

Martin V) envoya deux légats pour rétablir l'union, et il fut décidé que le duc de Bourgogne auroit conjointement avec le dauphin le gouvernement du royaume. Les choses ne pouvoient prendre une face plus favorable pour le Bourguignon; il accepta le parti. La reine, qui n'agissoit plus que par les impressions du duc de Bourgogne, y souscrivit également; le roi, incapable de choix dans l'état où il étoit réduit, y consentit, et le dauphin même ne refusa pas la proposition. Mais, soit qu'il fît agir ses partisans, soit qu'eux-mêmes regardassent la loi qu'on leur imposoit comme la perte de l'Etat, le chancelier, Henri de Marle, s'y opposa hautement, et protesta « que « jamais il ne scelleroit un traité qui livroit le roi, « le dauphin, la France entière à leur plus grand « ennemi, à un traître qui s'entendoit avec l'An- « glais. » Le comte d'Armagnac se joignit au chancelier, et fit des actes d'hostilité qui ôtèrent toute espérance de paix; mais son zèle l'emporta trop loin. Pour s'emparer de Montlhéry et de Marcoussi, il tira ses troupes de Paris, et cette grande ville devint la proie du Bourguignon par la trahison de Perrinet Le Clerc (1), fils d'un

(1) Ce Perrinet Le Clerc ou *Jean*, comme l'appelle Moreau de Mautour, fut conduit en triomphe par toutes les rues, et

marchand de fer, échevin, qui la livra au seigneur de l'Isle-Adam, commandant de Pontoise pour le duc de Bourgogne. Ce prince et ses partisans y exercèrent tous les ravages et toutes les fureurs qu'inspire la vengeance. Plus de trois mille hommes y périrent; les uns furent jetés par les fenêtres et écrasés sur le pavé, les autres étranglés ou cruellement égorgés. Le connétable Bernard d'Armagnac (1), le chancelier de Marle, les archevêques de Reims et de Tours, les évêques d'Évreux, de Senlis, de Laon, de Saintes, de Lisieux et de Coutances, les abbés de Saint-

le peuple, dit l'abbé de Choisi, lui érigea une statue au coin de la rue Saint-André-des-Arcs, du côté de la rue de la Vieille-Bouclerie; le tronc, ajoute-t-il, subsiste et sert encore de borne. Cela est contredit par Moreau de Mautour, dans un Mémoire sur quelques singularités de la ville de Paris; mais il ne dit rien de bien précis sur l'ancienne borne, et tout ce qui résulte de son mémoire c'est qu'on en a substitué une nouvelle à l'ancienne en 1701. Hist. de l'Acad. des Inscriptions, t, 3, p. 301. Choisi, Hist. de Charles VI, p. 504. Essai historiq. sur Paris, tom. 1, pap. 34.

(1) Villiers-l'Isle-Adam exerça une cruauté inouie sur le corps du connétable. Il lui leva sur le dos deux courroies ou deux bandes de sa peau, et en les rejetant sur son visage, il dit: *Qu'il seroit Bourguignon, et du parti des* BANDÉS, *au moins après sa mort.* Les Bourguignons portoient des BANDES d'étoffe pour signe de parti et de ralliement. A l'exception du meurtre de la Saint-Barthélemi, il n'est jamais arrivé de massacre si horrible à Paris.

Denis et de Saint-Corneille de Compiègne, et un grand nombre de magistrats périrent dans ce massacre. Tannegui du Châtel eut beaucoup de peine à sauver le dauphin Ce prince dormoit; il l'enveloppa dans ses draps et le porta à la Bastille, d'où il le conduisit à Melun et ensuite à Montargis. Le malheureux Charles VI, tout malade qu'il étoit, fut obligé de se mettre à la tête des mutins, et sans savoir ce qu'il disoit, il commanda aux bourgeois de livrer *les Armagnacs*. Qu'on se figure les extrémités où la populace autorisée se porte en pareille occasion! La reine, qui n'avoit pas manqué de donner des ordres contre ceux qu'elle accusoit de lui avoir enlevé ses trésors, et le duc de Bourgogne, auteurs de tant de meurtres, s'applaudissoient de cette affreuse victoire qui faisoit ruisseler dans Paris le sang le plus pur de l'État: tout ce qu'ils prirent sur eux, ce fut de n'être pas présents à cette boucherie. La ville avoit été livrée au Bourguignon le 29 mai, à deux heures après minuit. Ils n'y entrèrent qu'environ un mois après, c'est-à-dire le 14 juillet 1418. Ils y firent une entrée triomphante, et, par un aveuglement inconcevable, y furent reçus avec toute la joie qui eût pu accompagner les succès les plus heureux et les plus mérités. Le roi leur donna même beaucoup de marques d'af-

fection, et toutes leurs créatures furent mises en place. Le duc de Bourgogne se fit gouverneur de Paris; il devint maître absolu de toute la maison royale, et conduisit à Troyes le roi, la reine et madame Catherine, comme des esclaves enchaînés au char du vainqueur. Il n'y manquoit que le dauphin, qui disputoit, pour ainsi dire, aux fureurs de sa mère et à la fortune du duc de Bourgogne les restes expirants de la monarchie. Le duc le pria de venir à Paris. Cette démarche étoit de la dernière conséquence. On représenta au dauphin qu'il ne pouvoit, sans risquer l'Etat et sa personne, se confier au duc de Bourgogne, dont les liaisons avec l'Anglais n'étoient plus équivoques. Le nom du roi étoit encore respecté; mais de quoi étoit capable ce prince malheureux dans les fers du Bourguignon? La haine d'Isabeau contre son fils s'étoit signalée par des excès qui ôtoient toute espérance de son côté; et d'ailleurs cette princesse, aveuglée par sa passion, ne s'étoit-elle pas elle-même forgé des chaînes qu'elle ne pouvoit plus rompre? Il prit donc sagement toutes les mesures qui dépendoient de lui pour se soutenir, et contre le duc de Bourgogne, et contre tous les Anglais qui s'étoient emparés de toute la Normandie. Rouen assiégé par l'Anglais avoit été obligé de se rendre,

après avoir éprouvé les plus affreuses extrémités où une ville assiégée puisse être réduite. Le Bourguignon se vit, par la résolution du dauphin, dans une position très embarrassante ; il étoit auteur des malheurs de l'Etat ; on pouvoit enfin ouvrir les yeux, et il devoit naturellement s'attendre à devenir l'exécration des Français, si l'Anglais devenoit le maître du royaume. Le duc y étoit le plus puissant ; il en avoit le gouvernement : à quel autre en imputer la perte ? Il falloit donc ou le sauver, en se réunissant avec le dauphin, ou se résoudre à le perdre en se joignant hautement avec l'Anglais pour détrôner l'héritier légitime, et s'ôter à soi-même et à sa maison les droits qu'il avoit à la couronne, après l'extinction de la maison régnante et de celle d'Orléans. Elles ne subsistoient que dans deux princes. Le duc prit d'abord le parti désespéré de négocier avec le roi d'Angleterre. On convint d'une entrevue à Meulan, entre Henri V, roi d'Angleterre, et Charles VI. Isabeau y prit la place du roi et s'y trouva avec le duc de Bourgogne, et accompagnée de la princesse Catherine, âgée de 18 ans, et dans le plus grand éclat de sa beauté : l'intention d'Isabeau étoit d'obtenir, par les charmes de sa fille, ce qu'elle n'eût pu espérer des circonstances et de la fierté de Henri. Mais ce

prince, plus politique que tendre, ne rabattit rien de ses prétentions ; et il eût tout obtenu, si le Bourguignon n'eût enfin ouvert les yeux et reconnu le précipice où il se jetoit lui-même avec la France, en se donnant un maître tel que Henri. Le duc eût voulu partager ; Henri vouloit tout, et ne *prétendoit pas*, disoit-il, *battre les buissons pour un autre*. Ils se brouillèrent : l'Anglais piqué contre le duc, qui balançoit et soutenoit mal les engagements qu'il avoit pris, s'adressa au dauphin : la reine étoit presque devenue un personnage muet et inutile dans toutes ces scènes. On peut rendre au dauphin Charles la justice d'avoir conservé l'honneur de la France dans un temps où ses affaires étoient dans la plus fâcheuse situation, en se refusant aux propositions que lui avoit faites le roi d'Angleterre. Il eût pu trouver dans un traité avec l'Angleterre le moyen de se venger du duc de Bourgogne, et de mettre sa mère à la raison ; mais il envisagea un plus noble intérêt, et il préféra une négociation avec le duc de Bourgogne. Ils se virent à Pouilly-le-Fort, pres de Melun, et y jurèrent la paix entre eux, et un traité d'union contre l'Angleterre. On convint de part et d'autre de se retrouver à Montereau-faut-Yonne dans un mois. La réconciliation étoit-elle sincère ? Le duc de Bourgogne, qui

avoit feint une pareille réconciliation avec Louis, duc d'Orléans, frère unique du roi, trois jours auparavant que de le faire assassiner, n'usoit-il point du même détour pour perdre le dauphin? c'est ce qu'on ne sauroit pénétrer. On l'accusoit d'avoir empoisonné les deux premiers dauphins, Charles et Louis. Il ne restoit plus au duc que ce crime pour monter sur le trône, et il en avoit commis tant d'autres pour satisfaire son ambition, ou seulement sa vengeance, qu'on pouvoit le soupçonner. Ce qui paroît le plus certain, c'est que s'il fut pris quelque résolution de vengeance de part et d'autre, les partisans du dauphin crurent (1) qu'il falloit saisir cette occasion pour l'exécuter. Ils étoient devenus les plus forts; ils avoient beaucoup plus à se plaindre du duc de Bourgogne, qu'ils n'avoient à se plaindre du dauphin. Ceux qui étoient attachés à la personne du dernier l'étoient presque tous à la maison d'Orléans. Le massacre de Paris, ouvrage du Bourguignon plus que de la reine, étoit encore présent à leurs yeux. Enfin on savoit que le duc de Bourgogne avoit été conseillé de livrer au

(1) Et sur-tout Tanneguy du Chastel, et le président Louvet, qui avoit tout à craindre de la vengeance du Bourguignon.

roi d'Angleterre le roi, la reine et madame Catherine, qui étoient encore entre ses mains. Après cela il ne seroit pas extraordinaire que le duc eût été tué de dessein prémédité. Il fut assassiné (1), et Tannegui du Châtel donna le signal et le premier coup. Sa mort ne termina point les contestations; elle eut même des suites aussi fatales que celles du duc d'Orléans, tué douze ans auparavant par les ordres du Bourguignon. Isabeau employa tout le crédit qu'elle avoit pour en punir son fils: elle étoit trop vindicative pour croire qu'il lui pardonnât jamais ses démarches, et tout ce qu'elle avoit fait contre lui de concert avec le duc de Bourgogne. Ainsi elle en agit en ennemie irréconciliable, et fit résoudre dans son conseil

(1) Le 10 septembre 1419. Sur ce meurtre, rapporté différemment par les écrivains français, et les auteurs flamands et bourguignons, *voy. Juvénal des Ursins*, Histoire de Charles VI, sous l'an 1419, p. 546; et *Monstrelet*, vol. 1, ch. 7, fol. 281 recto. S'il est vrai, comme l'écrit Juvénal des Ursins lui-même, *que la dame de Giac, maîtresse du duc, fut celle qui le détermina à se trouver à cette entrevue*, où par conséquent il faisoit difficulté d'aller, il est plus que vraisemblable que le tort fut entièrement du côté des gens du dauphin; et que ce qui s'écrivit dans ce temps pour l'apologie de ce prince, ne fut que des couleurs qu'on voulut donner au meurtre. *Voyez* les Lettres patentes du dauphin, du 11 septembre 1419, et celles de Charles VI, du 17 janvier suivant, 1420, nouveau style.

qu'on feroit tout ce qu'on pourroit pour faire passer la couronne sur une tête étrangère. Elle députa Morvilliers, dont elle avoit fait son premier président, à Amiens, vers Philippe, nouveau duc de Bourgogne, fils de celui qui venoit d'être assassiné à Montereau-faut-Yonne, lui fit dire de sa part, de celle du roi et de la ville de Paris, qu'ils étoient prêts de s'unir pour venger la mort du duc Jean, et signa à Arras un traité d'union contre le dauphin. Pour en assurer l'effet, le roi d'Angleterre fut invité d'y accéder. Enfin Isabelle, oubliant entièrement ce qu'elle se devoit à elle-même et à la France, en qualité de reine, et encore plus à titre de mère, hâta et conclut, par elle et par ses agents, le traité de Troyes du 21 mai 1420, par lequel « on fit la paix d'entre la France « et l'Angleterre, à condition que Henri V épou« seroit Catherine de France, sœur du dauphin, « et qu'après la mort du roi, la couronne passe« roit à Henri; que le gouvernement de l'État « lui seroit confié; et que sans prendre, pendant « la vie de Charles VI, le titre de roi de France, « Henri recevroit cependant la foi et hommage « et le serment de fidélité des sujets et vassaux de « la couronne. » Il fut aussi stipulé « que Henri « s'emploieroit de tout son pouvoir à soumettre « les partisans du dauphin. » L'Anglais prit la

qualité d'*héritier et de régent en France*. Elle lui fut donnée au-dessous des lettres qui s'expédioient en chancellerie en ces termes : *Par le roi, à la relation du roi d'Angleterre, héritier et régent en France.* Il ne dépendit ni du roi d'Angleterre, ni d'Isabeau, que le dauphin Charles ne fût nommément déclaré *incapable de succéder à la couronne.* Monstrelet et ses copistes ont même avancé qu'on en vint jusqu'à cette monstrueuse extrémité au lit de justice du 23 décembre 1420 ; mais on voit le contraire dans l'arrêt de ce jour. Les coupables du meurtre de Jean, duc de Bourgogne, desquels pas un n'est nommé, y sont seulement déclarés criminels de lèse-majesté, et par conséquent indignes de toutes successions. Le roi, en parlant du roi d'Angleterre, son gendre, le qualifie de *son très amé fils, héritier du royaume ;* et le dauphin n'y est nommé que Charles, *soi-disant dauphin :* il n'est parlé de lui, en ce qui regarde la mort du duc de Bourgogne, qu'en termes enveloppés et très équivoques (1). Des pas tels que ceux d'Isabeau n'étoient

---

(1) Apparemment on a confondu cet arrêt du 23 décembre 1420, avec les lettres patentes de Charles VI, adressées aux bourgeois de Paris, *données à Troyes, sous le scel ordinaire, en l'absence du grand,* le 18 janvier, l'an de grace 1419 vieux style, signé par le roi en son conseil, Bordes, au

pas faits pour reculer; mais sa rage ne fut pas secondée par les circonstances. La valeur de Charles et celle de ses capitaines firent connoître à l'Anglais que sa conquête étoit plus incertaine qu'il ne l'avoit pensé. Il perdit, en 1421, la bataille de Baugé en Anjou, où périt le duc de Clarence son frère. Henri lui-même mourut à Vincennes le 31 août 1422 (1), ne laissant qu'un enfant (Henri VI) âgé d'un an, pour succéder à ses projets. Si la

bas desquelles on lit : *Lecta et publicata in curiâ parlamenti, die decimâ tertiâ februarii, anno Domini* 1419. Signé MILLET. Extrait du registre des ordonnances, coté B, fol. 55. Ces lettres sont insérées en entier dans les pièces justificatives pour l'histoire de la ville de Paris, t. 2, partie 3, p. 264 et suiv. Elles suivent celles du dauphin, du 11 septembre 1419, datées de Montereau-faut-Yonne; et le roi y déclare nettement le dauphin complice de la mort du duc de Bourgogne, et *veut et enjoint qu'il ne soit regardé ni réputé comme prince et seigneur d'aucunes terres.*

(1) Son corps fut porté à Notre-Dame de Paris en habit royal, et il y eut un service solennel. Il fut ensuite porté à Rouen, où on lui fit aussi un service dans l'église cathédrale; et de Rouen, il fut transporté en Angleterre, et inhumé dans la magnifique chapelle de Westminster, où l'on voit son tombeau avec celui de Catherine de France sa femme, et en secondes noces, femme d'*Owen Tyder.* On trouve leur épitaphe dans le Recueil de celles de l'abbaye de Westminster, qu'a publiées Guillaume Cambden en 1603. Henri V y est comparé à *Cicéron*, pour l'éloquence; à *Sénèque*, pour la morale; à *Salomon*, pour la sagesse; et aux *Muses*, pour les vers et pour la prose. Catherine y est appelée l'*héritière du roi son père et du royaume.* Atlas de Le Sage, tableau XIII.

haine d'Isabeau avoit été capable de se ralentir, c'eût été en cette occasion : mais cette implacable marâtre n'en devint que plus acharnée à la perte du dauphin. Charles VI mourut aussi le 21 octobre de la même année 1422, sans que les choses changeassent de face. A son enterrement, où pas un prince du sang ne se trouva, un héraut ayant crié qu'on priât Dieu pour le repos de l'ame du roi Charles, ajouta aussitôt: *Vive Henri de Lancastre, roi de France et d'Angleterre* (1). Le duc de Betfort, oncle du jeune Henri, avoit été nommé son tuteur et régent en France. Personne n'étoit plus digne de ces qualités que ce prince, par sa valeur, sa sagesse et son activité. Depuis la mort de Charles VI, Isabeau n'ayant plus en France ce pouvoir que lui avoit donné l'existence du roi, se vit abandonnée par le duc de Bourgogne, détestée de tous les Français et méprisée des Anglais. Charles VII son fils, après avoir long-temps

(1) Jean, duc de Betfort, fils du roi d'Angleterre *Henri IV*, frère de *Henri V*, et oncle de *Henri VI*. Il mourut le 13 septembre 1435, et fut inhumé dans le chœur de l'église cathédrale de Rouen, à côté du grand autel. On y voit encore son épitaphe sur une lame de cuivre. Il y a le titre de *régent du royaume de France*. Sur cette lame sont ses armes, et une *jarretière* gravée : elle est en cercle par le haut, avec une boucle au bas, et un nœud au-dessus de la boucle, et sur le cercle que forme la jarretière ces mots : HONNI SOIT QUI MAL Y PENSE. Atlas de Le Sage, tableau XIII.

lutté contre la fortune, avoit enfin été sacré à Reims, par la valeur de ses capitaines, et surtout par celle de cette fille immortelle dans notre histoire, sous le nom de *Pucelle d'Orléans*, parcequ'elle avoit fait lever le siège de cette ville aux Anglais. Philippe, duc de Bourgogne, avoit reconnu que son honneur ne consistoit pas à demeurer irréconciliable avec le roi, parceque son père avoit été tué en sa présence. Orléans, qui offrit de se remettre entre les mains du duc de Bourgogne, fut la pomme de discorde entre ce prince et le duc de Betfort. Charles VII et son conseil avoient eu l'adresse de préparer cet évènement, en permettant aux habitants assiégés de se rendre au Bourguignon. L'Anglais refusa nettement la condition; sa défiance fit naître celle du duc de Bourgogne : le choc des passions et des intérêts les divisa d'abord en secret, et bientôt ouvertement. La paix d'Arras, du 22 septembre 1435, avoit rétabli l'intelligence entre ces deux princes, Charles VII et le duc de Bourgogne, lorsque la reine, au désespoir du mépris où elle étoit, et du succès des armes de son fils, mourut à Paris le dernier septembre 1435, à l'hôtel de Saint-Paul. « Elle y avoit vécu très pauvrement, dit Mézeray (1),

(1) Mézeray, Abrégé chronologique sous Charles VII,

« depuis la mort de son mari. On a même écrit, « ajoute-t-il, que, pour épargner les frais de ses « funérailles, les Anglais firent porter son corps « dans un petit bateau, de Paris à Saint-Denis, « accompagné de quatre personnes (1) seule- « ment. » Le batelier qui se chargea de le conduire partit du port Saint-Landry. Suivant le même auteur, « On attribua sa mort à un saisis- « sement de cœur que lui causèrent leurs outra- « geuses railleries; car ils prenoient plaisir de lui « dire en face que le roi Charles (2) n'étoit pas

---

année 1435, p. 481 de l'édition de 1676. Jean Bouchet, auteur peu éloigné du temps, dit dans ses Annales d'Aquitaine : « Incontinent après (le traité d'Arras) madame Isabeau de Bavière, veuve du feu roi Charles VI, qui avoit été longuement « entre les mains des Anglais en grande indigence et pauvreté, « fut avertie dudit accord et appointement, *et en mourut de « joie en l'hôtel du roi*, près Saint-Paul à Paris; et fut son corps « mené à Saint-Denis, et enterré en la chapelle des rois, prez « du feu Charles VI son mari. Elle n'eut que quatre cierges et « quatre personnes à son enterrement. Ce fut grand'honte aux « Anglais qui l'avoient en leurs mains, qu'ils ne lui firent aucun « honneur à ses exéques » (funérailles.) Annales d'Aquitaine, quatrième partie, pag. 251 de l'édition de 1643. Monstrelet dit à peu près la même chose, vol. 2, pag. 120, sous l'an 1435. Brantôme en parle dans les mêmes termes, *idem* Gaguin, fol. 223 verso, édit. de 1511.

(1) Ces quatre personnes étoient Jean de Rouvray, chastelain du Pont-de-l'Arche, Robert de Fresnes, et Geoffroy du Mesnil, avec un prêtre.

(2) Brantôme, Dames galantes, t. 1, p. 62, édition de 1666.

« fils de son mari. » Il est bien plus vraisemblable d'attribuer la mort de cette mégère au changement heureux des affaires de son fils, et aux conjectures presque certaines du rétablissement de la France sous son roi légitime, qu'aux chagrins qu'elle eut de se voir insultée par les Anglais. Elle ne put voir sans un vif désespoir qu'elle avoit inutilement tout sacrifié à sa vengeance, foulé aux pieds les droits les plus sacrés de la nature, oublié le nom de mère, pour prendre le titre d'une ennemie implacable, et que la bonne cause et le courage des partisans de Charles VII avoient surmonté tous les obstacles, triomphé de tous les crimes de la plus méchante des mères (1). Son cœur fut porté dans l'église des célestins avec celui de son mari; et son corps fut inhumé dans le tombeau de ce prince à Saint-Denis. On y voit leurs statues en (2) marbre

---

Nullâ re magis irritata quàm quòd Carolum regem ejus filium INCESTO *concubitu natum, Anglus diffamabat*, dit Gaguin, d'après Jean Chartier, copiés par Mézeray.

(1) Bussières, Histoire de France, tom 2, liv. 12, p. 491.

(2) Le mausolée de Charles VI et d'Isabeau, qui caractérise la sculpture du quatorzième et du commencement du quinzième siècle, est l'ouvrage de Pierre de Thuri, auquel le prix de la bibliothèque du roi, rassemblée par Charles V, et vendue 1200 l. au duc de Betfort, fut délivré en paiement. Choisi, *Histoire de*

blanc, avec leurs épitaphes ; sa mort y est datée du dernier septembre. Isabeau eut douze enfants, six princes et six princesses : Charles, premier dauphin, né le 25 septembre 1386, mort le jour des Innocents de la même année ; Charles, second dauphin, né le 6 février 1391, mort le 11 janvier 1400 ; Louis, troisième dauphin, dit *Monseigneur de Guyenne*, né le 22 janvier 1396, mort sans postérité de Marguerite de Bourgogne, fille du duc Jean, tué à Montereau-faut-Yonne, le 18 décembre 1415. Sa veuve épousa Artus de Bretagne, frère du duc, et comte de Richemond, qui fut long-temps dans le parti de l'Anglais ; Jean, quatrième dauphin, dit le duc de Touraine, né le 31 août 1398, mort empoisonné le 5 avril 1416, sans postérité de Jaqueline de Bavière, cousine germaine de la reine ; Charles, cinquième dauphin, depuis Charles VII, roi de France ; Philippe, né et mort le même jour 10 novembre 1407 : c'étoit de ce prince que la reine venoit d'accoucher, lorsque le duc d'Orléans, qui l'alla voir, fut assassiné le 23 novembre ; Jeanne de France, née le 14 juin 1388, morte en 1390 ; Isabelle, née le 9 novembre 1389, mariée en pre-

---

Charles VI, *p.* 188. Mém. de l'Acad. des Inscript., tome 2, p. 761. Félibien, Hist. des maisons royales.

mières noces à Richard II, roi d'Angleterre, et en secondes, à Charles, d'abord comte d'Angoulême, puis duc d'Orléans; Jeanne, née le 24 janvier 1390, mariée à Jean VI, duc de Bretagne, en 1396, morte le 27 septembre 1433; Marie, religieuse à Poissy, née le 24 août 1393, morte de peste le 19 août 1438; Michelle, née le 11 janvier 1394, mariée à Philippe, duc de Bourgogne; Catherine, née le 27 octobre 1401, mariée le 21 mai 1420 à Henri V, roi d'Angleterre, duquel elle eut Henri VI; et depuis la mort de Henri V, à Owen Tyder, chevalier du pays de Galles, dont la naissance est inconnue, mère du comte de Richemond et aïeule de Henri VII, dit le Salomon d'Angleterre (1), morte en 1438.

(1) Elle est inhumée à Westminster avec Henri V son mari. On y lit encore son épitaphe en vers latins, et en vers anglais, qui ne sont que la traduction des vers latins. Après avoir dit qu'elle étoit fille de Charles VI, roi de France, femme de Henri V, mère de Henri VI, et aïeule de Henri VII, rois de France et d'Angleterre, le poëte ajoute :

Felix ergo, uxor, mater, ter filia felix !
Ast avia hæc felix terque, quaterque fuit.

Cela prouve que ce monument fut fait et l'épitaphe écrite sous le règne de Henri VII, qui fit beaucoup de dépenses pour l'embellissement de l'église de Westminster, où il ajouta une chapelle pour la sépulture des rois d'Angleterre en 1502. Il est à observer qu'on ne dit rien d'Isabelle de Bavière, mère de Catherine, dans ces pièces.

Michelle et Catherine naquirent depuis la frénésie où tomba Charles VI en 1392, au mois d'août. (*Voyez* l'Atlas hist. de Le Sage, tableau X.)

ODETTE DE CHAMPDIVERS,

DITE LA PETITE REINE,

MAITRESSE DE CHARLES VI.

CHARLES VI avoit toujours aimé les plaisirs. Il s'y livroit par goût; et les princes, dans le dessein de régner sous son nom, l'y plongeoient, par cette détestable politique qui a toujours été celle des grands lorsqu'ils cherchent à éloigner les rois des affaires pour en devenir les arbitres. La chevalerie, à laquelle le roi Jean avoit voulu redonner l'être, étoit dégénérée en débauche. Depuis le couronnement de Charles VI (1) on n'avoit vu à la cour que fêtes,

(1) Adonc (dit l'historien du maréchal de Boucicaut) commencèrent à multiplier fêtes, et joustes et danses en France, plus que de long-temps n'y avoit eu, pour cause du jeune âge du roi, à qui jeunesse, puissance et seigneurie admonestoient de se solacier et esbattre comme à jeune cœur, qui a puissance, est chose naturelle.

joûtes, danses et mascarades. Les dames ont toujours été et l'ornement et l'ame de ces plaisirs. Dans le grand nombre de belles femmes qui y accouroient de toutes parts pour y être actrices ou spectatrices, il étoit impossible que l'amour et la galanterie ne fussent pas de la partie; car la vue de tant de nobles et belles dames, dit l'historien du maréchal de Boucicaut, accroît le courage et la volonté d'être amoureux. Il n'est donc pas surprenant qu'un prince de l'humeur de Charles VI ait eu plusieurs maîtresses. Nous ne connoissons particulièrement qu'une demoiselle nommée Odette de Champdivers, à laquelle on donna le nom de Petite Reine. Il eut d'elle une fille nommée Marguerite de Valois.

Charles VII, qui la reconnut pour sa sœur naturelle, la fit légitimer par lettres datées à Montrichard du mois de janvier 1427. Elle fut mariée à Jean de Harpedene, ou Harpedane, troisième du nom, seigneur de Belleville en Poitou, et de Montagu, par don du roi, et il lui fut promis par son contrat de mariage vingt mille moutons d'or (1). Marguerite de Valois,

(1) J'ai vu un de ces *moutons d'or*, fabriqué sous le règne du roi Jean. Il pesoit environ onze francs de notre monnoie, ayant

fille d'Odette, ne vivoit plus en 1458. Les seigneurs de Belleville descendus d'elle sont finis dans la personne de Claude, seigneur de Belleville, tué à la bataille de Coutras le 20 octobre 1587, sans laisser de postérité.

Odette de Champdivers étoit fille d'un marchand de chevaux. Le roi qui la vit la trouva à son gré. Il étoit alors tombé dans les malheurs de la démence; et comme on cherchoit à la cour moins à le guérir qu'à l'amuser dans sa maladie, la reine fut la première à lui procurer cette jeune personne en qui les agréments de l'esprit accompagnoient la beauté. Ce qui détermina Isabeau à cette complaisance fut, dit-on, que le roi, dans les accès de sa folie, alloit quelquefois jusqu'à la frapper. Mais pour sa jeune maîtresse il l'aimoit, et avoit pour elle cette crainte que ceux qui sont dans l'état où il étoit conçoivent ordinairement pour quelque personne en particulier. Un des effets de la démence de ce malheureux prince, lorsqu'il en étoit attaqué, étoit de refuser de changer de linge, et de s'obstiner à garder la même che-

---

d'un côté l'écu de France et le nom du roi Jean. JOHANNES FRANCORUM REX, de l'autre un AGNUS DEI, et cette légende : ECCE QUI TOLLIT PECCATA MUNDI.

mise ou les mêmes draps, quelque sales qu'ils fussent. La petite reine le menaçoit de son indifférence ou de sa haine; dans la crainte de n'en être plus aimé, ou de ne la plus voir, il devenoit docile et faisoit ce qu'on exigeoit de lui. Il en étoit de même pour le boire ou le manger, et pour toutes les autres choses qui pouvoient contribuer à sa santé, et qu'il refusoit de faire si sa maîtresse ne l'y obligeoit. Elle calmoit ses humeurs, elle adoucissoit son sang, et soulageoit ainsi ses maux par ses charmes, sa beauté et sa complaisance. Ce moyen, dit un moderne (1), étoit plus naturel que celui qu'on employa dans la suite; on faisoit entrer dans sa chambre dix ou douze hommes bizarrement vêtus et barbouillés de noir qui le prenoient sans lui rien dire, le déshabilloient et le mettoient au lit. Il en avoit peur, et n'osoit leur résister.

Ce qu'on dit de l'amitié de ce prince pour Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, sa belle-sœur, a donné lieu à quelques soupçons indignes de la vertu de cette princesse, trop attachée à son mari pour lui manquer de fidé-

(1) Saint-Foix, Essais historiq. sur Paris, t. 1, p. 61.

lité. Sa douleur et sa mort, qui suivit de près le massacre du duc d'Orléans, en sont des preuves qui n'ont rien d'équivoque.

On trouve dans Juvénal des Ursins l'accusation et l'apologie. « C'étoit grande pitié de la « maladie du roi, dit-il (sous l'an 1393, « pag. 124), et ne connoissoit personne quel-« conque. Lui-même se déconnoissoit, et disoit « que ce n'étoit-il pas (que ce n'étoit pas lui). « On lui amenoit la reine, et sembloit qu'il « ne l'eût oncques vue, et n'en avoit point mé-« moire ne connoissance, ne d'hommes ou de « femmes quelconques, excepté de la duchesse « d'Orléans; car il la voyoit et regardoit très « volontiers, et l'appeloit belle-sœur. Et comme « souvent il y a de mauvaises langues, on disoit « et publioit aucuns (1), qu'elle l'avoit ensor-« celé par le moyen de son père le duc de « Milan, qui étoit Lombard, et que en son « pays on usoit de telles choses....... Et l'une « des plus dolentes et courroucées qui y fût, « c'étoit la duchesse d'Orléans, et n'est à croire « ou présumer qu'elle eût voulu faire ou penser. » Après le meurtre du duc d'Orléans, elle prit pour devise un *arrosoir* jetant beaucoup d'eau,

---

(1) C'étoient sans doute les partisans du duc de Bourgogne.

avec la lettre S au-dessus, ce qui vouloit dire, ainsi qu'on le comprit alors, que *seule souvent se soucioit et soupiroit*. Et autour étoit cette légende : *Rien ne m'est plus. Plus ne m'est rien.* On voit encore cette devise, dit Brantôme, dans l'église des cordeliers de Blois, en sa chapelle. A propos de quoi le même auteur a-t-il dit que Charles VI aima fort madame Valentine, sa cousine ; ce qui fut cause de sa grande maladie et perte de sens ? Il n'y a rien d'exact dans tout cela. Valentine de Milan n'étoit point cousine de Charles VI, et personne n'a écrit que l'amour fût le principe de la démence de ce malheureux prince.

MARIE D'ANJOU,

FEMME DE CHARLES VII.

MARIE D'ANJOU, fille aînée de Louis (1) deuxième du nom, roi de Sicile, duc d'Anjou, et de Yolande d'Aragon, femme de Charles VII,

---

(1) Louis II, roi de Sicile, étoit fils de Louis I, roi de Sicile, chef de la seconde branche d'Anjou, et second fils du roi Jean. Ainsi Marie étoit cousine issue de germain de Charles VII. *Voy.* l'Atlas hist. de Le Sage, tableau X.

naquit le 14 octobre 1404. Elle n'avoit alors que neuf ans lorsqu'elle fut fiancée à Charles, alors comte de Ponthieu, au château de Tours, le 18 décembre 1413. Ce prince, né en 1402, n'en avoit que onze ; ainsi le mariage fut différé, et ne fut célébré qu'en 1422, l'année de la mort de Charles VI. La douceur et la piété formoient le caractère de cette princesse. « Elle « étoit si accomplie, dit un moderne (Varillas, « livre II, p. 255), pour ce qui regarde l'esprit « et la vertu, qu'encore que la satire fût alors « tellement en vogue, principalement à l'égard « des personnes du premier rang, qu'il étoit « presque impossible de l'éviter, il ne s'en « trouve néanmoins aucune contre Marie d'An- « jou. Ce qui montre qu'elle étoit exempte, « non seulement des défauts de la cour de « Charles VII, mais encore du soupçon qu'elle « y eût part. » Estimée par son mari, elle supporta patiemment son goût pour les plaisirs, et vit sans se chagriner le crédit de ses favoris et de ses maîtresses. Charles, qui n'avoit que lieu de se louer de la reine, avoit de son côté beaucoup de complaisance pour elle. Il lui ôtoit même, autant qu'il lui étoit possible, la connoissance de ses infidélités. Il fit plusieurs voyages en Anjou avec elle, et l'on voit encore

dans l'église de Saint-Maurice d'Angers (1) deux tentures de tapisseries qui sont des monuments de leur libéralité. L'une représente l'histoire suivie des principaux évènements de l'Ancien Testament, et l'autre celle du Nouveau. Ce fut en 1423 que ce présent fut fait. Ils y retournèrent en 1426, et ils étoient à Saumur lorsque le duc de Bretagne et le comte de Foix vinrent; le premier, pour faire hommage au roi du duché de Bretagne; le second, pour lui amener du secours contre l'Anglais.

Marie, juste et modérée dans ses conseils comme dans sa conduite, se fit aimer des peuples et estimer à la cour. Elle survécut environ dix-huit mois au roi son mari, et mourut le 29 novembre 1463 (2) à l'abbaye de Chastelliers en Poitou, au retour d'un pèlerinage de Saint-Jacques en Galice où l'avoit conduite sa piété. Louis XI son fils respectoit sa vertu; et ce prince, d'un caractère dur et opiniâtre, déféroit

(1) Bourdigné, Chronique d'Anjou, troisième partie, fol. 127.

(2) Enguerrand de Monstrelet a parlé d'elle en ces termes, qui font son éloge. *En ce même temps trépassa de ce monde dame Marie d'Anjou...... laquelle tout son temps eut bonne renommée d'être très bonne et très dévote dame, et moult aumônière, et patiente.* Monstrelet, vol. 3, sous l'an 1463, fol. 97 verso.

à ses leçons. Cela fit regretter Marie par les bons Français, qui eussent désiré que l'autorité naturelle qu'elle avoit sur le roi eût servi plus long-temps de frein à ses violences (1). Je ne sais trop quel nom donner à la témérité de (2) l'auteur des *prétendues anecdotes de la cour de Charles VII*. On nous y représente la princesse sous les traits bizarres d'une femme livrée à une passion violente pour le comte de Dunois, et qui n'est occupée que du soin de combattre les sentiments de son cœur, parcequ'elle reconnoît leur opposition avec son devoir et sa vertu. De la princesse la plus raisonnable qui ait régné en France, on fait une héroïne de roman, une femme qui se soutient au bord d'un précipice où elle paroît toujours prête de tomber. N'est-ce pas abuser de la fécondité de son imagination et de la facilité de sa plume? Sans condamner sévèrement les agréments qu'un génie fertile peut répandre dans un roman, je ne saurois approuver qu'on compromette ainsi la vérité et la sagesse reconnue d'une de nos reines. Les personnes du rang de Marie

---

(1) Mézeray, Abrégé chronologique, tom. 4, p. 545.

(2) Madame Durand, Mém. secrets de la cour de Charles VII, 1724, 2 vol. *in*-12.

sont tributaires de l'histoire qui ne doit pas celer leurs défauts; mais doivent-elles être immolées aux caprices et aux écarts d'un romancier? Et ne peut-on pas dire à ces auteurs, *aut famam sequere, aut convenientia finge*, ou suivez la tradition, ou du moins observez les convenances de vos fictions. Qu'on ait pris la belle Sorel pour le principal sujet d'un roman, que l'auteur des galanteries des rois de France ait donné carrière à son imagination en faisant son histoire, à la bonne heure; mais on n'a pas dû abuser du privilège d'amuser un lecteur oisif aux dépens d'une princesse telle que Marie d'Anjou. Elle eut douze enfants, quatre princes et huit princesses : Louis XI, successeur de Charles VII son père; Jacques de France, né en 1432, mort à Tours le 2 mars 1437; Philippe de France, né au château de Chinon le 4 février 1436, mort au commencement de juin suivant; Charles, d'abord duc de Berri, puis duc de Normandie, et enfin duc de Guyenne, né au Montils-les-Tours le 28 décembre 1446, et empoisonné à Bordeaux par l'abbé de Saint-Jean-d'Angély son aumônier le 12 mai 1472; Radegonde de France, née à Poitiers, morte le 22 juillet 1430; Catherine, première femme de Charles, comte de Charolois, fils de Phi-

lippe, duc de Bourgogne, morte à Bruxelles en 1446, âgée de dix-huit ans; Yolande de France, née à Tours le 23 septembre 1434, mariée à Amé IX, duc de Savoie, mère du duc Philibert, morte le 29 août 1478; Jeanne de France, duchesse de Bourbon, morte le 4 mai 1482 sans postérité; Marguerite de France, née au mois de mai 1437, morte le 24 juillet 1438; Jeanne de France, née le 7 septembre 1438, morte le 26 décembre 1446; Marie, sœur jumelle de Jeanne, morte le 14 février 1439; Madeleine, née le premier décembre 1443, femme de Gaston de Foix, vicomte de Castelbon, prince de Vienne, morte en 1486. (*Voyez* l'Atlas hist. de Le Sage, tableau X.)

GÉRARDE CASSIGNEL OU CASSINEL,

MAITRESSE DE CHARLES VII.

Juvenal des Ursins (pag. 345 de l'édit. in-4° de Godefroy, de 1614), en parlant, sous l'an 1414, du départ de Charles VI et du dauphin pour aller à Saint-Denis prendre l'oriflamme contre le duc de Bourgogne, se sert de ces termes, dont il

est difficile de remplacer toute la naïveté qui en fait le mérite, par l'image du temps qu'elle présente : « Le roi et monseigneur le dauphin, après qu'ils « eurent été à Notre-Dame de Paris faire leurs « offrandes et dévotions, partirent de Paris, et « étoit monseigneur le dauphin bien joli, et avoit « un moult bel étendart tout battu d'or, où avoit « un *K*, un cigne, et un *L* (1); et la cause « si étoit, pource qu'il y avoit une demoiselle « moult belle en l'hôtel de la roine, fille de mes- « sire *Guillaume Cassinel*, laquelle vulgaire- « ment on nommoit la *Cassinelle*. Et si étoit « belle, si étoit-elle très bonne, et en avoit la re- « nommée, de laquelle, comme on disoit, ledit « seigneur faisoit l'amoureux, et pource portoit- « il ledit *mot*. » Quelques auteurs ont cru que des Ursins parloit en cette occasion du dauphin Charles, depuis Charles VII. C'est une erreur : il s'y agit du dauphin Louis, dit indifféremment monseigneur de Guyenne ou le dauphin, mort le 18 décembre 1415, et alors âgé d'environ dix-huit ans. Charles VII n'étoit encore que comte

---

(1) Le siècle de Charles VI et de Charles VII fut celui des *Rébus*, qu'on a appelés *Rébus de Picardie*. On les employoit comme quelque chose de fort spirituel et de très sérieux. La galanterie sur-tout s'en empara. *V.* les notes sur la fin de la vie d'Agnès Sorel.

de Ponthieu, n'avoit que douze ans, et avoit, outre le dauphin Louis, un autre frère, Jean, duc de Touraine, plus âgé que lui.

Gérarde Cassinel étoit fille de Guillaume III, chambellan du roi, seigneur de Romainville, de Pompone et de Ver, et de Marie de Jouy. Elle étoit alors fille d'honneur de la reine Isabeau, et sa beauté faisoit beaucoup de bruit. Elle épousa depuis Bertrand de Rochefort en premières noces, et en secondes, Antoine de Rohan, seigneur de la Rochelle (1).

AGNÈS SOREL,

MAITRESSE DE CHARLES VII.

AGNÈS Sorel, appelée aussi Soreau, Scurelle, et de Surel (2), étoit fille de Jean Sorel ou Soreau, seigneur de Saint-Geran et de Coudun, attaché à la maison du comte de Clermont en 1425, et de Catherine de Maignelais, laquelle

(1) Voyez Anselme, tome 2, p. 42 de la nouvelle édition, à l'article de *Ferri-Cassinel*, archevêque de Reims.

(2) Cette famille avoit pour armes parlantes un *sureau* de sinople en champ d'or.

étoit fille de Raoul, seigneur de Maignelais, dit *Tristan*, vivant en 1398 avec la qualité de *chevalier*. (*Voyez* Anselme, tom. 8, p. 540.) Elle naquit au village de Fromenteau, près de Loches en Touraine, paroisse de Villiers, diocèse de Bourges, vers l'an 1409. Elle fut élevée avec soin; et Isabeau de Lorraine, femme de René d'Anjou, qui devint roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, la prit à son service. La princesse étoit le génie de son temps le plus beau et le plus cultivé. Elle vint à la cour de France en 1431, pour y solliciter la liberté de René son mari, qui avoit été battu et fait prisonnier à la journée de Bulégnéville en Lorraine, le 2 juillet 1431, par Antoine, comte de Vaudemont, cousin d'Isabelle. La jeune Agnès, qu'on appeloit *la demoiselle de Fromenteau*, étoit dans tout l'éclat de sa beauté. C'étoit un teint de lis (1) et de roses, des yeux où la vivacité étoit tempérée par tout ce que l'air de douceur a de plus séduisant, une bouche que les Graces avoient formée; tout cela étoit accompagné d'une taille libre et dégagée, et relevé d'un esprit aisé, amusant (2), et d'un

(1) *Voy.* son épitaphe ci-dessous.

(2) *Fuit namque admodum lepida et faceta.* Gaguin, *in Car. VII, lib.* 10, *fol.* 240 *verso*, édition de 1511.

Voy. le portrait d'imagination qu'en fait Chapelain, qui n'a

entretien dont la gaieté et le tour agréable n'excluoient ni la justesse ni la solidité. Le roi, moins livré au tempérament qu'aux douceurs du commerce des dames, fut extrêmement sensible aux charmes d'Agnès. Elle se concilia l'amitié de la reine même. Soit que cette princesse la demandât à la duchesse d'Anjou sa nièce (1), de son propre mouvement, soit que le roi y eût contribué, Agnès entra au service de la reine. La passion du roi fut long-temps un secret qui ne fut même découvert que par la faveur où se trouva sa famille, les bénéfices qui furent conférés à ses parents (2), et sur-tout (3) par les dépenses extraordinaires que faisoit la belle Agnès dans son

---

peut-être rien fait de plus ridicule en vers que ce portrait. La Pucelle, liv. 5, p. 147. Il commence par ce vers :

En la plus haute part d'un visage céleste...

L'auteur de la moderne Pucelle est bien plus gracieux. C'est Vateau, c'est l'Albane. *V.* le premier livre, au commencement.

(1) René d'Anjou, mari d'Isabeau de Lorraine, étoit fils de Louis III, duc d'Anjou, frère de Marie d'Anjou, reine de France.

(2) *Accessit ad stupri suspicionem propinquorum Agnetis ad dignitates ecclesiasticas repentina promotio.* Gaguin, in Carolo VII, lib. 10, fol. 240 verso, de l'édit. goth. de 1511.

(3) Et parceque ladite Agnès avoit été au service de la royne par l'espace de cinq ans ou environ, auquel elle avoit eu toutes plaisances mondaines, comme de porter grans et excessifs atours

train et dans ses habillements. Les conditions régloient encore le faste des habits. L'or, l'argent, les pierreries, le velours, les fourrures n'appartenoient qu'aux souveraines ou aux duchesses. Agnès parut avec un éclat qui les égaloit. Les Parisiens, qui la virent à la suite de la reine, peut-être moins brillante qu'Agnès en ajustements, en furent même scandalisés : leur mécontentement chagrina la favorite. Elle ne put s'empêcher de s'en plaindre, et de dire que *les Parisiens n'étoient que vilains, et que si elle eût pensé qu'on ne lui eût pas fait plus d'honneur, elle n'y auroit jamais mis le pied*. Elle fut environ cinq ans auprès de la reine avec une faveur qui ne fit qu'augmenter. Elle la méritoit, je ne dis pas par ses charmes seulement, mais par la noblesse de ses sentiments. Charles VII étoit naturellement brave ; mais son courage avoit besoin d'être soutenu : l'adversité l'abattoit ; le poids des revers l'accabloit, et sa foiblesse augmentoit à proportion des succès de ses ennemis. Alors, pour écarter ses chagrins, il cherchoit à s'oublier dans les

---

de robes fourrées, de colliers d'or, et de pierres prétieuses et tous ses autres désirs, et que le roi la veoit volontiers, il fut commune renommée que le roi la maintenoit en concubinage. Enguerr. de Monstrelet, vol. 3, sous l'an 1449, fol. 25 recto.

amusements et dans les plaisirs ; et ce prince, qu'on vit au siège de Montreau traverser un fossé, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture, et escalader les murailles l'un des premiers l'épée à la main, s'endormoit à Loches et à Chinon dans le sein de la volupté. Le bal, les mascarades, des concerts, la chasse, des projets de jardins, des desseins de parterre, et sa chère Agnès, l'occupoient tout entier, comme s'il n'y eût point eu de duc de Betfort ni d'Anglais en France ; tant il est vrai que le passage des fatigues aux plaisirs, des soins et des travaux de la guerre aux amusements et à la volupté, est doux et facile, même pour les cœurs les plus généreux ! Les peuples, censeurs toujours prompts, souvent sévères de la conduite de leurs souverains, parloient sans ménagement de celle de Charles VII ; et, dans la critique qu'ils en faisoient, ils ne manquoient pas de blâmer l'assoupissement où paroissoit être le roi livré à sa passion pour Agrès. Tout le mal qu'on se permettoit de dire du roi retomboit sur Agnès. Elle en fut instruite : elle avoit l'ame belle, le cœur généreux, et des inclinations dignes de sa faveur.

On dit que Charles, s'amusant (1) devant elle

(1) Il faut placer ce fait vers l'an 1432, qui fut le com-

à consulter un astrologue (1) sur son sort et celui de l'Anglais, elle le consulta aussi sur le sien; que la réponse fut, *qu'elle étoit destinée à faire long-temps la passion d'un grand monarque;* qu'aussitôt Agnès, faisant, d'un air fort sérieux, une profonde révérence au roi, lui dit : « Sire, si l'oracle dit vrai, je vous « supplie de me permettre de me retirer, et de « passer à la cour du roi d'Angleterre pour y « remplir ma destinée. C'est certainement lui

---

mencement de la faveur d'Agnès. Henri VI, roi d'Angleterre, venoit de faire son entrée à Paris et d'y être couronné le 2 décembre 1431, ou vers l'an 1437, que Talbot surprit Pontoise. Le roi assiégea Montreau-faut-Yonne en personne, et s'y distingua par sa valeur.

(1) La manie des *astrologues* a été long-temps celle de la cour de France. Cette science y étoit en honneur dès le temps de Louis le Débonnaire, qui y avoit beaucoup de foi. Celui des auteurs qui a le mieux réussi à écrire l'histoire des règnes de Pepin, de Charlemagne et de Louis son fils, prend le titre d'*astronome*. Tout sage que fut Charles V, on voit un astrologue à ses gages; ils y brillèrent sous Charles VII, et Louis XI eut un maître d'*astrologie* dans sa jeunesse. Il est même à croire qu'il y avoit sous ces règnes un *astrologue en titre*. Catherine de Médicis en réveilla le goût, et les règnes de Henri II, et de ses trois fils, François II, Charles IX, et Henri III furent infectés d'astrologues et de magiciens. On n'étoit pas encore guéri de cette maladie sous les règnes de Henri IV et de Louis XIII. La raison a combattu le préjugé sous Louis XIV : elle en a triomphé sous celui de Louis le Bien-aimé, qu'on peut appeler le *siècle du bon sens*, comme on appelle le règne de Louis XIV celui des *sciences*; et celui de François I, celui des *lettres*.

« que regarde la prédiction, puisque vous êtes à « la veille de perdre votre couronne, et que Henri « va bientôt la réunir à la sienne ; il est assuré- « ment un plus grand monarque que vous. » Charles, ajoute-t-on, sensible à cet avis donné à propos, et par une personne qu'il aimoit, profita de la leçon. Son courage se réveilla ; la gloire, les intérêts du trône, celui de son amour, tout ce qui peut ranimer un roi, se présenta rapidement à ses yeux : il quitta ses amusements, ses jardins, sa maîtresse, et se mit à la tête de ses troupes, reprit le dessus sur ses ennemis, et vint enfin à bout de les chasser de ses Etats. Qu'Agnès ait eu la générosité de tirer le roi de sa léthargie par ses avis, c'est ce qui me paroît certain. La tradition est confirmée par plusieurs auteurs : elle duroit encore du temps de François I. Tout le monde sait les jolis vers que ce grand prince fit lui-même à la louange d'Agnès, et je ne puis m'empêcher de les rappeler ici :

(1) Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Clause nonain ou bien dévot hermite.

---

(1) Ils ont été traduits en latin de cette manière :
Lilia dum servas, plus Agnes, pulchra, mereris,
Quàm castus frater, *quàmve pudica soror.*

Un auteur du même siècle, Baïf, dans un petit poëme adressé au seigneur de Sorel, de la famille d'Agnès, atteste la même tradition, et parle de la conduite de la belle Sorel en mêmes termes; mais je soupçonne fort l'intervention de l'astrologue, appelé *Merlin* par un moderne que je n'ai jamais cité, parcequ'il se livre à toutes les idées romanesques qui se présentent sous sa plume. Il est vrai qu'un de nos plus beaux génies, M. de Fontenelle, n'a pas fait difficulté de parler de l'aventure de l'*astrologue* dans ses *Dialogues des Morts*; mais il visoit plus à l'agrément qu'à la sévérité du vrai : son récit est calqué sur celui de Brantôme (1). La manie des

(1) C'est ainsi que l'abbé de Brantôme rapporte ce fait. Il parle des dames qui aiment les hommes vaillants, et dit : « Nous « avons un bel exemple de la belle Agnès, laquelle voyant le « roi Charles VII amouraché d'elle, et qu'il ne se soucioit qu'à « lui faire l'amour, et mol, et lâche, et ne tenir compte de « son royaume, elle lui dit un jour : *Que lorsqu'elle étoit « encore fille, un astrologue lui avoit prédit qu'elle seroit aimée « et servie d'un des plus vaillants et courageux rois de la « chrétienté; que quand le roi lui fit cet honneur de l'aimer, « elle pensoit que ce fût ce roi valeureux qui lui avoit été « prédit; mais le voyant si mol, avec si peu de soin de ses « affaires, elle voyoit bien qu'elle étoit trompée; et que ce « roi si courageux n'étoit pas lui, mais le roi d'Angleterre, « qui faisoit de si belles armes, et lui prenoit de si belles « villes à sa barbe. Dont*, dit-elle au roi, *je m'en vais le « trouver; car c'est celui duquel entendoit et parloit l'astro-*

devins, celle de l'art prétendu de dévoiler l'avenir, étoient à la mode. On étudioit l'astrologie comme une science fort sérieuse; et quelques personnages s'étoient mis en crédit par cette voie à la ville et à la cour. Je ne sais même si l'on ne pourroit pas dire que le roi avoit un astrologue en titre, à l'instar des physiciens ou médecins. Les auteurs du temps les plus respectables ne disent rien de cette circonstance. Monstrelet, qui entre dans un certain détail à l'égard d'Agnès; Belleforêt, qui a rassemblé ce qu'il y avoit de plus intéressant sur cette belle fille; La Thaumassière, qui a fait des recherches fort exactes, tous ces auteurs ne disent rien qui ait le moindre rapport à l'astrologue, non plus que Baïf qui en eût pu orner son poëme. Quoi qu'il en soit, le fruit des conseils d'Agnès dut la rendre encore plus chère au roi. L'amour qu'inspire la beauté est quelquefois vif, mais il n'est pas toujours constant : celui qui est appuyé par l'estime est ordinairement durable. Agnès ac-

---

« *logue.* » Ces paroles, ajoute Brantôme, piquèrent si fort le cœur du roi qu'il se mit à pleurer; et de là en avant prenant courage, et quittant la chasse et ses jardins, prit le frein aux dents; si bien que, par son bonheur et vaillance, il chassa les Anglais de son royaume. Brantôme, *Dames galantes*, tom. 2, pag. 241 de l'édition in-12 de 1702.

quit sur Charles VII un empire qui lui fit des jaloux. Les gens de cour s'imaginent aisément que les graces qu'on ne leur fait pas, ou desquelles ils ne disposent point, sont autant d'injustices qu'on leur fait. Les envieux prenoient le parti de la reine, qui, plus attachée que tout autre au roi, ne se plaignoit pas. Le dauphin Louis, inquiet, indocile au joug de l'autorité qu'il étoit obligé de respecter, ne voyoit qu'avec désespoir que le roi donnât à Agnès quelque partie du pouvoir qu'il eût voulu avoir tout entier, même du vivant de son père. Il oublioit tous les jours qu'en qualité d'héritier présomptif de la couronne, il n'étoit que le premier sujet du roi régnant, et déclamoit hautement contre le crédit de la belle Agnès. On dit même (1) qu'il s'échappa un jour jusqu'à lui donner un soufflet dans une contestation qu'ils eurent ensemble; et on place la scène de cet évènement au château de Chinon, où étoit la cour, sans en indiquer le temps. « Quelques seigneurs, di-
« sent les Sainte-Marthe, sous l'an 1443,
« qu'Agnès s'étoit rendus ennemis, la mirent en
« la mauvaise grace du dauphin, qui se porta à
« des murmures contre les plaisirs du roi son
« père. Le jeune prince, mal conseillé, ajoutent-

(1) Varillas, tome 2, p. 141 de l'édition in-4. Gaguin.

« ils, sous les années 1445 et 1446, se laissa aller « à des promptitudes. » Agnès s'en plaignit, ajoute-t-on, et en demanda justice au roi, qui commanda sur-le-champ au dauphin de se retirer et de s'en aller en Dauphiné. Un de nos historiens (1) prétend que si le démêlé de Louis XI, alors dauphin, avec la belle Agnès, et le *soufflet* qu'il lui donna, ne sont prouvés que par sa retraite de la cour, l'anecdote est entièrement fausse. « En effet, dit Belleforêt, s'il « s'agit de la première retraite de Louis, Agnès « n'en fut la cause directe ni indirecte, et le dé- « part du prince eut des motifs entièrement étran- « gers à la favorite : à l'égard de la seconde, elle « étoit morte lorsqu'il passa en Dauphiné (2). »

---

(1) Belleforêt, dans ses grandes Annales, sous l'an 1450, fol. 1152 verso du second vol.

(2) Le dauphin quitta deux fois la cour. La première en 1440; il n'avoit alors que dix-sept ans : mais excité par son mauvais caractère, et par les plaintes de quelques mécontents, il prétendit que son père devoit le mettre en état de soutenir son rang, et, comme le dit un analiste du temps, *lui donner pays et terres, pour en faire à son plaisir.* Il se vit, pour ainsi dire, chef de parti, étant soutenu par le *duc d'Alençon*, *Antoine de Chabannes*, *Pierre d'Amboise*, seigneur de Chaumont, *Jean de La Roche*, sénéchal de Poitou, le seigneur *de la Trémoille*, et quelques autres personnes du premier rang. Le roi étoit à Poitiers. Ils allèrent à Niort, et voulurent s'emparer de S. Maixant : l'abbaye fut pillée; mais ce fut tout : le roi les pré-

Si la première observation est exacte, la seconde ne l'est pas; et il est certain que Louis dauphin se retira en Dauphiné vers l'an 1445, près de trois ans avant la mort d'Agnès. Au reste, Belleforêt est obligé de convenir des démêlés du dauphin et d'Agnès; et le prince étoit assez violent pour en venir jusqu'à lui donner un soufflet (1). Elle se retira à Loches, où elle se plaisoit beaucoup, et où Charles VII lui avoit fait bâtir un Château joignant à l'ancien (2). Sans doute elle

---

vint, et l'affaire n'eut pas les suites qu'on en craignoit: six mois après le dauphin se soumit et obtint sa grace, et celle des seigneurs de son parti. Bouchet, Ann. d'Aquit. quatrième partie, p. 254, Alain Chartier, et *Berri*, feuillet 39 et 40, sous l'an 1439 et 1440. On ne voit rien qui ait de rapport à la belle Agnès dans cette première affaire. La seconde révolte du dauphin est placée *sous l'année* 1445. Ce prince, sous prétexte d'un congé de quatre mois, passa en Dauphiné, où il resta trois ans; mais averti qu'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, avoit ordre de se saisir de sa personne, il se retira en Flandre, auprès de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, qui le reçut avec toute la distinction due au rang de l'héritier présomptif de la couronne, et y resta jusques à la mort du roi son père, c'est-à-dire jusqu'au mois de juillet 1461. L'anecdote du soufflet donné à Agnès par le dauphin paroît devoir se rapporter à cette seconde retraite, c'est-à-dire à l'année 1445 ou 1446. Annales d'Aquitaine, 4 partie, p. 263; les frères Sainte-Marthe, t. 1, p. 516 de l'Histoire de la maison de France.

(1) *Voy.* Annales d'Aquitaine de Jean Bouchet, quatrième partie, p. 259.

(2) Du côté du soleil levant, en ce château est le logis royal,

y étoit souvent visitée par sa majesté, qui la combla de biens. Elle tenoit de sa libéralité le comté de Penthièvre en Bretagne, d'où elle prit le nom de comtesse de Penthièvre; le château de Beauté (1) sur Marne, aux environs de Vincennes; et les seigneuries de Roqueserien, d'Issoudun en Berri, et de Vernon sur Seine, avec le château du Bois-Trousseau, à quatre lieues de Bourges. Elle fut environ cinq ans sans paroître à la cour, mais toujours dans une étroite liaison avec le roi. La reine, par complaisance pour Charles VII, ou par amitié pour Agnès, l'engagea à revenir à Paris sur la fin de l'année 1449. Le roi qui, pour se procurer la paix, et se débarrasser des Anglais, n'avoit plus

---

appelé par ceux du pays *les Salles*, que Louis XI fit bâtir, et tout joignant étoit le palais magnifique de la belle Agnès qui ne fait aujourdhui qu'un corps, tellement bâti et disposé que d'un côté sa vue est limitée des plus grandes et plus belles prairies de la France, et de l'autre de la spacieuse forêt de Loches, où jadis nos rois alloient à l'ébat de la chasse, et où se voyent encore les restes des pavillons qu'ils avoient fait faire et maçonner exprès pour relayer, ou pour l'assemblée. Duchesne, Antiquités des villes de France, p. 535. Du côté de l'occident se découvre une tour carrée très ancienne, *dans laquelle*, disent bonnement les habitants de Loches, *le roi renfermoit Agnès, lorsqu'il alloit à la chasse.*

(1) *Charles V*, dit Christine de Pisan, *édifia* BEAUTÉ, *qui moult est notable manoir.* Il y mourut le 16 septembre 1380.

qu'à les chasser de la Normandie, où ils tenoient encore, avoit résolu de se mettre à la tête de ses troupes pour les animer par sa présence et intimider les ennemis. Il prit Château-Gaillard en personne; et, après quelques autres succès, reprit la capitale de la Normandie, Rouen, avec le palais, qui étoit alors une forteresse, et le château. La prise de Harfleur suivit celle de Rouen. Honfleur fut assiégé, et se rendit. Le roi étoit à l'abbaye de Jumièges, lorsqu'Agnès (1) y vint pour lui donner avis, dit Monstrelet, de la conspiration formée par quelques uns des siens contre sa personne. Ce complot contre Charles VII étoit-il véritable, ou n'étoit-ce qu'un prétexte (2)? Si le complot étoit réel, quels en étoient les auteurs? C'est ce qu'on ignore. Suivant Chartier, dans la *Vie de Charles VII* (3), et Enguerrand de Monstrelet, copiés par Gaguin, il lui prit une

(1) Elle avoit une maison aux environs de Jumièges, qu'on appelle encore *Ménil-la-Belle*.

(2) Bussières croit qu'Agnès n'alla trouver le roi que pour rallumer dans son cœur un feu qui paroissoit s'éteindre. C'est ainsi qu'il s'exprime en latin.... *Eum Agnes convenit formosissima illa sui sæculi mulier, in speciem, ut quid arcanæ conspirationis retegeret, reverâ ut amantem instauratis illecebris, seu recusâ compede, revinciret.* Hist. de France, liv. 12, tom. 2, p. 518.

(3) Chartier, pag. 192. Monstrelet, vol. 3, fol. 25 recto. Gaguin, lib. 10, fol. 240 verso. Bouchet, Annales d'Aquitaine,

diarrhée qui l'enleva à Jumièges le 9 février 1449, suivant l'ancien calcul, et 1450 suivant le nouveau, âgée d'environ quarante ans. On crut dans le temps, et on l'a pensé depuis, qu'elle fut empoisonnée par les ordres du dauphin. Il est vrai qu'il n'y en a point de preuve bien certaine. Mais toutes les conjectures sont contre ce prince, et toute sa conduite ne le met pas à l'abri du soupçon. Il haïssoit Agnès, n'aimoit pas son père, et n'étoit rien moins que scrupuleux. De la manière dont s'exprime Baïf, il étoit le chef de la conjuration qu'Agnès découvrit au roi. Enfin, un moderne n'a pas fait difficulté de l'en accuser au moins indirectement (1).

Pendant son séjour à Loches et dans la petite ville de Beaulieu (qui n'est séparée de Loches que par un pont, et où elle avoit une maison qu'on appelle encore aujourd'hui l'hôtel de *Madame de Beauté*), elle s'affectionna particulièrement à l'église collégiale du château de Loches, fondée par Geoffroy Grisegonelle,

---

quatrième part., p. 258. La Thaumassière, Histoire de Berri, *passim*. Belleforêt, sous l'an 1450, fol. 1152 verso.

(1) Bussières, Hist. de France, tom. 2, pag. 519. *Verùm veneno præbito, ut creditur, ab quopiam delphini cupido, placere simul, et vivere desiit;* c'est-à dire : « mais ayant été « empoisonnée par un des partisans du dauphin, elle cessa « de plaire et de vivre. »

comte d'Anjou, vers l'an 1010. Elle étoit généreuse, et elle fit beaucoup de présents à cette église, où elle voulut que son corps fût inhumé. On y voit en effet son tombeau au milieu du chœur. Le coffre est de marbre noir élevé d'environ trois pieds, et dessus est sa figure en marbre blanc, assez bien exécutée pour le temps (1). Deux amours, ou si l'on veut deux anges, tiennent l'oreiller sur lequel sa tête est posée, et elle a deux agneaux à ses pieds. On lit autour du tombeau cette épitaphe gravée en lettres gothiques (2) :

Cy gît noble demoiselle AGNÈS SEURELLE, *en son vivant dame de Beauté, de Roqueserien, d'Issoudun et de Vernon-sur-Seine, piteuse envers toutes gens, et qui largement donnoit de ses biens aux églises et aux pauvres; laquelle trépassa le neuvième jour de février, l'an de grace mil quatre cent quarante-neuf. Priez Dieu pour l'ame d'elle.* AMEN.

Il y a encore au frontispice du tombeau vingt vers latins élégiaques (1); ils sont très

---

(1) André Duchesne dit même *que cette figure est si bien taillée, que les sculpteurs les plus excellents se tromperoient de faire mieux.* Antiq. des villes de Fr., p. 534.

(2) Elle a aussi un tombeau dans l'abbaye de Jumièges, avec une épitaphe à peu près en mêmes termes.

(1) *Fulgor Apollineus rutilantis luxque Dianæ,*

obscurs : elle y est qualifiée de duchesse, *ducissa*. Sur une table de marbre élevée derrière la tête de la statue, et que cache le lutrin, sont gravés vingt autres vers (1) latins rimés ; ils contiennent

---

Quam jubaris radii clarificare solent,
Nunc tegit * Ops, *et opem negat atrox Iridis arcus.*
Dum furiæ primæ tela superveniunt.
Nunc elegis dictare decet, planctuque sonoro,
Lætitiam pellat turtureus gemitus.
Libera dum quondam, quæ subveniebat egenis,
Ecclesiisque, modo cogitur ægra mori.
O mors sæva nimis, quæ jam juvenilibus annis,
Abstulit à terris membra serena suis !
Manibus ad tumulum cuncti celebretis honores,
Effundendo preces, quas nisi Parca sinit.
Quæ titulis decorata fuit, decoratur amictu,
In laudis titulum PICTA DUCISSA *jacet.*
Occubuere simul sensus, species et honestas,
Dum decor AGNETIS *occubuisse datur.*
Solas virtutes, meritum, famamque relinquens,
Corpus cum specie mors miseranda rapit.
Præmia sunt mortis, luctus quærimonia, tellus ;
Huic ergo celebres fundite, quæso, preces.

* Id est *terra*.

(1) *Hâc jacet in tombâ, simplex mitisque columba.*
Candidior cignis, flammâ rubicundior ignis,
Agnes pulchra nimis, terræ latitatur in imis.
Ut flores veris, facies hujus mulieris.
Belaltæque *donum, nemus adstans* Vinceniarum.
Rexit et à specie nomen suscepit utrumque ;
Sereriamque Roquam, Vernonis *et utique gentem*
Ac Issoldunum *regimen dedit omnibus unum.*
Alloquiis mitis, compescens scandala litis,
Ecclesiisque dabat, et egenos sponte fovebat :
Illi SEURELLÆ *cognomen erat domicellæ.*

son éloge et ses qualités, et on y apprend que ses entrailles sont enterrées dans l'abbaye de Jumièges. Enfin au-dessus du balustre du sanctuaire, du côté de la sacristie, sont attachées deux tables de cuivre : sur l'une sont gravés les vers qui se lisent sur la table de marbre posée auprès du lutrin ; et sur l'autre des vers (1)

Et non miretur quis, si species decoretur
Ipsius, est ipsa quoniam depicta DUCISSA.
Hoc factum sponte, certâ ratione movente,
Pro laudum titulis, meritorum sive libellis,
Hic corpus : reliqua sunt Gemeticis inhumata.
Illam cum Sanctis comitetur vita perennis.
Mille quadragintis quadraginta novem tulit annis.
Nonâ die mensis hanc abstulit inde secundi.
Palmis extensis, transivit ab ordine mundi.

(1)

Astra petit mol	*lis*	Agnes *redimitaque flo*	*re*
Grato cœlico		*hanc credo vigere deco*	
Nulla sub æthere	*o*	*thalamo permansit ima*	*go*
Ejus namque De		*placuit sublimis ori*	
Simplex alloqui	*is*	*et egenis subvenien*	*do*
Sacris Ecclesi		*et libera munera dan*	
Eripuit pari	*ter*	*animam mors atque cruo*	*rem*
Venarum per i		*solitum præstare deco*	
Rexit Verno	*nis*	*Issolduni quoque gen*	*tem*
Effleat hinc om		*ipsam populus morien*	
Limina Belal	*tam*	*Vincennarum concitan*	*tem*
Lœa per hanc vi		*tenuit turrim resonan*	
Et Roqua sereri	*œ*	*fuit illi subdita ju*	*re*
Illi propiti		*sit Virginis optio pu*	
Quam pingi volu	*it*	*ratio de jure Ducis*	*sam*
Nam titulis decu		*ornari talibus ip*	
Anno mille	*no*	*simul et quadrage*	*no*
Cum quadracente		*decessit ab orbe sere*	
Nona dies Febru	*i*	*vitam cum sangui ne mo*	*vit*
Prosint spiritu		*quæ sæpe præcamina vo*	

Et si defunctæ nomen, cognoscere cu } *ras.*
Metrorum primas tredecim conjuge figu

acrostiches, et dont les premières lettres forment le nom d'Agnès Seurelle; ils n'ont rien de remarquable d'ailleurs que leur bizarrerie. Au-dessus de ces deux tables de cuivre est la belle Agnès, représentée en bas-relief à genoux devant la Vierge. Tout cela est du temps de sa mort. J'ai rapporté dans les Tablettes anecdotes de nos rois la conduite généreuse que tint Louis XI avec les chanoines de Loches qui lui proposèrent de détruire le mausolée. Bien loin d'acquiescer à leur demande, instruit des libéralités qu'Agnès avoit faites à la collégiale de

---

Ces vers m'ont été adressés de Loches, où ils ont été fidèlement copiés d'après l'original. En passant à Loches, en 1750, j'y vis un chanoine qui me montra un in-fol. manuscrit de sa compostion, rempli de près de mille sonnets, *tous acrostiches*, à la louange d'Agnès *Sorel*. Le bon chanoine m'en lut plus de cent. Si les premiers m'avoient fait rire, les derniers me firent bâiller. J'eus toutes les peines du monde à me débarrasser de l'auteur; et je n'en vins à bout qu'en lui disant qu'il seroit bien étonné, lui qui avoit passé sa vie à louer la chasteté de la belle Agnès (car c'étoit le but de plus de quatorze mille vers acrostiches qu'il avoit faits), si on lui prouvoit que cette *chaste et pudique demoiselle* avoit eu quatre enfants. Il me dit avec feu qu'il avoit effectivement lu cela quelque part; mais que c'étoit une *calomnie abominable* digne de punition, et à laquelle il avoit déjà répondu dans plus de quatre ou cinq cents sonnets, *toujours acrostiches* : car il n'en faisoit pas d'autres; et il s'y étoit si fort accoutumé (en faveur de la belle Agnès) qu'il n'eût pu faire autrement.

Loches, il leur reprocha leur ingratitude (1), et leur enjoignit de respecter les cendres de leur bienfaitrice, et d'exécuter les fondations qu'elle avoit faites (2), en y ajoutant lui-même une somme de six mille livres. Quant aux éloges qu'on donne à Agnès dans ces épitaphes en français et en latin, sur sa piété, sa libéralité envers les églises, et sa charité pour les pauvres, ils sont confirmés par ce qu'en disent nos historiens, et Enguerrand de Monstrelet en particulier, qui dit, en parlant de sa mort: « et si « étoit icelle Agnès de vie moult charitable et « large en aumônes, et distribuoit du sien lar- « gement aux pauvres églises et aux mendiants... « Durant sa maladie elle eut moult belle con- « trition et repentance de ses péchés, et lui « souvenoit souvent de Marie-Magdeleine qui « fut grande pécheresse au péché de la chair; « et invoquoit Dieu dévotement et la vierge

(1) Cette ingratitude est bien générale. Un de mes amis m'apprend que de quatorze tombeaux de fondateurs et de bienfaiteurs qu'on voyoit autrefois dans le chœur de l'abbaye de Perseigne au Mans, ordre de Cîteaux, il n'en reste pas un aujourd'hui, un prieur de cette abbaye ayant, en 1716, détruit ces monuments, anéanti les inscriptions, brisé les statues, sans permission et sans contradiction. Que reproche-t-on de pis aux protestants?

(2) Tablettes de France, tome 1, p. 227 de l'édition de 1759, d'après Gaguin, *in Ludovico XI*, fol. 269 recto.

« Marie à son aide; et comme vraie catholique,
« après la réception de ses sacrements, de-
« manda ses Heures pour dire les vers de saint
« Bernard qu'elle avoit écrits de sa propre
« main, et depuis fit plusieurs vœux, lesquels
« furent mis par écrit, afin de les accomplir
« par ses exécuteurs avec son testament qui se
« pouvoit bien monter, tant par aumônes que
« pour payer ses serviteurs, à la somme de
« soixante mille écus. » Il ajoute tout de suite:
« et fit ses exécuteurs Jacques Cœur, con-
« seiller et argentier du roi; maître Robert
« Poitevin, physicien (médecin); et maître
« Etienne Chevalier, trésorier du roi; et or-
« donna que le roi seul, et pour le tout, fût
« dessus les trois. » Suivant le même auteur, voyant sa maladie augmenter, et qu'elle étoit sans espérance de guérison, elle fit quelques réflexions sur le néant de l'humanité, demanda son confesseur, et le pria de l'absoudre de peine et de coulpe en vertu d'une absolution, laquelle étoit, disoit-elle, à Loches; ce que son confesseur fit sur son rapport. Ce que dit Monstrelet, que la belle Sorel nomma pour son exécuteur testamentaire Jacques Cœur (1), argen-

(1) Le célèbre Jacques Cœur étoit fils d'un marchand de Bour-

tier ou intendant des finances, ne s'accordent guère avec l'accusation de l'avoir empoisonnée qu'on forma dans la suite contre lui; aussi est-ce un crime dont il étoit très innocent, et duquel on ne le chargea, en 1453, que pour écarter le soupçon qui s'étoit peut-être élevé contre le véritable auteur, ou pour indisposer d'autant plus contre lui le roi, auquel la mémoire d'Agnès étoit toujours extrêmement chère. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, suivant les lettres-patentes de Louis XI, du mois d'août 1463, fut l'auteur du procès fait à Jacques Cœur, avec quelques autres courtisans, qui obtinrent la confiscation de ses biens avant la condamnation, et furent eux-mêmes ses juges (1). Dans l'arrêt même de bannisse-

---

ges, et devint le plus riche particulier de l'Europe, par son commerce en Orient et en Afrique. Il prêta à Charles VII 200 mille écus d'or pour la conquête de la Normandie. Cet excellent citoyen, vexé à la cour, condamné à 100 mille écus d'amende, traîné des prisons de Poitiers dans celles de Beaucaire, échappa à ses persécuteurs, se sauva à Rome, où le pape le mit à la tête d'une flotte contre le Turc, et mourut dans l'île de Chio sur la fin de l'année 1456. *Voyez* son éloge dans Le Gendre, tome 2, p. 550.

(1) Voyez les Lettres d'Étienne Pasquier, liv. 3, lettre 9, à M. de Marillac. La page 47 du Traité du Péculat, fait dans l'affaire de M. Fouquet, et la note L, p. 73. L'arrêt rendu contre

ment, du 29 mai 1453, donné au château de Lusignan sur le fait du poison, il est dit : « Et « au regard des poisons, pource que le procès « *n'est pas en état de juger*, nous n'en faisons « aucun jugement, et pour cause. » Il ne se trouva point de preuve, et l'arrêt n'énonce que la déposition de Jeanne de Vendôme, demoiselle, dame de Mortaigne, qui, touchant ledit cas de la mort et empoisonnement de ladite Agnès, avoit déposé à la charge dudit Jacques Cœur; déposition unique, vague et mendiée, puisque dans la suite elle fut elle-même envoyée en prison; voilà pourquoi le procès *n'étoit point en état de juger*, comme le vouloient les ennemis de l'accusé. Ami d'Agnès, nommé son exécuteur testamentaire avec Étienne Chevalier, et le roi même, quelle apparence qu'il l'eût empoisonnée? Son innocence fut pleinement reconnue dans la suite; et Chabannes, sa partie et son juge, fut déclaré lui-même, par un juste retour, coupable de crime de lèse-majesté. A l'égard d'Étienne Chevalier, les monuments qui ont long-temps subsisté de ses

Jacques Cœur, dans le Recueil des plaidoyers et arrêts notables, imprimé à Paris en 1644, in-8°., p. 1. Les Lettres-patentes de Louis XI, du mois d'août 1463, parmi les auteurs contemporains de l'histoire de Charles VII, de l'édition du Louvre.

liaisons avec Agnès donneroient lieu de croire que Chevalier partageoit au moins avec Charles VII le cœur d'Agnès, et qu'avec la qualité d'ami, il pouvoit bien avoir celle d'amant (1). Après la mort d'Agnès il se fit peindre avec un rouleau qu'il tenoit à sa bouche, chargé d'un *rébus*, où l'on avoit écrit le mot *tant;* ce mot étoit suivi d'une aile d'oiseau; ensuite venoit le mot *vaut*, puis une selle de cheval, les mots *pour qui je*, et un mors de bride. Tout cela vouloit dire, suivant le bon Etienne Chevalier, et le génie de la galanterie du temps, *tant elle vaut celle pour qui je meurs !* Cela ne donne que l'idée d'un amant bien tendre et bien affligé de la mort d'une maîtresse chérie. On a encore d'autres preuves du même genre, et aussi décisives de leurs liaisons. Dans une grande maison sise à Paris, rue de la Verrerie, (qui appartenoit à Étienne Chevalier, et qui a passé de sa famille à celle de messieurs de Sallo,

(1) Puisque l'auteur des Galanteries des rois vouloit imaginer des infidélités de la part d'Agnès et intriguer son roman, que ne choisissoit-il Chevalier ou Jacques Cœur, au lieu du comte de Dammartin, Antoine de Chabannes. Il parle de livres et de colporteurs, comme si les choses eussent été sur le pied où elles sont. C'est en imposer trop grossièrement, et peindre les apôtres avec des chapelets, et placer des canons au siége de l'ancienne Troye.

de laquelle étoit le célèbre et premier auteur du Journal des Savants, alliée à la famille des Chevalier), on a vu long-temps, et peut-être voit-on encore autour du cintre de la porte d'une petite cour qui conduit au jardin, un autre *rébus* ou hiéroglyphe. Il est gravé en grandes lettres à l'antique sur la pierre avec des feuilles dorées entrelacées. On y lit : *Rien sur elle n'a regard ;* et cela est en cette manière : *Rien sur* L *n'a regard.* La finesse du *rébus* est, que le nom de Surelle ou Sorel s'y trouve employé, et l'auteur se sut sans doute bon gré de l'invention. Enfin une autre preuve de l'attachement de Chevalier pour Agnès, est une inscription ou un chiffre qui se voit dans la même maison, répété sur deux arcades de pierre de taille. C'est un *E* antique environné d'une cordelière que Chevalier fit apparemment graver après la mort d'Agnès. Après tant de soins d'immortaliser sa tendresse, il n'y a guère d'apparence qu'Etienne Chevalier se contentât de la qualité de confident du prince. C'est peut-être ce qui a fait dire à quelques auteurs (1), qu'il n'y avoit entre le roi et la belle

(1) Jean Chartier, Monstrelet, contre Gaguin, Belleforêt, l'auteur de la Chronique de Saint-Denis, et tous les modernes.

Sorel qu'un commerce de galanterie et d'amusement, « et que l'amour que lui montroit le roi n'étoit que pour les folies, ébattements, joyeusetés et langage bien poli qui étoient en elle. » Et c'est peut-être aussi ce qui répandit dans le temps de l'incertitude sur la naissance des enfants dont Agnès accoucha. Monstrelet, en parlant d'une de ses filles, morte peu de jours après qu'elle fut née, dit « qu'Agnès déclara « qu'elle étoit du roi, et la lui donna comme au « plus apparent; mais, ajoute-t-il, le roi s'en « est toujours excusé, et n'y clama (demanda) « oncques rien. Elle le pouvoit bien avoir em- « prunté d'ailleurs: plusieurs en parlèrent di- « versement. » Ce qu'il y a pourtant de certain, c'est que les enfants d'Agnès ont été reconnus de Charles VII et de Louis XI son successeur; que trois de ses filles ont eu le titre de *France* qui se donnoit encore aux enfants naturels, et qu'elles furent mariées et dotées très richement. S'il en mourut une enfant, comme l'écrit Monstrelet, elle en eut quatre, puisqu'on en connoît trois mariées : Charlotte, bâtarde de France, qui épousa, en 1462, Jacques (et non Louis, comme l'écrivent quelques auteurs) de Brezé, comte de Maulévrier, maréchal et grand sénéchal de Normandie, baron du Bec-Crespin

et de Mauni, seigneur de Nogent-le-Roi, Anet, Breval, Montchauvet; surprise en adultère, et tuée (1) par son mari au mois de juin 1477: elle prenoit le titre de Charlotte de France, sœur naturelle du roi, et fut mère de Louis de Brezé, qui épousa Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II; Marguerite, bâtarde de France, élevée au château de Taillebourg par Prégent de Coitivi, mariée en 1458 à Olivier de Coitivi, frère de Prégent, et morte en 1473; Jeanne,

---

(1) Jean de Troyes, auteur de la Chronique scandaleuse, a rapporté avec détail la mort de CHARLOTTE, femme de Jacques de Brezé. Elle étoit allée à la chasse avec lui. A leur retour chacun se retira dans son appartement. Brezé fut averti que sa femme s'étoit retirée avec Pierre de La Vergne, son veneur. Il prend son épée, fait briser la porte, trouve La Vergne en chemise, et le tue. Sa femme s'alla cacher sous la couverture d'un lit où étoient couchés ses enfants. Il la tira du lit, et lui plongea son épée dans le sein. Elle étoit à genoux, elle tomba morte. Elle fut inhumée dans le chœur de l'église des bénédictins de Coulombs, près Nogent-le-Roi, où l'on voit son épitaphe sur une plaque de cuivre, sous laquelle son mari fut aussi inhumé après sa mort. Cette mort eut des suites bien fâcheuses pour Jacques de Brezé. *Voy.* la Chronique scandaleuse de Louis XI, p. 297 de l'édition de 1620. Bayle, au mot BREZÉ (Pierre de), note *J*, p. 663, et notes *E*, *F* et *G*, et à la fin de la note *I*. La remarque de Baudrand sur le lieu de la mort de *Charlotte*, bâtarde de France, qu'il prétend être le village de *Rouvres*, sur la petite rivière de Vegres, à deux lieues de Houdan, et non pas *Romiers*, près Dourdan. *Voy.* Anselme, t. 1, p. 119 de la nouvelle édition.

bâtarde de France, mariée à Antoine de Beuil, comte de Sancerre, à laquelle le roi donna quarante mille écus d'or en dot.

Voici le petit poëme de Jean-Antoine de Baïf, dont j'ai parlé; il est à la page 55 et suivantes des poésies de Baïf, imprimées in-8°, à Paris, par Lucas Brayer, en 1573, au second livre des poëmes. J'y ai joint quelques observations.

Du Mesnil-la-Belle.

AGNÈS SORELLE,

AU SEIGNEUR SOREL.

Sorel, à qui pourroit venir plus agréable
Cette rime qu'à toi, né du sang amiable
Dont Sorelle sortit, qui me donne argument,
Quand je vois sa demeure, après son monument?
Je sai, tu l'aimeras; car ta race honorée
Reluit de la beauté d'un grand roi desirée :
Puis, si j'ai quelque force, on verra vivre ici
Et Sorelle, et Sorel, dont ma muse a souci.
C'est ici le *Mesnil* (1) qui encore se nomme,
Du nom d'Agnès la Belle, et qu'encore on renomme,

---

(1) Mesnil. Ce nom, commun à plusieurs endroits, vient de *mansio*, *mansionile* : il signifie la même chose que maison, qui vient aussi de *mansio*. En Limosin on dit Mas, M. du Mas, qui est la même chose que *mesnil*, *ménillet*, petite de-

Pour l'amour d'un roi Charles, et pour la mort aussi,
D'Agnès, qui lui causa cet amoureux souci.
Ici l'air gracieux, et les ombres secrettes,
Témoignent aujourd'hui leurs vieilles amourettes.
Le *manoir* désolé témoigne un déconfort,
Comme plaignant toujours la trop hâtive mort.
Quand le dernier soupir sortit d'Agnès Sorelle,
Qui, pour sa beauté grande, eut le surnom de BELLE,
Et peut tant mériter, pour sa perfection,
Que de gagner à soi d'un roi l'affection.
Ce roi, comme un Pâris, affolé d'une Hélène,
Du feu chaud de l'amour portant son ame pleine,
Estimoit presque moins perdre sa royauté,
Que de sa douce amie éloigner la beauté.
Jamais qu'à contre-cœur n'affubloit le heaume,
Volontiers (1) nonchalant de son peuple et de soi,
Pour mieux faire l'amour eût quitté d'être roi,
Content d'être berger avecque sa bergère;
Ce qu'en troubles si grands ne pouvant du tout faire,
Autant qu'il le pouvoit, fuyant toute grandeur,
Il se dérobe aux siens, et ne veut plus grand heur,
Mais que sa belle Agnès ou l'embrasse, ou le baise, (2)
Ou d'amoureux devis l'entretienne à son aise.

---

meure, *manoir*, *maney*, etc. Le roman de *Garin*, cité par du Gange dans ses Observations sur l'hist. de Joinville, p. 63, dit. *N'i a meson, ne borde, ne mesnil.*

(1) Ne s'embarrassant pas.

(2) *Modo*, pourvu que. Cette expression est encore d'usage parmi le peuple, et dans quelques provinces, où l'on dit proverbialement: *Il ne m'en chaut, mais que je dîne.*

Tant peut une beauté, depuis qu'amour vainqueur,
(Voire aux plus braves rois) l'empreint dedans le cœur!
Soudain un bruit courut qu'une molle paresse
L'attachoit au giron d'une belle maîtresse,
Par qui, de son bon gré, souffroit d'être mené,
Ayant perdu le cœur du tout efféminé,
Agnès ne peut celer, en son courage digne,
De l'amitié d'un roi, reproche tant indigne;
Mais comme la faconde (1) et la grace elle avoit,
L'avertit en ces mots du bruit qui s'émouvoit.
« Sire, puisqu'il vous plaît me faire tant de grace
« Que loger votre amour en personne si basse,
« Sire, pardonnez-moi, s'il me faut présumer
« Tant sur votre amitié, que j'ose vous aimer;
« Vous aimant je ne puis souffrir que l'on médise
« De votre majesté, que pour être surprise
« De l'amour d'une femme, on l'accuse d'avoir
« Mis en oubli d'un roi l'honneur et le devoir.
« Doncques, sire, armez-vous, armez vos gens de guerre,
« Délivrez vos sujets, chassez de votre terre
« Votre vieil ennemi (2). Lors bienheureuse, moi,
« Qui aurai la faveur d'un magnanime roi.
« D'un roi victorieux, étant la bien aimée,
« Je serai pour jamais des François estimée.
« Si l'honneur ne vous peut de l'amour divertir (3),
« Vous puisse au moins l'amour de l'honneur avertir! »

---

(1) Éloquence, facilité d'expression.

(2) Les Anglais.

(3) Détourner. Ce mot est souvent employé dans Corneille.

Elle tint ce propos, et sa voix amoureuse,
Du gentil roi toucha la vertu généreuse,
Qui long-temps, comme éteinte, en son cœur croupissoit
Sous la flamme d'amour qui trop l'assoupissoit.
A la fin la vertu s'enflamma renforcée,
Par le même flambeau qui l'avoit effacée.
Ainsi jadis amour dompta bien Achillès (1),
Et dompta bien aussi l'indomptable Herculès;
Mais après les Troyens sentirent leur puissance;
L'un de son ami (2) mort fit cruelle vengeance;
L'autre à Laomédon apprit qu'il ne devoit
Souiller la sainte foi, que promise il avoit.
Aussi l'amour du roi n'empêcha que la gloire
De l'Anglois ne périt: car dès lors la victoire
Qui d'un vol incertain varioit çà et là,
Se déclarant pour nous, plus vers eux ne vola.
Et depuis qu'il s'arma, peu à peu toute France
Se remit sous le joug de son obéissance.
Or, ayant de nouveau dessous sa main réduit
Les Normands reconquis (3) pour prendre le déduit
De la chasse et des bois, de son camp se détourne,

---

(1) Apparemment on prononçoit Achillès et Herculès; car sans cela, il n'y auroit point de rime, au moins à l'oreille, et d'ailleurs la règle des rimes masculines et féminines, que le poëte a observées, ne le seroit pas.

(2) Patrocle, dont la mort fut vengée par celle d'Hector.

(3) On peut induire de ceci que le discours d'Agnès fut tenu au roi en 1436, quelque temps avant la prise de Rouen sur les Anglais, comme je l'ai conjecturé.

Et retiré l'hiver à Gémiège (1) séjourne,
Là où la belle Agnès, comme lors on disoit,
Vint pour lui découvrir l'emprise (2) qu'on faisoit
Contre sa majesté. La trahison fut telle,
Et tels les conjurés (3), qu'encore on nous les cèle.
Tant y a, que l'avis qu'adonc elle en donna,
Fit tant que leur dessein rompu s'abandonna.
Mais las! elle ne put rompre sa destinée,
Qui pour trancher ses jours l'avoit ici menée,
Où la mort la surprit. Las! amant, ce n'étoit
Ce qu'après tes travaux, ton cœur te promettoit.
Car tu pensois adonc récompenser au double,
L'heur dont l'avoit privé des guerres le long trouble,
Quand la mort t'en frustra. O mort! celle beauté,
Devoit de sa douceur fléchir ta cruauté:
Mais la lui ravissant en la fleur de son âge,
Si grand que tu cuidois (4) n'a été ton outrage.
Car si elle eût fourni l'entier nombre des jours,
Que lui pouvoit donner de nature le cours,

---

(1) Aujourd'hui *Jumièges*, en latin, *Gemeticum*, abbaye de bénédictins en Normandie.

(2) L'entreprise.

(3) Il y a beaucoup d'apparence que cette conjuration étoit très réelle, et que le dauphin en étoit le chef. Un moderne, qui n'attribue le voyage d'Agnès qu'au dessein de rallumer la tendresse du roi, ne laisse pas de convenir qu'on crut que quelque partisan du dauphin avoit empoisonné Agnès. *Verùm, veneno præbito, ut creditur, ab quopiam delphini cupido, placere simul, et vivere desiit.* Bussières, Hist. de France, sous Charles VII, liv. 12, tom. 2, p. 519.

(4) Croyois.

Ses beaux traits, son beau teint, et sa belle charnure,
De la tarde vieillesse alloient sentir l'injure :
Et le renom de BELLE, avecque sa beauté,
Lui fut pour tout jamais par les hommes ôté.
Mais jusques à la mort l'ayant vu toujours telle,
Ne lui purent ôter le beau renom de BELLE.
Agnès, de BELLE AGNÈS retiendra le surnom,
Tant que de la beauté, beauté sera le nom.

ANTOINETTE DE MAIGNELAIS,

BARONNE DE VILLEQUIER,

MAITRESSE DE CHARLES VII.

NOUS avons observé qu'Agnès Sorel étoit fille de Jean Soreau et de Catherine de Maignelais; Catherine étoit sœur de Jean de Maignelais second du nom; du mariage de ce Jean de Maignelais (qui étoit mort en 1462) avec Marie de Joui, naquit entre autres enfants Antoinette de Maignelais, laquelle étoit par conséquent cousine germaine, et non pas nièce, comme on l'a dit, d'Agnès Sorel. Elle fut mariée en 1450 avec André, baron de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Montrésor et de la Guerche en Touraine, premier gentilhomme

de la chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes et de la Rochelle. Elle étoit en faveur, et très bien auprès du roi, même avant la mort d'Agnès sa cousine, puisque Charles VII, dès le mois d'août 1449, environ six mois avant la mort d'Agnès, avoit déjà retiré la terre de Maignelais des mains du duc de Bourbon, pour la faire passer en celles de mademoiselle de Maignelais. Cette terre avoit fait autrefois le sujet d'un grand procès entre Raoul de Maignelais, son aïeul, et le duc de Bourbon, qui se l'étoit fait adjuger par décret; mais le prince en étoit resté propriétaire. A ce bienfait, Charles en ajouta un autre, en la mariant, en 1450, avec le baron de Villequier. En considération de ce mariage, le roi lui donna les îles d'Oléron, de Marennes et d'Arvert, avec deux mille livres de pension, dont elle jouit toute sa vie. Les lettres en furent expédiées à Monbazon, au mois d'octobre 1450, temps auquel on peut fixer le mariage de la baronne de Villequier. Elle étoit veuve en 1454. Il se trouve des auteurs qui ont pensé que l'attachement du roi pour madame de Villequier, et les bienfaits dont il la combla, ne furent qu'une suite de la tendresse qu'il avoit eue pour Agnès, dont la mémoire lui fut toujours extrêmement chère. Le jésuite Bussières pense

moins charitablement, et peut-être avec plus de vérité, que le roi, accoutumé aux douceurs du commerce des dames, se consola de la perte d'Agnès, en prenant une nouvelle maîtresse. « La dame de Villequier (1) sa nièce, dit-il, « remplit sa place, et acquit le cœur du roi, « comme faisant partie de la succession de sa « tante. » Nous avons prouvé qu'elles n'étoient que cousines germaines. La faveur dont jouit madame de Villequier, avant la mort d'Agnès, peut faire croire qu'elle lui avoit succédé de son vivant. Ce qu'il y a de certain, c'est que la nouvelle maîtresse eut autant et plus de crédit que l'ancienne, qu'elle disposa encore plus absolument des bénéfices et des emplois, et que le dauphin et ses partisans ne gagnèrent rien au change. Ce qui a fait présumer l'innocence de cette dernière inclination du roi, c'est qu'il ne paroît pas qu'elle ait eu les mêmes suites que celle d'Agnès; si madame de Villequier eut des enfants, son mariage écarta le scandale de leur naissance. Cependant on n'est pas porté à interpréter les choses bien favorablement, lorsqu'on sait que Charles VII donna une somme

---

(1) *Villequeris neptis ejus locum implevit regisque amorem seu hereditatem adivit.* Buss. Hist. Franc. tome 2, p. 519.

de 8250 liv. pour le mariage de Jeanne de Maignelais avec le sire de Rochefort, et que la dame de Villequier donna quittance, le 8 janvier 1458, du tiers de cette somme, qui en étoit le dernier paiement. On pense encore avec bien moins de ménagement pour la vertu de cette belle, quand on apprend, par l'histoire de Bretagne, qu'elle fut maîtresse de François second, père d'Anne, duquel elle eut deux fils et deux filles : François, bâtard de Bretagne, tige des comtes de Vertus et de Goëlo, barons d'Avaugour, première baronnie de Bretagne, et lieutenant de roi en Bretagne, sous Charles VIII, en 1494; Antoine, surnommé Dolus, seigneur de Fromontet d'Hédé, et substitué, en 1481, à la baronnie d'Avaugour, mort jeune. Lobineau parle des deux filles sans les nommer. Les bienfaits du duc François mirent la mère en état d'acheter la terre de Cholet, qu'elle donna, en 1463, à François, bâtard de Bretagne, s'en réservant l'usufruit. Il n'y a guère d'apparence qu'une femme qui se livra si entièrement à la tendresse d'un duc de Bretagne n'ait rien accordé à celle d'un roi de France. Charles VII et François, duc de Bretagne, se ressembloient un peu; et la maîtresse de l'un, devenue maîtresse de l'autre, dut en agir sur le même pied.

La mort du roi ayant changé la face de la cour, et madame de Villequier ayant sans doute à craindre du caractère de Louis XI une disgrace trop éclatante, prit le parti de se retirer en Bretagne, où il est à croire qu'elle mourut; au moins l'histoire ne fait-elle plus mention d'elle, et j'ignore l'année de sa mort.

MARGUERITE STUART,

DITE D'ÉCOSSE,

FEMME DE LOUIS XI.

Marguerite d'Ecosse, première femme de Louis XI, avant qu'il parvînt à la couronne, étoit fille aînée de Jacques Stuart (1), premier du nom, roi d'Écosse, et de Jeanne de Sommerset (2). Leur mariage fut accordé par un traité fait à Chinon le 30 octobre 1428. Louis, alors dauphin, n'avoit encore que quatre ans

(1) Jacques I, assassiné à Saint-Thonston par Robert Stuart, animé par son grand-père, le comte d'*Athol*. Le meurtrier et ses complices furent punis d'une manière exemplaire.

(2) Fille de Jean, duc de Sommerset, qui étoit frère de Henri IV, roi d'Angleterre.

HIST. DE FRANCE.



LOUIS XI.

Morin del.t *Landon direx.t*

et demi (1); et la princesse n'en avoit que trois au plus. La célébration fut différée, et se fit à Tours, le 24 juin 1436, avec une dispense d'âge que donna l'archevêque de Tours. Les intérêts des deux couronnes donnèrent lieu à ce mariage. Il étoit important pour l'Ecosse d'avoir dans les Français des alliés qui s'opposassent aux entreprises des Anglais; et il ne l'étoit pas moins alors aux Français de trouver dans les Ecossais un ennemi qui occupât les Anglais, et secourût la France attaquée par toutes leurs forces. Les Anglais n'oublièrent rien pour s'opposer à cette alliance: ils firent à Jacques les promesses les plus séduisantes; et voyant qu'elles étoient sans effet, menacèrent d'une guerre ouverte. Ils déclarèrent même hautement qu'ils enlèveroient la fiancée dans son passage d'Ecosse

(1) C'étoit un usage fort commun alors entre les princes et les personnes de qualité de marier leurs enfants au berceau. Outre l'exemple dont il s'agit, l'histoire en présente plusieurs autres. *Marguerite d'Autriche*, fille de Maximilien I, et de Marie de Bourgogne, n'avoit que trois ans lorsqu'elle épousa le *dauphin*, depuis Charles VIII, qui la renvoya pour épouser Anne de Bretagne. Le *marquis de Pescaire*, qui n'avoit qu'un fils âgé d'un an, le maria à la dernière fille de Fabrice Colonne, qui n'étoit pas plus âgée que le fils du marquis. *Jean de Croy*, favori et premier ministre de Philippe le Bon, maria son fils avec la fille du comte de Saint-Paul qui étoit au berceau. On obtenoit une dispense de Rome pour la célébration de ces mariages.

en France, et qu'ils avoient une flotte équipée et prête à mettre en mer pour l'arrêter. Les menaces ni les promesses des Anglais n'ébranlèrent point la fidélité de notre ancien allié. La princesse s'embarqua : la flotte anglaise se mit en embuscade sur la route; mais les Anglais s'étant jetés sur quelques barques flamandes, qui s'étoient chargées de vins à la Rochelle, ils se trouvèrent aux mains avec les Espagnols, qui coururent au secours des vaisseaux marchands, et ils perdirent leur proie sans rencontrer la princesse. Elle débarqua heureusement à la Rochelle, d'où elle fut conduite à Tours avec la pompe convenable (1). Le mariage, célébré sous de si heureux auspices, n'eut pas, pour la satisfaction des époux, les suites qu'on étoit en droit d'en espérer. Les raisons d'état et de politique ne sont pas des liens pour les cœurs. Louis se contenta de respecter le mérite de la princesse, sans y être fort sensible. Changeant, et incapable d'un attachement véritable, il con-

(1) Bucanan, Hist. d'Écosse, *ibid.* et David Chambers, fol. 184 verso.

Ce fait est placé par l'historien de la Rochelle sous l'année 1433; il sembleroit que le mariage eût dû se faire peu de temps après; cependant les frères Sainte-Marthe et Dufourni ont écrit qu'il ne fut célébré que le 24 juin 1436.

nut quelquefois le plaisir; mais la tendresse fut toujours un sentiment étranger pour lui. Mézeray a écrit qne Marguerite avoit quelque défaut caché qui lui enleva la tendresse du dauphin. Deux auteurs anglais, Hall et Graffton, cités par Bucanan (1), ont prétendu que ce défaut étoit une *haleine forte* et insupportable. L'historien d'Écosse s'emporte contre eux, comme s'il se fût agi de l'honneur de la nation. Ils n'ont parlé de Marguerite, dit-il, qu'en historiens qui se permettent les mensonges les plus caractérisés, et se livrent à la passion de médire sans ménagement. Il ne faut, ajoute Bucanan, que lire Monstrelet, auteur du temps, pour réfuter ce que disent Hall et Graffton. Il a écrit que la princesse d'Écosse étoit et *sage* et *belle.* Un auteur écossais, qui passa en France avec elle, et qui assista à sa mort, atteste que pendant sa vie elle fut extrêmement chère à son beau-père, à sa belle-mère, et à son mari; et qu'après sa mort elle fut louée dans un poëme français, qui a été depuis traduit en écossais, et qui, du temps de Bucanan, étoit encore entre les mains de beaucoup de personnes (2). Il faut

(1) Dans son Histoire d'Écosse, liv. 10, p. 356 de l'édition *in*-8. d'Edimbourg de 1643.

(2) Bucanan, au lieu cité, p. 357.

convenir que les auteurs anglais paroissent passionnés, lorsqu'ils parlent du mariage du dauphin avec Marguerite. Mais l'apologie de Bucanan est bien foible : elle est aisée à détruire. Le témoignage de Monstrelet, dit Bayle (dans l'article de Louis XI, note F), ne réfute point les historiens anglais. Une femme peut être *belle et vertueuse*, et déplaire à son mari *par sa mauvaise haleine*. L'auteur écossais est suspect. Un domestique ne se croit point obligé à publier que sa maîtresse étoit haïe dans la maison de son époux, et il ne fait point scrupule de débiter le contraire. C'est un lieu commun d'éloge. Les louanges funèbres ne prouvent rien contre la mauvaise humeur d'un mari. Il y a mille preuves que des princesses bien mécontentés de leur époux et de leur beau-père ont été louées après leur mort le plus magnifiquement du monde, et par les poëtes et par les prédicateurs. Les uns et les autres donnent à leurs portraits les couleurs qu'ils doivent avoir pour attacher et pour plaire, et écartent les traits qui pourroient choquer et déparer le tableau. Ces réflexions du critique moderne sont solides, et le caractère de Louis XI vient à l'appui, au moins en ce qui regarde son indifférence pour la dauphine. Ils furent presque toujours éloignés

et séparés l'un de l'autre. La princesse étoit à la cour ; et Louis, occupé à ses premières expéditions, ou en exil. On peut encore opposer à Bucanan un témoignage qui n'est pas suspect, et que Bayle a oublié de citer : c'est celui de Commines, qui écrit que le « dauphin fut marié avec une fille d'Écosse, à son déplaisir ; « et que tant qu'elle vécut, il y eut regret. »

Personne n'ignore, et j'ai déjà remarqué dans les Tablettes historiques de nos rois, l'honneur que Marguerite d'Écosse fit au célèbre Alain Chartier (1), l'un des meilleurs poëtes, et l'orateur le plus estimé de son temps. On disoit d'Alain qu'il étoit l'esprit le plus beau, et l'homme le plus laid de France. Cela n'empêcha pas que Marguerite d'Écosse, passant par une salle où il s'étoit endormi, ne s'approchât de lui, et ne le baisât sur la bouche. Les dames de sa suite parurent surprises qu'elle eût accordé une faveur si distinguée à un homme si laid, et qui, à leur avis, le méritoit si peu. Elles ne purent s'empêcher d'en faire quelques reproches

(1) Alain Chartier, secrétaire de Charles VI et de Charles VII. Étienne Pasquier le compare à Sénèque. Voyez les Recherches de Pasquier, liv. 6, chap. 16, tome 1, p. 583 de la nouvelle édition. L'Histoire de la poésie Française de l'abbé de Massieu, p. 232.

à la dauphine. « Je n'ai pas baisé l'homme, « leur répondit-elle, mais j'ai seulement baisé « la bouche d'où il est sorti tant de belles cho-« ses. » Il est vrai, comme l'observe un savant moderne, que Duchesne dans son Histoire d'Écosse, et Besly dans ses Recherches sur Alain Chartier, ne citent point d'auteur plus ancien que Jean Bouchet, qui ait parlé du baiser que Marguerite d'Écosse donna à Alain; mais comme il en a parlé deux fois, l'une dans ses *Annales d'Aquitaine*, l'autre dans ses *Épîtres familières*, il le savoit apparemment par tradition. Ce qu'il en dit a été copié par tous nos historiens, et c'est aujourd'hui le fait le plus connu de la vie de Marguerite, que ce baiser a immortalisée. Les savants qui ont fait l'éloge de la poésie ou de l'éloquence (1) ne manquent

(1) Voyez *l'Essai sur les honneurs faits aux savants*, par M. Titon du Tillet, *l'Histoire de la poésie française* de Massieu; et Santeuil, dans une jolie pièce de vers adressée au prince de Condé *sur un soufflet que le poëte reçut à table de la main de la princesse*, rappelle fort à propos cette anecdote. Voici les vers de Santeuil.

Non ita despexit quondam REGINA POETAM,
Nec casta erubuit dare labris oscula doctis.
Et nos percutimur, etc.

Menagiana, édit. de La Monnoye, t. 4, p. 103.

guère de rappeler cette anecdote si honorable aux lettres et *au bien disant Alain*.

Elle donne lieu de présumer que Marguerite avoit beaucoup d'estime pour les savants, et bien du goût pour les lettres, c'est-à-dire, de la délicatesse et du génie (1). Elle mourut sans enfants à Châlons-sur-Marne, le 16 août 1444, âgée de vingt-six ans. Les frères de Sainte-Marthe disent qu'*elle fut extrêmement regrettée par son mari*. Mais en cela ils ont parlé sur le témoignage de Bucanan, qui n'a rien de fort certain, ainsi que nous l'avons observé. Le caractère de Louis XI et sa conduite avec sa seconde femme n'annoncent pas de grands

---

(1) Par conséquent elle ne ressembloit pas à l'une de ses sœurs, Isabeau d'Écosse, femme de François, duc de Bretagne, mère d'Anne, héritière de Bretagne. Le prince s'étant informé d'Isabeau, apprit, dit Jean Bouchet, qu'*elle avoit beauté suffisante, et corps bien disposé pour porter enfant; mais qu'elle n'avoit pas grand et subtil langage*. A quoi il répondit, qu'*elle étoit telle qu'il la demandoit, et qu'il tenoit une femme assez sage* (c'est-à-dire assez spirituelle) *quand elle savoit mettre de la différence entre le pourpoint et la chemise de son mari*. J. Bouchet, Annales d'Aquit. partie 4, p. 254, sous l'an 1442. Molière a rendu le bon mot du duc de Bretagne en ces vers, des *Femmes savantes*, acte II, scène III.

Nos pères, sur ce point, étoient gens bien sensés,
Qui disoient qu'une femme en sait toujours assez;
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connoître un pourpoint, d'avec un haut-de-chausse.

regrets de la mort prématurée de la première. Son corps fut mis en dépôt dans l'église cathédrale de Saint-Etienne, et transporté en Poitou, le dernier octobre 1479, à l'abbaye de Saint-Laon de Thouars, où il fut inhumé le 14 novembre suivant, sous un tombeau qui a été détruit par les protestants.

CHARLOTTE DE SAVOIE,

FEMME DE LOUIS XI.

CHARLOTTE DE SAVOIE, seconde femme de Louis XI, étoit fille puînée de Louis, duc de Savoie (1), et d'Anne de Chypre. Née en 1445, elle n'avoit que six ans lorsque son mariage fut accordé, et même célébré à Chambéry au commencement du mois de mars de l'année

(1) Louis II, duc de Savoie, étoit fils d'Amédée VIII, premier duc de Savoie, créé duc par l'empereur Sigismond, à son retour de France, et élu pape sous le nom de Félix IV. Amédée renonça à la papauté pour la paix de l'Église, et retourna dans sa retraite de *Ripailles*, où il vécut si agréablement, que cela donna lieu à l'expression, *faire ripailles*. Il avoit épousé Marie *de Bourgogne*, fille de Philippe, duc de Bourgogne, dit *le Hardi*. *Voy*. l'Atlas de Le Sage, tableau de la Savoie, au n. XV.

1451. Il ne fut consommé qu'en 1457, eu égard à la jeunesse de Charlotte. Elle avoit déjà été accordée à Frédéric, duc de Saxe; mais les six cent mille écus d'or, que le duc de Savoie promettoit pour la dot de la princesse, déterminèrent le dauphin, qui, vivant éloigné de la cour, et dans la disgrace de son père, ne soutenoit qu'avec beaucoup de peine le rang d'héritier présomptif de la couronne; c'étoit une grande ressource dans l'embarras où étoit ce prince, réduit à une telle indigence, qu'il emprunta cent écus des habitants de Romans, en Dauphiné, sur une obligation qui, dit-on, subsiste encore. La préférence lui étoit due, et il l'obtint aisément. Quelques uns ont écrit que cette alliance avoit été arrêtée sept ans auparavant à Feurs en Forêt, entre Charles VII et le duc Louis. Mais ce fait a peu d'apparence, ou les affaires avoient bien changé de face, puisqu'il est certain que le dauphin n'informa pas même la cour de son mariage, qui fut traité et conclu par ses agents, par le bâtard d'Armagnac, seigneur de Gourdon, chambellan du dauphin, et maréchal du Dauphiné, et Antoine Bolomier, général de ses finances, sans que le roi intervînt en personne, ou par procureur. Charles VII, pour se venger des procédés du

duc de Savoie, pensa même à armer contre lui. Mais les choses se concilièrent depuis à la sollicitation du duc de Bourgogne. Charlotte ne fut guère plus heureuse que Marguerite d'Ecosse, qui l'avoit précédée; et Louis XI, *mauvais fils, mauvais père, mauvais frère, mauvais sujet, mauvais roi, ennemi dangereux, mauvais allié*, fut aussi *mauvais mari*. Le besoin avoit été le vrai motif de l'alliance. Le duc de Bourgogne, suivant le témoignage d'Olivier de La Marche, n'accorda au dauphin, dans sa retraite, une pension de douze mille écus, qu'à condition d'épouser la princesse de Savoie (1), cousine du duc, et de conclure le mariage aux termes du traité qui avoit été fait en 1451. D'ailleurs, de la manière dont parlent de la reine les historiens les plus fidèles (Commines, qui l'avoit connue si particulièrement), elle n'étoit pas assez aimable pour fixer un cœur aussi difficile à gagner que celui de Louis XI. « La reine, « dit-il, n'étoit point de celles où il devoit « prendre grand plaisir; mais, au demeurant, « fort bonne dame (2). » Cependant un mo-

(1) Voyez l'Atlas hist. et général de Le Sage, tableaux détaillés des Valois et des Bourbons, nos X et XI.

(2) Commines, liv. 4, chap. 13, au commencement, p. m. 179.

derne (Varillas dans Louis XI, tome 4, liv. 10, p. 130 de l'édition de Paris) nous assure, sans citer ses garants, qu'elle avoit le visage beau et les yeux brillants; que son teint, pour tirer un peu sur le brun, n'en étoit pas moins agréable, et que la petitesse de sa taille étoit récompensée par les qualités de l'esprit, qui plaisent le plus aux maris, et qui sont la douceur des mœurs, et l'enjouement dans la conversation. Ce portrait ne s'accorde pas avec les termes dont se sert Commines. Nous n'avons point d'historiens qui ne parlent en faveur de sa vertu. Elle étoit, disent-ils, modeste dans toutes ses actions; et si elle ne se déterminoit pas sur-le-champ, elle étoit ferme dans ses résolutions. L'un d'eux ajoute qu'elle savoit soutenir son rang d'un air que l'on n'avoit point vu dans les reines de France, depuis Blanche de Castille, mère de saint Louis; qu'elle étoit judicieuse, s'expliquoit nettement, s'adonnoit à la poésie, à la peinture et à la musique, et qu'elle employoit aux exercices de la dévotion la plus solide les heures que celles de son rang avoient accoutumé de perdre. Rien ne contredit ce jugement, et il ne s'éloigne pas de celui qu'en portoit lui-même Louis XI, comme on le verra. L'abbé de Brantôme, qui a parlé avec

tant de sincérité de toutes les princesses qu'il a connues par lui-même, ou par les relations des personnes qui les avoient connues, dit, en parlant de la mauvaise opinion que Louis XI avoit de presque toutes les femmes, *qu'il en exceptoit pourtant Charlotte de Savoie.* Laissons-le parler lui-même. Son style négligé a des graces qui en font excuser les défauts, et je ne trouve nulle part ce qu'il en dit, pas même dans Bayle, auquel cet endroit a échappé. « Il « eut pourtant, dit-il (tome 2, p. 312), très « bonne opinion de sa femme, qui étoit sage et « vertueuse: aussi la lui falloit-il telle; car étant « ombrageux, et soupçonneux prince, s'il en « fût un, *il lui eût bientôt fait passer le pas des « autres;* et quand il mourut, il commanda à « son fils d'aimer et honorer fort sa mère, *mais « non de se gouverner par elle; non qu'elle ne « fût fort sage et chaste,* dit Louis, *mais parce-« qu'elle étoit plus Bourguignone que Fran-« çaise* (1). Aussi ne l'aima-t-il jamais que pour

(1) C'est vraisemblablement de Gaguin que Brantôme a tiré ce qu'il dit de l'avertissement donné par Louis XI à Charles VIII. Suivant Gaguin, Louis dit au dauphin : *Matri ne credito, cùm enim Sabaudiensis sit, Burgundis favere mihi semper visa est ; alioquin bonam, et pudicam illam sum arbitratus.* Gaguin, Hist. de France, liv. 10, fol. 288 verso, *ad calcem. Voy.* le tableau généalogique ci-dessus.

« en avoir lignée (1); et quand il en eut, il n'en « faisoit guère de cas. Il la tenoit au château « d'Amboise, comme une simple dame, portant « fort petit état, et étant fort mal habillée, « comme une simple demoiselle, et là la lais- « soit avec petite cour, à faire ses prières, et lui « s'alloit promener et donner du bon temps. »

Ces derniers mots ne s'accordent guère avec le vœu de fidélité conjugale que Philippe de Commines dit qu'il fit après la mort d'un fils; (qui est apparemment le duc (2) de Berri). Sa conduite, ses maîtresses, et le nombre de ses enfants naturels, démentent entièrement ce vœu, ou prouvent qu'il ne l'observa pas long-temps. Il étoit plus facile à un prince de son humeur de faire quelques fondations et de

---

(1) Brantôme a copié en cet endroit ce que dit Claude de Seyssel, au Traité *des louanges du roi Louis XII* : ce sont presque les mêmes termes.

(2) Pierre Mathieu, dans l'Histoire de Louis XI, fait remonter l'époque du vœu de fidélité conjugale de Louis XI à la mort de Joachim de France, le premier de ses fils, né en 1459; mais Commines, qui n'entra au service du roi qu'en 1472, dit que le fils qui occasionna le vœu *mourut à l'heure de son arrivée*. Or ce fut *à l'heure de l'arrivée de Commines* que mourut François de France, duc de Berri. Joachim étoit mort plusieurs années auparavant. Ce n'est donc pas à sa mort, mais à celle du duc de Berri son frère, qu'il faut rapporter ce vœu d'après Commines, cité par Mathieu lui-même.

grands présents à une église, que d'être fidèle à sa femme. Ses soupçons contre la reine étoient devenus si violents, qu'il la tenoit souvent éloignée de la cour, et qu'il la relégua même en Dauphiné, sur les dernières années de sa vie. Il lui défendit même d'approcher de son fils, lorsqu'il seroit parvenu à la couronne.

Il faut pourtant convenir que le désir d'être père, et de laisser la couronne à un fils, lui fit avoir quelques égards pour la princesse. Elle fut pendant plusieurs années de tous les voyages que le roi fit à Orléans, à Rouen, à Poitiers, à Tours, à Amboise : elle fit même une sorte d'entrée à Paris, au mois de septembre 1467. Le roi y étoit allé le 18 août. La reine, qui venoit de Rouen, y vint par eau en remontant la Seine : elle s'arrêta au terrain, près de Notre-Dame, et y fut reçue par le parlement en corps, et l'évêque de Paris : les autres personnes de quelque rang s'y trouvèrent. Le corps de ville se présenta aussi pour la saluer. Les officiers étoient venus dans des bateaux magnifiquement couverts ; « et dans iceux, dit Jean « de Troyes, étoient les petits enfants de chœur « de la Sainte-Chapelle, qui disoient de beaux « virelais, chansons et autres bergerettes fort mé- « lodieusement. » Ce concert de voix, tel que le

temps pouvoit le former, étoit soutenu de plusieurs instruments. Quand la reine fut rentrée dans son bateau, elle y trouva un cerf fait de confitures, qui avoit les armes de sa majesté pendues au cou, et tout ce qui pouvoit composer une collation exquise. Charlotte alla à l'église de Notre-Dame, où elle fit sa prière, et remonta dans son bateau qui la conduisit aux célestins. On y avoit encore préparé un spectacle conforme au goût du siècle, *avec moult beaux personnages*, dit Jean de Troyes. C'étoient des emblèmes, ou des allégories rendues sensibles par les personnages qui y entroient; ou, si l'on veut, des idées personnifiées. On donnoit à ces spectacles le nom de *mystères*, parceque tout y étoit représenté par quelque emblème, qu'on qualifioit de *mystère*, soit sacré, soit profane. En cet endroit la reine, ses dames et les demoiselles qui l'accompagnoient, montèrent sur les chevaux ou haquenées qui les attendoient, et on alla descendre au palais des Tournelles, situé dans l'endroit où est aujourd'hui la place Royale. A la porte du palais se trouva encore un autre mystère représenté. Toute la nuit se passa en festins, en danses, et en feux de joie. Les jours suivants furent remplis par d'autres amusements, et par des festins qui

furent donnés au roi et à la reine. L'un et l'autre assistèrent aux fêtes des noces de Nicolas Balue, frère du cardinal de ce nom, alors évêque d'Angers, avec la fille de Jean Bureau (1), seigneur de Montglat. Ces noces se firent à l'hôtel de Bourbon. Le premier président Dauvet donna un magnifique souper à la reine, qui y alla suivie de Bonne de Savoie sa sœur, et de la duchesse de Bourbon. Parmi la pompe et les apprêts de ce souper, on remarque qu'il y avoit quatre bains préparés, dont le premier étoit destiné pour la reine. Une indisposition et le temps l'empêchèrent d'y entrer; mais la duchesse de Bourbon, mademoiselle de Savoie, la dame de Montglat, et Perette de Châlons, bourgeoise de Paris, se baignèrent. Le bain étoit alors d'un usage assez fréquent, il faisoit partie de la magnificence d'une fête. Il paroît aussi que depuis quelques règnes il étoit dans l'ordre de la cérémonie, et pour ainsi dire de l'*étiquette* (2), d'admettre aux festins et aux fêtes

(1) Jean Bureau, originaire de Champagne, né à Paris, maître de l'artillerie, d'abord par commission, et ensuite par lettres-patentes, en 1440, mort à Paris, enterré à S. Jacques de la Boucherie.

(2) Je crois que cet usage fut introduit depuis celui de l'*assemblée des états* sous Philippe le Bel.

les plus brillantes un certain nombre de *bourgeoises*, femmes ou filles, par considération, je crois, pour la ville de Paris, de laquelle ces *bourgeoises choisies*, et pour l'ordinaire admises à ces fêtes, autant pour leurs charmes et leur beauté, que pour leur rang, représentoient la plus belle partie (1).

Ajoutons encore aux marques d'estime que

---

(1) « *En la noble ville de Paris, tous sont bourgeois, le roy, et n'y a gens de poote :* » c'est-à-dire SERFS, de là vient la *garde bourgeoise* usitée à Paris, laquelle a tous les effets de la garde noble. Suivant l'auteur du grand coutumier, le survivant des deux mariés (qui a la garde bourgeoise) *fait les fruits siens des héritages des enfants, en les nourrissant tout ainsi qu'il est accoutumé entre nobles, et pour raison* DE LA NOBLESSE SUSDITE, ET A CAUSE D'ICELLE NOBLESSE, *tous bourgeois de ladite ville sont en la sauve-garde du roi.* Voyez Chopin sur Paris, liv. 2, pag. 382. Pour jouir des privilèges et du titre de *bourgeois*, non seulement de Paris, mais des autres grandes villes, il falloit *n'être ny serf, ny bâtard, ny banni de la juridiction pour cas de crime*, de foi mentie, etc. Il y avoit encore du temps de Charles V une confrérie qu'on appeloit la *grande confrérie des* BOURGEOIS DE PARIS, de laquelle étoient confrères, en qualité de bourgeois de Paris, LE ROI, *le duc de Bourgogne, le duc de Nevers*, son *fils aîné*, et la plus grande partie des officiers du parlement, et des premières personnes de l'État tant ecclésiastiques que séculières; cela est prouvé par les lettres-patentes de ce prince, en faveur de la grande confrérie des bourgeois de Paris, du mois de février 1403, rapportées par Chopin. Le seigneur de MOLÉ, fondateur du prieuré de ce nom en 1100, y est qualifié de BOURGEOIS de Paris, et Philippe-Auguste, en partant pour la Terre-Sainte, laissa pour conseil à la reine sa

Louis voulut donner à sa femme, que, dans toutes ses grossesses, il parut extrêmement attentif pour la santé de cette princesse, et pour son heureux accouchement; que lorsqu'elle donna la naissance à des princes, il signala sa joie par les témoignages les plus éclatants; qu'enfin on assure qu'elle eut beaucoup de part au traité que le roi fit avec le duc de Normandie, et à l'échange de ce duché avec celui de Guyenne, qui fut donné au duc; que même on attribua à Charlotte de Savoie leur réconciliation. Si elle eût été effectivement plus Bourguignone que Française, Louis auroit eu raison de se défier d'elle; mais il regarda ses soupçons, bien ou mal fondés,

---

mère, en son absence, en 1190, SIX BOURGEOIS DE PARIS. La famille des Gentiens est célèbre par la fidélité et le courage de PIERRE et JACQUES Gentien, *bourgeois de Paris*, qui furent tués devant Philippe le Bel, *auprès duquel ils étoient toujours*, et qui parèrent de leur propre corps les coups qu'on vouloit lui porter à la journée de Mons-en-Puelle. Ces familles, décorées du titre de bourgeois, alloient de pair avec la noblesse, et c'en étoit un degré que d'être bourgeois de Paris. *Voy*. La Roque, Traité de la noblesse, chap. 74; une lettre sur l'origine et les droits de la noblesse dans le Recueil du P. Desmotets, tome 9, première partie, art. 8; la grande Chronique de Fr. citée par Favin, Histoire de Navarre, liv. 7, p. 369 et 370; Blanchard, des Conseillers au parlement de Paris, p. 13; et Anselme, tome 8 de la nouvelle édition, p. 464. Pierre et Jacques Gentien étoient ce qu'on appelle aujourd'hui *grands écuyers de France*.

comme quelque chose de réel, et la reine vécut long-temps dans une espèce de captivité. La mort du roi lui rendit sa liberté; mais elle n'en jouit pas long-temps, et ne lui survécut que trois mois, étant morte à Amboise, le premier décembre 1483, âgée de trente-huit ans. Elle fut inhumée à Notre-Dame de Cléry, à côté du roi, qui y avoit choisi sa sépulture. Elle rendit Louis XI père de trois princes: Joachim de France, né à Namur le 27 juillet 1459, et mort enfant, inhumé aux cordeliers d'Amboise; Charles, qui succéda à son père, sous le nom de Charles VIII; François, duc de Berri, né à Amboise en septembre 1472, mort au mois de juillet 1473; et de trois princesses: Louise de France, née au mois de mai 1460, morte enfant; Anne de France, dame de Beaujeu, de laquelle nous parlerons en qualité de régente; Jeanne de France, d'abord duchesse d'Orléans, puis reine de France, première femme de Louis XII, de laquelle il sera aussi parlé. Je ne dis rien du bruit ridicule qu'on fit courir, dit Duhaillan, que Charles VIII n'étoit pas fils de Charlotte de Savoie, mais qu'il avoit été supposé par Louis, qui l'eut d'une de ses maîtresses; que ce fut pour étouffer les troubles excités par le duc de Guyenne

son frère que Louis XI en usa ainsi, afin de lui ôter toute espérance. Le P. Mathieu, qui demanda à Duhaillan d'où il tenoit cette anecdote, rapportée dans la vie de Louis XI, reçut pour réponse de la part de Duhaillan : « Qu'il tenoit « cela de la bouche de ceux qui croyoient le « bien savoir, et qu'il a écrit plusieurs autres « choses de pareille conséquence sur la bonne « foi de la tradition. » Avec un pareil principe on peut hasarder tout ce qu'on veut ; on aura toujours un garant. Mais, en bonne foi, la caution est-elle recevable ? et que deviendroit l'histoire, s'il étoit permis d'en profaner ainsi le caractère ? Il faudroit en revenir à la pratique dont parle Sénèque : *Quis unquam ab historico juratorem exegit* (1).

---

(1) C'est apparemment sur la foi de Duhaillan que Guy Patin répète deux ou trois fois dans ses lettres à M. Falconnet que Louis XI avoit supposé un fils, qui fut Charles VIII, pour lui succéder.

PHÉLISE RENARD

ET

MARGUERITE DE SASSENAGE,

MAITRESSES DE LOUIS XI.

Phélise Renard et Marguerite de Sassenage ne doivent pas être confondues avec les autres femmes pour lesquelles Louis XI se déclara, par le seul penchant qu'il avoit pour le sexe. L'honneur qu'il fit à une fille née de la première, et à trois dont la seconde le rendit père, de les reconnoître et de prendre soin de leur établissement, est une preuve d'une considération particulière. Phélise ou Félice Renard étoit veuve (1) lorsqu'elle fut aimée de Louis, qui avoit à peine vingt ans. Il en eut une fille, nommée Gayette, qui étoit mariée à Charles de Sillons dès l'an 1460, c'est-à-dire avant que Louis fût monté sur le trône. La dot fut prisé

(1) Cette Phélise Renard n'étoit-elle point sœur, ou du moins parente de Louis Renard, seigneur du Chesne, qui épousa Laurence, bâtarde de Courtenai, fille naturelle de Jean, seigneur de Champagnelle, et de Jeanne de La Brosse? Susanne de Bourbon, fille de Marguerite de Sassenage, lui fit un legs par son testament.

sur la recette générale du Dauphiné. Pour Marguerite de Sassenage, elle étoit de la maison de ce nom, qui est une branche des anciens comtes de Lyon et de Forez. Par l'histoire généalogique de cette maison, que Nicolas Chorier a publiée (petit in-12, à Grenoble, 1669, pag. 360 et suiv.), on apprend que Marguerite étoit fille de Henri, troisième de ce nom, baron de Sassenage, gouverneur du Dauphiné sous Charles VI et sous Charles VII, mort à la bataille de Verneuil, en 1424, à l'âge de quarante ans, et d'Antoinette de Saluces, fille de Hugues, seigneur de Montiay, remariée en secondes noces avec Louis de Baume. Marguerite épousa, en 1438, Amblard de Beaumont, seigneur de Montfort; elle étoit veuve et encore jeune lorsque le dauphin obtint du roi la permission de se retirer pour quatre mois en Dauphiné: il abusa de cette permission, et y resta plusieurs années. Le rang considérable que tenoit la dame de Beaumont, sa naissance et les services de Henri de Sassenage, son père, la firent connoître au dauphin. Jeune, belle et d'un esprit délicat, amusant, fait pour plaire, Marguerite plut au dauphin: leurs liaisons devinrent intimes, leur commerce suivi. On rapporte qu'un astrologue que Louis entretenoit à ses gages ayant prédit la mort

d'une dame que le roi aimoit, et que la prédiction étant suivie de l'évènement, il donna ses ordres pour qu'on prît l'astrologue et qu'on le jetât par la fenêtre au signal qu'il en feroit. Le prophète paroissant en sa présence : « Toi « qui prétends être si habile homme, lui dit-il, « et qui prononces si hardiment sur le sort des « autres, apprends-moi un peu quel sera le tien, « et combien tu as encore de temps à vivre ? » Soit que l'astrologue eût été secrètement averti du dessein du roi, ou qu'il eût quelque connoissance particulière : « Sire, lui répondit-il, « sans témoigner de frayeur, je mourrai trois « jours avant votre majesté. » Après cette réponse, le roi n'eut garde de le faire jeter par la fenêtre : au contraire, il eut soin de ne le laisser manquer de rien. De quelle dame aimée du roi s'agit-il ici ? Est-ce de la belle Sassenage ? c'est ce que rien n'indique ; mais il paroît qu'elle fut celle à laquelle il s'attacha le plus long-temps : il en naquit trois filles : le sort de la mère nous est inconnu ; mais nous savons que ces trois filles furent mariées très avantageusement par Louis devenu roi. Jeanne fut légitimée par lettres du 25 février 1465, données à Orléans. Suivant l'auteur de la Chronique scandaleuse, page 100 de l'édition de 1620, elle fut fiancée, le mardi

2 novembre 1465, à Louis, bâtard de Bourbon (1), l'un des hommes les plus accomplis de son temps; et pour emprunter le langage d'un contemporain (Cabinet de Louis XI), *bon, gentil et loyal chevalier, lequel fit de bons, grands et agréables services au roi et à la couronne, et ne donna jamais à avarice une seule heure de repos pour dormir en son cœur.* Le mariage suivit les fiançailles, et le roi, pour gratifier les époux, érigea la seigneurie de Roussillon en comté. Dans la suite Louis, comte de Roussillon, fut fait amiral de France; il mourut le 19 janvier 1486. Sa veuve vécut fort longtemps depuis, fit son testament à Chinon le 7 mai 1515, et mourut fort âgée en 1519; elle fut inhumée dans une chapelle qu'elle avoit fondée aux cordeliers de Mirebeau. Elle eut un fils, Charles de Bourbon, comte de Roussillon, mort sans postérité, et deux filles, Susanne, mariée en premières noces à Jean de Chabannes, comte de Dammartin, et en secondes noces à Claude, seigneur de Boulanvilliers; et Anne, dame de

---

(1) Fils naturel de Charles I, duc de Bourbon, et de Jeanne de Burnan, légitimée de Bourbon par lettres-patentes de 1463. *Voy.* sur Louis de Bourbon, Anselme, nouvelle édit., tom. 1, p. 308. Il y a un détail curieux.

Mirebeau, mariée à Jean, baron d'Arpajon (1). Marie, seconde fille de Marguerite de Sassenage, fut mariée par contrat passé à Chartres, au mois de juin 1467, à Aymar de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier ; elle eut trente mille écus d'or en dot, et Louis XI ordonna, par ses lettres (2) patentes du 11 juillet 1467, qu'elle porteroit les armes de France, à la différence d'une barre d'or de gauche à droite. Elle mourut en couche d'un fils ; ce fut Jean de Poitiers, seigneur de Serignaus, vers l'an 1493. Isabeau, sœur de Jeanne et de Marie, épousa Louis de Saint-Priest, et fut mère de Jeanne de Saint-Priest, qui fut mariée, en 1488, à Soffrey Alle-

(1) *Voy.* Anselme, tom. 1, nouvelle édit., p. 509.

(2) Ces lettres se trouvent dans le *Cabinet de Louis XI*, publié par Tristan l'Hermite de Soliers, en 1661. C'est ainsi que Louis XI s'explique : « Comme puis n'a guères nous avons « traité et accordé le mariage de notre très chère et amée fille « naturelle *Marie*, avec notre très cher et féal cousin *Aymar de* « *Poictiers*, sieur de Saint-Vallier. Parquoi seroit bien expé- « dient d'ordonner les armes qu'il nous plaira que notredite « fille porte. Savoir faisons, que Nous *accertenez que ladite* « *Marie est véritablement notre fille naturelle*, voulant ho- « norer elle et sa postérité, et qu'elle jouisse des honneurs et « prérogatives qu'aux enfants naturels des princes appartien- « nent ; pour l'amour et singulière affection que nous avons en « elle, avons voulu et ordonné, etc » *Cabinet de Louis XI*, pag 121.

mand, lieutenant-général de Dauphiné, en 1502, suivant Allard, dans la généalogie de cette maison.

LA GIGONNE ET LA PASSEFILON,

MAITRESSES DE LOUIS XI.

L'HISTOIRE indique plusieurs autres belles personnes, les unes filles, les autres mariées ou veuves, auxquelles Louis ne fut ni si attaché, ni si affectionné qu'à Félice Renard et à Marguerite de Sassenage : Huguette de Jacquelin a passé pour l'une des plus belles. *C'étoit*, disent MM. Dupuy dans leurs manuscrits, *une fille tout-à-fait charmante.* Elle étoit de Dijon, et lorsque le prince d'Orange eut rendu le roi maître du duché de Bourgogne, il fit venir aussitôt à la cour la belle Huguette. A son retour de Lyon, où il avoit passé six mois, pour être à portée d'y examiner de plus près la face que prenoient (1) les affaires du duc de Bourgogne, il amena avec lui deux femmes, l'une nommée

(1) Quelque temps avant la journée de Nanci, où le duc de Bourgogne fut tué le 5 janvier 1476.

la Gigonne (1), veuve d'un marchand de Lyon, l'autre nommée la Passefilon, femme d'un autre marchand, nommé Antoine Bourcier. Pour la récompense des amusements qu'elles lui avoient procurés, et pour *l'honnêteté* (2) *de ces deux femmes*, dit Jean de Troyes (3), il leur fit beaucoup de bien ; il maria la Gigonne à un jeune Parisien nommé Geoffroy de Caulers, auquel il donna *argent et office*. Le mari de la Passefilon eut une charge de conseiller de la chambre des comptes ; ce fut celle de Jean de Rheillac, qu'on en dépouilla pour la donner à Antoine Bourcier. Il faut lire ces choses dans les auteurs contemporains ; on y verra la manière de penser singulière de Louis XI, qui joignoit à tous ses déréglements des pratiques de dévotion auxquelles il se livroit d'autant plus volontiers,

---

(1) Il a plu à l'auteur des Galanteries des rois de France d'en faire la femme d'un gentilhomme picard, seigneur de *Gigon*, près d'Amiens.

(2) Par HONNÊTETÉ, il faut entendre une figure agréable et une taille bien prise, soutenue d'un esprit bien tourné, vif, poli et amusant, et de ces graces qui forment ce qu'on appelle *le don de plaire*. C'est dans ce sens que l'abbé de Brantôme dit si souvent *une belle et honnête dame*.

(3) Page 302, sous l'an 1476, et joint à Monstrelet, sous le titre de *Chronique nouvellement additionnée*, sous la même année, fol. 58 recto.

qu'elles ne l'empêchoient pas de s'abandonner à ses plaisirs. Tandis que ce prince donnoit d'un côté des ordres pour qu'on lui amenât à point nommé les femmes qui lui plaisoient, d'un autre il en donnoit pour les vœux et les pèlerinages qu'il vouloit faire. Il alloit rendre graces de l'heureux état de ses affaires, et de la mort du duc de Bourgogne, à Notre-Dame de Behuart, et autres saints lieux; envoyoit de l'argent aux églises où est révérée la Vierge Marie, et se faisoit amener de Lyon à Orléans, et d'Orléans à Paris, la Gigonne et la Passefilon; marioit l'une et adoucissoit le sort du mari de l'autre, en lui donnant des richesses et des charges qu'il ôtoit à ceux qui les avoient légitimement acquises.

On peut joindre aux deux Lyonnaises, desquelles nous venons de parler, la femme de Jean Le Bon; elle étoit née à Mantes, et avoit fait le plaisir du roi pendant quelque temps. Louis la maria à ce Jean Le Bon, natif du pays de Galles, qui entreprit, à la sollicitation, disoit-il, du duc de Bourgogne, d'empoisonner le dauphin. Il fut découvert et arrêté; il avoua son crime, et fut condamné à avoir la tête coupée. Avant l'exécution, le prévôt lui demanda s'il n'avoit plus rien à dire. Il déclara « qu'il ne

« lui restoit qu'à supplier le roi d'avoir pitié de « sa femme et de ses enfants. » Sur quoi on lui donna le choix, ou d'avoir la tête tranchée, ou les yeux crevés : il préféra ce dernier parti. On lui creva les yeux (1), et il fut rendu à sa femme, à laquelle le roi conserva pendant sa vie la pension qu'il avoit accordée à son mari (2).

ANNE DE FRANCE, RÉGENTE,

ET LOUIS XII.

ANNE de France, sœur de Charles VIII, fille aînée de Louis XI, naquit en 1461. Quoique cette princesse n'ait été long-temps que dame de Beaujeu, et depuis duchesse de Bourbon, elle mérite cependant de paroître entre celles qui ont monté sur le trône, ayant été jugée digne de le

(1) Il paroît que sous le règne de Louis XI les peines n'étoient point fixées. Les juges en étoient les arbitres. La plus fréquente étoit celle d'être cousu dans un sac et jeté dans l'eau; les coupables étoient écartelés, noyés, pendus, ou seulement étranglés en prison, décapités, soit nobles, soit roturiers, attachés sur une roue, fustigés, essorillés, etc. suivant que les juges en ordonnoient. Le Bon eut par grace les yeux crevés.

(2) Chronique de Louis XI, p. 307, et dans celle jointe à Monstrelet, fol. 59 recto.

soutenir par le prince le plus éclairé de son temps. La nature avoit beaucoup fait en sa faveur; et si l'histoire vante sa beauté, elle parle très avantageusement de son esprit et de ses talents politiques. On peut même dire qu'elle se démêla plus adroitement que Louis XI des embarras où elle se trouva pendant l'administration qu'elle eut de l'état et de la personne du roi son frère. Moins fière, moins violente, plus sage même, et d'une conduite plus suivie et moins capricieuse que le roi son père, elle vint à bout de la politique raffinée du comte de Dunois (1) et de celle du duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, et des ennemis secrets ou découverts de l'élévation où elle se trouva. Capable de ressentiment, puisqu'elle étoit femme et princesse, elle sut quelquefois le sacrifier à propos. L'ambition fut son défaut le plus remarquable : tout cédoit en elle à la passion de gouverner. Brantôme en a fait un portrait dont les couleurs forment un tableau qui n'est point flatté. Leur réunion plaira sans doute davantage que celles que la réflexion pourroit nous fournir. Il avoit encore la princesse pres-

(1) François d'Orléans, comte de Dunois, de Longueville, etc., fils unique de Jean, *bâtard* d'Orléans, mort le 25 novembre 1491, père de François d'Orléans II du nom, premier duc de Longueville, érigée en duché, en sa faveur, en 1505.

que sous les yeux par les récits que lui faisoient ceux qui l'avoient connue. « Anne, dit-il, étoit « fine femme et déliée, s'il en fut oncques, vraie « image en tout du feu roi Louis son père ; vin- « dicative, trinquate (1), corrompue, pleine de « dissimulation et grande hypocrisie, qui pour « son ambition se masquoit et se déguisoit en « toutes sortes. Splendide et magnifique, elle « avoit bien aussi de grandes bontés à l'endroit « des personnes qu'elle aimoit et prenoit en sa « main, fort spirituelle et assez bonne. » Il ne faut pas séparer cette dernière qualité d'avec les autres, pour bien l'apprécier. Elle ne faisoit que naître lorsque son mariage avec Nicolas d'Anjou-Calabre, marquis du Pont-à-Mousson, fut négocié. C'est ce que l'on apprend d'une commission de René, roi de Sicile, aïeul de ce prince, datée du 27 novembre 1461, adressée au comte de Mortain, Charles d'Anjou, depuis comte du Maine son frère, et Ferry de Lorraine, comte de Vaudemont son gendre. Les frères de Sainte-Marthe, qui parlent de cette commission, disent que la princesse Anne fut fiancée en 1471 ; mais on la trouve avec la qualité de *marquise du*

(1) *Trinquate*, fausse, double, rusée ; ce qu'on appelle dans quelques provinces, et à Paris, *trigaud*. Les Italiens disent TRINCATO ; d'où Brantôme a formé son *trinquate* ou *trincate*.

Pont dans des lettres-patentes du mois de mars 1470, par lesquelles le roi son père lui donna le vicomté de Thouars. Ce mariage ne se fit pas, le marquis du Pont s'étant rendu aux invitations de Charles, duc de Bourgogne, dit *le Téméraire*, qui lui offroit la princesse Marie, sa fille unique : il l'eût épousée s'il ne fût pas mort pendant qu'on faisoit les préparatifs de ses noces, en 1473. Anne fut donc accordée de nouveau avec Pierre de Bourbon, cadet de sa maison, et frère de Jean II, duc de Bourbon. Pierre n'étoit que sire (1) de Beaujeu ; et le mariage se fit en 1474. On trouva extraordinaire que le roi eût donné sa fille aînée au sire de Beaujeu, et qu'ayant pris le parti de la donner à un prince, il n'eût pas préféré, comme il l'eût pu, le duc de Bourbon à son cadet. Mais le roi

(1) De toutes les qualités, celle de *sire* d'une terre est la moindre ; elle revient à celle de *seigneur*. *Sire* de *Beaujeu*, *sire* d'*Imbercourt*, *sire* de *Joinville*, *sire* de *Noailles*, etc. Les bourgeois notables ayant pris dans la suite le même titre, joint à leur nom de famille ou de baptême, SIRE *Jacques*, SIRE *Pierre*, ce qui se pratiquoit il n'y a pas encore long-temps parmi les échevins des villes, la noblesse quitta ce titre pour celui de *seigneur*, joint au nom de la terre ; et il ne nous est resté que deux ou trois terres avec le titre de *sirerie*, que la modestie des anciens possesseurs leur a fait conserver. Sire du grec moderne Κὺρος, *dominus*. Le titre de SIEUR en vient.

croyoit n'avoir rien à craindre du puîné de Bourbon, qui n'avoit à la cour ni le rang de son frère, ni ses grands établissements ; et il se détermina par la raison qui eût été un obstacle pour un autre que lui. D'autres (Pasquier, liv. 6 de ses Recherches, chap. 11) ont prétendu que, par cette alliance, Louis XI avoit eu dessein de faire passer les grands biens de la maison de Bourbon dans la maison de France régnante. Jean, duc de Bourbon, frère aîné de Pierre de Beaujeu, n'avoit point d'enfants, quoiqu'il fût marié depuis dix-huit ans, et il y avoit peu d'apparence qu'il en eût. Son puîné, qui étoit dans une sorte d'indigence pour un prince, étoit donc son unique héritier. Le roi, en accordant à Anne sa fille *cent mille écus* en dot, ce qui étoit, est-il dit dans le contrat, la dot accoutumée des filles de France, fit stipuler qu'en ce qui le regardoit, « le futur consentoit que tous « les duchés, comtés et vicomtés, et autres terres « lors étant dans la maison de Bourbon, les- « quelles, tant par l'ancien apanage, que par « le traité de mariage de Jean (duc de Bourbon) « son frère, avec dame Jeanne de France (fille « de Charles VII), et aussi par le traité de Jean, « comte de Clermont, son aïeul, avec dame « Marie de Berri (fille de Jean, duc de Berri,

« frère de Charles VI), et par autres traités de
« ses prédécesseurs, ont été mises comme en apa-
« nage, et qui doivent retourner à la couronne,
« retournent au roi et à ses successeurs, en cas
« de mort du futur sans hoirs mâles, procréés
« de son corps en loyal mariage ; moyennant
« quoi le roi lui a accordé (à Pierre de Beaujeu
« son gendre), que par le trépas dudit Jean son
« frère, lui Pierre, et ses hoirs mâles, puissent
« succéder en toutes les terres et seigneuries de
« la maison de Bourbon, sans préjudice du
« douaire constitué par Jean de Bourbon à
« Jeanne de France, ni pareillement aux autres
« conventions matrimoniales, apposées en faveur
« des mâles, descendants du mariage de Jean
« second et de dame Jeanne de France. » Telles furent les clauses du contrat de mariage du sire de Beaujeu et d'Anne de France : elles donnèrent lieu dans la suite à de grandes contestations, dont nous parlerons dans l'histoire de Louise d'Angoulême, mère de François I. Pour assurer d'autant plus l'effet de ces clauses, Louis XI ne fut point présent au contrat, afin d'écarter le soupçon de violence et de consentement forcé. Il se peut faire que le roi eût le motif d'intérêt qu'on lui attribue ; mais il paroît recherché et l'effet bien douteux, et le premier motif est

bien aussi digne de sa politique. Le duc de Bourbon lui étoit suspect, comme ayant pris beaucoup de part à la guerre du bien public. Il étoit ambitieux, brave de sa personne, et ne manquoit pas de génie; mais il s'en croyoit encore plus qu'il n'en avoit. Pierre de Beaujeu, d'un caractère plus doux, plus aisé à conduire, se croyoit au contraire moins d'esprit qu'il n'en avoit en effet. Sa défiance faisoit disparoître ses talents; et, dans les affaires où il eût pu briller en chef, il se contentoit d'exécuter les idées des autres, moins sensible à la gloire qu'au plaisir de bien faire. C'étoit le moyen de se faire aimer du roi, qui n'estimoit rien tant que la soumission dans les grands. « *Je hais*, disoit-il, ceux « de Bourgogne (1), à cause de leur humeur « altière; *j'aime* Charles d'Artois, parcequ'il « ne tient rien de l'arrogance de ses prédécesseurs; mais *j'aime bien* ceux de Bourbon, à

---

(1) Façon de parler du temps, pour dire : *Les princes de la maison de Bourgogne.* On disoit encore sous Henri IV, *ceux de Guise.*

« Le roi François ne faillit point,
« Quand il prédit que CEUX DE GUISE
« Mettroient ses enfants en pourpoint,
« Et tous ses sujets en chemise.

« cause de leur douceur et de leur soumission. »
Le mariage du sire de Beaujeu, en lui donnant à la cour un rang plus considérable, ne changea en rien sa manière de penser : il donna même à la princesse un ascendant qui confirma l'inclination que le roi avoit pour lui. Louis XI, sur les dernières années de sa vie, et dans le temps que sa défiance étoit au comble, fit Pierre de Beaujeu lieutenant-général de l'État. Dans sa dernière maladie au Plessis-les-Tours, il donna au prince et à sa fille de nouveaux témoignages d'affection, par la liberté qu'ils eurent presque seuls de voir le roi. Laissons dire la chose à Philippe de Commines. Après avoir parlé des justes motifs de crainte que devoit avoir le roi, il ajoute (sous l'an 1482, chap. 7, liv. 6) : « Il n'entroit guères « de gens dedans le Plessis-du-Parc, qui étoit « le lieu où il se tenoit, exceptés gens domesti- « ques et les archers, dont avoit quatre cents, « qui en bon ordre faisoient tous les jours le « guet, et se pourmenoient par la place, et gar- « doient la porte. Nul seigneur, ne grand per- « sonnage, ne logeoit dedans, ne n'y entroit « guères compagnie de grands seigneurs ; nul « n'y venoit que monseigneur de Beaujeu, de « présent duc de Bourbon. » Après la conclusion du mariage du dauphin son fils avec Margue-

rite de Flandre (1), il chargea monsieur et madame de Beaujeu de recevoir la princesse. Ils firent l'un et l'autre les honneurs de la cour. Personne ne l'entendoit mieux qu'Anne, aussi spirituelle que magnifique. Enfin, dans sa dernière maladie, Louis, qui avoit tant redouté la mort, voyant qu'elle étoit inévitable, envoya chercher son gendre, le chargea de lui amener le dauphin, qui étoit à Amboise, le lui recommanda, et tous ceux du service desquels il étoit satisfait. Par son testament, le roi avoit établi sa fille Anne gouvernante du royaume et tutrice de la personne du roi Charles VIII son frère. Ce prince étoit déjà sur sa quatorzième année; et, d'après l'ordonnance de Charles V, il eût pu être déclaré majeur, si son tempérament, extrêmement foible, l'eût permis, ou plutôt si l'on n'eût pas encore été dans l'opinion que le règlement de la majorité des rois exigeoit la quatorzième année complète; ce qui a duré jusqu'au règne de Charles IX, que le chancelier de l'Hospital fit connoître que, dans les cas favorables,

(1) Ou d'Autriche, fille unique de Marie de Bourgogne, et de Maximilien d'Autriche. Ce mariage n'eut point d'exécution, et la princesse fut renvoyée par Charles VIII, qui lui préféra Anne, héritière de Bretagne, de laquelle nous parlerons.

tels que la majorité, l'année commencée étoit réputée accomplie (1). Madame de Beaujeu avoit besoin de toute sa fermeté et de toute son adresse pour conserver la qualité que le roi son père lui avoit donnée par son testament. Cette qualité ne différoit en rien d'une véritable régence (2) ; et c'étoit la première fois qu'on eût vu une *fille de France* régente. On en avoit contesté le titre à *la mère* de saint Louis, à la reine, femme de Charles VI, pendant la démence du roi. Quelle apparence que les princes du sang vissent tranquillement madame de Beaujeu jouir d'un privilège qu'ils croyoient inséparablement attaché à leur rang ? Elle avoit deux rivaux à combattre ; Louis, duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, et Jean, deuxième du nom, duc de Bourbon, aîné de sa maison, et du comte de Beaujeu son frère. Si ces deux princes eussent pu se réunir d'intérêt, la comtesse de Beaujeu eût infailliblement succombé. La cour et le peuple même n'étoient pas pour elle. On étoit fatigué du joug dur et pesant de Louis XI, qu'on avoit d'autant plus haï qu'on l'avoit appréhendé ;

(1) Ce fut un moyen qui tira Catherine de Médicis de l'embarras où elle se trouvoit avec le roi de Navarre et les Guises.

(2) Sur les droits de régence, *voy.* les Annales de Belleforêt, tome 2, liv. 5, sous Charles VIII, fol. 1294, 1295.

et l'on publioit tout haut qu'il étoit extraordinaire de voir un souverain prétendre régner après sa mort, et imposer des lois contraires aux maximes de l'État. Anne, à force de caresses, et employant les mêmes ressorts dont Louis s'étoit si adroitement servi, sut se faire des créatures et un parti. Celui du duc d'Orléans n'étant pas le même que celui du duc de Bourbon manqua de force, et l'un affoiblit l'autre. Le premier prince du sang avoit son rang pour lui; mais lui-même étoit encore mineur et en tutelle. Le duc d'Orléans, né en 1463 (1), n'avoit encore que vingt ans. Comment donner, disoit-on, la tutelle du roi à un prince qui étoit lui-même en tutelle? Cela impliquoit contradiction, et étoit contre le droit commun. A l'égard du duc de Bourbon, il n'étoit pas naturel de lui accorder un honneur que le premier prince du sang et l'héritier présomptif ne pouvoit obtenir. C'eût été la matière d'une discorde inévitable parmi les princes. Anne ajouta les caresses et les faveurs pour venir à bout de Jean de Bourbon, qui, se voyant écarté par le duc d'Orléans, aima mieux prendre le parti de la princesse, que de céder au duc. Elle avoit promis à Jean de Bourbon la place de con-

---

(1) Ceux qui le font alors âgé de vingt-quatre ans se trompent.

nétable, à laquelle il aspiroit depuis long-temps. A cette condition, il consentit et obligea le duc d'Orléans d'acquiescer à la proposition que fit madame de Beaujeu, de soumettre ses droits, et le jugement d'une contestation si importante, à la décision des États. Elle se contenta de demander le *provisoire*, et d'être maintenue dans l'administration des affaires, jusqu'à ce que les États eussent prononcé. On ne pouvoit prendre une voie plus sûre pour se rendre la cour et les peuples favorables. Quant à la provision que demandoit la princesse, rien ne paroissoit plus juste que de lui conserver un titre que lui avoit déféré le testament du roi son père, à la mémoire duquel on ne pouvoit refuser cet égard. Anne fit donc distribuer un écrit public, où elle détailla tous ses moyens, et se concilia les esprits avec une adresse qui caractérise un génie supérieur et délicat. Un moderne, qui prétend avoir eu ce manifeste sous les yeux, en fait honneur au célèbre Martial d'Auvergne, auteur des *Arrêts d'Amour* (1), commenté fort sérieusement par

---

(1) Il en a paru une nouvelle édition en 1731, Amsterdam, *in*-12. C'est sans doute la meilleure et la plus complète. On la doit à l'abbé Lenglet Dufresnoy. Il se trompe lorsqu'il dit dans son avertissement *que Martial d'Auvergne est le seul, avec Guillaume Coquillard, official de Reims, et poëte cé-*

le jurisconsulte Benoît de Court. Il rapporte, à son ordinaire, bien des choses intéressantes sur Martial d'Auvergne, et la confiance dont l'honoroit, selon lui, madame de Beaujeu : mais comme tout ce qu'il dit en cette occasion a besoin de preuves, de même que dans beaucoup d'autres, on fera de sa conjecture tel cas qu'on voudra. Cependant il y a beaucoup d'apparence que *Martial d'Auvergne* ou *de Paris*, procureur au parlement, et notaire au châtelet, n'étoit guère en état d'avoir la confiance d'une princesse comme Anne de Beaujeu, ayant la tête aussi foible qu'il l'avoit. Dès l'an 1466, il s'étoit jeté par une fenêtre (1) au mois de juin, au temps, dit Jean de Troyes (2), *que les fèves florissent*

---

lèbre, qui ait rapproché dans ses ARRÊTS D'AMOUR, *le système amoureux de la jurisprudence du barreau.* Nous avons du jurisconsulte Étienne Forcadel un livre intitulé : CUPIDO JURISPERITUS, *l'amour jurisconsulte*, où une infinité de questions d'amour sont taitées avec l'appareil le plus sérieux de la jurisprudence. Ce livre *in*-4°, contenant 124 pages, fut imprimé en très beaux caractères à Lyon, chez Jean de Tournes, en 1553. Le SYLVA NUPTIALIS de NEVISANUS est encore un livre où l'on a réuni l'amour et la jurisprudence.

(1) *Voyez* la Chronique scandaleuse, sous l'an 1466, pag. 117.

(2) Au mois de juin que les fèves florissent et deviennent bonnes, il y eut un *jeune homme* nommé *Martial d'Auvergne*, procureur en la cour de parlement, (les procureurs

et deviennent bonnes. Il n'en mourut pas; mais, suivant Varillas (1), qui lui attribue le manifeste de madame de Beaujeu, il périt par un évènement semblable, et se jeta dans l'eau, où il se noya en 1508. Tout cela suppose une cervelle bien foible, et plus propre à la composition des

---

alors étoient presque tous lettrés et gradués) et notaire au châtelet de Paris, lequel, après qu'il eut été marié trois semaines avec une des filles de Me Jacques Fournier, conseiller du roi en sa cour de parlement, perdit son entendement, en telle manière, que le jour de monseigneur saint Jehan-Baptiste, environ neuf heures du matin, une telle frénésie le print, qu'il se jeta par la fenêtre de sa chambre en la rue; et se rompit une cuisse, et froissa tout le corps, et fut en grand dangier de mourir. J. de Troyes, *loc. cit.*

(1) Ce que dit Varillas dans la préface de son Histoire de Charles VIII est curieux, et mérite d'être lu. L'auteur dit qu'il *ignore* par quelle intrigue Martial d'Auvergne s'étoit insinué dans la confidence de la comtesse de Beaujeu; mais, ajoute-t-il, il est constant qu'elle se servoit de lui dans toutes les affaires importantes où elle crut avoir besoin d'appuyer son administration par l'autorité du premier parlement du royaume. L'historien auroit bien dû en donner quelque preuve. Suivant Varillas, les *Arrêts d'amour* sont autant d'anecdotes galantes de son temps, et une critique fine des grands, et en particulier des *amours du duc de Bourbon.* Cette idée est neuve, mais est-elle vraie? et sur quoi est-elle fondée? Il ajoute à l'éloge de l'auteur des Arrêts d'amour: *Sa mort ne répondit pas à sa vie*, puisqu'il tomba malade d'une fièvre chaude en un âge *qui n'étoit pas fort avancé.* Il demeuroit au Marché-Neuf; la Seine mouilloit le bas de sa maison. *Il fut, le* 13 *du mois de mai* 1508, tellement transporté des ardeurs de son mal, qu'il

Arrêts d'amour, qu'à celle de pièces politiques de la nature de celle dont il s'agit. Il est vrai que Martial d'Auvergne, dont nous avons aussi une *Vie de Charles VII*, en vers français, sous le titre singulier des *Vigiles de la mort du roi Charles VII, à neuf psaumes et neuf leçons*, passoit pour l'écrivain le plus élégant et le plus pur de son temps. Quoi qu'il en soit, les États s'assemblèrent à Tours; et le roi déclara, en les convoquant, qu'il entendoit se servir des conseils de sa sœur. La princesse prit l'administration des affaires sans contradiction. Ces commencements décidèrent de la suite. Anne établit son pouvoir, et se vit bientôt en état d'obtenir la décision telle qu'elle la demandoit. L'ou-

---

ouvrit la fenêtre et se jeta dans la rivière. Il fut noyé. On le retira de l'eau, et on l'enterra dans l'église de Saint-Germain-le-Vieux sa paroisse. On lui dressa une magnifique épitaphe, qui fut conservée jusqu'à l'année 1617, que l'épitaphe fut ôtée, pour faire des réparations, sans qu'on l'ait replacée. Varillas, dans son avertissement ou préface de l'Histoire de Charles VIII, pag. 1 et suivantes. Il cite en marge les recherches manuscrites de feu M. Henri. *Nota.* Martial d'Auvergne, procureur au parlement, et notaire au châtelet, et marié, suivant l'auteur de la *Chronique scandaleuse*, en 1466, devoit avoir vingt-sept à vingt-huit ans, qui, joints à quarante-deux ans qui s'écoulèrent depuis 1466 jusqu'en 1508, donnent soixante-dix ans; ainsi on ne sauroit dire qu'il mourut n'étant pas fort avancé en âge, s'il est mort en 1508. M. le président Hainault fixe la mort de Martial d'Auvergne en 1490.

verture des États se fit à Tours en 1484, malgré les oppositions du duc d'Orléans. Le duc de Bourbon s'y désista de sa poursuite. Sa belle-sœur, Anne de Beaujeu, y fut confirmée dans l'administration des affaires, et on lui accorda même un présent de quatre millions. Il fut statué qu'il y auroit un conseil étroit d'administration, composé de douze personnes, auquel assisteroient les princes du sang; le duc d'Orléans, en qualité de président; le comte d'Angoulême; Jean de Bourbon, devenu connétable; Pierre de Beaujeu son frère, époux d'Anne; et le comte de Dunois, chef de sa maison, fils du célèbre Dunois. On peut dire que madame de Beaujeu fit voir dans cette occasion toute la force de son esprit, et les talents de la politique la plus consommée. On ne peut lui reprocher qu'une faute, où la jeta la passion de régner sous le nom du jeune roi. Elle se mit en tête d'opposer au duc d'Orléans et à sa faction un homme déjà connu dans l'Europe par sa réputation, et qu'elle pût charger de ses intérêts à la tête des armées, s'il en étoit besoin. Pour cela, elle choisit René, duc de Lorraine, auquel les victoires de Murat et de Nancy, sur le duc de Bourgogne, avoient donné une réputation extraordinaire, et au fond plus grande qu'il ne la méritoit. Les Vénitiens

l'avoient engagé à commander leurs troupes contre les Milanais et les Florentins, et lui payoient une pension plus considérable que n'en avoit encore eu aucun général à leur service. Anne l'attira en France, en lui promettant de lui faire encore une condition plus avantageuse : il obtint même de madame de Beaujeu la mouvance du Barrois, qui fut détaché de la Champagne. Flatté de la facilité extraordinaire qu'il trouvoit à la cour de France, il porta ses prétentions jusqu'à demander la Provence, comme ayant fait partie des terres de la maison d'Anjou. Il l'eût même obtenue de madame de Beaujeu et du duc de Bourbon, si le roi, tout jeune qu'il étoit, n'eût pas déclaré hautement qu'il ne consentiroit jamais qu'on détachât de la monarchie une de ses plus belles provinces ; preuve bien évidente et bien remarquable du péril que court le bien de l'État, lorsque le souverain en confie les intérêts aux passions des autres, quels qu'ils puissent être. Anne avoit contre elle son sexe, la mémoire du roi son père, qui n'étoit rien moins que chérie des grands, qui l'avoient toujours craint, et ne l'avoient jamais aimé ; le premier prince du sang, d'une branche adorée de la France ; un exemple nouveau à donner de la régence déférée sous le nom d'administration

à une fille de France ; et la foiblesse de tempérament du jeune roi, qui faisoit regarder le duc d'Orléans comme successeur nécessaire, et prêt à monter sur le trône. Enfin, elle avoit à appréhender l'adroite politique du comte de Dunois, qui passoit pour le négociateur le plus intelligent de son temps. Elle écarta tous ces obstacles ; et il ne lui en coûta que beaucoup de modération et l'épée de connétable, qu'elle donna au duc de Bourbon son beau-frère. Pour se faire aimer des peuples, et donner des espérances d'une administration fondée sur des principes de douceur et d'équité, entièrement opposés à ceux de Louis XI, elle sacrifia à l'indignation des grands et aux murmures des Français ceux qui en avoient été les principaux objets. C'étoient *Olivier Le Daim*, ou *le Diable flamand*, qui, de barbier de Louis XI, étoit devenu son principal favori, et le ministre aveugle de ses volontés les moins justes ; un certain *Daniel*, valet de Le Daim, et *Jean Doyac*, Auvergnat de basse naissance, qui étoit devenu l'horreur de sa patrie, en qualité de gouverneur d'Auvergne, et, dans sa faveur, le plus insolent de tous les hommes. Le Daim et son valet, condamnés par arrêt du parlement, à la poursuite du procureur-général, furent l'un et l'autre pendus ; et Jean Doyac, après avoir été fustigé

dans tous les carrefours de Paris, eut une oreille coupée (1) en cette ville, et la langue percée d'un fer chaud; ensuite il fut conduit à Montferrand, où il étoit né, et y eut l'autre oreille coupée, après y avoir été de nouveau fustigé. Les biens des trois coupables furent confisqués au profit du roi. L'historien Gaguin fit contre les deux premiers des vers (2) qu'on lit dans son

(1) Cette sorte de peine est très ancienne en France. César en parle au commencement du septième livre de la guerre des Gaules. *Vercingetorix*, voulant armer contre les Romains, joignit, dit César, l'activité à la sévérité, *magnitudine supplicii dubitantes cogit; nam majore commisso delicto, igne atque omnibus tormentis necat; leviore de caus̃d* AURIBUS DESECTIS. On coupoit les oreilles pour les délits de moindre conséquence. *De bello Gall.* lib. 7, p 153 de la petite édition d'Elzevir. Aimoin, *lib.* 3, *cap.* 43, rapporte qu'un *serf* domanial eut les oreilles coupées pour s'être sauvé. La coutume d'Anjou, art. 148, et l'édit du roi Louis XII, art. 90 et 92, parlent des *essorillés*. Voyez Ragueau, au mot ESSORILLÉ; Favin, Hist. de Navarre, p. 79, vers le milieu, dans l'ordonnance de Philippe le Bel sur les duels, art. 2 des *Cris* ou proclamation du hérant, et 787; les Plaidoyers d'Expilly, plaid. 25, p. 264 et suiv. où tout ce qu'on peut dire est rassemblé par ce savant magistrat, qui remarque, d'après Imbert, que la marque d'un fer chaud, prise des Italiens, a succédé à l'essorillement.

(2) Comme Gaguin peut n'être pas entre les mains de tous les lecteurs, voici l'extrait de sa pièce, laquelle se trouve au fol. 191 de l'édit. in-8° de 1511, qui est la seconde.

Sunt sua criminibus ridentia tempora TONSOR...
Te natura humilem cùm mater flandra tulisset,

histoire, qui, en étalant leurs crimes, font voir l'indignation des honnêtes gens contre eux. Le Daim fut convaincu d'une action qui seule méritoit au moins le supplice auquel il fut condamné. Un gentilhomme, prisonnier d'État, avoit épousé, peu de temps avant sa prison, une femme jeune et d'une beauté accomplie. Le Daim, auprès duquel elle sollicita la délivrance de son mari, en devint amoureux, et exigea, pour prix de la liberté du prisonnier, les dernières faveurs de la femme. Elle résista : mais le gentilhomme ayant été le premier à la déterminer à son deshonneur, Le Daim obtint ce qu'il demandoit; mais, étant satisfait, il craignit le ressentiment du roi

---

Arte unâ noras radere Cæsariem.
Hunc talem et servum te sæpe Lutetia vidit...
. . . .
Raptus ad excelsam Lodoici *principis aulam*,
Mox Erebi furias moribus antevenis.
Et crinem huic tondens, dum suffers lingere ficos,
Par ducibus, regi, Regulus alter eras.
Quid tibi non licuit, soboles ô dira Neronis!
Nemo non vixit, te referente, reus.
Nemo Dei sacra, censuram nemo regebat.
Grandia qui renuit promere dona tibi,
Protinus (*) auxilium, *vel mors, vel mulcta negantem*
Pressit; eras judex, lictor, et exitium.
Te, Daniel, te, dira Cohors, te, MEMMIUS *odit.*
Et scelerum autorem damnat, et insequitur.

(*) Leg. *Exilium.*

s'il exécutoit sa promesse, et envoya Daniel son valet, qui, au lieu d'ouvrir les prisons au gentilhomme déshonoré, l'étrangla. La veuve fut obligée d'étouffer sa douleur pendant le règne de Louis XI et la faveur de Le Daim; mais après sa mort elle se plaignit, et obtint, avec les autres ennemis de ce scélérat, la vengeance qui lui étoit due. Les peuples applaudirent extraordinairement aux supplices de ces trois hommes qui les avoient si long-temps opprimés; et la princesse Anne, comparée à Louis XI, fut regardée comme l'ange tutélaire de la nation.

Le seigneur d'Urfé (1) et Poncet de La Rivière (2), disgraciés sous le feu roi, et rappelés par son successeur, ne donnèrent pas de moins belles espérances. Anne, en le rappelant à la cour, et donnant à d'Urfé la charge de grand

---

(1) D'Urfé dont il s'agit ici est Pierre d'Urfé, frère de Paillard d'Urfé, mort le 10 octobre 1508. Sur lequel *voy.* Comines et Anselme, Généalogie d'*Urfé*, t. 8, pag. 497 de la nouvelle édition. Pierre étoit bisaïeul d'Honoré d'Urfé, auteur de l'*Astrée*.

(2) *Poncet de La Rivière* avoit assisté, suivant d'Argentré, au couronnement de Charles VIII en 1483. Il étoit fils de Jacques de La Rivière, bailli de Nivernais, qui fut fait chevalier au siège de Rouen en 1419, et neveu de Jean de La Rivière, chancelier du duc de Bretagne, le plus grand légiste de son temps, et, comme l'appelle d'Argentré, *magister terræ*

écuyer, et à Rivière la mairie (1) de Bordeaux, se faisoit un puissant appui dans les États; c'étoit son premier objet, et cela n'échappa point à la cour ; mais le public moins éclairé n'envisagea que la réputation de probité et le mérite distingué des deux hommes odieux au feu roi par ces mêmes raisons. Louis XI avoit fait des dons immenses aux églises, sur-tout les dernières années de sa vie, et dans le temps que la crainte de la mort avoit le plus affoibli son esprit naturellement superstitieux. Ils étoient tels qu'ils étoient devenus à charge à l'État. On murmuroit hautement de cette prodigalité (2) qui entraînoit une injustice manifeste, puisque ce

---

in legibus. Bureau de La Rivière, chambellan de Charles V et du conseil de Charles VI, étoit un des aïeux de Poncet de La Rivière.

(1) Occupée alors et long-temps depuis par les personnes de la plus haute distinction. Le célèbre Michel de Montagne, élu maire de Bordeaux en 1581, succédoit au maréchal de Biron, et eut pour successeur le maréchal de Matignon.

(2) En voici un exemple : étant allé en pèlerinage à Tours, pour marquer sa dévotion à saint Martin, il fit faire autour de la châsse du saint évêque un treillis d'argent, du poids de *cinq mille sept cent soixante et seize marcs deux onces, deux gros d'argent* à onze livres tournois le marc. Il en coûta pour cette dévote offrande la *vaisselle* d'argent des bourgeois de Paris, qui y fut employée. C'étoit une exaction de 63,536 liv., qui reviendroit aujourd'hui à 388,800 liv.

n'étoit qu'aux dépens de la subsistance des pauvres qu'étoient faites ces libéralités. Elles furent révoquées dès que Louis eut les yeux clos. Les privilèges des villes et des communautés, accordés par Charles VII, furent aussi confirmés, et il y en eut même de nouveaux accordés à différents corps et à plusieurs compagnies. Enfin elle prit le parti des mécontents de Bretagne contre le duc François II, livré aveuglément au fameux Landais son favori, qui avoit poussé son crédit et l'horrible abus qu'il en faisoit encore plus loin qu'Olivier Le Daim et Jean Doyac. Louis XI, avancé en âge et accablé d'infirmités, d'ailleurs haï des grands et de ses sujets, n'avoit osé entreprendre la réunion de la Bretagne à la France. Ce projet, devenu plus facile que jamais dans son exécution, par les circonstances, fut entrepris par la dame de Beaujeu, qui y trouvoit sa gloire et l'avantage de l'Etat. Un évènement pareil à une infinité d'autres, qui, ne paroissant que d'une très légère conséquence, produisent les effets les plus importants, prépara la voie à la réunion désirée. La cour étoit à Melun, ou suivant d'autres à Paris (1). Le duc d'Orléans fit avec

(1) Belleforêt, sous Charles VIII, tom. 2, p. 1297 à la fin,

quelques autres seigneurs une partie de paume, où le roi et madame de Beaujeu étoient spectateurs. Il s'éleva une contestation sur un coup qui pouvoit décider de la partie : madame de Beaujeu le jugea contre le duc d'Orléans. Ce prince naturellement vif, peu capable de dissimulation, et qui regardoit Anne sa belle-sœur comme son ennemie déclarée, ne put s'empêcher de dire à demi-bas, mais assez haut pour être entendu, « que quiconque l'avoit con-« damné, si c'étoit un homme, il en avoit « menti, et si c'étoit une femme, que c'étoit « une p.... (1) ». L'injure n'étoit pas pardonnable, soit qu'on eût égard à la présence du roi ou à la personne contre laquelle elle étoit

---

ajoute que le duc René de Lorraine alla jusqu'à donner un soufflet au duc d'Orléans dans cette occasion. Je doute beaucoup qu'un prince de cette maison ait osé se porter à cette extrémité avec le premier prince du sang de France, qui, à cette qualité, joignoit celle du plus brave homme de son temps, et j'en doute d'autant plus, qu'un soufflet étant une tache ineffaçable, Louis s'en seroit vengé à quelque prix que ce pût être, et que les princes du sang se seroient tous unis pour en punir le duc de Lorraine; et l'on ne voit rien qui approche de tout cela. D'Argentré, Hist. de Bretagne, chap. 434, liv 12, p. 1058, ne parle que d'un démenti.

(1) Brantôme, *Dames illustres*, dans l'Éloge d'Anne de France, p. 291 de l'édition de *Sambix*.

proférée. Il est naturel de croire que si madame de Beaujeu avoit voulu faire arrêter sur-le-champ le duc d'Orléans, elle l'eût pu faire ; mais soit qu'elle craignît de risquer son autorité dans une occasion où il lui étoit important de ne la pas compromettre, soit qu'elle voulût faire de l'injure qu'elle avoit reçue une affaire d'État, la détention du duc d'Orléans ne fut ordonnée qu'après qu'elle eut été résolue dans le conseil. Le duc d'Orléans, qui comprit aussitôt la grandeur de la faute qu'il venoit de faire, vit bien qu'il n'y avoit pour lui d'autre parti à prendre que celui de la fuite. Il la prit, et ne balança que sur le lieu de sa retraite. La Bretagne lui parut d'abord l'endroit où il pouvoit se retirer avec plus d'honneur ; mais on lui fit comprendre qu'il pourroit être suspect au parti mécontent, qui le regarderoit comme un secours assuré pour le duc François contre leur soulèvement : il se retira auprès du duc d'Alençon (1). Madame de

(1) René, duc d'Alençon, fils de Jean, dit *le Beau*, et issu de Charles de France, dit *le comte de Valois*, qui étoit le troisième fils de Philippe *le Hardi*. Son père, condamné deux fois pour rébellion, en 1456 et en 1474, avoit eu deux fois sa grace. René, héritier de son penchant factieux, fut arrêté et condamné à mort en 1474 ; arrêté de nouveau en 1481, et délivré en 1483 par Charles VIII, il mourut en 1492.

Beaujeu, instruite de son évasion, prévit, sur le pied où étoient alors les choses, que cette étincelle pouvoit produire un grand feu et la jeter dans tous les embarras d'une guerre civile qui ne manqueroit pas de la rendre odieuse, et de déconcerter tous ses projets d'administration. Elle le fit donc suivre par des gens affidés, qui, l'ayant rejoint, lui promirent une réconciliation sincère et tous les actes qu'il pourroit exiger pour sa sûreté. Le duc d'Orléans eût volontiers accepté ce parti, s'il eût jugé du cœur de madame de Beaujeu par le sien; mais il craignit que les promesses qu'on lui faisoit n'étant que le fruit de la nécessité, ne fussent mal observées. Il avoit affaire à une femme rusée, aussi vindicative qu'il l'étoit peu, *et qui pour son ambition*, comme le dit Brantôme (page 293), *se masquoit et déguisoit en toutes sortes;* et il ne se dissimuloit pas que l'injure étoit grave et de nature à n'être pas oubliée, et sur-tout par une princesse qui, s'il faut croire les bruits du temps, *lui avoit porté de l'affection*(1), *voire de l'amour.*

(1) Le même, p. 290. « J'ai ouï dire (dit Brantôme en cet « endroit) que du commencement elle lui portoit de l'affection, « voire de l'amour; de sorte que si M. d'Orléans y eût voulu en- « tendre, il y eût eu bonne part, comme je tiens de bon lieu; « mais il ne s'y put commander, etc. »

Il étoit le seul qu'elle craignît, et elle eût aisément trouvé quelque détour pour manquer à sa parole, et l'enfermer dans quelque prison d'où il eût difficilement échappé. Il renvoya les agents de madame de Beaujeu, et ne pensa plus qu'à se fortifier de concert avec le duc d'Alençon son ami, et le prince de son siècle le plus inquiet, et qui avoit le penchant le plus déterminé aux brouilleries d'État et à la rébellion. Le comte de Dunois, toujours attaché à la maison d'Orléans, fit entrer dans les intérêts du duc le duc de Bourbon même, beau-frère d'Anne, à laquelle il devoit l'épée de connétable; le comte d'Angoulême, cousin du duc d'Orléans, et les seigneurs de Foix (1) et d'Albret. Le duc d'Orléans, avec les troupes qu'il avoit levées, se présenta devant la capitale de son apanage, pour en faire sa place d'armes, et s'y mettre en état de

---

(1) Et entre autres Alain (dit le Grand, sire d'Albret), comte de Gavre, de Périgord, et de Castres, fils de Jean d'Albret et de Catherine de Rohan, père de Jean, sire d'Albret, roi de Navarre, à cause de Catherine de Foix, fille et héritière de François Phébus de Foix. Jean fut père de Henri d'Albret, qui épousa Marguerite, sœur de François I, et Henri, père de Jeanne, héritière de Navarre, qui porta cette couronne dans la maison de Bourbon, ayant épousé Antoine de Bourbon-Vendôme, père de Henri IV. Cet Alain d'Albret, trisaïeul de Henri IV, joua un grand rôle dans l'affaire de Bretagne.

résister à toutes les forces que le roi ou la dame de Beaujeu lui opposeroit ; mais elle avoit prévenu son dessein, et les bourgeois s'excusèrent sur la fidélité qu'ils devoient au roi, et lui fermèrent les portes. Il rabattit sur Beaugency, ce qui fit connoître sa foiblesse dès le commencement. Anne, pénétrée de l'importance de ne pas laisser un premier prince du sang se fortifier contre elle, leva sur-le-champ des troupes, donna le commandement d'une partie au maréchal de Gié, qui marcha du côté de la Guyenne, où les comtes de Foix et d'Albret avoient leurs places et leurs vassaux ; le commandement de l'autre à Graville, qui passa dans le Bourbonnois, pour empêcher le duc de rien faire de préjudiciable aux intérêts de la cour. Madame de Beaujeu conduisit elle-même le roi à Beaugency. Quand le duc d'Orléans eût été plus fort qu'il n'étoit, et en supposant sa place en état de tenir, en se défendant contre le roi en personne, il se rendoit coupable de lèze-majesté ; en se livrant, il s'exposoit à la vengeance de la princesse. Il falloit pourtant opter. Le comte de Dunois détermina le duc d'Orléans à députer vers madame de Beaujeu : c'étoit le seul moyen de se tirer du mauvais pas où il étoit. Les députés furent reçus avec la hauteur à laquelle ils

devoient s'attendre. Anne étoit naturellement fière, et tenoit *terriblement sa grandeur* dans le poste où elle se trouvoit (Brantôme, p. 294). On peut même dire qu'elle l'emportoit sur le roi son père dans ces occasions, et qu'elle étoit et plus ferme et moins timide que ce prince, qui rapportoit toute sa politique à la défiance et à la ruse. Elle dit donc aux députés du duc d'Orléans, « qu'après la faute énorme qu'il avoit « commise, il ne pouvoit point espérer de grace « qu'en se livrant à la clémence du roi. » Les députés demandoient que l'affaire du duc d'Orléans fût remise au conseil; ils n'y gagnèrent rien: la princesse en étoit l'ame; on y fit la loi au duc d'Orléans. Cette loi consistoit à désarmer, à abandonner les confédérés, et à revenir à la cour sur la parole de la dame de Beaujeu, d'y être traité comme ci-devant. On ajoutoit une quatrième condition, c'étoit que le comte de Dunois se retireroit à Ast en Piémont, pour y rester jusqu'à ce qu'il plût au roi de l'en rappeler. On peut dire que la princesse se conduisit d'une manière qui étoit encore sans exemple depuis Hugues Capet, et qu'elle fit valoir les droits de la souveraineté dans toute leur étendue. Jusqu'ici nos rois avoient plutôt traité avec leurs sujets qu'ils ne les avoient sou-

mis ; Anne soumit les princes ligués sans traiter avec eux. Le comte de Dunois, le plus maltraité et le moins coupable, fut cependant le premier à conseiller au duc d'Orléans *d'obéir*, et partit lui-même pour se rendre au lieu de son exil. La dame de Beaujeu ne pouvoit, sans imprudence, pousser ses avantages plus loin. Réduire au niveau d'un sujet soumis le premier prince du sang, les ducs de Bourbon et d'Alençon, le comte d'Angoulême, plusieurs autres grands seigneurs qui exerçoient un pouvoir presque égal au pouvoir souverain dans leurs terres, c'étoit pour une femme un triomphe assez beau. Elle en goûta tous les charmes et sut en profiter. Le duc d'Orléans fut reçu à la cour en prince de son rang, et les autres obtinrent leur grace chacun en particulier. Anne, au comble du bonheur et de la gloire, et ne perdant point de vue les affaires de Bretagne, où le nombre des mécontents augmentoit à proportion du crédit de Landais, demanda au duc François un accommodement entre lui et les Bretons. Ce prince, en qualité de souverain, avoit été cruellement offensé. A sa foiblesse près pour son favori, c'étoit le plus doux et le meilleur des hommes ; mais Landais prévoyoit qu'il seroit la victime dont le sang devoit sceller la réconci-

liation des mécontents et de leur duc, et il s'opposoit de toutes ses forces à aucun accommodement. Nous ne saurions nous dispenser de développer en deux mots cette grande affaire, qui se termina par le mariage de la princesse de Bretagne avec Charles VIII, et la réunion de cette province à la France. François II (1), dernier duc de Bretagne, de la maison de Dreux, n'avoit eu que deux filles de son mariage, Anne, et Isabelle, morte en 1490. Pierre Landais, garçon tailleur, natif de Vitré en Bretagne, étoit parvenu du poste de valet de chambre à la place de premier ministre et de favori de son maître. Les services qu'il avoit rendus au duc François, en lui ménageant des plaisirs de son goût, entièrement livré aux femmes, avoient été le principe de la faveur de Pierre Landais.

---

(1) François II, dernier duc de Bretagne, tenue en souveraineté, étoit fils de Richard, comte d'Etampes, et de Marguerite, fille de Louis, duc d'Orléans, et de Valentine de Milan. Il avoit succédé à Artus son oncle, mort sans enfants de trois femmes, Marguerite de Bourgogne, Jeanne d'Albret, et Catherine de Luxembourg. Artus avoit lui-même succédé à Pierre son neveu, aussi mort sans postérité, et Pierre à François I son frère, duquel François II épousa la fille aînée, héritière de Bretagne. François I avoit succédé à Jean VI, frère de Richard, l'un et l'autre oncles de François II, et fils de Jean V. *Voy.* l'Atlas hist. et généalog. de Le Sage, tableau XI.

Un génie souple, fin, délicat, et même étendu, avoit achevé sa fortune. Mais il est si rare qu'un homme d'une naissance aussi vile que l'étoit celle de Landais n'abuse pas d'un crédit prodigieux ! Il s'étoit oublié : l'orgueil, l'avarice, la cruauté, les passions les plus odieuses et les plus violentes le rendirent insupportable aux Bretons, qui se voyoient, sous un bon prince, opprimés et traités sans le moindre ménagement. Le chancelier Chauvin, aimé de son maître, chéri de la noblesse, adoré du peuple, avoit péri de faim dans une horrible prison, par la scélératesse de Landais. La plus haute noblesse n'avoit pu garantir le maréchal de Rieux. Tout gémissoit sous le joug de Landais, d'un garçon tailleur parvenu par des services proportionnés à la bassesse de sa condition. La Bretagne se souleva ; il se forma une conspiration où entra tout ce qu'il y avoit de distingué en Bretagne. Dans leur désespoir, les conjurés étoient allés jusqu'à entrer dans le château, dans les appartements même de leur duc, pour y enlever le favori et s'en faire justice. Il avoit échappé à leurs recherches, et le duc avoit été obligé de traiter avec les mécontents. C'étoit le point où en étoient les choses, lorsque le duc d'Orléans se retira de la cour. Landais s'étoit

adressé au duc d'Orléans pour s'en faire un protecteur, et ce prince, auquel le favori proposa le mariage de l'héritière de Bretagne, devoit se déclarer pour le duc et Landais son ministre contre les mécontents. Ceux-ci avoient eu recours à la dame de Beaujeu. Après le succès qu'elle venoit d'avoir, il étoit juste qu'elle fît valoir la protection dont elle avoit honoré les mécontents, qui de leur côté avoient empêché la jonction des Bretons du parti du duc avec les troupes du duc d'Orléans. Le favori abandonné du duc d'Orléans, qui avoit lui-même été obligé de plier sous la dame de Beaujeu, eut recours au comte de Richemont, qui fut depuis Henri VII, roi d'Angleterre. Mais le mauvais état des affaires du comte, et la dispersion de sa flotte, le firent penser à un autre protecteur. Richemont avoit été obligé de débarquer en France, et y avoit été reçu par la dame de Beaujeu avec toute la distinction qu'il pouvoit désirer. Anne pensoit à diviser l'Angleterre et à l'empêcher de s'opposer à ses projets sur la Bretagne : elle fit même sentir au comte de Richemont qu'il ne tiendroit qu'à lui de prendre avec la France des engagements convenables à ses intérêts. L'affaire ne fut pas alors poussée plus loin, et le comte de Richemont se mit en route pour re-

passer en Bretagne auprès du duc et de son favori. Il étoit perdu sans ressource s'il se fût mis au pouvoir du perfide Landais, qui, n'ayant trouvé en lui aucun appui réel, étoit convenu de le remettre entre les mains de Richard, roi d'Angleterre, son rival, à condition que ce dernier, pour prix de la trahison, se déclareroit et armeroit lui-même pour le duc contre les mécontents. Ce projet fut encore détourné par la sagesse de la mère du comte de Richemont, ou plutôt par cette providence toute particulière qui conduisit ce prince sur le trône. Landais, privé de la ressource qu'il s'étoit ménagée du côté de l'Angleterre, par la mort d'Edouard IV et la victoire du comte de Richemont, qui prit le nom de Henri VII, ne laissa pas d'agir par les voies judiciaires contre les mécontents : sa haine contre eux, et son acharnement à leur perte, hâtoient la sienne. Les Bretons, poursuivis par Landais, s'adressèrent à madame de Beaujeu pour être secourus. Ancenis, place qui appartenoit au maréchal de Rieux, étoit assiégée par Landais : le péril pressoit ; elle traita avec les mécontents et leur donna des secours avec des conditions où brille la politique la plus déliée, mais qui ne produisit aucun effet, le hasard l'emportant souvent sur la prudence la plus

consommée. Les Bretons des deux partis se réunirent pour la perte de Landais, les mécontents ayant protesté de leur fidélité et de leur respect pour leur duc, qui étoit devenu le jouet infortuné de ce monstre auquel seul ils en vouloient. Il subit (1) enfin la peine due à ses crimes multipliés, ayant été condamné à être pendu et exécuté publiquement, et cependant à l'insçu du duc François, le 19 juillet 1485 (2). Ce prince, offensé au vif de la hardiesse de ses sujets, chercha à s'en venger. Il pouvoit attribuer à madame de Beaujeu la mort de Landais, en ce qu'elle s'étoit déclarée pour le parti des mécontents. Le comte de Dunois étoit repassé en France, à

---

(1) Voyez d'Argentré, Hist. de Bretagne, liv. 12, ch. 424 et suiv. l'Hist. des favoris, de M. Dupuy, tome 1; celle de Henri VII, roi d'Angleterre, par Polidore Virgile et Marsolier. Un de nos chroniqueurs (Jean Bouchet) lui a fait cette épitaphe dont la naïveté a son mérite.

Vous trésoriers, mettant par-tout les doigts,
Qui maniez royaumes, duchés, villes,
Pensés en moi, nommé Pierre LANDOIS,
Jadis extrait de pauvres gens serviles.
Je maniai les négoces civiles
Du duc François, maugré tous ses barons:
Puis fus pendu, pour mes œuvres si viles,
Par les Bretons, au gibet des larrons.

Bouchet, An. d'Aquit. quatr. part. p. 295.

(2) Environ un an après Olivier Le Daim, Daniel son frère, et Jean Doyac, dont on a parlé.

l'insçu et sans la permission d'Anne ; il se fortifia et se mit au moins en état d'éviter les surprises dans la petite ville de Parthenay en Poitou, de laquelle il étoit seigneur, et il proposa au duc François le secours du duc d'Orléans, qui étoit dans la ville de son apanage. Madame de Beaujeu, attentive à tous ses mouvements, n'eut pas plutôt appris le retour du comte de Dunois, dont elle connoissoit le génie intrigant et la capacité, qu'elle donna ordre au duc d'Orléans de revenir à la cour. Il s'excusa sous quelque prétexte ; mais la princesse, plus inquiète que jamais, renvoya aussitôt le maréchal de Gié, que le duc fut obligé de suivre. Il alla jusqu'à Blois, où il coucha la nuit du 4 au 5 janvier 1486. Le lendemain matin il feignit d'aller à la chasse du vol, et alla tout d'une traite à Fontevrault, où sa sœur, Anne d'Orléans, étoit abbesse. Il y trouva des chevaux frais sur lesquels il passa en Bretagne ; il y fut rejoint par le comte de Dunois : ce fut dans ce second voyage qu'il y vit l'héritière de Bretagne et qu'il en devint amoureux. La situation des affaires étoit délicate : la dame de Beaujeu joignit la force à la prudence ; elle fit sentir au duc de Bretagne qu'il agissoit contre ses propres intérêts, en s'exposant de gaieté de cœur à une

rupture ouverte avec la France, avec ses sujets et la noblesse de Bretagne, à laquelle il avoit donné des lettres d'abolition au mois d'août précédent 1485 (1); que c'étoit s'exposer en même temps à une guerre externe et intérieure. D'un autre côté, il ne lui fut pas difficile de faire sentir à la noblesse bretonne que l'asile que leur duc donnoit à la faction de l'Orléanois ne pouvoit aller qu'à leur ruine, et que leur réunion ne tendoit qu'à venger la mort de Landais et à les opprimer. Ils pouvoient aisément prévoir que, soit que le parti du duc l'emportât contre eux, soit qu'ils eussent l'avantage contre lui, ce seroit toujours la France qui y gagneroit, puisqu'il étoit impossible que dans l'un ou l'autre cas la Bretagne ne s'affoiblît pas, ce qui étoit le but de madame de Beaujeu pour parvenir au point de réunion. A ses remontrances elle joignoit des offres de secours tels que les demanderoient les mécontents. Leur unique parti, s'ils avoient pu s'y résoudre, étoit de se jeter entre les bras de leur souverain, et, du côté du duc, de négocier la réconciliation du

(1) Elles se trouvent en entier dans l'Hist. de Bretagne de d'Argentré, de l'édition in-fol. de 1611, liv. 12, pag. 1072 et suivantes.

duc d'Orléans avec la cour. Ils prirent un milieu, qui fut d'accepter les secours de la France avec des conditions telles qu'ils crurent s'être rendus maîtres de ces secours et de leur sort. Mais il est bien rare qu'une saine politique s'accorde avec ces milieux systématiques, dont on s'écarte indispensablement dans l'exécution. Madame de Beaujeu, dont tout l'intérêt étoit d'entretenir les troubles de Bretagne, et d'y mettre le pied à quelque titre que ce pût être, accepta toutes les conditions que le parti des mécontents voulut lui imposer ; et bientôt la Bretagne se vit le théâtre de la guerre et des succès des Français. Anne, sans paroître prendre dans cette scène d'autre intérêt que celui de l'honneur de la France et la sureté des mécontents, étoit la seule qui y gagnoit réellement, et le duc d'Orléans s'obstina d'autant plus, qu'il se mit dans la tête le dessein d'épouser l'héritière de Bretagne, en répudiant Jeanne de France, sœur de la dame de Beaujeu. Son intérêt en cela s'accordoit avec son amour pour la princesse de Bretagne. Les Bretons, éclairés par les événements, demandèrent enfin, après la prise de Ploërmel, Vannes et Dol, que la France retirât ses troupes. Si madame de Beaujeu eût suivi les conditions du traité à la lettre, elle

n'eût pu s'en dispenser ; mais ne voulant pas perdre le fruit de tant de démarches, elle déclara nettement à l'envoyé du maréchal de Rieux, qui la sommoit de sa parole, « que le « roi son frère ne devoit reconnoître en France « ni compagnon, ni maître ; que, puisque l'on « avoit porté les choses au point où elles étoient, « il n'y avoit plus moyen de reculer. » La défection du maréchal de Rieux et sa jonction avec le duc d'Orléans dans le parti du duc François ralentirent un peu les succès de madame de Beaujeu. Elle avoit tâché de détacher le duc Orléans des intérêts des Bretons, et ce prince, guidé par l'amour et l'ambition, avoit refusé les conditions qu'on lui proposoit. Les deux partis, madame de Beaujeu et les Bretons, mirent en usage tous les ressorts de la politique auprès des puissances voisines, l'une pour accélérer la ruine de la Bretagne, et les autres pour la retarder. La bataille de Saint-Aubin (1) du Cormier, livrée le 28 juillet 1488, décida toutes choses, et le génie d'Anne l'emporta, comme il avoit

(1) Petite ville, ayant alors un fort bon château bâti par Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, aux environs du bourg d'Orange et d'Audouillé. *Voy.* la description de cette bataille dans l'Histoire de Bretagne de d'Argentré, livre 12, chap. 352, p. 1105.

toujours fait, sur le duc d'Orléans. Ce prince, qui y combattit avec une valeur admirée de ses contemporains et de la postérité, y fut fait prisonnier avec Jean de Châlons (1), prince d'Orange, et conduit, par les ordres de sa belle-sœur, d'abord au château de Lusignan, ensuite dans la grosse tour de Bourges, et le prince d'Orange au Pont de Cé. Ce dernier fut traité avec beaucoup moins de rigueur ; il étoit moins à craindre, et il avoit épousé Jeanne de Bourbon, sœur de monsieur et de madame de Beaujeu. Il obtint sa liberté peu de temps après ; mais pour le duc d'Orléans, rival redoutable d'Anne, elle fit tout ce qu'elle put pour se venger. Le comte d'Angoulême, aussitôt après la prise du duc d'Orléans, dépêcha deux gentilshommes, dont l'un étoit Saint-Gelais de Montlieu, qui nous a donné l'histoire de Louis, duc d'Orléans : ils présentèrent au roi les lettres que lui écrivoit le comte d'Angoulême. Celui qui avoit le plus de crédit auprès de sa majesté étoit

(1) Ce Jean de Châlons étoit fils de Guillaume, prince d'Orange, *et de Catherine de Bretagne*, sœur de Jean sixième, d'Artus, troisième duc de Bretagne, et de Richard, comte d'Etampes, oncle du duc François, et grand-oncle de la duchesse Anne. Il fut père de Philibert de Châlons, mort sans postérité, et transmit la principauté d'Orange à la maison de Nassau, dans la personne de Guillaume de Nassau.

l'amiral de Graville ; il étoit la créature d'Anne. Les supplications du comte d'Angoulême ne produisirent aucun effet, et le paquet fut renvoyé, dit Montlieu, à monsieur et à madame de Bourbon, qui étoient à Riom en Auvergne, à prendre possession des terres qui leur étoient échues par la mort de Jean, duc de Bourbon, arrivée au mois d'avril 1488. La nouvelle duchesse et son mari *nous dirent de très belles et bonnes paroles* (dit Saint-Gelais (1) de Montlieu, *mais ce fut tout, car il n'y eut nul effet.* Le prince resta prisonnier dans la tour de Bourges. La grande affaire de la réunion de la Bretagne étoit à son dénouement, et il semble qu'il n'eût tenu qu'à madame de Beaujeu de la terminer si elle eût voulu ; elle n'avoit qu'à poursuivre ses avantages et se rendre maîtresse de la personne du duc et de l'héritière de Bretagne. La Trémoille, qui avoit gagné la bataille de Saint-Aubin, somma Rennes de se rendre au roi ; mais les Bretons, qui s'y étoient renfermés, réclamèrent le droit des gens, celui de la guerre et la foi des traités, et ils le firent utilement. Madame de Beaujeu eût peut-être pu décider

(1) Histoire de Louis XII, de Saint-Gelais, publiée par Godefroy, p. 67.

contre eux ; mais elle n'osa le faire, dans la crainte d'une révolution qui l'eût déshonorée à jamais et l'eût rendue odieuse à toute la terre, si elle eût été fatale à ses projets. L'affaire fut renvoyée au conseil. Les hérauts bretons firent sentir à la cour de France qu'ils étoient disposés à sacrifier tout leur sang à leur liberté, et à périr tous les armes à la main plutôt que de se rendre. Ils n'oublièrent pas les exemples fameux de la captivité du roi Jean devant Poitiers, et la défaite de Philippe de Valois à Crécy.

Le chancelier de Rochefort acheva de déterminer le conseil de France en faveur des Bretons, par un discours dont la fermeté et la justice méritent les plus grands éloges. Il y fit voir « que la politique d'un roi chrétien devoit l'em« porter sur l'intérêt ; qu'autrement la religion « n'étoit plus qu'un nom, les liens des serments « une chimère, et les conseils des princes une « assemblée de pirates et de brigands. » Ce furent les termes dont il se servit. Il fallut céder à la force persuasive et à l'éloquence qui accompagne ordinairement la vérité. On en vint à un traité conclu à Coiron, au mois d'août 1488, où madame de Beaujeu, sans rien abandonner, rétablissoit l'ordre et la paix en Bretagne. A peine étoit-il signé que le duc Fran-

çois, accablé de chagrins, mourut à quelques lieues au-dessus de Nantes (1), qu'il avoit quitté à cause de la peste. Il laissoit deux princesses : Anne, son aînée, qu'il déclara son héritière, et Isabelle, morte deux ans après.

Le mariage de l'héritière de Bretagne devenoit la seule affaire qui pût occuper madame de Beaujeu. Son administration étoit sur le point de finir. Le roi, âgé de dix-sept ans accomplis, avoit marqué en plusieurs occasions que le joug de sa sœur le fatiguoit. Il prenoit connoissance de ses affaires, et elle commençoit à n'avoir plus au conseil étroit autant de crédit qu'elle en avoit eu. Il se trouve même quelques auteurs qui rapportent que, dès le commencement de l'administration de la princesse, le roi son frère chercha les moyens de s'y soustraire, et témoigna au duc d'Orléans qu'il adopteroit très volontiers tous ceux qu'on prendroit pour y parvenir. Vraisemblablement les partisans du duc d'Orléans, et ce prince lui-même, lui avoient inspiré ces sentiments. Ils ajoutent qu'un certain Gaston, domestique du gouverneur d'Auxerre, qui étoit dans l'intrigue, avertit madame de Beaujeu, et qu'elle

(1) Le 9 septembre 1488, suivant d'Argentré, p. 1113, ch. 445, où se trouve l'épitaphe du duc.

surprit des lettres écrites par Georges d'Amboise, nommé archevêque de Narbonne, et par le célèbre Philippe de Commines, qui s'étoit rangé du parti du duc d'Orléans; que ce fut le motif de la disgrace de l'un et de l'autre. D'Amboise fut arrêté; mais ayant pris le roi pour témoin de sa conduite, il fut mis en liberté peu de temps après. L'affaire de Commines fut traitée avec plus de sévérité. Il fut mis dans le château de Loches (1); il resta huit mois enfermé dans une de ces cages de fer que Louis XI avoit fait faire, et que le cardinal Ballue avoit imaginées. Transféré de Loches à la conciergerie du palais à Paris, il n'en sortit qu'environ deux ans après, ayant plaidé sa cause et s'étant justifié lui-même en plein parlement.

Si la vengeance a des douceurs touchantes pour les grands, et sur-tout pour une femme offensée, la duchesse de Bourbon s'étoit vue à portée d'en goûter tous les plaisirs. Mais il s'agissoit de finir son administration avec autant d'éclat qu'elle avoit commencé, et même de la perpétuer,

(1) Aubert Le Mire, dans son éloge, dit qu'il fut près de trois ans en prison; mais, en parlant du château de Loches, il paroît bien mal instruit, puisqu'il dit de cette petite ville, que c'est une ville et une citadelle du Berri. *Losca quod oppidum, et arx Biturigum est.* Tout le monde sait que Loches est en Touraine.

s'il se pouvoit, en se rendant nécessaire. L'héritière de Bretagne étoit d'un âge à choisir un époux, et il avoit été convenu, dans le dernier traité fait avec le prince son père, qu'il ne pourroit disposer d'elle sans le consentement de la France. Plusieurs rivaux se disputoient l'honneur de cette conquête. Le duc d'Orléans étoit des premiers avec Alain, sire d'Albret, et Maximilien d'Autriche, roi des Romains, fils de l'empereur Frédéric III. Il s'agissoit de les éloigner tous, et de conclure le mariage d'Anne de Bretagne avec le roi. Il étoit aisé de se débarrasser du seigneur d'Albret : il avoit quarante ans ; la princesse, née en 1477, n'en avoit pas treize accomplis. Il avoit, outre cela, huit enfants légitimes et six naturels, et n'étoit rien moins qu'aimable. François II, duc de Bretagne, pour s'en faire un allié, lui avoit promis solennellement sa fille ; mais le duc étoit mort, et on prétend qu'elle avoit protesté contre cet engagement, même du vivant de son père.

Maximilien n'avoit pas tous les défauts du seigneur d'Albret. Il étoit souverain, plus aimable et plus jeune ; mais il étoit veuf, avoit un fils (1),

(1) Philippe d'Autriche, qui épousa depuis Jeanne de Castille (dite LA FOLIE, parcequ'elle mourut folle après la mort de son mari) et fut père de *Charles-Quint*.

dépendoit d'un père extrêmement avare, et se trouvoit dans une espèce d'indigence, par l'avarice de son père, et par la situation de ses affaires.

Le duc d'Orléans étoit jeune, aimable, héritier présomptif de la plus belle couronne du monde; il plaisoit à la princesse; mais il étoit marié, et son divorce n'étoit pas une affaire aussi facile qu'il le supposoit, et d'ailleurs il étoit captif au fond de la grosse tour de Bourges.

Charles VIII avoit tout ce qui pouvoit satisfaire l'ambition d'une princesse qui en avoit beaucoup, quoique fort jeune. Il étoit d'un âge convenable à celui d'Anne de Bretagne; mais elle avoit appris, et les ennemis de la France lui répétoient sans cesse, que la cour de France avoit déclaré que le roi l'épouseroit, s'il ne trouvoit pas de parti plus avantageux. Il étoit engagé avec Marguerite d'Autriche (1), fille de Maximilien; et

(1) On lui donnoit en France le nom de madame la dauphine. Elle a même celui de reine de France dans *les honneurs de la cour*. Ce fut cette princesse, qui étant jetée sur les côtes d'Angleterre, et prête à périr dans le voyage qu'elle faisoit pour aller rejoindre Jean, infant d'Espagne, fils de Ferdinand, fit son épitaphe en ces vers:

Cy gît Margot, la noble damoiselle,
Qu'ha deux maris, et sy mourut pucelle.

Voyez son Oraison funèbre par Henri-Corneille Agrippa,

d'ailleurs, si d'un côté la princesse trouvoit dans Charles VIII un appui supérieur, et qui la rendroit redoutable à toutes les puissances, d'un autre côté, la réunion de la Bretagne avec la France devenoit inévitable; et cette province, en perdant son souverain particulier, alloit subir le joug des autres, où la plus haute noblesse n'empêche pas ceux qui en jouissent d'être au nombre des sujets les plus soumis. Anne tenoit elle-même à cette dernière idée; et l'amour de sa patrie et du pouvoir absolu qu'elle y exerçoit lui paroissoit préférable à un trône, où elle savoit que les honneurs sont la principale distinction de son sexe. Le tempérament du roi étoit foible; il pouvoit mourir sans enfants. Que devenoit son sort et celui de la Bretagne? Ces dernières considérations étoient le principal obstacle que la duchesse de Bourbon eût à vaincre, et ce fut à quoi elle s'employa entièrement. Elle renvoya Marguerite d'Autriche à son père, malgré les engagements précédents; se servit même du duc d'Orléans,

tome 3 de ses œuvres, à la fin, page 1098-1122, édition *in-8°* de Cologne. Les vers de la princesse y sont rapportés d'une manière différente et peu exacte. Elle fut fiancée à Charles VIII en 1483, renvoyée en 1491, au mois de novembre. Elle épousa depuis Jean, infant d'Espagne, et, après sa mort, Philibert, duc de Savoie, et mourut en 1530.

auquel la liberté fut rendue (1), et du comte de Dunois, pour déterminer la princesse à l'alliance de la France, et à rompre avec Maximilien, qui l'avoit épousée par procureur (2). Elle fit enfin célébrer le mariage de son frère et de la princesse de Bretagne le 16 décembre 1491. Le traité de mariage fut signé le même jour. Les précautions les plus sages furent prises pour réunir inséparablement la Bretagne à la France. Si la princesse mouroit sans enfants avant le roi, la réunion étoit stipulée. Si le roi mouroit avant elle, aussi sans avoir d'enfants, elle devoit épouser son successeur. Cette dernière clause étoit sujette à bien des difficultés; mais elle fut exécutée par l'évènement. On peut en voir les autres clauses dans le Recueil des traités de paix faits sous le règne de Charles VIII, joints aux Mémoires de Philippe de Commines. Avec deux mille écus de plus, Maximilien ôtoit à la France la Bretagne et son héritière; mais faute de cette somme, que l'empereur son père lui refusa, il n'osa se présenter

(1) D'autres disent que ce fut le fruit de la politique du comte de Dunois, et des sollicitations de Jeanne de France, épouse du duc d'Orléans, auprès de son frère. Saint-Gelais de Montlieu, p. 69, fait sentir que les liens du duc d'Orléans furent rompus malgré la duchesse.

(2) Ce procureur avoit été Wolphang Polayme, Autrichien.

pour consommer un mariage déjà contracter, et auquel il ne manquoit que la présence de l'époux. La duchesse de Bourbon avoit eu de Rome les dispenses nécessaires, relativement aux engagements d'Anne avec Maximilien, et du roi avec Marguerite d'Autriche. Elle laissa les Bretons faire des conjectures sur l'avenir; l'Allemagne se jeter dans des examens de droit sur la validité du mariage; les théologiens disputer et prendre le parti de ceux qui les payoient le mieux; et Maximilien déclamer contre la conduite de la cour de France dans toutes les autres cours de l'Europe.

Le mariage de Maximilien lui-même avec Blanche de Milan, et celui de Marguerite d'Autriche sa fille avec Jean, infant d'Espagne, prouvèrent qu'aucunes des parties n'étoient réellement engagées. La duchesse de Bourbon acheva, par la voie des traités et de la négociation, d'assurer les droits que la France venoit d'acquérir sur la Bretagne, avec les parties intéressées, et rien ne fut négligé en cette occasion. La duchesse pouvoit se flatter d'avoir réussi dans l'affaire la plus considérable qui pût illustrer son administration. On peut la regarder comme son chef-d'œuvre. Le seul reproche qu'on pût lui faire, c'étoit l'obstacle qu'elle avoit mis elle-même au

mariage d'Anne de Bretagne avec le duc d'Orléans. En effet, si au lieu de s'y opposer, comme elle fit toujours, elle y eût contribué, la France eût acquis la Bretagne par ce moyen, avec beaucoup plus d'avantage que par le mariage du roi; et on eût conservé les comtés de Bourgogne, d'Artois et de Charolois, qui n'auroient point demeuré à la maison d'Autriche, dans laquelle une pareille faute (la haine de Louis XI pour le comte d'Angoulême) avoit fait passer ces provinces. Il faut encore convenir que toutes les circonstances favorisèrent ses desseins. Le trouble intérieur de la Bretagne à l'occasion de la tyrannie de Landais fut la première de ces circonstances. La victoire de Saint-Aubin, et la mort du duc François sans postérité masculine, furent des évènements qu'on ne pouvoit laisser échapper sans une indolence inexcusable. L'avarice de l'empereur Frédéric est encore une de ces choses inouies. Mais la politique consiste autant et plus à profiter des évènements qu'à les créer; et c'est en quoi la duchesse de Bourbon mérite les éloges qu'on lui a donnés. Elle eût joui des applaudissements qu'elle reçut, sans doute avec beaucoup plus de douceur, si elle n'eût pas prévu la perte de son crédit par le succès même de ses entreprises. Le mariage du roi ne s'étoit pas fait sans

que la brigue du duc d'Orléans y eût beaucoup contribué. Le comte de Dunois, qu'elle n'aimoit pas, parcequ'il étoit le chef du conseil du duc d'Orléans, y avoit eu la plus grande part. Le prince son beau-frère reparoissoit à la cour avec des marques d'estime et d'affection qui la chagrinoient. La reine, toute jeune qu'elle fût, étoit d'une hauteur et d'une ambition qui ne vouloit ni compagne, ni rivale. Enfin le roi, charmé des projets de conquête qu'on lui mit dans l'esprit, se tourna entièrement du côté de la guerre, et donna toute son affection à ceux qui lui proposèrent les moyens d'exercer l'ardeur martiale qu'il se sentoit.

Depuis la conclusion du mariage du roi, et la délivrance du duc d'Orléans, le crédit de la duchesse de Bourbon diminua beaucoup; et ce fut le terme réel de l'administration qu'elle avoit toujours conservée. Elle donna, peu de temps après, une preuve que la femme la plus capable d'exécuter les plus grands projets peut aussi faire les plus grandes fautes, et que la politique des dames est journalière. L'état des affaires de Henri VII, dit le Salomon d'Angleterre, avec son inclination pour la paix, et l'indigence presque perpétuelle de Maximilien, les avoit obligés de traiter avec la France en 1492. La restitution de

la dot de Marguerite d'Autriche, savoir, les comtés de Bourgogne, d'Artois et de Charolois, étoit une affaire consommée, et l'équité l'exigeoit. Mais à quoi attribuer la restitution du Roussillon, de la Cerdagne et de Perpignan, que Charles rendit à Ferdinand, roi de Castille ? Tous nos historiens ne balancent point à dire que ce fut le fruit de la légèreté, de l'imprudence et du plus grand aveuglement. Jean, roi d'Aragon, avoit vendu les comtés de Roussillon et de Cerdagne à Louis XI trois cent mille écus d'or ; Louis n'avoit eu garde de manquer une si précieuse acquisition, et, mettant ses États à l'abri de l'Espagnol, il s'étoit fait une voie chez l'ennemi. Ferdinand et Isabelle prétendirent que la vente du roi Jean n'étoit qu'un simple engagement, et en redemandèrent l'objet, sans offrir même aucun remboursement. A peine la demande se conçoit-elle. Mais ce qu'il y a encore de plus inconcevable, c'est que Ferdinand réussit, et obtint, au prix d'un traité qui ne lui coûtoit rien, ce que des sommes immenses n'auroient pas dû lui procurer. Le projet de la conquête de Naples fut l'excuse dont on prétendit voiler l'extravagance de cette cession ; il en fut au moins un motif accessoire. Tous nos historiens prétendent que la duchesse de Bourbon en fut la principale cause. De temps immémorial, l'Es-

pagne étoit en possession d'employer les ressorts(1) de la religion pour la réussite de ses projets. Ferdinand, qui connoissoit apparemment l'esprit de la duchesse, les fit agir. Olivier Maillard (2), cordelier, étoit prédicateur de la cour, et confesseur dit-on, de Charles VIII. Ce moine, qui ne nous est presque plus connu que par le style ridicule et le goût extravagant de ses mauvais sermons, se joignit à Jean Mauléon (3), autre

(1) *Car toutes leurs œuvres ont fait mener et conduire par telles gens, ou par hypocrisie, ou à fin de moins dépendre*, dit Philippe de Commines, chap. 16, en parlant de Ferdinand et d'Isabelle.

(2) Olivier Maillard étoit Breton; on ignore le lieu et l'année de sa naissance. Il étoit vicaire général des observantins en 1487, 1493 et 1499; ambitieux, enthousiaste, dévoué au pape. *Artus du Moutier* en fait un saint dans son martyrologe franciscain. Mais c'est la manie de ceux qui écrivent la vie des moines. L'histoire parle de lui en deux occasions, et n'en dit rien de bon, ni dans l'une, ni dans l'autre. Ses sermons sont des recueils de contes plus impertinents les uns que les autres, de bouffonneries et d'indécences, ou de satires violentes contre les ecclésiastiques, les cardinaux, les évêques, qu'il pousse sans ménagement, et qu'il accuse hautement des vices les plus odieux. On peut en voir quelques extraits dans les Recueils de Niceron, t. 23, p. 53. Il n'y a guère de sermons où il n'envoie ses auditeurs, où ceux dont il parle, *ad omnes diabolos, ad triginta mille diabolos*. C'est de lui que se moque Rabelais en mettant ces imprécations ou d'autres pareilles dans la bouche de *frère Jean des Entomeures*. Il mourut le 15 juin 1502.

(3) C'est le nom que lui donnent Commines, ch. 16; Le Ferron, dans Charles VIII, p. 4. D. et ceux qui les ont suivis.

cordelier, confesseur de la duchesse de Bourbon, pour servir la cause désespérée de Ferdinand, dans la demande du Roussillon. Ils avoient été corrompus par l'argent que l'Espagnol leur avoit prodigué. Ce prince le leur avoit envoyé, dit-on, dans des bouteilles, comme si c'eût été des liqueurs dont il leur eût fait présent. Maillard et Mauléon employèrent le crédit que leur donnoit leur qualité de directeurs de conscience sur l'es-

---

D'autres, comme Dupleix, l'auteur *des Portraits des hommes illustres de la province du Maine*, dans l'Éloge du cordelier Jean Glapion, et Varillas, l'appellent Jean Malerne. L'auteur des Portraits des illustres Manceaux, qui a puisé ce qu'il a écrit sur *Jean Glapion de l'Histoire des évêques du Mans de Le Corvaisier*, dit en parlant de la cession du Roussillon faite par Charles VIII à Ferdinand, que ce prince eut recours au fameux cardinal *Ximenès*; que ce grand ministre, qui connoissoit le foible de la cour, employa *Jean Glapion*, cordelier, natif de la Ferté-Bernard au Maine, attaché à la cour de l'empereur, où il faisoit le métier d'intrigant et de négociateur, au lieu de faire celui auquel il étoit destiné; que *Glapion* ne pouvant passer en France, ou ne le voulant pas, pour écarter les soupçons qu'il eût pu inspirer, s'adressa lui-même à Jean Malerne, autre cordelier, confesseur de la duchesse de Bourbon, qui fut chargé des instructions convenables. Malerne prit Olivier Maillard pour adjoint dans sa commission. Ainsi trois moines et un ministre qui l'avoit été firent faire la faute inexcusable qu'on fit alors, en alarmant la conscience timide du roi et de la duchesse, par la voie ordinaire des *menaces du ciel et des craintes de l'enfer*, et par le pouvoir de la religion, dont ils se jouèrent indignement, comme tant d'autres ont fait avant et depuis eux.

prit de la duchesse et sur celui du roi, trop jeune pour bien connoître ses véritables intérêts. La duchesse de Bourbon, cette femme qui, depuis près de dix ans, avoit joué le rôle de la personne de l'Europe la plus consommée dans la politique, qu'on compare et qu'on préfère à Louis XI, qui s'étoit maintenue dans son poste aux dépens de la liberté des princes du sang, et qui avoit fait craindre pour la vie de l'héritier présomptif, sans aucun scrupule, Anne de France, enfin, fut la dupe d'un moine et des scrupules stupides qu'il lui inspira; et elle détermina le roi à faire l'une des plus grandes fautes de son règne. Quelques uns accusent François de Paule, et Louis d'Amboise, archevêque d'Albi, du concert, et je ne connois point de raisons qui les en justifient. Tous les deux purent bien être trompés par des négociateurs plus adroits et plus fins qu'eux.

Le roi partit enfin pour l'expédition d'Italie, et fit les prodiges dont parle l'histoire, sans argent, sans munitions de bouche, sans conduite et sans prudence, secondé de Dieu seul, qui lui livra l'Italie, et de sa valeur, qui lui servit plus à s'en retirer qu'à s'en emparer. Il paroît que si on eût suivi les avis de la duchesse de Bourbon, cette conquête n'eût point été entreprise; et ce

qui donna lieu de le penser, c'est que l'amiral de Graville, sa créature, qui avoit toujours été très attaché à ses intérêts, s'y opposa autant qu'il put. On fait encore honneur à cette princesse des avis (1) qu'elle donna au roi son frère, sur la conduite qu'il tenoit, et les plaisirs auxquels il se livroit sans réserve, et sans égards à la foiblesse de son tempérament, ayant toujours à sa suite ce qu'il y avoit de plus belles femmes en France, passant les jours entiers dans les festins et la nuit dans leurs bras. Arrivé à Vienne en Dauphiné, il établit le duc de Bourbon, son beau-frère, régent en son absence, mit des gouverneurs dans toutes les provinces, tous subordonnés au duc régent. L'ascendant de la duchesse sur son mari la rendit encore une seconde fois régente, et si elle ne fut pas nommée, ce ne fut que pour lui épargner la haine des grands, et ménager l'honneur du duc son époux. Mais

(1) Ferronius in Carolo VIII, fol. 4 verso, et 5, lett. K et A. *Annus agitatur 1494, cùm rex nunc Molinium, nunc Lugdunum adiens, pulcherrimarum mulierum amore tenebatur, conviviis eas etiam adhibens, certaque loca designans quibus hæ mulieres...... convenirent. Nactus etiam homines non ignobiles* EMISSARIOS, ARCHITECTOSQUE LIBIDINUM. *Ita diei brevitatem conviviis, noctis longitudinem voluptatibus conterebat. Indè Viennam adiit, urbem sitam in finibus Delphinatium, eoque loco, ab* ANNA *sorore magno ingenio muliere* ADMONITUS *resipiscere cœpit.*

son pouvoir fut borné par la reine (1), et les personnes attachées à cette princesse, dont les lumières devançoient l'âge. Soit que la duchesse de Bourbon craignît de ne pas régner avec autant d'empire, soit que l'embarras des fonds qu'il falloit faire l'alarmassent, ou que l'intérêt de l'État lui fut réellement cher, elle fit ce qu'elle put pour détourner le roi du dessein qu'il avoit de se mettre à la tête de son armée (2). Mais de Vers (3), sénéchal de Beaucaire, et Guillaume (4) Brissonnet l'emportèrent. On emprunta de tous côtés. Le roi partit de Vienne le 23 août 1494. Entièrement occupés des affaires d'Italie, nos

(1) Laquelle, suivant le jésuite Bussières, fut aussi nommée régente. *Reginæ administratio regni commissa, duce Borbonio dato in confortem*; ce que je crois faux. Bussières, Histoire de France, liv. 14, p. 105; et Brantôme, dans son Éloge, p. 7.

(2) *Diu deliberatum est, rex ne præsens bello adesse deberet, Petro Borbonio, et Annâ sorore.... regem revocante.* Ferronius in Carolo VIII, fol. 5, lett. C.

(3) Étienne de Vers, né en Languedoc, d'abord valet de chambre de Charles VIII, dit ensuite le *sénéchal de Beaucaire*, et depuis président de la chambre des comptes. A l'entrée de Charles VIII à Naples, il représenta le connétable de ce royaume. *Ce qui n'étoit guère beau*, dit Brantôme.

(4) Guillaume Brissonnet fut d'abord marchand, ensuite trésorier ou général des finances, et depuis évêque de Saint-Malo et cardinal, et grand trésorier ou surintendant des finances. Favori de Charles VIII, il est bien maltraité dans l'histoire, et on l'y accuse nettement d'avoir conseillé au roi la conquête de

historiens ne disent plus rien de ce qui se passa dans l'intérieur de la France jusqu'au retour du roi, et l'histoire de la régence disparoît entièrement. Brantôme nous en fait un portrait qui en représente les grands traits, dans ce qu'il dit d'Anne de France. « Lorsque le roi alla à Naples, « dit-il, elle n'eut plus le titre de régente, mais « monsieur de Bourbon. Il est bien vrai qu'elle « lui faisoit faire beaucoup de choses de sa tête; « car elle le gouvernoit et le savoit bien mener, « d'autant qu'il tenoit un peu de la sotte humeur, « voire beaucoup; toutes fois le conseil lui répu- « gnoit et la controlloit. Elle vouloit user un peu, « ajoute-t-il, de quelque prérogative et autorité « à l'endroit de la reine Anne; mais elle trouva « bien chaussure à son pied, comme l'on dit; car « la reine Anne étoit une fine Bretonne, et qui « étoit fort superbe et entière à l'endroit de ses « égaux; de sorte qu'il fallut à madame de Bour- « bon caller, et laisser à la reine sa belle-sœur « tenir son rang et maintenir sa grandeur et ma- « jesté, comme étoit de raison; ce qui lui devoit « bien fort fâcher. »

Naples, *pour pêcher plus à son aise en eau trouble*, et d'avoir fait payer à la France le chapeau de cardinal que lui donna Alexandre VI. Cette dignité conférée à un particulier a souvent coûté cher à l'État; il est rare que les ministres ne l'aient pas acquise à ses dépens.

L'auteur ajoute qu'il a vu beaucoup de lettres adressées à des personnes de la maison de Bourdeille, qui étoit la sienne, pendant qu'elle étoit à la tête des affaires, et qu'il en a même vu aussi un grand nombre de nos rois; mais que jamais il n'a vu un style si ferme, un ton si haut, que dans celles de la duchesse de Bourbon. « Aucun « d'eux ne parloit et n'écrivoit, dit-il, si brave-« ment, et si impérieusement comme elle faisoit, « tant avec les plus grands qu'avec les plus pe-« tits. » Il nous apprend qu'elle ne signoit jamais que *Anne de France*, et quelquefois seulement *Anne*, et n'ajoutoit que rarement *votre;* ce qui n'appartient, dit-il, qu'aux rois et aux souverains. Quoiqu'elle n'eût plus le maniement absolu des affaires, comme elle l'avoit eu, *si vouloit-elle*, dit toujours Brantôme, *mettre le nez où elle pouvoit. Certes, c'étoit une maîtresse femme, un petit pourtant brouillonne.* Il le prouve en disant fort sensément que si le duc d'Orléans n'eût pas été battu et fait prisonnier à la bataille de Saint-Aubin, elle avoit fort ébranlé la France pour satisfaire l'ambition dont elle étoit dévorée, qu'elle n'a jamais pu bannir de son cœur, même éloignée des affaires et dans sa retraite. « Elle « faisoit pourtant semblant de s'y plaire, dit « encore Brantôme dans son style inimitable et

« naïf, et faisoit valoir sa cour, qui étoit tou-« jours belle et grande, étant toujours accom-« pagnée de grande quantité de dames et filles « qu'elle nourrissoit fort vertueusement et sage-« ment. »

Sur cette sage éducation, l'auteur rapporte ce qu'elle pensoit de la vertu de son sexe. Si elle fit les affaires de l'État et du roi son frère, elle n'oublia pas les siennes, et joignit de grands biens à ceux dont jouissoit déjà la maison de Bourbon, de laquelle son mari étoit l'héritier. Elle resta veuve en 1503 le 10 octobre, par la mort de Pierre de Bourbon son mari, qui ne lui laissa qu'une fille, née le 10 mai 1491. Ce fut Susanne de Bourbon, qui épousa dans la suite Charles, dernier duc de Bourbon, connétable de France, fameux par sa défection sous le règne de François I, et son cousin issu de germain (1). Anne

---

(1) JEAN premier du nom, duc de Bourbon, issu de Robert de Clermont, sixième fils S. Louis; et Marie de Berri.

Charles I, duc de Bourbon; *Agnès de Bourgogne.*	Louis, comte de Montpensier; *Gabrielle de la Tour.*
Pierre, seigneur de Beaujeu; *Anne*, fille de Louis XI.	Gilbert, comte de Montpensier; *Claire de Gonzague.*
Susanne de Bourbon, restée fille unique; *Charles de Bourbon.*	Charles, dernier duc de Bourbon, connétable; *Susanne de Bourbon.*

mourut elle-même le 14 novembre 1522, en son château de Chantelle en Bourbonnois, âgée d'environ soixante ans, et très digne du poste où elle fut élevée, si elle eût plus ménagé l'État, et fait moins de sacrifices à ses passions. J'ai très peu insisté sur l'amour qu'on dit qu'elle conçut pour le duc d'Orléans, qui fut depuis Louis XII, parceque je n'en avois de preuves que dans ce qu'en dit l'abbé de Brantôme, qui ne donne pour garant que la tradition du temps.

L'on sait que cet auteur hasarde bien des choses en pareille matière; et quoiqu'un moderne, qui n'a pas d'autre autorité, ait avancé, après lui, que « si ce prince eût voulu fléchir un peu à « l'amour de madame Anne de France, il auroit « eu bonne part au gouvernement (1). » Madame Anne étoit mariée, et possédoit toute la confiance du sire de Beaujeu son mari. Le duc d'Orléans avoit épousé sa sœur. L'ambition étoit sa passion dominante. On ne lui reproche point de foiblesse particulière, et nul historien ne l'en accuse. Le témoignage de Brantôme est-il suf-

(1) Brantôme, dans l'Éloge d'Anne de France, *Dames illustres*, p. 290, et dans celui de Louis XII, dont les termes ont été copiés par M. Hainault. *Hommes illustres*, et gr. Capit. fr. dans l'Éloge de Louis XII, p. 61 et 62.

fisant pour parler de son amour pour Louis XII, alors duc d'Orléans, comme d'un fait certain. Mais quand on lui parloit de la sagesse des femmes, elle en paroissoit peu persuadée, et disoit: « Que les plus sages étoient les moins folles, « parcequ'il n'y en avoit point qui dans sa jeu- « nesse, ou dans un âge plus avancé, n'eût aimé « ou entré en tentation, les unes plus, les autres « moins. » Ce sentiment prouve qu'elle con- noissoit son sexe, et qu'elle ne prétendoit pas aux honneurs d'une *entière apathie*. Mais on n'en sauroit conclure qu'elle eût été assez amoureuse de son beau-frère pour partager son autorité avec lui.

Un auteur *romanesque* peut se servir d'une pareille occasion pour débiter des idées amusantes, et imaginer des situations; mais ce n'est qu'à des vérités, ou à des conjectures qui puissent compatir avec des vérités, qu'un auteur raisonnable doit sacrifier.

Nous parlerons d'Anne de Bretagne sous le règne de Louis XII, pour présenter d'un coup d'œil tout ce qui la regarde.

ANONYME,

MAITRESSE DE CHARLES VIII.

PENDANT le siège de Novarre, formé par le marquis de Mantoue, capitaine général des Vénitiens, Charles VIII, pour être à portée de secourir le duc d'Orléans (depuis Louis XII), qui s'étoit enfermé dans la place, avoit quitté Ast, et s'étoit transporté à Turin. Tout occupé qu'il étoit à faire entrer des vivres dans Novarre, où ils manquoient, Charles ne laissoit pas d'aller souvent dans une petite ville, appelée Chieri, y rendre ses visites à une jeune demoiselle dont il étoit devenu amoureux. Guichardin (1), qui parle de cette galanterie, ne nomme point la demoiselle. C'est, suivant les apparences, de

(1) *Da altra parte, il rè di Francia per essere più propinquo à Novara, s'era da Astì transferito à Turino, et ancora che spesso andasse insino à Chieri, preso d'all'amore d'una gentil donna, che vi habitava, non si intermettavano per questo le provisioni della guerra.* Francesco Guicciardini nell Historia d'Italia, lib. 2, pag. 118, dell'ediz. in-4, in Genova, M. DC. XXXVI.

cette même demoiselle qu'étoit issue Camille Palvoisin, de laquelle il est parlé dans une lettre d'un ambassadeur du roi à Venise, écrite le 24 janvier 1546, au cardinal de Tournon, et qui se trouve dans les manuscrits de la bibliothèque du roi. (Règne de François I, vol. coté 22.) « Il y a ici, dit l'ambassa-« deur, une dame qu'on croit être issue du « feu roi Charles VIII, que Dieu absolve. « Elle s'est retirée en cette ville depuis dix à « douze ans, vivant religieusement et solitaire-« ment, et en tout endroit qu'elle peut démon-« trer son zèle envers le roi et la prospérité de ses « armes, elle ne s'y épargne pas. » L'auteur de la lettre supplie le cardinal, de la part de cette dame, de la recommander au roi, « qu'il « lui plaise avoir souvenance d'elle, pour « l'honneur du sang dont elle est descendue. » Le même témoignage se trouve dans une autre lettre qui suit celle-ci.

Il ne faut pas douter que François I, qui ne parloit qu'avec admiration de la valeur et des exploits de Charles VIII, qu'il appeloit *le petit roi Charles*, n'ait eu pour la dame Camille la considération que méritoit son origine. Elle devoit être la propre fille de Charles, puisqu'en la supposant née en 1495, époque de l'amour

du roi pour sa mère, elle n'auroit eu, en 1546, que cinquante ans. L'éloignement du roi et sa mort prématurée furent cause de l'espèce d'oubli où vécut Camille, qui chercha à se faire connoître sous le règne de François I. Ceux qui ont assuré, comme l'a fait Sauval, qu'il n'avoit point eu d'enfant naturel, n'ont pas été bien instruits.

La conquête d'Italie, qui avoit alarmé toute l'Europe, le sultan même, n'avoit servi (1) qu'à faire connoître qu'il n'y a point d'entreprise dont la valeur française ne soit capable; que si la prudence égaloit en nous le courage, ce projet de monarchie universelle, formé par les Anglais, les Allemands, et les Espagnols, tour à tour, pourroit se réaliser par nos rois, s'ils l'avoient entrepris. Charles VIII, accablé de lauriers, les conserva à Fournoue; mais tout le reste lui échappa. Il avoit résolu de le reprendre, les préparatifs étoient faits, les armées sur pied; les généraux nommés alloient rentrer dans une nouvelle carrière dont tout annonçoit

---

(1) *Carolus vehementi impetu Italiam intrans, et subitò percurrens*, quantùm Galli armis, ausuque valerent, *cum ignominiâ Italicæ disciplinæ pluribus prœliis ostendit.* P. Jov. in Elogiis, lib. 4, p. 286, in Carol. VIII.

l'éclat. Le roi quitta (1) même Paris, et alla jusqu'à Lyon, lorsqu'on le vit tout d'un coup abandonner ses projets, et revoler à Paris, sous prétexte d'aller à Saint-Denis y adresser ses prières au patron de la France; mais en effet, dit un moderne, pour revoir une dame d'honneur de la reine qu'il aimoit, et dont il ne pouvoit se résoudre à se séparer. Il semble qu'il y a de la témérité à prendre son parti aussi nettement que le fait le jésuite Bussières dans cette occasion, et à attribuer à l'amour du roi pour cette demoiselle son retour de Lyon à Paris, et un changement si prodigieux dans ses projets. C'est tout ce qu'on pourroit faire si les historiens s'accordoient unanimement sur cette anecdote. Mais les uns la suppriment entièrement; les autres ne la proposent que comme fort douteuse; et il se trouve d'ailleurs des raisons assez considérables pour faire croire que le roi avoit des motifs plus sérieux. Sa santé s'affoiblissoit de jour en jour. Il y avoit à crain-

---

(1) *Et ipse rex, cum nobiles ad expeditionem Lugdunum venissent, retrò Parisios versùs regreditur, in speciem ut sanctum Dionysium in patronum viæ cooptaret*, reverà amoris impatientiâ, ut inviseret virginem quam deperibat, reginæ honorariam. *Bussières*, Hist. Franciæ, lib. 14, t. 3, p. 137, *in Carol. VIII*.

dre que ce second voyage ne fût moins heureux que le premier. Il venoit de perdre le seul héritier de la couronne qui la conservât dans la maison de Valois. Enfin, les plus prudents de son conseil ne lui conseilloient pas cette nouvelle expédition; et Briçonnet, qu'on appeloit le *cardinal de Saint-Malo*, son favori, soit qu'il agît sincèrement pour les intérêts de son maître, soit qu'il prît le parti du pape, alarmé du départ prochain du roi, avoit fait tout ce qui lui avoit été possible pour détourner l'orage qui menaçoit l'Italie. Ainsi, je crois que, sans avoir recours à une foiblesse galante, on peut fort bien trouver des raisons plausibles du retour de Charles VIII à la cour. Ce qu'il y a de certain, c'est que la demoiselle ne fut pas longtemps en possession du cœur qu'elle avoit soumis à ses charmes. Le roi ayant tout d'un coup et aussitôt après son retour changé de vie, devint aussi réglé dans ses mœurs que le religieux le plus chaste; et le premier défaut dont il se corrigea fut l'amour volage.

Les dévots, dit un moderne (Varillas, dans son Charles VIII, tome 3, p. 410 de l'édition de 1691), attribuèrent la grace que Dieu lui fit alors à l'action de continence qu'il avoit pratiquée dans la ville d'Ast, la dernière fois

qu'il y avoit passé. Un soir qu'il se retiroit dans sa chambre, dit Varillas, il y trouva une fille d'une beauté achevée. Deux de ses domestiques, qui prenoient soin de ses plaisirs, l'y avoient introduite. Elle étoit à genoux devant une image de la Vierge, et pleuroit à chaudes larmes. Le roi, la trouvant dans cette posture, lui demande la cause de sa douleur. Elle le regarde en tremblant; elle le conjure de lui sauver l'honneur. C'est une grace, sire, que je vous demande au nom de cette Vierge sans tache que représente ce tableau. (Elle le montre en soupirant, les yeux élevés au ciel.) Elle n'eût point été mère d'un Dieu, si elle eût perdu sa pureté. Elle ajouta que son père et sa mère l'avoient vendue à un des domestiques du roi, et que leur extrême pauvreté en avoit été la cause. Charles, touché du discours de cette fille, persuadé de sa sincérité par ses larmes et ses gémissements, lui demanda s'il ne s'étoit pas présenté quelque honnête homme qui l'eût recherchée en mariage. Elle nomma un bourgeois d'Ast, passablement accommodé; et le roi le fit venir sur-le-champ avec le père et la mère de la fille. Il traita avec eux, convint de la dot, et la paya par avance. Ce qu'il y eut de plus considérable, fut que le roi n'oublia rien de ce qui pouvoit

rendre cette action secrète. Le Ferron, dans la vie de Charles VIII (fol. 27, verso), rapporte la chose différemment. La demoiselle dont il s'agit, dans la crainte de tomber entre les mains des soldats français, qui venoient de prendre d'assaut une petite ville d'Italie, vint se jeter aux pieds du roi, qui, charmé lui-même de sa beauté, étoit prêt de lui ravir l'honneur, au lieu de la protéger, lorsqu'il fut touché de la prière qu'elle lui fit au nom de la Vierge, de laquelle elle lui montra le tableau. Elle étoit fiancée : le roi donna la liberté à cette demoiselle, à son fiancé et à tous les parents des deux familles, et y joignit un présent de cinq cents écus d'or. Tel est le récit d'Arnoul Ferron. Il a été suivi par plusieurs modernes. Cette place prise d'assaut étoit, suivant quelques uns, la petite ville de Tuscanella, dans le duché de Castro, entre la Toscane et l'État ecclésiastique. Juste Lipse, dans ses Avis politiques (1), semble douter si l'on en doit faire

---

(1) *Cap.* 18, de Castitate, *p.* 262, *addi fortè meretur, etsi in uno facto continentia, quam alii* Francisco Sfortiæ, *alii* Carolo octavo, *regi Galliarum adscribunt; sed hujus nomen usurpemus ut dignius; et potuit tamen hoc simile in utroque evenisse.* Lips. loco citato.

honneur à Charles VIII, ou à François Sforce, duc de Milan (1), duquel on rapporte le même exemple de continence, avec la circonstance

---

(1) Baptiste Fulgose, liv. 4, ch. 3, *de Abstinentiâ et Continentiâ*, p. 292. C'est le même fond, les mêmes circonstances, presque le même récit. *Bapt. Egnatii de Exemplis illustrium virorum.* Lib. 4, cap. 3, p. 129, de Francisco Sfortiâ, in-4. Venetiis, 1554.

Phidelphe, dans l'Oraison funèbre de François Sforce, prononcée le 9 mars 1467, à Milan, lui attribue le même fait en ces termes : « Quo tempore Franciscus Sfortia bellum « gerebat pro Florentinis adversùs Lucences, Pontito munici- « pali vi capto direptoque, inter mulierum militarem contume- « liam, ut sit puella quædam eleganti formâ, quinque ac decem « annos lata, trahebatur à militum globo ad ludibrium stupri, « cùm vociferans illa, *imperatori se dedendam precabatur ;* « *imperatori enim suam deberi virginitatem.* Itaque metu per- « culsi milites Franc. ad illum adducunt. Qui, re intellectâ, id- « que illa hilari vultu affirmante, hic, et ut juvenis, et « corporis temperamento proclivis in venerem, et qui nuxdum « *Blancam* duxisset uxorem, non detrectat munus. Cùm verò « tempestivè virgine in lectum adducta jam hastæ innixus, « venereæ voluptati foret vulnus ultimum illaturus, subitò voce « flebili inquit virgo : *Ego te, mi optime imperator, oro atque* « *obsecro per hanc impollutam Mariam virginem, cujus sanc-* « *tissimam imaginem hîc depictam adspicis* (erat enim in pro- « ximo appenda pariete quædam tabula quâ Mariæ virginis imago « repræsentabatur) *ne mihi meam virginitatem eripias, sed* « *meo me sponso, qui asseratur inter captivos, relinquas* « *intactam.* Quibus auditis continuò Franciscus Sfortia, « compressâ vi omni venerei appetitûs, et illam dimisit in- « tactam et ejus sponsum per pulchrè donatum, carcere li- « beravit. »

particulière des prières faites par la fille au nom de la Vierge, dont le tableau étoit dans la ruelle du lit de Sforce ; et ce doute n'est pas sans fondement. Gaguin, auteur contemporain, ne parle point de cette action de Charles VIII, de laquelle le souvenir devoit être fort récent. Le Ferron s'exprime d'une façon incertaine, et en se servant du mot *on dit* (1), *les auteurs italiens rapportent, etc.* Simon Nanquier, qui parle de la modération de Charles, se contente de dire que l'amour et la volupté ne le rendirent jamais injuste, et ne dit rien qui approche de l'anecdote (2).

---

(1) *Narrant in reditu, etc. Ferronius in Carolo VIII ad calcem, lib.* 2.

(1) *Non Venus hunc mollis, non hunc furibunda voluptas*
Justitiæ à recto traduxit tramite.

Fr. Simon Nanquier, *in Eclogâ de morte Caroli octavi.*
Cela se trouve à la fin de son poëme *de Lubrico temporis curriculo*, imprimé en 1511, avec le dialogue du Poge, *de Infelicitate principum*, dont l'édition est si rare, que ceux qui l'ont publié, en 1629, in-8, l'ont cru inconnu, et seulement manuscrit. *Voy.* Hallervord, *Biblioth. curiosa*, p. 343, col. 1.

JEANNE DE FRANCE,

PREMIÈRE FEMME DE LOUIS XII.

Jeanne de France, duchesse de Berri, fille puînée de Louis XI, et sœur d'Anne, duchesse de Bourbon, de laquelle nous venons de parler, fut la première femme de Louis XII, alors duc d'Orléans. Elle naquit en 1464, et, avec des qualités supérieures de cœur et d'esprit, n'eut aucun des charmes qui peuvent fixer agréablement les yeux. Elle étoit plus petite que grande, contrefaite de corps, un peu bossue. Louis XI, qui la négligea comme celui de ses enfants qu'il aimoit le moins, n'eut aucun soin de son éducation, pas même de celui que le rang de la princesse sembloit rendre iudispensable. Cependant ce prince, par un de ces travers qui lui étoient particuliers, la destina pour femme au duc d'Orléans, premier prince de son sang, au préjudice de la princesse Anne, sa fille aînée, qui n'épousa qu'un puîné de la maison de Bourbon. Les motifs qui déterminèrent Louis XI à une pareille conduite furent, si l'on en croit les histo-

riens, l'intérêt à l'égard du mariage d'Anne de France, et la haine naturelle qu'il portoit aux princes de son sang. A l'égard de la princesse Jeanne, dans l'état où elle étoit, il y avoit peu d'apparence qu'elle eût de postérité; c'étoit le but où tendoit Louis XI. Il ne le dissimula même pas dans une lettre qu'il en écrivit au comte de Dammartin, où il lui parloit de ce mariage. Il disoit au comte, « que les époux « n'auroient pas beaucoup d'embarras à nour- « rir les enfants qui naîtroient de leur union; « mais cependant, ajoutoit-il, elle aura lieu, « quelque chose qu'on en puisse dire. »

Lorsque ce mariage fut résolu dans son esprit, il le proposa à Marie de Clèves, alors veuve de Charles, duc d'Orléans, mort le 4 janvier 1465, comme une loi qu'il falloit subir. Le crontredire, ou lui faire des remontrances, n'étoit pas un parti sûr, *vu l'homme que c'étoit*, dit Saint-Gelais; il fallut obéir et se conformer à la proposition du roi, qui étoit un ordre. La princesse, aussi disgraciée de la nature que nous l'avons dit, n'avoit encore que douze ans (1): le duc d'Orléans en avoit qua-

(1) Je ne sais pas où Bayle a pris que la princesse Jeanne avoit vingt-deux ans en 1476; il faudroit qu'elle fût née en 1452,

torze; et, sans être d'une figure accomplie, il pouvoit passer pour aimable; l'amour, au moins du côté du prince, ne pouvoit former de pareils liens; tout fut de sa part l'ouvrage de l'obéissance.

Le mariage fut célébré en 1476. Le traité en avoit été conclu à Jargeau, dès le 28 octobre 1473. Il y a des auteurs qui avancent, comme un fait certain, que le jeune duc d'Orléans fit, le propre jour des noces, une protestation (quelques uns disent même (1) *devant des notaires*), qu'il n'entendoit pas contracter aucun mariage, et que la solennité de la célébration n'étoit que pour complaire au roi, et éviter les effets de sa colère; mais c'est sans le moindre fondement, et Saint-Gelais de Montlieu, dont l'ouvrage est un pur panégyrique de Louis XII, se contente de dire qu'en faisant ce traité, le

---

et il est certain qu'elle naquit en 1464 : peut-être s'est-il mépris au chiffre 12, qu'il a pris pour 22. Bayle, article LOUIS XII, note B.

(1) Baudier, Histoire du cardinal d'Amboise, p. 22, et Jean Bouchet, Ann. d'Aquit. part. 4, ch. 11, p. 220. M. le président Hainault, sous l'an 1499, dit, à la vérité, la même chose; mais il le dit avec aussi peu de raison. L'auteur de l'abrégé chronologique ne s'est point assujetti à citer. Dans ces occasions il eût dû le faire, ou prendre mieux son parti.

duc d'Orléans protesta « en lui-même, voire en « la présence d'aucuns de ses familiers, qu'il « n'entendoit, ni ne vouloit donner aucun con- « sentement à ce mariage. » Il y a bien de la différence d'une protestation de cette nature, à celle qu'il eût faite par écrit ou devant notaires.

Pendant la vie de Louis XI, qui ne finit qu'au mois d'août 1483, le duc d'Orléans n'osa se déclarer trop ouvertement; il étoit même obligé d'agir en véritable mari avec la princesse: si l'on en croit Montlieu, il n'y alloit pas moins que de la vie; et le roi avoit placé auprès de lui des espions et des témoins de sa conduite, qui l'obligeoient à donner à la crainte ce que l'amour et le sentiment n'auroient pas obtenu de lui (1). Cependant, il paroît que le duc ne pouvoit s'empêcher de faire voir son mécontentement, puisque, parlant un jour de sa femme au roi lui-même, il fit un éloge de son

(1) « C'est grand merveille de ce qu'on faisoit au duc d'Or- « léans, et les menaces qu'on lui faisoit, s'il ne s'acquittoit de « coucher avec ladite dame Jehanne. On ne le menaçoit de rien « moins que de la vie; et j'aurois grande honte de réciter la façon « comme en usoient ceux qui étoient autour, tant hommes que « femmes. » Saint Gelais de Montlieu, Histoire de Louis XII, pag. 37.

mérite et même de sa beauté si ironique, que Louis XI, pour lui imposer silence, lui dit malignement qu'il en disoit beaucoup, mais qu'il ne disoit pas tout encore. « Vous oubliez, « ajouta le roi, de dire que la princesse est « non seulement vertueuse et sage, mais qu'elle « est fille d'une mère dont la sagesse n'a jamais « été soupçonnée. » La réponse étoit un reproche que le roi faisoit à son gendre, dont la mère n'avoit pas eu une réputation si bien établie (1). Toute la cour savoit que Marie de Clèves, mère du duc d'Orléans, et troisième femme de Charles, duc d'Orléans, avoit contracté, depuis la mort de son mari, un mariage secret avec Rabodanges (1) son maître d'hôtel. Ce mariage

(1) *Ludovicus Galliæ rex.... filiam collocaverat Aurelianensi Ludovico. Ea, cùm deformis esset, ac parum venusta atque patre coram, forma ejus à viro præter modum commendaretur, sensit socer inesse generi verbis spicula; quæ quo retunderet, ab obliquo gladii aciem objecit. Et hoc,* inquit, *laudibus istis adjice; uxorem tuam pudicissimæ esse matris filiam. Erat enim constans opinio Aurelianensis matrem parum pudicè sese habuisse, quippè quæ, priore viro mortuo, familiari ejus nupsisset, quicum, vivo illo, sese immiscuerat.* Joan Joviani Pontani, de Sermone, lib. 3, tom. 2, p. 1647 de l'ancienne édit. de Basle, in-8°.

(2) Jean de Rabodanges. Il étoit frère de Louis Allard de Rabodanges, mari d'Isabelle d'Ailli, l'une des plus anciennes maisons de Picardie. Celle de Rabodanges est elle-même très

avoit déshonoré la duchesse d'Orléans, et il supposoit des liaisons fort équivoques pendant la vie de son mari. Après la mort de Louis XI, le duc son gendre garda moins de mesures avec Jeanne; mais il n'osa néanmoins s'en séparer, par respect pour le roi Charles VIII, son beau-frère, et dans la crainte de trouver de sa part et de celle de madame de Beaujeu, et du duc de Bourbon, des obstacles qu'il n'eût pu vaincre; mais il mit souvent la patience de la princesse à l'épreuve, et en particulier dans les propositions de mariage qui furent faites à l'héritière de Bretagne. Tout annonçoit à Jeanne que le premier usage que feroit son époux de sa liberté, ce seroit de solliciter sa séparation. Cependant, en femme d'une vertu éprouvée et supérieure à son sexe, elle ne manqua à aucun des devoirs d'une épouse attachée à son mari (1).

ancienne, et existe dans Louis, marquis de Rabodanges, et trois filles, dont l'une a épousé Louis-Philippe Thibaut de la Carte, dit le marquis de la Ferté, seigneur de la Loupe au Perche, petit-fils du duc de la Ferté (Henri-François de S. Nectaire) et fils de François-Gabriel Thibaut, marquis de la Carte, qui prit le nom de la Ferté, et de Françoise-Charlotte de S. Nectaire, seconde fille du duc de la Ferté. Ces deux maisons étoient déjà alliées par le mariage de Louis César, comte de Rabodanges, avec Cécile-Adélaïde de S. Nectaire, fille de Henri II, dit le maréchal de la Ferté.

(1) Baillet, au 4 février, tom. 2 des Vies des saints, p. 96.

Elle ne se contenta pas de tout souffrir de sa part, avec une douceur et une patience admirables, elle eut encore pour lui une affection sincère. Quoiqu'elle ne partageât pas ses plaisirs, elle se fit un devoir de ne pas l'abandonner dans son adversité. Après la perte de la bataille de Saint-Aubin, et pendant la captivité du duc d'Orléans à Bourges, elle ne cessa d'intercéder auprès du roi son frère, et de la duchesse de Bourbon sa sœur. Ses sollicitations auprès de Charles VIII furent cause en partie de la liberté du duc d'Orléans. Si, d'un côté, on voyoit dans les fers le premier prince du sang, d'un autre, on ne pouvoit être insensible aux prières d'une fille de France, dont la vertu étoit généralement respectée. Des sentiments si nobles touchèrent sans doute le cœur naturellement bon et généreux du duc d'Orléans; mais il étoit persuadé que la princesse étoit, pour ainsi dire, condamnée à la stérilité. Louis XII avoit toujours aimé Anne de Bretagne. L'intérêt d'État, autant que son amour, exigeoit qu'il épousât la veuve de Charles VIII. Il pensa donc à sa séparation, dès qu'il se vit sur le trône. Il eût fallu une vertu bien pure et bien dégagée de tout intérêt pour sacrifier tout à la reconnoissance qu'il devoit avoir pour

Jeanne; et l'on peut dire que cette princesse ne parut pas même l'exiger, et laissa agir son époux avec une entière liberté, n'ayant fait aucune démarche pour s'y opposer. Le nouveau roi fit délibérer dans son conseil sur les moyens de se séparer d'avec elle, et de pouvoir épouser Anne de Bretagne. Il prétendit qu'il n'y avoit jamais eu de véritable consentement de sa part; que son mariage étoit l'effet de la crainte et de la violence même que lui avoit faite Louis XI, dans un temps et dans un âge où il ne lui étoit pas libre de résister; il alléguoit encore la parenté entre lui et la princesse, et une alliance spirituelle entre Louis XI et lui, laquelle consistoit en ce que le roi étoit son parrain, et que le mariage avoit été fait sans qu'on en eût obtenu de dispense. Enfin, il ajoutoit *que le mariage n'avoit jamais été consommé*. Louis, ayant donné ses instructions aux personnes qu'il envoya à Rome, obtint d'Alexandre VI des commissaires pour examiner l'affaire, et la juger définitivement. Les commissaires nommés furent le légat du pape en France, qui étoit alors Ferdinand, évêque de Septe, Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, et Louis d'Amboise, évêque d'Albi. Ils ne perdirent point de temps, et répondirent à l'empressement que témoignoit

le roi. Il étoit d'une formalité indispensable d'interroger la reine sur les faits d'où le roi faisoit dépendre la nullité de son mariage. Il n'y avoit de fort sérieux et de décisif que le *défaut de consommation* allégué par Louis. Le défaut de consentement étoit couvert, si le mariage avoit été consommé. La parenté étoit de quelque considération : Louis XII étoit cousin (1) issu de germain de Louis XI, et du quatrième au cinquième degré avec Jeanne de France; mais on ne pensoit déjà plus qu'on eût besoin de Rome pour des dispenses en pareil degré. L'alliance spirituelle méritoit encore moins d'attention, et elle n'étoit qu'un moyen de discipline qui n'emportoit pas un empêchement dirimant. Jeanne interrogée satisfit à ce que sa

(1) 1. Charles V; *Jeanne de Bourbon*.

2. Charles VI; *Isabeau de Bavière*.	2. Louis de France, duc d'Orléans; *Valentine de Milan*.
3. Charles VII; *Marie d'Anjou*.	3. Charles, duc d'Orléans; *Marie de Clèves*.
4. Louis XI; *Charlotte de Savoie*.	4. Louis XII; *Jeanne de France*.
5. Jeanne de France; *Louis XII*.	Voyez l'Atlas historique de Le Sage, tableau des Valois, n° X.

dignité, son devoir et sa religion demandoient d'elle, et en même temps aux vœux du roi. Elle répondit, « qu'à l'égard de la parenté spi-« rituelle, c'étoit un fait qu'elle ignoroit lors « de son mariage, et qu'elle avoit contracté de « bonne foi. » Sur le fait de la violence, « qu'elle « n'en avoit aperçu aucune, et qu'elle respec-« toit assez la mémoire du roi son père, pour « penser qu'il n'avoit pris que des voies légiti-« mes. » En ce qui concernoit le dernier point, Jeanne répondit « que l'honnêteté ne lui per-« mettoit pas de s'expliquer nettement, mais « que sa conscience l'empêchoit d'en demeurer « d'accord. » D'après le récit de Saint-Gelais de Montlieu, apologiste de Louis XII, Jeanne au-roit été en état de justifier ce qu'elle avançoit; et Louis XI, qui prévoyoit peut-être les démar-ches que pourroit faire le duc d'Orléans son gendre, s'étoit ménagé, et à sa fille, des preu-ves testimoniales. Brantôme (Dames illustres de France, p. 278) dit à peu près la même chose; et, eu égard au tempérament de Louis XII, il ne paroît pas fort croyable que son mariage ne fût pas encore consommé. Quoi qu'il en soit, les commissaires eurent plus d'égard au serment du mari qu'à celui de l'épouse, et le mariage fut déclaré nul. S'il falloit en croire le jésuite

Boni (1), dans la vie qu'il a publiée de cette princesse, la cassation de son mariage fut accompagnée des plus terribles prodiges. La terre trembla; il y eut un orage affreux, suivi de vents et de tempête, et d'une si grande obscurité dans l'air, qu'il fallut se servir de flambeaux en plein jour pour pouvoir lire le jugement des commissaires (2). Voilà une de ces

(1) Louis de Boni, jésuite, dans la Vie de la reine Jeanne de France, imprimée à Paris en 1684, in-8°.

(2) Il se trouve, dans les additions à Nicole Gilles, sous l'an 1499, et dans l'Histoire de l'université, sous la même année, tome 5, p. 829. Ces livres n'étant pas entre les mains de tous nos lecteurs, nous en donnerons ici la copie. AU NOM DE DIEU, DE LA SAINTE TRINITÉ, PÈRE, FILS ET SAINT ESPRIT : AMEN. Vu le procès pendant par-devers nous, PHILIPPE, en titre de Saint-Pierre, et MARCELLIN, cardinal de Luxembourg, et évêque du Mans; LOYS, évêque d'Albi, et FERRAND, évêque de Septe, juges délégués en cette partie de notre Saint père le Pape, entre LOUIS XII TRÈS CHRETIEN, ROI DE FRANCE, demandeur, d'une part, et illustre dame, dame JEANNE DE FRANCE, défenderesse, d'autre part; vu le ressort apostolique; la demande dudit demandeur; la litiscontestation de ladite défenderesse et ses réponses, exceptions, répliques, positions et réponses sur icelles, d'un côté et d'autre; les témoins produits par ledit demandeur, et leurs dépositions objectées au contraire, et autres documents, conclusion faite en cause, et assignation pour ouïr droit, en communication de conseil avec les cardinaux, archevêques, évêques, docteurs en théologie et en droit; en grand nombre AVONS DIT, et disons, par notre sentence définitive, ayant Dieu devant les yeux : *Déclairons, prononçons le mariage fait entre*

choses dont il semble que tous les historiens devroient faire mention, à peine d'omission inexcusable; et cependant pas un auteur n'en parle. Boni est le seul qui nous rapporte cette singulière anecdote : au moins eût-il dû citer ses garants, dans le silence général des auteurs imprimés; mais c'est ce qu'il ne fait pas, et c'est vraisemblablement ce qn'il n'eût pas pu faire. Brantôme, qui nous a conservé tant de faits singuliers; Varillas, qui se piquoit d'avoir lu un si grand nombre de mémoires; Le Ferron, qui a écrit la vie de Louis XII avec beaucoup de soin; ces auteurs, avides de pareils faits, ne disent rien de celui-ci. On peut en conclure, sans trop hasarder, que Boni a imaginé ce petit ornement, plus digne *d'une légende* que d'une histoire qui n'admet d'embellissements que ceux que lui prête la vérité. Si l'auteur a prétendu condamner Louis XII et relever le mérite de Jeanne aux dépens de la réputation de Louis, il eût dû s'apercevoir que le coup retomboit à plomp sur le légat, évêque de Septe, et les deux autres prélats qui rendirent le ju-

lesdites parties, être et avoir été nul; et donnons congé et licence audit demandeur, EN TANT QUE BESOIN SEROIT, par autorité apostolique, et de pouvoir prendre femme telle que bon lui semblera, par mariage, et sans dépens de ladite cause.

gement (1), et même indirectement sur le saint-siège. Mais laissons ce prodige apocryphe. Louis, satisfait de la sentence des commissaires, pressa le duc de Valentinois, César de Borgia, de lui remettre la bulle d'Alexandre VI, portant dispense d'épouser la veuve de Charles VIII (2). Le roi avoit appris du nonce que cette bulle étoit expédiée; et si le Valentinois ne la remettoit pas au roi, ce n'étoit que par un rafinement de politique italienne. Il aspiroit au mariage de Charlotte, fille de Frédéric, roi de Naples, qui étoit à la cour de Louis XII, et il imaginoit que tant que le mariage de ce prince avec Anne de Bretagne ne seroit pas conclu, il obtiendroit plus de faveur pour celui qu'il projetoit, des désirs et de l'impatience de Louis, que de sa reconnoissance. Il différa donc de présenter au roi la bulle que S. M. lui demandoit, en disant qu'il l'attendoit de moment en moment; mais Louis, à qui cette conduite déplut, et certain de l'expédition de la bulle, en

(1) Peut-être le jésuite Boni n'a-t-il eu d'autre intention que d'amuser son lecteur par ce mensonge pieux. Dans le système de pareils écrivains, on intéresse le commun des lecteurs avec de pareilles idées.

(2) Voyez la Vie du duc de Valentinois, par Thomas Thomassi, part. 2, p. 150.

agit comme s'il l'avoit entre les mains, et épousa Anne de Bretagne. Il en coûta la vie au malheureux évêque de Setta, qui avoit découvert le secret du duc de Valentinois. Ce monstre, fameux par bien d'autres crimes, le fit empoisonner. Le mariage du roi fut célébré avec l'applaudissement des Français, je ne dirai pas unanime; car quelques théologiens, soit par amour de la pureté de la doctrine, soit par attachement pour Jeanne de France, après s'être inutilement opposés à la séparation, déclamèrent et contre la conduite du roi et contre le jugement des commissaires. Jean Standonk, natif de Malines, et qui avoit été recteur de l'université en 1485, dit hautement au roi (1), « qu'il ne lui étoit pas permis de répudier une « femme à la vertu de laquelle il n'avoit rien à « reprocher, et d'en épouser une autre pendant « la vie de Jeanne; qu'il ne pouvoit pas épou- « ser la femme de son frère. » On laissa à Standonk la liberté de dire son avis, sans y avoir égard; mais, quelque temps après, le théologien s'étant emporté contre le chancelier de Ro-

(1) *Regem corripuisse fertur his verbis :* « Non licet repudiare « uxorem non fornicariam; non licet, eâ vivente, introducere « aliam; non licet, habere uxorem fratris. » Hist. de l'université, septième siècle, tom. 5, p. 900.

chefort, à l'occasion des priviléges de l'université, il fut exilé, et se retira à Cambrai auprès de l'évêque (1). Pour la princesse, elle garda le silence. A qui se fût-elle adressée? Les juges délégués avoient prononcé contre elle. Le pape Alexandre VI avoit besoin du roi pour la fortune de César Borgia son fils, et l'on sait que ce pape n'étoit pas scrupuleux. Elle n'eût pu réclamer contre la séparation, sans donner lieu à des troubles qui eussent nui aux intérêts de l'État. Elle n'eut recours qu'à Dieu, qui seul la consola de la perte de son mari et de celle d'une couronne (2). Louis, charmé d'une si haute modération, lui donna pour son entretien le duché de Berri, avec les domaines de Châtillon-sur-Indre, en Touraine, de Châteauneuf-sur-Loire, et de Pontoise, et une pension de douze mille écus. Elle choisit la ville de Bourges pour le lieu de sa retraite, s'y consacra à Dieu par la pratique constante des vertus chrétiennes et de la plus haute piété. Elle devint dans la suite fondatrice des religieuses de l'Annonciation,

---

(1) Louis XII le rappela de son exil en 1500. Il mourut l'année suivante, et fut inhumé dans la chapelle du collège de Montaigu, dont il avoit été principal. A sa bile près, c'étoit un grand homme, un vertueux personnage.

(2) Baillet, *loco citato*, p. 96, col. 2 de l'édit. in-4°.

Cet ordre commença par dix jeunes filles qu'elle fit venir de Tours à Bourges, et auxquelles elle donna pour supérieur son confesseur, nommé Nicolas Gilbert, cordelier, et qui changea son nom en celui de *Gabriel de l'Ave Maria*, qu'il crut plus convenable à sa nouvelle dignité. On peut voir dans l'Histoire de cet ordre ses progrès, et les approbations des papes depuis Alexandre VI jusqu'à Grégoire XV. Jeanne, renonçant elle-même à l'éclat de sa naissance et au titre de duchesse de Berri, fit profession le jour de la Pentecôte de l'année 1504, et mourut la nuit du 4 au 5 février 1505, nouveau style. On lui attribue des miracles, et on lui donne la qualité *de bienheureuse*. Sur ces objets, le lecteur qui cherche à s'édifier peut consulter sa Vie, par Louis Doni d'Attichi, évêque de Riez, et ensuite d'Autun, par le P. Hilarion de Coste, minime; parmi les éloges des Dames illustres, p. 314; et au livre 1 de l'Histoire catholique du seizième siècle; Louis Boni et Baillet. A l'égard du don des miracles pendant sa vie ou après sa mort, on peut s'en tenir à ce que dit d'elle Brantôme, au commencement de son éloge. « Jeanne de France, dit-il, « fille du roi Louis XI, fut bien spirituelle, « mais si bonne, qu'après sa mort on la tenoit

« *comme sainte et quasi faisant miracles*, à cause « de la sainteté de la vie qu'elle mena après que « le roi son mari, Louis XII, l'eut répudiée, et « qu'elle se fut retirée à Bourges. » Un pareil témoignage vaut bien tout ce que disent les historiens des fondateurs d'ordres, et est préférable à cent volumes d'éloges de Boni et de ses pareils. Consultez la Vie d'Ignace, par Ribadeneira son contemporain, dit un moderne bien judicieux, vous n'y trouverez point de miracles. Il en cherche même la raison. Lisez les panégyristes modernes, vous les trouverez bien plus savants. Les miracles naissent sous leur plume. On n'est plus étonné pourquoi *il n'y a plus de miracles*; on demanderoit bien plutôt *pourquoi il y en a tant?*

ANNE DE DREUX,

DUCHESSE DE BRETAGNE,

SECONDE FEMME DE LOUIS XII,

ET FEMME, EN PREMIÈRES NOCES, DE CHARLES VIII.

Nous aurions pu, et peut-être même aurions-nous dû parler d'Anne de Bretagne sous le

règne de Charles VIII ; mais c'est sur-tout sous celui de Louis XII que cette princesse s'est fait connoître ; et Charles VIII régna si peu de temps par lui-même, que nous avons cru qu'il seroit plus convenable de placer l'histoire de l'héritière de Bretagne, considérée comme femme de Louis, son successeur, qu'à titre d'épouse de Charles VIII.

Anne, duchesse de Bretagne, fille unique et héritière de François II du nom, duc de Bretagne, et de Marguerite de Foix (1), naquit à Nantes le 26 janvier 1476 (2). L'usage de conclure les alliances des princes au berceau, et même quelquefois avant leur naissance, s'étoit établi en Europe. Rien de plus commun que les exemples de cette pratique (3).

Anne fut promise, dès l'an 1481, à Édouard, prince de Galles, fils d'Édouard IV, roi d'An-

(1) Fille de Gaston, quatrième du nom, comte de Foix, et d'Éléonore de Navarre, morte à Nantes le 15 mai 1486, suivant le P. Lobineau.

(2) Suivant Hilarion de Coste, le 25.

(3) Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien I, et de Marie de Bourgogne, n'avoit que trois ans lorsqu'elle épousa Charles VIII, alors dauphin, âgé de 13 ans. Les noces furent célébrées à Amboise en 1483. Le fils du marquis de Pescaire fut marié, à l'âge d'un an, à la fille de Fabrice Colonne, du même âge. Jean de Croy maria son fils à la fille du comte de S. Paul qui étoit au berceau.

gleterre. La mort violente de ce jeune prince (1), arrivée deux ans après, rompit ce mariage. François II, père d'Anne, se voyant sans enfants mâles, tourna toute sa tendresse du côté de sa fille aînée. Il lui donna pour gouvernante *la dame de Laval* (2), qui l'éleva avec tout le soin dû à une princesse qui devoit faire le plus grand parti qu'il y eût alors. Elle y répondit. Anne étoit née avec tous les avantages du corps et de l'esprit qui pouvoient ajouter quelque éclat à l'élévation de son rang. A peine avoit-elle treize ans, qu'elle se vit recherchée de tout ce que l'Europe avoit de princes dignes d'elle, autant par les agréments de sa personne et son mérite, que par les avantages que promettoit son alliance. Alain, sire d'Albret, Louis XII, alors duc d'Orléans, et Maximilien d'Autriche, roi des Romains, employèrent, pour l'obtenir, tout ce que la politique offre de moyens; et les deux premiers cherchèrent à satisfaire leur amour plus que leur ambition. Louis XII, qui la vit dans sa seconde retraite en Bretagne, en 1488,

(1) Il fut poignardé au mois de mai 1483, à l'âge de onze ans, par Richard, duc de Glocester, son oncle, qui s'empara du trône, et fut Richard III.

(2) Françoise de Dinant, dame de Châteaubriant et de Laval.

avant la bataille de Saint-Aubin, fut tellement sensible à ses charmes, malgré l'extrême jeunesse de la princesse, qu'il ne la céda dans la suite à Charles VIII que par une loi indispensable.

Tous les auteurs remarquent que leur inclination fut aussi vive que prompte, et que si jamais Louis ne put oublier la princesse, jamais de son côté la princesse n'effaça entièrement de son cœur l'impression que le duc d'Orléans y avoit faite. Ses portraits, qui existent encore, rendent la chose très croyable.

« J'ai ouï dire aux anciens qui l'ont vue, dit « Brantôme (Dames illustres, p. 3), que les « traits de son visage étoient ressemblants à ceux « de la belle mademoiselle de Châteauneuf, maî« tresse de Henri III, qui a été à la cour tant « renommée en beauté. » C'étoit une blancheur de teint admirable, animée par les plus belles couleurs; un front grand et élevé, où la modestie tempéroit la majesté; le tour du visage un peu long, le nez bien pris, la bouche dans une belle proportion. Sa taille étoit moyenne et noble, et elle n'avoit d'autre défaut que d'être un peu boiteuse; mais à peine s'en apercevoit-on, par le soin qu'elle avoit pris de le corriger, et par une attention d'habitude dans sa démarche, ou par sa chaussure. Les qualités de son esprit ré-

pondoient parfaitement à celles du corps. Elle étoit naturellement éloquente, s'exprimoit avec beaucoup de dignité ; judicieuse, sensée, agréable, malgré la grossièreté de son siècle, où les graces étoient aussi inconnues que les lumières du savoir. Pour son cœur, il étoit généreux, rempli de bonté pour ceux qu'elle aimoit, franc, et vraiment pénétré des devoirs d'une reine. Mais sa fierté l'avoit rendue vindicative : elle ne pardonnoit guère à ceux dont elle croyoit avoir droit de se plaindre. Autant l'oubli des injures étoit naturel à Louis XII, autant la vengeance avoit-elle de charmes pour elle. Cependant Anne étoit d'une piété vive et sincère. Mais je ne sais par quel malheur les cœurs les plus sensibles à la dévotion le sont souvent le moins au pardon des injures. Le triomphe de la religion va communément jusqu'à rendre les femmes charitables, sensibles aux maux d'autrui, chastes, attachées aux pratiques du christianisme ; mais rarement détruit-elle les principes d'orgueil et de vengeance qui lui sont opposés (1).

Il faut encore ajouter que dans Anne de Bre-

---

(1) *Voy.* Boileau, satire X, où, après avoir parlé des femmes d'une vertu hypocrite, il dit :

« Je les aime encor mieux qu'une bigote altière
« Qui, dans son fol orgueil, aveugle et sans lumière,

tagne, la dévotion l'avoit conduite à des scrupules mal entendus, et d'autant plus opiniâtres qu'ils étoient aveugles et destitués de lumières. On pourroit dire que c'étoit la faute de son siècle, si, dans les temps les plus éclairés, nous n'avions pas eu de pareils exemples. Un autre défaut de cette princesse, étoit d'être tellement attachée à ses sentiments, que rien ne pouvoit la vaincre lorsqu'une fois elle avoit pris son parti. Ces défauts, je veux dire son caractère vindicatif, sa piété mal entendue, et son opiniâtreté, furent cause de quelques fautes qu'on a de la peine à excuser : mais on est pourtant obligé d'avouer que les bonnes qualités l'emportoient.

« A peine sur le seuil de la dévotion,
« Pense atteindre au sommet de la perfection ;
« Qui du soin qu'elle prend de me gêner sans cesse
« Va quatre fois par mois se vanter à confesse ;
« Et, les yeux vers le ciel, pour se le faire ouvrir,
« Offre à Dieu les tourments qu'elle me fait souffrir.
« Sur cent pieux devoirs aux saints elle est égale ;
« Elle lit *Rodriguez*, fait l'oraison mentale,
« Va pour les malheureux quêter dans les maisons,
« Hante les hôpitaux, visite les prisons,
« Tous les jours à l'église entend jusqu'à six messes ;
« Mais de combattre en elle et domter ses foiblesses,
« Sur le fard, sur le jeu, vaincre sa passion,
« Mettre un frein à son luxe, à son ambition,
« Et soumettre l'orgueil de son esprit rebelle ;
« C'est ce qu'en vain le ciel voudroit exiger d'elle. »

Dégagée des liens que le duc François son père avoit formés pour elle avec le jeune prince de Galles, par la mort infortunée de ce prince, elle fut successivement promise au duc d'Orléans, à Alain, seigneur d'Albret, et à Charles VIII. Son père et les États de Bretagne, Landais même, favori du duc, la regardèrent long-temps comme le ressort de la politique qu'ils faisoient agir pour leurs intérêts ou ceux de la patrie. C'est ce qu'on a pu remarquer dans ce que j'ai déjà dit en parlant de l'administration d'Anne de France depuis la mort de Louis XI jusqu'au mariage de Charles VIII. Si elle eût suivi son inclination particulière, le duc d'Orléans l'eût d'abord emporté sur tous ses rivaux ; et si elle n'eût consulté que son cœur, et la forte envie qu'elle avoit de perpétuer la souveraineté de la Bretagne dans sa maison, Maximilien, qui l'avoit épousée par procureur, eût été préféré, et la Bretagne eût passé à la maison d'Autriche. Après le traité de Coiron, et la mort du duc son père, elle se trouva dans une situation où elle montra une fermeté qu'on ne devoit pas attendre de son âge.

La Bretagne, qui avoit été long-temps en proie à la tyrannie de Landais, pillée et désolée par les armes de la France, étoit dans une indigence extrême : il avoit fallu inventer une *mon-*

noie de cuir avec un petit clou d'argent. L'écu valoit huit francs ; et la jeune duchesse avoit été obligée, pour subsister, de vendre une de ses terres auprès de Toulouse.

A ces calamités publiques se joignoit la discorde du conseil de la princesse sur son mariage. Tous ceux qui le composoient prétendoient, en disposant d'elle, la faire servir à leur fortune et à leurs passions particulières. La dame de Laval, sa gouvernante, et le maréchal de Rieux, se déclaroient pour le seigneur d'Albret, et ils firent tout ce qui dépendoit d'eux pour réussir et conclure ce mariage. Le chancelier de Bretagne, Philippe de Montauban, et le comte de Comminges, prirent le parti de Maximilien d'Autriche. Le différent fut poussé si loin que le maréchal de Rieux en vint aux armes, et assiégea le chancelier, qui étoit avec la duchesse dans la ville de Guerande. Elle fut obligée de paroître, et de joindre les menaces aux ordres qu'elle donna au maréchal de lever le siège. Charles VIII balançoit à se rendre maître de sa personne et de la Bretagne ; et il y avoit tout à craindre de la politique violente de la duchesse de Bourbon, qui avoit déjà résolu de prendre pour sa part le comté de Nantes. Les États de Bretagne et la noblesse traitèrent avec Maximilien ; et les actes du ma-

riage célébré par procureur entre ce prince et l'héritière de Bretagne, au mois de mars 1490, se voient encore dans nos archives. Elle épousa enfin Charles VIII, monta sur le trône de France comme malgré elle, et rendit la paix aux Bretons, et à elle-même la tranquillité dont elle n'avoit encore jamais joui. Le contrat et la célébration du mariage furent faits à Langeois en Touraine, le même jour 16 décembre 1491 (1). Elle

(1) M. le président Hainault dit le 13, dans la troisième édition de son abrégé. Il a rejeté cette date et adopté celle du 6, dans sa dernière édition, fondé sur la copie d'un contrat publié par dom Lobineau, où se trouve la date du 6 décembre. L'auteur des Observations sur les Mémoires de Philippe de Commines s'étoit déjà déclaré pour le 6. Il avoit été suivi par Dufourni, et du Tillet avoit employé cette date. Dupleix et plusieurs autres ont suivi d'Argentré, dont l'autorité paroît considérable dans un fait de cette nature. Cet auteur a publié l'acte passé, suivant la date qu'il rapporte, le 16 décembre 1491, au lieu *de Langeois, diocèse de Tours, en la cour du roi, au château de Langeois.* La copie de l'acte en latin, publié par Belleforêt, page 1308, tome 2 de ses grandes Annales, porte la date du 6 décembre; cela fait une différence dans ces deux actes, et cette différence jette dans l'embarras. Cette copie, publiée par Belleforêt, n'est point l'acte passé devant Gui Le Clerc, *litteras alias, præsentibus in effectu et substantiâ consimiles in præsentiâ Guidonis Le Clerc notarii regii sub sigillo ad contractus incundos inibi constituto passarunt,* dit la copie de Belleforêt. C'est l'acte passé devant Bourreau et Le Clerc, notaires apostoliques. Dans la copie de d'Argentré, ce même acte du 6 décembre est relaté. Il s'ensuit qu'il y a eu plusieurs actes également authentiques, et deux au moins.

vint ensuite avec le roi au Plessis-les-Tours : elle passa quelque temps dans les plaisirs. Sur la route de Tours à Paris, elle fut reçue avec une magnificence extraordinaire dans toutes les villes par où elle passa. La cérémonie de son sacre se fit à Saint-Denis le 8 février 1492. « Il la faisoit « bon voir, dit Saint-Gelais de Montlieu, té« moin oculaire; car elle étoit belle, jeune, « et pleine de si bonne grace, que l'on prenoit « plaisir à la regarder. » Elle parût coiffée en cheveux, avec une robe de satin blanc, et fut placée sur une estrade au milieu du chœur de l'église de Saint-Denis. Le duc d'Orléans lui soutenoit la couronne au-dessus de sa tête; et auprès d'elle étoient madame la duchesse de Bourbon et quelques autres, *ayant sur leur téte chacune un chapeau de duchesse* ou *de comtesse*, suivant leur dignité. Le lendemain de son sacre (1), Anne, reine de France, qui se faisoit appeler la reine duchesse, fit son entrée à Paris, avec une affluence de peuple telle que depuis la Chapelle, à moitié chemin de Saint-Denis, jusqu'au palais, on pouvoit à peine se retourner; et, sans les mesures qu'on avoit prises, on n'auroit pas pu passer. La joie des Français fut extrême :

(1) Qui étoit le 9 février 1492, nouveau style, suivant Dupleix, tome 3, p. 150.

jamais ils n'avoient eu de reine qui eût apporté une dot si considérable à la France. Il est vrai que celle d'Éléonor de Guyenne l'étoit encore plus; mais Louis le Jeune l'avoit laissé échapper; et l'on avoit pris toutes les précautions imaginables (1) pour que la Bretagne ne s'éclipsât pas. A l'égard des Bretons, ceux qui, sans égard à leur intérêt particulier, virent la source des différents entre la France et la Bretagne éteinte, partagèrent la joie des Français; mais ce nombre ne fut pas le plus grand, et la reine même ne vit la réunion qu'avec chagrin. Elle obtint la confirmation des privilèges de ses chers Bretons, et la demande ne souffrit aucune difficulté : ce n'étoit

---

(1) Ces précautions étoient singulières. La duchesse *cédoit tous ses droits au roi sur la Bretagne.* A la bonne heure; mais le roi *cédoit mutuellement les mêmes droits à la princesse*, s'il mouroit sans enfants avant elle. Le pouvoit-il? Il y a plus : *Anne s'obligeoit dans ce dernier cas d'épouser le successeur de Charles.* Si ce successeur étoit marié, comme en effet il l'étoit; si ce mariage eût été insoluble, comme cela pouvoit être; si cela n'avoit convenu ni à l'un ni à l'autre; ou les Bretons étoient bien aisés à tromper, ou intérieurement ils se moquèrent de ces clauses, desquelles la nullité s'annonçoit elle-même. Cela fut passé en présence de Jean de Resli, *docteur en théologie, confesseur du roi.* Il falloit que la théologie du docteur s'accommodât au temps. Peut-être le duc d'Orléans fit-il employer la clause qui concernoit le mariage d'Anne en secondes noces avec le successeur de Charles VIII : c'étoit un titre pour retrouver ce qu'il perdoit.

ni l'occasion ni le temps. Maximilien n'eut que son désespoir et quelques scrupules d'Anne de Bretagne en sa faveur pour partage. On avoit pris tant de soin de rassurer la reine par les personnes de la doctrine et de la morale la plus accréditée, qu'elle ne songea plus qu'à faire son bonheur de celui du roi. Elle l'aima bientôt avec toute la tendresse qu'elle lui devoit. Quoique Charles ne prît pas beaucoup de mesures sur la fidélité conjugale, on ne voit point qu'elle se soit jamais plainte. Elle connoissoit le cœur de ce jeune prince, le plus droit, le plus sincère et le meilleur qui fût jamais, et elle s'en contenta.

Lors du départ de sa majesté pour l'expédition de Naples, elle eût sans doute été nommée *régente* (1), si son âge l'eût permis; mais à peine avoit-elle dix-huit ans. Tout le ménagement que le roi eut pour elle, fut de déférer l'administration des affaires, pendant son absence, au duc de Bourbon son beau-frère, sans faire mention de la duchesse qui venoit d'en sortir. Je dis que ce fut par ménagement pour la reine, parceque ces deux dames n'avoient pas moins d'ambition l'une que l'autre, et que tous les auteurs observent que, délicate à l'excès sur

(1) Car je ne pense pas qu'elle l'ait été, comme je l'ai déjà dit.

les prérogatives de son rang, Anne ne pouvoit souffrir que qui que ce fût y portât atteinte, et sans doute moins la duchesse de Bourbon qu'aucun autre. Deux femmes de l'humeur de ces deux princesses ne se rencontrent pas aisément dans la même carrière, sans que l'une nuise et déplaise à l'autre; et il falloit que la duchesse de Bourbon cédât dans les occasions où elle trouvoit la reine opposée à ses desseins, ou du moins qu'elle prît un détour. Le plus grand chagrin qu'elle éprouva pendant la vie de Charles VIII, fut la mort du dauphin Charles son fils, qu'on lui apprit à Lyon, où le roi étoit de retour. Ce prince enfant étoit unique, et le tempérament du roi s'affoiblissoit de jour en jour. Elle craignoit, avec toutes les apparences de raison, de perdre le roi sans avoir de postérité.

Je n'ajouterai point que l'on disoit déjà des merveilles du dauphin. A s'en rapporter à quelques historiens, c'étoit à trois ans un prodige d'esprit et de grandes espérances. On en disoit tant, que l'on veut nous faire croire que Charles pouvoit déjà être jaloux du mérite du petit prince. Charles VII, dit-on, avoit eu un ennemi dans son fils; Louis XI, par sa propre expérience, avoit craint Charles VIII; et celui-ci appréhendoit le mérite d'un fils qui étoit déjà l'idole de

ses sujets. Cela fut pour lui, dit-on encore, un tel motif de consolation de la perte qu'il faisoit, qu'à peine interrompit-il d'un seul jour les plaisirs qu'il prenoit à Lyon. Pour la mère, elle parut accablée de tristesse, et se seroit refusée à tout ce qui pouvoit écarter l'idée de sa perte, si le roi ne lui en eût pas fait un devoir. Tous les courtisans, par l'ordre de Charles, imaginèrent des amusements pour divertir la reine. Ce n'étoit chaque jour que festins, tournois, danses et mascarades, qu'on appeloit alors *mommeries* (Brantôme, *Éloge d'Anne de Bretagne*, p. 7.) Le duc d'Orléans donna une fête à Amboise, où la cour étoit revenue, et y fit voir tant de marques de gaieté, que la reine ne put le lui pardonner. Elle se mit dans l'esprit, ou le courtisan, toujours malin, lui persuada qu'il n'avoit paru si gai, que parceque la mort de monsieur le dauphin l'approchoit du trône d'un degré. Ce motif vraisemblable, mais incertain, indisposa entièrement la reine contre le duc d'Orléans : elle employa tout ce qu'elle avoit de crédit (et elle en avoit beaucoup sur l'esprit du roi, qui ne pouvoit rien refuser à ceux qu'il aimoit), pour lui rendre le duc suspect (1). Il se vit même obligé de se justifier des bruits qu'on

---

(1) Saint-Gelais de Montlieu, Histoire de Louis XII, p. 104.

fit courir, qu'il agissoit contre l'autorité et les intérêts du roi dans son gouvernement de Normandie. Ses excuses furent reçues aussi-bien que celles d'Amboise, archevêque de Rouen, qui étoit déjà son favori; mais elles ne produisirent aucun effet avantageux, et le duc d'Orléans fut obligé de quitter la cour, et de se retirer à Blois. Le dessein de la reine étoit de le faire exiler plus loin. « Ceux qui avoient brassé ce bruit, dit « Montlieu, avoient intention, comme on disoit, « de faire tant, que monseigneur de Rouen s'en « allât à Rome, ou à Ast. » Mais, à force de prudence, l'un et l'autre conjurèrent l'orage. Cependant le duc d'Orléans ne parut plus à la cour jusqu'à la mort de Charles VIII : elle arriva le 7 avril 1497, et mit un terme aux effets de l'esprit vindicatif de la reine. Jamais ce bon prince ne l'avoit tant aimée, que lorsqu'il s'en sépara pour toujours. Point d'auteurs qui, en parlant des tristes circonstances de sa mort, ne nous apprennent qu'il s'étoit fait une loi d'une fidélité conjugale inviolable. Il se faisoit une partie de paume au-dessous d'une vieille galerie du château d'Amboise : le roi, pour en donner le plaisir à la reine, passa dans son appartement, et, la prenant par la main, la conduisit jusqu'à la porte de la galerie. Elle étoit si basse que, quoique le roi fût fort

petit, il s'y blessa à la tête; cependant il entra. Il ne pensoit plus à sa blessure, et s'entretenoit avec Anne et Jean de Resli, évêque d'Angers, lorsqu'il fut attaqué du catarrhe dont il mourut neuf heures après. La reine parut inconsolable de sa mort; elle fut même deux jours sans vouloir prendre de nourriture : jamais douleur ne s'expliqua avec plus de force. Les larmes et les soupirs, qui en sont si souvent des marques équivoques, en furent le moindre témoignage. On pourroit croire que l'ambition et l'intérêt pouvoient y avoir quelque part, si l'on ignoroit que le prince qu'elle perdoit étoit de tous les hommes le plus doux et le plus aimable. « Petit homme « de corps, et peu entendu, dit Commines; mais « si bon, qu'il n'est point possible de voir meil-« leure créature. » Comment n'eût-il point été aimé d'une épouse aussi raisonnable qu'Anne, lui que tous ses domestiques adoroient; qui fut pleuré d'eux avec des larmes de sang, et à la nouvelle de la mort duquel deux d'entre eux moururent de douleur? Anne, en le perdant, descendoit du trône. La Bretagne lui échappoit; et n'ayant point d'enfants, elle faisoit une chute qui pouvoit effrayer l'ame la plus ferme. Elle prit le deuil en noir; et elle est la première de nos reines qui l'ait porté de cette couleur; toutes les

autres, avant elle, le portoient en blanc (1). Elle n'épargna rien non plus dans la pompe funèbre qui fut faite au roi Charles, ni dans la magnificence de son mausolée (2), qui est un des plus riches monuments de ce genre qui soit en France.

---

(1) REINE BLANCHE étoit même synonyme à REINE VEUVE. Bouchet, en parlant de Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, dit : *Et la roine* BLANCHE *Marie, veuve du feu roi Louis XII.* Brantôme dit une REINE BLANCHE, pour dire une *reine veuve.* Quelques uns ont prétendu que c'étoit en mémoire de BLANCHE, veuve de Louis VIII, mère de saint Louis, que nos reines *veuves* portèrent ce nom; mais rien ne confirme cette idée.

(2) Jean Second dans son ITER GALLICUM, p. 281 de la dernière édition, en fait ce bel éloge. Il parle des tombeaux de Saint-Denis, et dit :

Raptus ad Elysias, annis juvenilibus, auras
Carolus, hic molli spirat in ore tamen.
Lunga senescentis visurus sæcula mundi,
Cui sua lugubri carmine gesta canit.
Britonas ut fortes victrici fuderit hastâ,
Ausus in hostiles se glomerare manus.....
Multaque quæ vultus docet in vivente metallo,
Pugnacem referens cum pietate manum....
Hoc ubi conspexi, stupui; et primæva vetustas
Visa suas artes est revocare mihi
Phidiacasque manus mecum meditabar.....
. . . .
Quique diu artificem Romam decoravit, et altis
Aurea porticibus carmina Phœbus hiat.....
Cedite pyramides, et pendula mausolœa,
Dicebam, et quidquid Græcia vidit opum.
Voy. le même, *liv.* 3, *eleg.* 17, *p.* 62.

Louis XII, successeur de Charles, conçut aussitôt le dessein d'épouser sa veuve. C'étoit une condition du contrat de mariage d'Anne avec Charles. Après avoir fait prononcer sur sa séparation avec la princesse Jeanne de France, il lui offrit son trône et sa main. Tout engageoit Anne de Bretagne à ne pas les refuser. Elle s'étoit flattée qu'elle en seroit la maîtresse. Ses dames la plaignant un jour d'être à son âge, et sans enfants, veuve d'un si grand roi, et privée d'une couronne telle que celle de France, elle leur répondit, « Qu'elle « demeureroit plutôt veuve toute sa vie, que de « s'abaisser à un moindre que son premier époux; « et elle ajouta aussitôt, qu'elle ne désespéroit « pas tant de son bonheur, qu'elle ne pensât être « encore un jour reine de France régnante, « comme elle l'avoit été, si elle le vouloit. » *Ses anciennes amours*, dit Brantôme, qui rapporte ceci (*Dames illustres*, pp. 7 et 8), *lui faisoient dire ce mot.* Il est très probable que Louis XII ne différa à lui faire les propositions de leur alliance que le temps que la décence exigeoit. Ce qu'avoit dit Anne arriva; et elle épousa Louis XII, en secondes noces, au château de Nantes, le 8 janvier 1499 (1). Elle s'étoit retirée

(1) *Voy.* le contrat de mariage dans d'Argentré, liv. 12,

en Bretagne après la mort de Charles, et elle avoit (1) affecté d'y faire tous les actes de souveraineté, en faisant battre monnoie à son coin, en publiant plusieurs édits sur les matières les plus importantes, en accordant des anoblissements, et en donnant des graces. Elle alla ensuite à Rennes, où elle tint les États. Sa conduite inquiéta le conseil. Il y avoit à craindre qu'elle ne réclamât contre toutes les clauses de la réunion; et alors ce grand ouvrage devenoit sans effet. La reine duchesse pouvoit aussi appréhender, de son côté, que si elle ne se prêtoit pas aux propositions de la nouvelle alliance qu'on lui proposoit, on ne l'y obligeât malgré elle. Les circonstances étoient critiques, et le péril instant. Le motif du bien général n'avoit jamais été plus de saison. Elle opposa donc les scrupules que lui donnoit le mariage précédent de Louis, qui duroit depuis 1476 (2), c'est-à-dire depuis vingt-quatre ans;

---

p. 1154. Il étoit conçu de façon que, s'il étoit né deux princes du mariage, le second fils eût été duc de Bretagne, avec tous les droits des premiers ducs. La Providence acheva l'ouvrage en faisant naître deux filles, dont l'aînée épousa François I, et lui porta la Bretagne en dot.

(1) D'Argentré, liv. 12, p. 1152.

(2) D'Argentré, *ibid*, p. 1153, dit dix ou douze ans, et se trompe certainement.

mais ils furent bientôt écartés. L'amour, la politique de l'État et l'ambition y travaillèrent de concert avec les agents du pape Alexandre, et de César Borgia son fils naturel. Ni le pape, ni son fils, qui, ayant été cardinal, avoit quitté l'état ecclésiastique, et cherchoit une femme qui satisfît son ambition, n'étoient pas des gens à difficultés, quand il s'agissoit de leur intérêt. Ce qui fit, dans le temps, réclamer contre cette séparation et la dispense, fut peut-être la réputation odieuse que s'étoient faite le pape et son fils, regardés l'un et l'autre comme l'horreur des honnêtes gens, et la honte du christianisme. Jamais union ne fut scellée par un amour plus sincère et une estime plus réciproque. Louis XII abjura, pour ainsi dire, tous les plaisirs (1) qu'il ne prenoit pas avec la reine. Ce prince, qu'on avoit vu vif dans ses passions, volage dans ses amours, fit d'Anne seule l'objet de ses désirs, et lui voua une fidélité qu'on ne sache pas qu'il ait jamais violée. La reine, de son côté, se fit admirer des Français et des étrangers. Elle donna

(1) « Il avoit aimé, en son jeune âge, le passe-temps des « dames ; mais depuis qu'il eut épousé madame Anne de Bre- « tagne, fut chaste et loyal en mariage. Sur tous vices, hais- « soit les forces et violences de filles et femmes. » *J. Bouchet*, *Ann. d'Aquit.* part. 4, p. 340.

à sa cour (1) un éclat que celle de nos reines n'avoit point encore eu, par le grand nombre de demoiselles de la première qualité, Bretonnes et Françaises, qu'elle avoit toujours auprès de sa personne. La modestie de la reine, sa haute sagesse, sa piété, et le travail (2) même auquel elle se livroit, et qu'elle exigeoit de ses demoiselles, écartèrent les vices opposés. Sa maison étoit ce que pourroit être la communauté la mieux réglée. C'est à cette princesse qu'est dû l'établissement *des filles d'honneur de la reine*, qui a duré jus-

---

(1) « Ce fut la première qui commença à dresser la cour des « dames, que nous avons vues depuis elle jusqu'à cette heure, « car elle en avoit une très grande suite, et de dames et de « filles, et n'en refusa aucunes. Tant s'en faut, qu'elle s'en- « quéroit des gentilshommes leurs pères, qui étoient à la cour, « s'ils avoient des filles, et quelles elles étoient. » Brantôme, *Dames illustres*, p. 9.

Il dit plus bas : « Sa cour étoit une fort belle école pour les « dames; car elle les faisoit bien nourrir et sagement, et toutes « à son modèle se faisoient et se façonnoient très sages et ver- « tueuses. » p. 10.

Voy. Hilarion de Coste, dans son Éloge, p. 11.

(2) « Elle s'ocupoit avec toutes ses dames et demoiselles à « travailler en broderie et en tapisserie. On voit encore de ses ou- « vrages qui sont gardés en des églises et maisons de religion de « ce royaume. » Hilarion de Coste, *ibid.* Sans doute la chappe que Brantôme dit avoir vue à Saint-Denis, toute couverte de perles et de broderie, dont elle avoit dessein de faire présent au pape Léon X, étoit un de ces ouvrages. Brantôme, p. 14.

ques en 1673, que les dames du palais leur ont été substituées. Ces occupations, petites en apparence, grandes dans leur vrai point de vue, n'empêchoient pas Anne de s'acquitter des devoirs les plus éclatants de la royauté. Comme elle faisoit parfaitement bien les honneurs de la cour, et qu'elle s'énonçoit avec beaucoup de grace, il ne venoit ni étrangers (1), ni députés, ni ambassadeurs, que le roi n'envoyât à l'audience de la reine, lorsqu'il leur avoit donné la sienne; et personne n'en sortoit qu'avec admiration et satisfait. Louis étoit économe, et savoit placer à propos ses libéralités; il trouvoit le moyen d'éloigner ces sangsues de cour, qui, plus elles obtiennent, plus elles s'en font un droit pour de nouvelles de-

(1) « Il ne venoit jamais en sa cour prince étranger et ambassa-« deur, qu'après l'avoir vu et ouï, il ne l'envoyoit faire la révé-« rence à la reine, voulant qu'on lui portât le même respect qu'à « lui; et aussi qu'il connoissoit en elle une grande suffisance pour « entretenir et contenter tels grands personnages, comme très « bien elle savoit faire, et y prenoit un très grand plaisir; car « elle avoit très belle et bonne grace et majesté pour les recueil-« lir, et belle éloquence pour les entretenir. » Brantôme, *Dames illustres*, p. 11.

C'est, suivant les apparences, depuis elle, qu'il est d'*étiquette* à la cour que les ambassadeurs, les députés, et les autres personnes qui ont audience du roi, sont admis à celle de la reine, et depuis, par conséquence, à celle de M. le dauphin et des enfants de France, du premier prince du sang, etc.

mandes, en leur refusant ce qui ne leur étoit pas dû, et en renvoyant à la reine ceux qui avoient mérité d'être écoutés. Quelquefois elle agissoit comme à l'insçu du roi, et ce prince se plaisoit à lui laisser le mérite de la libéralité. C'étoit à cela qu'elle épuisoit les revenus de la Bretagne, où le roi lui avoit laissé un pouvoir absolu. Après l'expédition du Milanais (1), où la fortune de la France fut si variée, les officiers qui y avoient servi avec le plus de réputation, revenant dans leurs maisons dépouillés de tout, Anne alla à Lyon, comme si elle les eût attendus au passage; et quand elle apprenoit le retour de quelqu'un d'eux, elle l'envoyoit chercher, s'informoit de l'état où il se trouvoit. S'il manquoit d'argent, ou s'il étoit sans équipage, elle en donnoit, et l'engageoit à continuer de servir fidèlement le roi. Cette conduite retint plusieurs officiers dans le

(1) Louis XII s'en empara au mois d'août 1490. Milan se rendit au mois de septembre, et Gênes au mois d'octobre. Il se révolta en février 1500, et se soumit de nouveau, avec Gênes, au mois d'avril suivant. Gênes se révolta en mars 1506. Le roi y rentra en 1507. Nouvelle révolte au mois de juin 1512. Elle fut reprise, avec tout le Milanais, en 1513, le 3 de juin; et ils furent perdus avant la fin de ce mois, sans retour pour Louis XII. C'est à l'année 1513 qu'il faut rapporter la conduite d'Anne de Bretagne. *V.* les Fastes de Dulondel, et ceux de M. de La Hode et du Tillet.

service. Le célèbre Jean-Jacques Trivulce fut distingué autant (1) que ses services le méritoient. D'Argentré dit qu'en faveur de ceux de La Trémoille, auxquels Louis avoit si généreusement pardonné sa captivité après la bataille de Saint-Aubin, la reine oublia son caractère vindicatif. Le maréchal de Gié (2) ne fut pas si heureux : il avoit été l'un des favoris de Charles VIII ; il commandoit l'avant-garde à la bataille de Fornoue, et il avoit été accusé d'y avoir fort mal fait son devoir, n'ayant pas donné un coup d'épée, et ayant devancé le roi de près de deux journées. Quoique cela eût fait tort à sa réputation, il s'étoit maintenu auprès de son successeur. Le roi, étant tombé malade à Blois en 1505 (3), fut réduit

---

(1) D'Argentré, Hist. de Bretragne, liv. 12, édit. de 1611, p. 1157.

(2) Pierre de Rohan, seigneur de Gié, du Verger, etc. second fils de Pierre de Rohan, seigneur de Guémené, et de Marie de Montauban. Il mourut le 22 avril 1513. *Voyez* Anselme, tom. 4, p. 69, et le chap. des maréchaux de France, tom. 7 de la nouvelle édit., p. 107.

(3) D'Argentré place l'époque de la maladie du roi en 1505 ; Jean Bouchet, *Ann. d'Aquitaine*, dit : *Audit an* (1505), *et sur la fin du printemps* ; Saint-Gelais de Montlieu, en avril 1500 : il se trompe certainement ; Jean d'Authon, en 1503 ; Dupleix, en 1504. Cette date me paroît la plus certaine, soit en commençant l'année à Pâques, soit en janvier. Anselme brouille tout.

à l'extrémité. La tristesse de la reine fut égale à l'intérêt qu'elle avoit à la conservation d'une vie si précieuse pour elle. *Elle ne bougeoit tout le jour de sa chambre, lui faisant tout le service qu'elle pouvoit.* Mais, ne croyant pas qu'il y eût la moindre espérance de vie, elle résolut de se mettre en état de repasser en Bretagne; et, pour exécuter ce dessein, elle fit embarquer sur la Loire ce qu'elle avoit de meubles les plus précieux, et en chargea quatre bateaux. Le maréchal de Gié, qui le sut, soit qu'il agît de son propre mouvement, soit qu'il en eût reçu l'ordre, fit arrêter les bateaux (1) entre Saumur et Nantes, et empêcha qu'ils ne fussent conduits en cette ville. Si la France eût eu le malheur de perdre son roi, Gié rendoit un service signalé, en conservant les richesses immenses que la reine faisoit transporter dans ses États de Bretagne; et certainement on ne pouvoit s'acquitter plus fidèlement du devoir d'un premier officier de la couronne, et d'un véritable sujet. Louis fut rendu aux vœux continuels et aux prières des Français, qui ne furent jamais plus ardentes. Qu'on se

(1) Varillas dit qu'il fit arrêter la reine même, qui étoit partie de Blois pour passer en Bretagne. Ni Brantôme, ni Saint-Gelais de Montlieu, ni Mézeray, etc. ne le disent. Varillas, Hist. de François I, liv. 1, p. 16.

figure celles que nous avons faites pour la santé de Louis le Bien-Aimé, au mois de septembre 1745. Anne eût dû pardonner l'injure qu'elle prétendoit avoir reçue d'un sujet zélé pour sa patrie ; mais elle en conçut une haine sans bornes, et n'en mit aucune à sa vengeance. Elle se servit, pour persécuter Gié, de tout le crédit qu'elle avoit sur l'esprit du roi (1), auquel on a droit de reprocher sa foiblesse en cette occasion. Il fut d'abord exilé. Il venoit de finir la maison du Verger, qu'il avoit fait bâtir magnifiquement pour le temps, près d'Angers ; et, s'en croyant quitte pour sa retraite de la cour, il disoit dans le style du temps, *à la bonheure m'a pris la pluie ;* voulant parler du charmant asile qu'il s'étoit ménagé. Mais Anne ne s'en tint pas là. Elle le poursuivit avec un acharnement inconcevable. Gié, célèbre par sa faveur sous trois rois, et par de longs services, fut accusé de péculat et de crime de lèse-majesté. Il fût fait prisonnier, conduit en criminel d'État d'Orléans à Chartres, et de Chartres à Dreux, où il fut confronté au sire

---

(1) Varillas ajoute qu'elle menaça le roi de le quitter, et de s'en retourner en Bretagne, s'il ne consentoit à la ruine de son favori. Mais où a-t-il trouvé cette menace ? Ce sont de ces amplifications dont tous ses ouvrages sont pleins. Varillas, Hist. de François I, liv. 1, p. 17, sous l'an 1515.

d'Albret, fut ensuite mené à Paris, où le procureur-général du roi prit contre lui des conclusions qui tendoient à la mort; de là transféré au parlement de Toulouse, où, par arrêt du 9 février 1506 (nouveau style), il fut dépouillé de tous ses emplois, suspendu de celui de maréchal de France pour cinq ans, avec défenses d'approcher de la cour pendant ces cinq années. D'Argentré dit que la reine le fit renvoyer au parlement de Toulouse, comme plus sévère que celui de Paris; qu'elle alla chercher des consultations contre lui jusques en Italie; et qu'elle se montra tellement animée à la poursuite du maréchal, qu'elle en fit tous les frais, qui se montoient, en 1506, à trente-une mille livres huit sous six deniers. Une preuve que Gié étoit plus malheureux que coupable résulte des dispositions de l'arrêt même. Comment après cela d'Argentré, son apologiste, qui entre dans un détail assez exact de la conduite de la reine, ose-t-il nous dire (page 1166 de son Histoire de Bretagne, liv. 12), « Que, rendue à elle-même, « elle se repentoit de sa colère et d'avoir offensé « quelqu'un; qu'elle récompensoit l'offensé en « bienfaits, commandant à son confesseur de la « blâmer aigrement, et ne voulant pas être ab- « soute à sa confession, qu'elle n'eût satisfait et

« contenté l'offensé. » Quelle satisfaction fit-elle au malheureux Gié? Brantôme dit, contre la vérité du fait, que s'il ne fut pas condamné à mort, c'est qu'Anne ne le voulut pas, parce-qu'elle croyoit qu'il seroit moins puni par la mort, que par l'humiliation et l'indigence à laquelle il seroit réduit. Il ajoute, après ce rafinement d'idées sur la vengeance : *Voilà quelle fut celle de cette brave reine!* On sait la façon de penser singulière de Brantôme, qui blâme et loue en courtisan corrompu, et sans égard à aucun principe d'équité ou de morale (1), qui approuve la vengeance de la reine, et qui condamne la conduite de Gié; « Trop curieux, dit-il, de « vouloir contrefaire le bon officier et le bon valet « de la couronne. » S'il est vrai que la reine prit plaisir aux chagrins et aux humiliations de son ennemi, elle eut lieu d'être satisfaite. Jean d'Authon, qui entre dans un assez grand détail de cette affaire, rapporte que Gié, transféré au château de Dreux, y fut la victime de la risée des témoins qui avoient déposé contre lui. Il portoit une longue barbe blanche, et, tout occupé de

(1) *On ne peut rien objecter à cette reine*, dit ailleurs Brantôme, *sinon ce* SEUL SI *de vengeance, si la vengeance est un si, puisqu'elle est si belle et si douce.* Brantôme, *Dames illustres*, p. 7.

ses idées et de son malheur, la prenoit dans ses mains, et s'en couvroit le visage. Un singe d'Alain d'Albret, comte de Dreux, sauta du lit où son maître étoit couché, et s'attacha à la barbe de Gié, qui eut bien de la peine à s'en débarrasser. Cette scène, triste en elle-même, ne laissa pas de faire rire toute l'assemblée (1). Il fut aussi le sujet des *farces* ou *momeries* qui se jouoient alors à Paris. Il s'en représenta une par les écoliers, où, faisant allusion au nom de la reine, on disoit qu'*il y avoit un maréchal qui avoit voulu ferrer un* âne; *mais qu'il en avoit reçu un tel coup de pied, qu'il avoit été jeté par-dessus les murailles jusques dans le verger* (d'Argentré, p. 1159, chap. 467.) Que ne dit point le peuple contre les malheureux, pour peu qu'il soit applaudi! Louis XII céda, dans cette occasion, aux importunités de la reine. Il en coûta la fortune, l'honneur, et presque la vie à l'homme le plus puissant de la cour, et peut-être pour l'action la plus belle qu'il eût jamais faite. Ce n'étoit qu'un particulier de sacrifié;

---

(1) Voyez l'Histoire manuscrite de feu Jean d'Authon, chap. 25, et pages 259 et 260 du manuscrit de M. Secousse; et la Bibliothèque historique et critique du Poitou, tome 2, pag. 60. J'y ai fait l'extrait de la partie manuscrite de l'Histoire de Louis XII, de d'Authon; et cet extrait vaut la peine d'y être lu.

mais la complaisance qu'il eut pour elle dans son différent avec Jules intéressoit l'État entier. Ce pape, ennemi déclaré de la France, ambitieux et emporté, étoit passé contre Louis à des excès odieux. Il ne s'étoit pas contenté de former contre lui une ligue redoutable, il avoit poussé les choses jusqu'à *excommunier le roi et tous ceux qui se joindroient à lui, ou serviroient la France.* Louis, après la bataille (14 avril 1509) d'Aignadel, ou de la Giaradda, remportée sur les Vénitiens, étoit maître de Rome et de l'Italie. Il n'avoit qu'à vouloir s'en emparer : sa bonne foi l'en empêcha. La jalousie de Jules auroit encore succombé, malgré ses efforts guerriers et politiques, même avant la victoire de Ravenne (remportée par Gaston de Foix, qui y fut tué le 11 avril 1512.) « Mais il apprit, dit Mézeray, « que le roi, fatigué des scrupules importuns de « sa femme, avoit mandé à Trivulce de ne pas « attenter sur les terres de l'Église ; il se montra « plus dur et plus implacable que jamais. » Il avoit excommunié le roi le 9 août 1510, ses généraux et ses alliés le 14 octobre. Il excommunia, le 18 février 1512, le roi de Navarre. Mais après la victoire de Ravenne son orgueil expiroit ; il étoit sans ressource, s'il eût eu un ennemi de son humeur. Le pontife effrayé fut sur le point d'aban-

donner Rome et le Vatican, d'où il avoit fait partir ses foudres impuissants. Louis n'avoit qu'à poursuivre, il entroit dans Rome; Jules étoit obligé d'en sortir; il n'avoit qu'à presser la conclusion du concile de Pise, la tiare lui tomboit de dessus la tête. Mais il eut recours au chancelier qui l'avoit déjà si bien servi. Il fit agir auprès de la reine, on alarma sa conscience; et l'aveugle princesse fit tant par ses nouvelles importunités, ses caresses et ses intrigues, que le victorieux (1) céda au vaincu, et traita avec son succcesseur d'une manière honteuse à la France, et préjudiciable à ses intérêts. Jules II étoit mort le 21 février 1514, et Léon X avoit été élu le 11 mars. Jules pensoit à transporter au roi d'Angleterre le titre de *très chrétien*, comme s'il eût dépendu de lui d'ôter aux rois de France un titre que le consentement général des nations chrétiennes,

(1) Par le traité du 19 décembre 1513, avec Léon X, Louis adhéra au concile de Latran, assemblé contre celui de Pise, et consentit à demander l'absolution du prétendu schisme. Il est certain que, sans la reine, Léon X n'auroit point exigé cette soumission, qui donnoit à toutes les entreprises de la cour de Rome une approbation éclatante. *Finalmente il rè, stracco da questa molestia, et tormentato della voluntà di tutti i popoli del suo regno, mosso ancora molto della instantia della reina, la quale sempre era stata alienissima da queste controversie, delibero cedere alla volontà del pontifice, etc.* Guichardin, liv. 11, p. 65 du second vol., édit. de Genève de 1636.

leur foi toujours pure, et les grands services qu'ils ont rendus à l'Église, leur ont mérité. On faisoit sonner bien haut aux oreilles d'Anne les mots de *schisme* et de *religion*. Elle ne vouloit pas voir que Jules étoit l'auteur du schisme, et négligeoit lui-même les intérêts de la religion; qu'il la sacrifioit hautement à son ambition et à ses autres passions; et, prenant le *ministre* de la religion pour la *religion* même, elle employoit contre la France tout ce qu'elle avoit de crédit sur le meilleur des rois. Il est vrai que le roi le plus judicieux et le plus sage des monarques dit un jour à Anne, qui ne cessoit de l'importuner à l'occasion du concile de Pise, « Qu'elle avoit tort « de (1) se croire plus éclairée que tant d'uni- « versités célèbres qui l'avoient approuvé; que « ses confesseurs devoient lui avoir appris que « les femmes n'avoient pas de voix dans l'Église. » Peut-être lui avoient-ils inspiré des sentiments opposés; mais l'homme le plus ferme se lasse de résister à ce qu'il aime; et Anne séduite se piquoit de réussir dans ce qu'elle avoit entrepris. Une preuve bien certaine du concert d'Anne avec Jules, est l'interdit qu'il lança sur la France le 13

---

(1) Mézeray, Histoire de France, pages 890 et 891. Tablettes anecd. et Hist. sous Louis XII. Ferron. Dans la vie du même.

août 1512, où *la Bretagne est exceptée.* En certaines occasions, Louis avoit donc dans une épouse chérie un ennemi secret et domestique. Il ne tint pas non plus à elle d'empêcher le mariage de madame Claude, sa fille aînée, avec François, alors comte d'Angoulême, qui a depuis été François I. Elle ne vit jamais qu'avec chagrin l'union de la Bretagne à la France, et elle eût vu avec plaisir une alliance qui l'en eût séparée. Cette province devoit être la dot de madame Claude. Elle fit tout ce qui étoit humainement en elle pour déterminer le roi à donner son aînée à Charles d'Autriche, depuis Charles-Quint, afin de rendre, disoit-elle, au petit-fils ce qu'elle avoit ôté au père (Maximilien), en épousant Charles VIII. Que fût-il arrivé, si Charles-Quint avoit joint la Bretagne à ce qu'il possédoit du côté de l'héritière de Bourgogne, son aïeule? C'étoit à quoi tendoient les vues de la reine. Le roi tint ferme sur le projet qu'il avoit de ne marier sa fille aînée qu'à un prince de son sang; et, comme il le dit aux députés qui la vinrent demander pour l'archiduc, *de n'allier ses souris qu'aux rats de son grenier.* Il imposa même silence à la reine, par l'apologue de la biche (1),

(1) Tablettes historiques de France, tom. 2.

à laquelle Dieu ayant donné des cornes, les lui ôta, parcequ'elle vouloit insulter au cerf. Mais l'opiniâtreté de cette princesse alla jusqu'à l'extrémité, et tant qu'elle vécut (1), le mariage ne se fit point. Dans le traité du mariage de l'an 1506, il fut même convenu que si la reine avoit un fils elle pourroit lui donner le duché de Bretagne, si bon lui sembloit, avec une dérogeance expresse à ce qui avoit été stipulé par le traité du mariage d'Anne avec le roi; dérogeance abusive, nulle en soi, et qui ne fut employée que par complaisance. On ne sauroit dire qu'elle fut jamais bonne Française; et c'est peut-être la raison pour laquelle *le roi l'appeloit quelquefois, et dans ses goguettes,* dit Brantôme, *sa Bretonne.* A la cour, on eût dit qu'il y avoit deux souverains. Elle fut la première de nos reines qui eut ses gardes, et établit une seconde bande de cent gentilshommes, qui étoient tous ou presque tous Bretons. Ils étoient toujours à sa suite, quand elle sortoit, soit pour aller à la messe, soit pour aller se promener. Comme alors la cour résidoit souvent à Blois, ils l'attendoient sur une petite terrasse(2), qu'on appeloit encore

(1) Elle mourut le 9 janvier 1514, et le mariage ne se fit que le 18 mars.

(2) Cette terrasse étoit au bout et au fond de la cour du château

la Perche aux Bretons, il y a quelques années. Ce fut elle qui donna lieu à ce nom, disant ordinairement, avec je ne sais quelle complaisance, quand elle les regardoit : « Voilà mes Bretons sur « la perche qui m'attendent. » (Brantôme, p. 10.) Ses défauts n'empêchoient pas que le roi n'eût pour elle une estime infinie, et sans doute trop de complaisance. Il lui avoit donné trop de pouvoir en Bretagne et sur lui-même ; et en cédant il avoit nourri l'opiniâtreté qu'on reproche aux Bretons, et qui faisoit le caractère particulier de la reine. Il en étoit si persuadé lui-même, qu'il disoit *qu'il falloit accorder quelque chose à la femme pudique*. Il souffroit ses défauts, parcequ'elle avoit de bonnes qualités qui les rachetoient. Sa générosité, sa grandeur d'ame, son attachement à ses devoirs, son amour pour son mari, étoient des vertus bien louables. Elle ai-

---

de Blois, élevée de huit à neuf pieds ; on y montoit par divers degrés, et c'étoit là que se rangeoient les Bretons, *qui faisoient bande à part* Il y avoit un petit escalier à vis dérobé, par où on descendoit sur cette terrasse, d'un petit cabinet qui joignoit le grand cabinet du roi. Le corps de logis et la terrasse ont été abattus, et tout cela est changé, par le bâtiment que fit faire Gaston Monsieur, frère de Louis XIII. Davila, qui parle de la perche aux Bretons, s'est mépris, et n'étoit pas instruit. *V.* les remarques critiques sur son Hist., jointes aux Mémoires de Beauvais-Nangis, p. 157.

moit aussi les savants : elle garda pour maître d'hôtel Jean Meschinot (1), sieur des Mortiers, natif de Nantes, qui avoit eu cet emploi sous le duc François. Jean Marot, père de Clément, prenoit la qualité de *poëte* (2) *de la magnanime reine Anne de Bretagne.* Faustus-Andrelinus s'intituloit *poëte du roi et de la reine* (poëta regius, et reginæus.) André de La Vigne, auteur de l'Histoire de Charles VIII, publiée par Théodore Godefroi, étoit à ses gages, et son secrétaire (3). Elle se piquoit elle-même de répondre savamment à ceux qui la haranguoient. On en rapporte une preuve singulière (Bran-

---

(1) MESCHINOT suivit Anne lorsqu'elle épousa Charles VIII. Nous avons de lui un recueil de poésies, qui contient un grand nombre de différentes pièces. La plus considérable est un poëme assez long, contenant des avis pour la conduite des princes, sous le titre singulier de LUNETTES DES PRINCES, à Paris, in-4°, 1499. Le sujet de ce livre est *Dame Raison*, qui veut faire présent aux princes d'un livre intitulé : *Conscience* ; et pour le lire, elle leur donne ses *lunettes*, desquelles les verres sont *Prudence et Justice*, et le tour des verres, FORCE ET TEMPÉRANCE. Le titre de ce livre prouve l'ancienneté de l'usage des lunettes.

(2) Le titre de ses poésies est *le Recueil de Jehan Marot de Caen, poëte de la magnanime reine Anne de Bretagne, et depuis valet de chambre du très chrétien roi François I de ce nom.*

(3) Voyez d'Argentré, liv. 3, chap. 67 de son Histoire de Bretagne.

tôme, p. 12.) Pour se faire estimer, elle mêloit dans son discours aux étrangers quelques phrases, quelques mots de leur langue, comme si elle l'eût entendue; et pour s'en tirer avec distinction, elle se servoit de Grignaux, son chevalier d'honneur, qui savoit une partie des langues vivantes, les ayant apprises à la guerre et dans ses voyages. La reine, lui ayant demandé quelques mots espagnols pour répondre à l'ambassadeur d'Espagne, Grignaux lui en apprit quelques uns d'une signification obscène. Elle devoit s'en parer le lendemain; mais Grignaux en avertit le roi, qui en rit avec lui, et en fit avertir la reine. Elle en fut outrée de colère, et il fallut que le roi joignît ses sollicitations aux excuses de Grignaux, pour obtenir son pardon. Il avoit manqué de respect; mais la reine étoit-elle fort raisonnable de vouloir parler une langue qu'elle ignoroit? La protection des sciences et celle des savants est un honneur dévolu aux souverains; mais les sciences ne leur appartiennent que jusqu'au point où l'ignorance est opposée à leurs devoirs et à leur rang; et une reine n'est certainement pas obligée de savoir toutes les langues de l'Europe; elle ne doit que son estime à ceux qui les savent.

Lorsque Louis XII, sans se fâcher des farces qu'on jouoit à Paris contre lui et sa cour, dit

qu'il pardonnoit (1) volontiers aux acteurs, clercs et écoliers qui les représentoient; mais qu'ils ne s'avisassent pas de *parler de la reine de quelque façon que ce pût être, autrement qu'il les feroit tous pendre :* si c'étoit par le respect qu'il avoit naturellement pour les dames, c'étoit aussi parcequ'il connoissoit le caractère sensible de la reine qui ne savoit guère pardonner dès qu'elle se croyoit le moins du monde offensée.

Elle donna des preuves de sa piété dans quelques fondations. Il est bien plus facile à un souverain de fonder un monastère que de réformer son cœur et vaincre ses passions. A Lyon, elle fit bâtir le couvent des cordeliers de l'observance; et par attachement pour cet ordre, elle imagina une espèce d'ordre de chevalerie dont le collier étoit un cordon de Saint-

(1) « Je fus quelque jour présent, dit J. Bouchet; lui (Louis « XII), parlant à M. de La Trémouille des jeux que faisoient « les Bazochiens à Paris, et aussi ceux des collèges, qui par- « loient des seigneurs de sa cour, et de ceux qui plus étoient « près de sa personne. *Je veux*, dit-il, *qu'on joue en liberté*, « *et que les jeunes gens déclarent les abus qu'on fait en ma* « *cour, puisque les confesseurs et autres, qui font les sages,* « *n'en veulent rien dire, pourvu qu'on ne parle de ma femme,* « *car je veux que l'honneur des dames soit gardé.* » Bouchet, Annales d'Aquitaine, part. 4, pag. 340.

François qui couronna depuis l'écusson de ses armes, avec deux hermines pour supports; et c'est de cette origine que viennent les cordelières autour des armes des veuves. On donna aussi le nom de *Cordelière* à un vaisseau le plus grand qu'on eût encore vu sur l'Océan, qu'Anne fit faire à ses dépens, et qui, ayant attaqué la flotte anglaise, s'accrocha avec la régente, et l'eût accablée si l'amiral anglais, Primeguet, ayant mis le feu à la Régente, n'eût pas fait sauter les deux vaisseaux ensemble par le feu qui se communiqua de l'un à l'autre.

A Paris, elle donna son ancien hôtel de Bretagne, qu'on appeloit le château de Nigeon, près de Chaillot, à François de Paule qui y établit une maison de son ordre. Comme on donnoit communément, depuis Louis XI, le nom de bon-homme à François, les religieux dont il est le père ont conservé le nom de *bons-hommes*. Son estime pour ce même François de Paule le lui fit choisir pour nommer au baptême son fils aîné, le dauphin, qui fut appelé Charles-Orland, ou Roland, mort à trois ans.

Quelque chose de plus remarquable et de bien plus glorieux pour elle, c'est que son exemple avoit rendu la sagesse et la modestie si estimables à la cour, que les femmes du plus

haut rang n'osoient y paroître sans ces deux qualités; et qu'en y introduisant ce grand nombre de dames dont elle étoit accompagnée, bien loin d'y introduire la galanterie et le désordre, *elle planta l'honneur et la pudicité* au cœur des dames françaises, dit Pierre de Saint-Julien.

Ajoutons ici que nos reines lui doivent plusieurs des prérogatives dont elles jouissent, telles que celles d'avoir leurs gardes, les cent gentilshommes, de donner audience aux ambassadeurs, et quelques autres droits qu'elle prit du consentement du roi, comme duchesse de Bretagne, et dont les reines qui ont été après elle ont joui à son exemple. Elle tomba malade à Blois, le second jour de janvier 1514 (nouveau style), et mourut le 9 âgée de trente-sept ans, extrêmement regrettée du roi qui en porta le deuil en noir, comme elle-même avoit porté celui de Charles VIII. Sa mort fut attribuée, dans le temps, aux suites d'une couche où la sage-femme avoit mal réussi. Depuis la naissance de Renée de France, elle n'avoit jamais joui d'une parfaite santé.

Parmi ses sujets, les ecclésiastiques qu'elle aimoit, et les Bretons, furent ceux qui furent les plus sensibles à sa mort. Rien n'avoit encore égalé la pompe des funérailles qu'on lui fit (*Voy.*

Brantôme, p. 13.) Son corps fut porté à Saint-Denis où elle a un magnifique mausolée, et son cœur aux chartreux du faubourg de Nantes(1).

Léon X, successeur de Jules II, n'avoit pas manqué de se ménager la faveur d'Anne, aussi-bien que Jules. Le premier en avoit tiré de trop grands avantages pour que Léon X la négligeât, et lui-même en profita au désavantage de la France. Aussi fit-il un grand éloge de la princesse dans la lettre qu'il écrivit au roi sur sa mort, et dans celle qu'il écrivit sur le même sujet à madame Claude. L'une et l'autre se trouvent parmi celles que le cardinal Bembo, son secrétaire, a écrites en son nom (2), avec la date du 29 janvier 1514, la première année de son pontificat. Le pape y loue la vertu de

(1) Il y est dans un vase en forme de cœur, d'or pur, sur lequel d'Argentré dit que sont gravés ces vers :

En ce petit vaisseau de fin or pur et munde,
Repose un plus grand cœur qu'oncques dames eût au monde.
Anne fut le nom d'elle, en France deux fois roine,
Duchesse des Bretons, royale et souveraine.
Le cœur fut si très haut, que de la terre ès cieux,
Sa vertu libérale croissoit de mieux en mieux.
Mais le ciel en a pris la portion meilleure,
Et cette part en terre, à grand deuil, nous demeure.

D'Argentré, Hist. de Bret., *p.* 1165.

(2) Ce sont la première et la seconde du septième livre, pages 147, 148 et 149 de l'édition in-8° de Bâle, de 1567.

la reine, et son attachement pour Dieu et pour l'église de Dieu (1). Il ne dissimule pas la perte qu'il faisoit lui-même, pour qui, dit-il, cette très chère fille avoit un attachement sincère. Il ajoute que non seulement la France, mais les nations étrangères, ont perdu beaucoup de leurs espérances et des secours auxquels ils avoient droit de s'attendre. Il cherche enfin des motifs de consolation dans le groupe de vertus qui ont accompagné sa vie, et dans les malheurs auxquels l'humanité est sujette; et il propose ces mêmes motifs au roi pour essuyer ses larmes. Le pape lui dit même qu'en se rappelant la modération et les autres grandes vertus de la reine, « il est persuadé que Dieu ne l'a appelée à lui « que pour la faire jouir des biens ineffables « de sa présence, et la récompenser de la gé- « nérosité et de la bienfaisance qui étoient en « elle deux vertus supérieures, et qu'elle possé- « doit au-delà de son sexe. « Dans sa lettre à la princesse Claude, il donne aux mêmes éloges un tour convenable à la personne à laquelle il

(1) Guichardin, en parlant de la mort d'Anne, dit : *Morì Anna reina di Francia, reina molto præstante, et* MOLTO CATHOLICA. On sait ce que les Italiens entendent par le terme de CATHOLIQUE. Guichardin, liv. 11, vol. 2, p. 66, sous l'an 1514.

écrit, et lui propose la reine sa mère comme le modèle le plus parfait qu'elle puisse suivre. Il finit en lui offrant ses bons offices en tout ce qui peut dépendre de lui pour une princesse de son rang, et fille d'un roi si puissant. Si les papes étoient infaillibles, Anne pourroit être placée au nombre des bienheureux. Il s'en faut bien que Léon X prenne le ton de Jules II; aussi les affaires étoient-elles terminées par l'adhésion de Louis au concile de Latran, que venoit de lui procurer Anne avant sa mort. C'est dommage que nous n'ayons pas les lettres que Jules et Léon lui écrivirent sans doute pour faire réussir leurs projets à la cour de France. Elle eut de son mariage avec Charles VIII quatre enfants: Charles-Orland, dauphin, né le 10 octobre 1492, et mort le 6 décembre 1495; Charles, second dauphin, né le 8 septembre 1496, mort le 2 octobre suivant; François de France, mort peu de jours après sa naissance; Anne de France, morte enfant. De son mariage avec Louis XII, naquirent: un prince anonyme, né le 21 janvier, sans que le journal de Madame, mère de François I, indique l'année; un autre prince, aussi anonyme, mort enfant; Claude de France, reine de France, épouse de François I; Renée de

France, née le 25 octobre 1510, mariée en 1527 à Hercule d'Est II, duc de Ferrare, et morte à Montargis le 12 juin 1575.

MARIE D'ANGLETERRE,

TROISIÈME FEMME DE LOUIS XII.

Louis XII, à la mort du cardinal d'Amboise, avoit perdu non seulement un grand ministre, mais un intime ami. Il y avoit été aussi sensible qu'il devoit l'être; il ne l'avoit pas moins été à celle de son neveu le brave Gaston de Foix, tué à la journée de Ravenne où il avoit remporté une victoire complète. La mort d'Anne de Bretagne l'accabloit de douleur. Tous ces chagrins s'étoient succédés les uns aux autres. L'état des affaires n'étoit pas encore tranquille; il venoit de faire une trêve d'une année avec Ferdinand d'Aragon, dit le Catholique; mais ce prince, auquel il ne coûtoit pas plus de faire des serments que de les violer (1), avoit fait

(1) Il s'en faisoit un indigne honneur. Louis s'étant plaint tout haut qu'il l'avoit trompé deux fois: *C'est*, dit-il, *un ivrogne*

dire au roi d'Angleterre, le même jour qu'il avoit signé la trêve, qu'il ne l'observeroit pas. La guerre entre la France et l'Angleterre étoit fort animée. Maximilien, dans le dessein de se venger des injures qu'il croyoit avoir reçues de la France, s'étoit, pour ainsi dire, mis à la solde de l'Angleterre. L'Écosse, qui étoit un rempart contre cette puissance, avoit elle-même besoin de secours. Haward, comte de Surrey, avoit défait les Écossais dans une bataille où leur roi Jacques IV fut tué après des actions d'une valeur inouie; et ce prince laissoit un fils âgé de cinq ans. Louis chercha à se procurer la paix du côté de l'Angleterre. Le duc de Longueville fait prisonnier (1) par les Anglais la négocia, et le traité fut conclu le 14 septembre 1514; Marie d'Angleterre en fut le lien,

---

qui se méprend, et ne sait ce qu'il dit; je l'ai trompé plus de quatre fois.

(1) A la journée de Guinegaste, ou des *éperons*, du 19 août 1513, ainsi nommée, parceque les Français, commandés par Pienne, et refusant d'obéir à leur général, prirent presque tous la fuite sans combattre, et ne se servirent que *de leurs éperons*. Le duc de Longueville, Bayard et quelques autres, qui ne voulurent pas suivre les fuyards, furent faits prisonniers. Sur la négociation du duc de Longueville, *voy*. Wicquefort, Mémoires touchant les ambassadeurs, p. 66.

et le mariage du roi avec elle une des conditions.

Cette princesse, sœur de Henri VIII, roi d'Angleterre, étoit fille de Henri VII que les Anglais ont appelé leur Salomon (1), et d'Elisabeth d'Yorck. Elle étoit née vers l'an 1499; par conséquent elle n'avoit que seize ou dix-sept ans au temps du traité du mois de septembre 1514. Non seulement Marie avoit tout le mérite de la jeunesse en sa fleur, mais elle passoit encore pour la personne la mieux faite et la plus belle de son temps. Son caractère étoit doux, gai, plus vif que ne l'est ordinairement celui des Anglais. Moins ambitieuse que tendre, et sensible à l'amour, elle étoit déjà éprise d'une forte inclination pour un jeune seigneur anglais qui réparoit, autant que cela se peut, la disproportion de sa naissance avec le rang de la princesse, par la faveur où il étoit auprès du roi, et les services de son père. C'étoit

(1) Élisabeth, dite d'Yorck, étoit fille d'Édouard IV, et sœur d'Édouard V, et référoit son origine à Catherine de France, fille de Charles VI, roi de France, laquelle, après la mort de Henri V, avoit épousé un certain OWEN THIDER ou THÉODORE, père d'*Edmond*, comte de Richemont, lequel eut de Marguerite, fille et héritière de Jean, duc de Sommerset, Henri VII. *Voyez* l'Atlas de Le Sage, tableau des maisons d'Angleterre, n° XIII.

Charles Brandon (1), fait duc de Suffolck. Guillaume Brandon son père, chevalier de la toison d'or, avoit été tué de la main même du roi Richard III, en portant l'enseigne de Henri VII dans le fameux combat de Bosworth (en 1484), où Richard III avoit péri lui-même, et avoit élevé par sa mort Henri VII sur le trône d'Angleterre.

Ce prince, par un sentiment de reconnoissance digne de sa générosité, s'étoit chargé de l'éducation et de la fortune du jeune Charles Brandon, fils de Guillaume (2), encore enfant, et l'avoit fait élever auprès de Henri VIII son fils, avec les mêmes maîtres et les mêmes soins. Henri VIII, parvenu à la couronne, en avoit fait son favori, et lui avoit d'abord donné le titre de vicomte de l'Isle. Non content de ce témoignage de faveur, il lui destinoit sa sœur Marie. Ce qui l'y déterminoit étoit peut-être l'amour qu'il avoit remarqué que la princesse

---

(1) *V.* l'Histoire d'Angleterre, sous les règnes de Henri VIII, d'Édouard VI, et de Marie, par François Godwin, seconde édition. Londres, in-4°, 1628, pages 18 et 19, sous l'an 1514.

(2) Varillas le fait fils de la nourrice de Henri VIII. Cela ne s'accorde point avec ce que disent Polidore Virgile et François Godwin, que je suis. *Voy.* la citation précédente, et Polidore Virgile, *in Henrico VIII*, pages 14, 18 et 38.

lui portoit, et les sentiments de Brandon. On sait que ce prince, du tempérament le plus vif, étoit fort capable d'excuser une pareille foiblesse : on pardonne volontiers un penchant auquel on est sujet. Pour le rendre plus digne d'une si haute alliance, il l'avoit créé duc de Suffolck au mois de février 1514 (1). Le jeune duc étoit bien fondé à flatter son amour des plus belles espérances. La faveur de Henri, l'inclination de la princesse, sa nouvelle dignité, tout sembloit annoncer un triomphe prochain. Ce fut dans ces circonstances que le duc de Longueville (2), pour faciliter la paix entre les deux rois, proposa de la part de Louis

(1) Varillas parle bien différemment. Mais nous avons préféré, par bien des raisons, un historien national à Varillas, l'auteur le plus décrédité de la France. *Voy.* Varillas, tome 1 de l'Histoire de France, p. 21.

Bussières, qui se trompe, dit que Marie étoit fiancée à l'archiduc Charles, qui fut depuis Charles-Quint, lorsque Louis l'épousa. Il a pris Charles Brandon, duc de Suffolck, pour Charles d'Autriche. Bussières, Hist. de France, tome 3, liv. 15, pag. 246.

(2) Louis d'Orléans, petit-fils du célèbre Jean, bâtard d'Orléans, si connu sous le nom de comte de Dunois, et fils de François, d'abord comte de Longueville, puis de Dunois, et d'Agnès de Savoie. Il mourut le premier août 1516, et fut le premier prince de Neufchâtel de sa maison. *V.* la Généalogie historique des Longueville. Atlas de Le Sage, n° X.

le mariage de ce monarque avec la princesse Marie.

La proposition étoit trop avantageuse pour être refusée. Louis empêchoit le roi d'Angleterre de faire une démarche contraire à ses intérêts et à la majesté du trône; et il n'y avoit nulle comparaison entre le plus grand des monarques de l'occident et un homme que la faveur de son maître venoit d'élever au titre de duc. D'ailleurs le roi constituoit lui-même la dot de l'épouse, et lui offroit quatre cent mille écus, dont on payoit cent mille comptant au roi d'Angleterre.

Le mariage fut donc résolu, et Marie vint en France après avoir essuyé une horrible tempête où elle eut besoin de tout son courage. Elle fut reçue à Boulogne par le jeune comte d'Angoulême, qui venoit d'épouser madame Claude. Louis XII avoit fait tout ce qui dépendoit de lui pour rendre cette réception la plus brillante qu'on pût concevoir. Le prince son gendre qui en faisoit les honneurs étoit suivi de quatre princes du sang, c'étoient le duc d'Alençon, le duc de Bourbon, le comte de Vendôme et le comte de Saint-Pol, et le comte de Guise, chef de la maison de Lorraine en France. Qu'on se figure l'éclat que devoit avoir leur suite. Le comte d'Angoulême n'avoit que vingt ans; il étoit

beau, plein d'esprit, adroit, d'une conversation brillante; il avoit toutes les belles qualités qu'on admire au premier abord, et qui charment infailliblement. Varillas suppose en cet endroit que François épousa Marie à Boulogne, comme procureur de Louis XII; et cela lui donne lieu à faire les réflexions et à placer les phrases romanesques qui lui sont familières; mais je ne vois point de preuves de ce premier mariage par procureur. Elle fut mariée à Abbeville le 9 octobre 1514, et couronnée à Saint-Denis le 5 novembre suivant. Louis XII étoit allé jusqu'à Abbeville, accompagné de quinze cents gentilshommes, comme s'il eût été à la chasse. Il trouva la princesse *qu'il embrassa*, et qui fit son entrée à Abbeville. Le lendemain fut le jour des noces, et ce ne furent que jeux, fêtes et tournois, où la reine fut éblouie de l'éclat et de la magnificence de la France. Si elle eût été maîtresse de son sort, et qu'il lui eût été permis de disposer de son cœur, les historiens d'Angleterre conviennent eux-mêmes qu'elle eût préféré au roi le jeune duc de Suffolck qu'elle aimoit, et dont elle étoit sûre d'être aimée. Louis, âgé de cinquante-trois ans, usé de fatigues, goutteux et valétudinaire, le cœur toujours occupé de la perte qu'il venoit de faire, Louis n'offroit à une jeune princesse du caractère de Marie, que

les agréments d'une couronne, et non ceux du mariage. « Aussi disoit-on, pour lors, dit Bran-« tôme, quand il l'épousa, qu'il avoit pris une « jeune guilledrine qui bientôt le meneroit en « paradis tout droit, et plus tôt qu'il ne voudroit, « son grand chemin ». Si ce prince n'eût pas préféré lui-même le bien public à sa satisfaction particulière, ou si, comme on le prétend, le désir d'avoir des enfants, et de ne pas voir le trône passer de lui au comte d'Angoulême, ne l'eût pas déterminé, il n'eût sans doute jamais pensé à cette nouvelle alliance (1). Ainsi de même « qu'il n'y a rien de surprenant qu'Anne de Bre-« tagne, qui avoit porté le deuil en noir après la « mort de Charles VIII, eût épousé Louis XII, « il n'est pas non plus extraordinaire que Louis « XII, qui avoit porté le deuil d'Anne de Bre-« tagne en noir, eût épousé Marie d'Angleterre « dans l'année. » Cette réflexion faite par un moderne seroit bonne, appliquée au mariage d'un particulier qui n'auroit que sa fortune et son cœur à consulter; mais s'agissant d'une reine et

(1) Il ne l'épousa par aucunes amourettes, comme je l'ai ouï dire..... mais quasi comme par contrainte, se sacrifiant pour son royaume pour achcter la paix, et l'alliance du roi d'Angleterre, et qu'il pût mourir paisible roi de France, et sans la laisser en trouble, comme certes il fit par le sacrifice de sa mort. Brantôme, tom. 1, p. 73, dans l'éloge de Louis XII.

d'un monarque que la politique doit guider, elle est sans fondement raisonnable. Marie fut suivie en France par le duc de Suffolck qui n'avoit pu se résoudre à l'abandonner ; il obtint même la permission de résider à la cour de France avec le titre d'ambassadeur d'Angleterre. Le roi ne put être insensible à ses charmes, et il leur fit beaucoup plus de sacrifices que son tempérament affoibli et son âge ne lui en permettoient. La jeune reine, vive et même coquette, parut pour quelque temps oublier le duc de Suffolck. Le comte d'Angoulême avoit brillé avec un avantage infini dans les fêtes qu'on avoit données à la reine. Il avoit été frappé de la beauté de Marie, et elle lui avoit marqué des attentions qui annonçoient ce qui se passoit dans son cœur. Ses avances avoient été reçues fort favorablement, et cet amour naissant dans deux jeunes personnes très dignes l'une de l'autre eût pu aller loin. Du côté de la politique, rien n'empêchoit la princesse d'écouter le comte d'Angoulême. La sagesse seule et la religion s'y opposoient ; mais ces obstacles ne sont que trop souvent de foibles barrières. Il n'en étoit pas de même du côté du comte d'Angoulême : aussi dit-on que Grignaux (1), ancien

(1) Suivant Brantôme, *Dames galantes*, t. 2, p. 106. Mé-

chevalier d'honneur d'Anne de Bretagne, le sut bien remontrer au comte. Il le rencontra plus paré qu'à l'ordinaire, avec cet air satisfait et occupé qu'inspire un sentiment vif. Grignaux, se doutant de ce qui pouvoit être, demanda au comte avec la familiarité que son âge et la bonté du prince lui donnoient, *où il alloit, et quelle conquête il méditoit?* Le comte d'Angoulême lui communiqua son dessein, et lui avoua qu'il alloit voir la reine. « Donnez-vous-en bien de garde, « monseigneur, lui répondit le vieux Grignaux, « en fronçant le sourcil, Pasques-Dieu (c'étoit « son serment), vous vous jouez à vous donner « un maître ; il ne faut qu'un accident pour que « vous restiez comte d'Angoulême toute votre « vie. » La réflexion étoit très sensée, le comte en convint, et quitta d'abord la dangereuse qualité d'amant pour celle d'espion de la reine ; mais l'amour l'eût emporté sur la prudence, et il fallut des secours au comte pour résister. Grignaux, dit Brantôme dans son style (*Dames galantes*, t. 2), « voyant que ce jeune homme s'alloit perdre, *et « continuoit ses amours*, le dit à madame d'An-

zeray, Hist. de France, t. 2, p. 872, dit, *Artus de Gouffier-Boissi*. Varillas, qui a cherché à embellir cette anecdote, nomme le *protonotaire Duprat*, liv. 1, p. 17.

« goulême, sa mère, qui l'en réprima et tança « si bien qu'il n'y retourna plus. » Marie fut observée plus que jamais. Le duc de Suffolck, qui avoit été aimé, qui l'étoit peut-être encore, mais qui certainement étoit encore amoureux, pouvoit donner de l'inquiétude, du caractère dont on suppose la reine. Si l'on en croit un moderne, qu'on ne lit point sans regretter qu'il ait si souvent sacrifié le vrai à ses chimères et à l'amusement du lecteur, je veux dire Varillas, le comte d'Angoulême apprit toutes les particularités de l'amour de la reine et de Suffolck. Il eut un entretien avec lui : Varillas le rapporte comme s'il eût été en tiers ; et le résultat en fut que Suffolck auroit la liberté d'aimer Marie, pourvu qu'il promît que sa passion n'eût point la suite qu'on pouvoit en appréhender ; qu'il chercheroit inutilement les moyens de la voir secrètement ; qu'il seroit infailliblement découvert, et dès-là perdu sans ressource ; mais qu'en s'engageant d'honneur à respecter la reine jusqu'au point qu'il le devoit, après la mort du roi, qui ne pouvoit être fort éloignée, il pouvoit compter sur tous les bons offices qu'il pourroit lui rendre auprès de Henri VIII, et même sur un mariage secret avec Marie, et un établissement en France, si l'Angleterre n'approuvoit pas son

mariage. De si belles propositions, dit-on, charmèrent le duc de Suffolck ; il promit tout et tint parole. Il y eut même été réduit par toutes les mesures qu'on prit pour ne laisser jamais Marie seule un instant du jour ou de la nuit. La baronne d'Aumont couchoit avec elle, et madame Claude, épouse du comte d'Angoulême, ne la quittoit point le jour. Quand on n'adopteroit pas tout ce que dit Varillas des attentions qu'il prétend qu'on avoit à observer la reine, il étoit bien difficile qu'elle échappât à tant d'yeux intéressés à sa conduite. Une réflexion bien naturelle à faire, est celle qui se présente sur le rôle désagréable que faisoit dans cette pièce le plus estimable de tous les hommes, et l'un des plus grands monarques de l'Europe ; mais heureusement tout se passoit à son insçu : et peut-être se flattoit-il d'être possesseur d'un cœur dont on retenoit les mouvements avec tant de précautions. Il est presque aussi ordinaire à un homme âgé de se croire aimé d'une jeune personne, qu'il l'est de se voir trompé. Quoique le roi fût extrêmement affoibli, il affecta de montrer (1) une vigueur qu'il n'avoit

(1) *Mentre che dando cupidamente opera alla belleza eccelente et all' eta della nuova moglie, giovane di diecïotto anni, non si ricorda della sua eta, e della debilità*

plus. Il oublia une de ses maximes favorites, que *l'amour est le roi des jeunes gens, et le tyran des vieillards.* Au lieu de cette cour modeste, tranquille, où les plaisirs même, toujours décents, avoient un air presque sérieux, on ne vit que jeux, danses, concerts, amusements faits pour une jeunesse vive et brillante. « Le bon roi, « à cause de sa femme, dit un historien (1) du « temps, avoit changé du tout sa manière de « vivre; il avoit coutume de dîner à huit heures, « il convenoit qu'il dînât à midi : au lieu de se « coucher à six heures du soir, souvent se cou- « choit à minuit (2). » Il étoit impossible qu'un

---

della complessione, oppresso da febre, etc. Guichardin, lib. 12, vol. 2, p. 62, sous l'an 1515.

(1) L'auteur de la Vie du chevalier Bayard, cité par le président Haiuault.

(2) L'usage, même à la cour, étoit de se lever à six heures au plus tard en été, à sept en hiver; de dîner à huit heures ou à neuf; de faire une collation à deux heures; de souper à cinq ou à six, et de se coucher à huit ou à neuf, après avoir pris les *épices et le vin du coucher.* On suivoit alors à la lettre le régime recommandé dans ces rimes :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Fait vivre d'ans nonante et neuf.

Sous le règne de François I on se relâcha; cependant les personnes de qualité bien réglées, dînoient, au plus tard, à

pareil changement de vie ne prît pas extrêmement sur le tempérament du roi. Il tomba malade et mourut le premier janvier 1515, suivant notre manière de compter. Marie ne reconnut

---

dix heures, et le souper étoit encore fixé à cinq heures en hiver, et à six en été. Cela se reconnoît par différents endroits de l'Heptameron de la reine de Navarre, Marguerite, sœur de François I, et en particulier par la *préface* ou le *prologue* de cet ouvrage curieux. La princesse y trace le plan de vie que devoient suivre les seigneurs et les dames, qu'elle rassemble dans le château de madame Oysille, dans le dessein de s'y occuper agréablement, et s'exprime en ces termes : *Sitôt que le matin fût venu, s'en allèrent en la chambre de madame Oysille, laquelle trouvèrent déjà en ses oraisons ; et quand ils eurent ouï une bonne heure sa leçon, et ouï dévotement la messe, s'en allèrent dîner* A DIX HEURES, *et après se retira chacun dans sa chambre pour faire ce qu'il avoit à faire, et ne faillirent pas à midi de se trouver au pré.* Parlant de la fin de cette première journée (qui étoit l'un des jours du mois de septembre), madame Oysille dit : *Voyez où est le soleil, et oyez la cloche de l'abbaye, qui long-temps a nous appelle à vêpres.... Vêpres ouïes, allèrent souper ; et, après avoir joué de mille jeux dans le pré,* s'en allèrent coucher. Remi Belleau, qui a aussi peint les mœurs de son temps dans sa Bergerie, dit, dans la première journée, en parlant du *dîner et du souper, l'un et l'autre repas se trouvant dressé à neuf heures du matin, et cinq du soir, sans jamais y faire faute.* Il indique, sous le nom d'une dame et de ses nymphes, l'usage observé dans la maison de Guise à laquelle il étoit attaché, et ce qui se passoit au château de Joinville. Dans une lettre manuscrite de Catherine de Médicis, où cette princesse donne pour modèle au roi Charles IX, son fils, la conduite que tenoient à la cour Henri II, son mari, et François I, père de Henri, elle lui

peut-être jamais mieux le mérite d'une couronne que lorsqu'elle la perdit. L'abbé de Brantôme dit d'elle une chose si extraordinaire, qu'aucun de nos historiens de quelque nom, pas même Varillas, ne l'a suivi. Il assure, tome 2, p. 127, « qu'il ne tint pas à elle d'être reine-mère ; que « n'ayant pas eu le temps d'y parvenir, elle fit « courir le bruit, après la mort du roi, qu'elle « étoit grosse, et que, pour se faire croire, elle « avoit eu recours à des linges dont elle s'enfloit « peu à peu ; et que, son terme arrivant, elle « avoit un enfant supposé que devoit avoir une « autre femme grosse, et qu'elle devoit produire « dans le temps de son accouchement ; mais, « ajoute-t-il, madame la régente, qui étoit une « savoyenne qui savoit ce que c'est que de faire « des enfants, et qui voyoit qu'il y alloit trop de « bon pour elle et pour son fils, la fit si bien « éclairer et visiter par médecins et sages-femmes, « et par la vue et découverte de ses linges et dra- « peaux, qu'elle fut découverte et faillie en son

---

dit : *Je désirerois qu'au sortir de la messe vous allassiez dîner, s'il est tard, ou sinon vous promener pour votre santé,* et ne passez *onze heures que ne dîniez* : cela veut dire qu'elle eût souhaité que le dîner eût été réglé à dix heures. Sous le règne de Henri IV, le dîner du roi étoit à onze heures ; et sous celui de Louis XIV, à midi.

« dessein, et point reine-mère, mais renvoyée « en son pays. » Il faut avouer que les idées ordinaires que nous avons des choses ne s'accordent guère avec la *supposition* dont parle Brantôme, et dans les circonstances particulières où Marie étoit aussi éclairée qu'il le dit, cette supposition ne paroît pas admissible. Cependant, suivant Mézeray, « on crut que Marie « étoit grosse; mais, dit-il, on fut incontinent « assuré du contraire par le rapport qu'elle en « fit elle-même. » Il pourroit donc bien se faire qu'en effet cette princesse auroit eu quelque dessein d'avoir recours au stratagème dont parle Brantôme; mais que la difficulté de l'exécution et les menaces d'un examen sérieux du fait par les voies d'usage, déterminèrent la jeune reine à faire une déclaration précise : elle la fit, et l'on ne pensa plus qu'à la conduite qu'on tiendroit avec elle et avec Henri VIII, son frère, roi d'Angleterre. Il étoit encore dû quatre cent mille écus sur la dot promise par Louis XII.

Le comte d'Angoulême, devenu roi sous le nom de François I, n'eut peut-être pas été fâché de trouver un moyen de n'être pas obligé si promptement au paiement : d'ailleurs, Marie d'Angleterre n'avoit pas oublié le duc de Suf-

folck (1), qui, de son côté, toujours amoureux, ne manqua pas de supplier le roi de lui tenir sa parole. Dans la crainte que Henri VIII n'eût changé de disposition, il pressa le mariage secret dont François l'avoit flatté, et il se fit à Paris le 31 mars 1515 (2), malgré l'irrégularité qu'il y avoit à disposer de Marie à l'insçu et sans le consentement précis de son frère ; mais Suffolck avoit la parole du roi. Ce prince étoit esclave de ses serments, comme le sait toute la terre, et il ne connut jamais rien de plus lâche que d'y manquer. Marie avoit été soustraite au pouvoir de Henri par son mariage et la qualité de reine. Les choses, à l'égard du droit public, n'en étoient plus dans les termes ordinaires, et François I eût pu rejeter tout sur la volonté de Marie,

(1) Suivant Godwin, ce seigneur fut envoyé par Henri VIII pour ramener Marie. Ce fut dans ce voyage qu'il contracta le mariage secret dont il s'agit. Polidore Virgile dit à peu près la même chose. Voyez Godwin, sous l'an 1514, p. 20; et Polidore Virgile, *in Henrico VIII*, p. 32. Pour concilier ces auteurs avec Mézeray, il faut dire que Brandon, duc de Suffolck, repassa en Angleterre peu de temps avant, ou peu de temps après la mort de Louis XII, et qu'il fut député par Henri VIII pour la ramener.

(2) Suivant Dulondel, ce fut le 15 mars; mais je préfère la date d'Anselme (tome 1, p. 129), parcequ'elle donne les trois mois complets entre la mort du roi et le nouveau mariage; ce que la décence sembloit exiger.

qui étoit devenue maîtresse de ses actions par la mort du roi, duquel seul elle dépendoit : ajoutez que Henri lui-même n'avoit pas rejeté cette alliance, qu'il eût faite sans les propositions du comte de Longueville, et le traité du 14 septembre 1514. Tout ce que dit Varillas, pages 31 et 32 du premier livre de l'Histoire de François I, du mécontentement de Henri VIII, et de ses dispositions, me paroît peu fondé, puisque le 5 avril, cinq ou six jours après ce mariage, les deux rois conclurent un traité de paix et d'alliance. François I s'obligea à payer soixante mille écus de dot à Marie ; et les choses réglées, elle repassa la mer avec le duc de Suffolck. A peine y fut-il arrivé que son mariage fut confirmé par un mariage public, qui fut célébré le 13 mai suivant (1) à Greenwick, du consentement du roi, et avec la pompe convenable au rang de la princesse. Nous ne trouvons plus rien qui la concerne jusqu'à sa mort, arrivée le 23 (2) juin 1534, à l'âge de trente-sept ans. Le duc de Suffolck son époux lui survécut assez long-temps, et ne mourut qu'au mois d'août

---

(1) Godwin dit : *Hæc posteà* (nuptiæ clandestinæ) *rege nostro annuente, Grenovici magnâ cum celebritate repetitæ sunt; videlicet maii* 13 *sequentis anni.* Ce qu'il faut entendre en commençant l'année à Pâques.

(2) Suivant Godwin. Anselme date sa mort du 25.

1545, ayant constamment joui de la faveur et de l'estime de Henri VIII son beau-frère, et même de celle des Anglais qui ne l'accordent pas aisément. Elle eut deux filles : Françoise, duchesse de Suffolck, d'abord mariée à Henri Gray, marquis de Dorcester ou Dorcet, créé duc de Suffolck par Edouard VI, et depuis à Adrien Stokès, écuyer, et morte en 1563. Cette Françoise eut du duc de Suffolck, son premier mari, l'infortunée Jeanne Gray (1), élevée sur le trône d'Angleterre, d'où elle passa sur l'échafaud avec le duc de Suffolck, son père, Thomas Gray, son frère, et Gilford, son mari, fils du duc de Northumberland. Outre Françoise, duchesse de Suffolck, Marie, douairière de France, eut Catherine, mariée avec Henri Herbert, fils aîné du comte de Pembrock, et depuis avec le comte de Héreford, et deux fils, Henri, aussi duc de Suffolck, et N.. qui lui succéda au duché, mais qui n'en jouit pas un jour entier, les deux frères étant morts l'un et l'autre en 1551, d'une maladie (2) contagieuse.

(1) Voyez son éloge dans M. le président de Thou, sous l'an 1554; et sa mort dans François Godwin sous Edouard VI, pag. 215 et suiv. Tous les historiens ne parlent qu'avec admiration de Jeanne Gray, laquelle, à dix-sept ans, qu'elle avoit à sa mort, étoit déjà d'un savoir surprenant.

(2) De la *Suete*, SUDOR ANGLICUS, qui, ayant paru pour la

On peut consulter sur la postérité de Marie d'Angleterre le second livre des Mémoires de Castelneau, et l'Atlas de Le Sage, généalogie des Tudor, tableau XIII.

ANONYMES,

MAITRESSES DE LOUIS XII.

LOUIS XII, regardé à tant de titres comme le modèle des bons rois, ne fut pas exempt du défaut dominant de la jeunesse des princes. Malgré le véritable attachement qu'il eut toujours pour la princesse de Bretagne, qu'il épousa dans la suite, il ne laissa pas d'avoir plusieurs maîtresses avant son mariage. Les sentiments délicats, ces idées romanesques de constance et de fidélité qu'avoit introduites l'antique chevalerie, n'avoient pas long-temps subsisté. La conduite et l'humeur de Louis XI avoient entièrement écarté *tout ce qu'il y avoit*

---

première fois en Angleterre en 1486, sous le règne de Henri VII, reparut au mois d'avril 1551, et y fit de grands ravages. Godwin, *in Edv. VI*, p. 179.

de gênant dans l'ancien code. Le prince avoit été imité, et Louis XII, n'étant encore que duc d'Orléans, avoit suivi le torrent. On a placé au nombre de celles que Louis avoit aimées dans sa jeunesse, et avant que d'être roi, une jeune *blanchisseuse de la cour* (1). Elle étoit jolie ; elle lui plut, et il chercha l'occasion de lui en donner des preuves. Dans son voyage d'Italie sous Charles VIII, il devint aussi amoureux de la fille de son hôtesse. Ce n'est pas, dit Le Ferron, le plus exact de ses historiens, que cette fille fût une beauté ; mais elle étoit spirituelle, bien faite, et touchoit parfaitement le luth, qui étoit un instrument à la mode. Quoique déjà incommodé de la goutte, il eut avec elle les dernières liaisons. Si l'on doit regarder comme fils naturel de Louis XII Michel de Bucy, protonotaire apostolique, le doyen de Saint-Aignan d'Orléans, postulé archevêque de Bourges, le 25

---

(1) Ce ne seroit pas la première blanchisseuse qui eût eu un pareil honneur. Les chroniqueurs normands prétendent que la mère de Guillaume le Conquérant, qu'ils appellent Arlète ou Arlève, *lavoit du linge à son usage à une claire fontaine*, lorsque le duc Robert, qui la vit d'une des fenêtres du château, *fut à l'instant épris de son amour, et tant la pourchassa à l'endroit de ses père et mère, qu'ils lui accordèrent, si elle y consentoit;* et elle y consentit. Bourgueville, Recherches et Antiq. de la duché de Norm. ch. 5, p. 13.

septembre 1505, et mort le 8 février 1511, il pourroit être un fruit de l'amour de Louis pour la blanchisseuse dont nous avons parlé. La Thaumassière, dans son Histoire (1) de Berri, ne donne à Michel de Bucy que dix-huit ou dix-neuf ans lorsqu'il fut postulé évêque ; et l'auteur du Patriarchat de Bourges (dom Christophe Vlierden, bénédictin) lui en donne vingt-deux : l'un et l'autre se rangent du parti de ceux qui font le jeune archevêque de Bourges fils naturel de Louis XII. En lui donnant vingt-deux ans en 1505, date de sa postulation à l'archevêché, il se trouveroit que Michel de Bucy seroit né en 1484, avant l'expédition de Charles VIII en Italie, et par conséquent avant le voyage et le séjour de Louis à Ast. Mais si j'osois proposer mes conjectures après celles du savant La Thaumassière et de dom Vlierden, je dirois que rien ne prouvant que l'archevêque de Bourges fût fils de Louis XII, sinon la protection que lui accorda le roi, je ne vois point de raison à faire honneur au prélat de cette origine. Le nom de Bucy, s'il n'étoit pas celui de sa mère, pour-

---

(1) Pages 325 et 326, cité par Anselme, t. 1, p. 129. *Voy.* aussi Chenu, dans sa Chronologie des archevêques de Bourges, sous l'an 1506, p. 138; et le *Gallia Christiana*, diocèse de Bourges.

roit bien avoir assez de rapport à la maison de Bussi d'Amboise, pour donner lieu de penser que Michel étoit issu légitimement ou non de cette maison. La considération de Louis XII pour le cardinal et tous ceux qui lui appartenoient est trop connue pour appuyer sur ce moyen. Au reste, je ne propose ceci qu'avec la juste défiance qu'on doit avoir pour les choses sujettes aux conjectures.

THOMASSINE SPINOLA,

MAITRESSE DE LOUIS XII.

La tendresse de Thomassine Espinola ou Spinola pour Louis XII, et la considération de ce prince pour cette dame, a quelque chose de si singulier, sur-tout dans nos mœurs, que j'ai cru ne pouvoir me dispenser de parler ici de cette belle Italienne. Je suivrai le sincère Jean d'Authon, qui en a parlé fort au long dans son *Histoire de Louis XII*, imprimée (1), et dans la partie manuscrite qui me fut communiquée, en

(1) Ce morceau d'histoire, très digne du jour de l'impression, se trouve à la Bibliothèque du roi, et dans plusieurs cabinets. J'en ai donné un extrait dans la Bibliothèque historique et cri-

1752, par feu M. Secousse de l'académie des inscriptions.

A l'entrée magnifique que fit Louis XII à Gênes en 1502, sa majesté y resta dix jours, et les Génois firent tout ce qu'on peut imaginer pour signaler leur zèle et la joie que leur inspira sa présence. Ce ne furent que fêtes et festins pendant ces dix jours. *Grands et petits*, dit d'Authon, *faisoient la vie aux anges*. Chacun s'efforça de plaire au roi, et de lui procurer des plaisirs. Les dames de Gênes y contribuèrent. Elles eurent la liberté (1) de se trouver à toutes ces fêtes, et se distinguèrent par la richesse et la galanterie de leurs parures, mêlant les ajustements à la milanaise avec les modes de Gênes. Parmi elles brilloit la belle Thomas-

tique du Poitou, dans l'article de Jean d'Authon, historien de Louis XII, abbé d'Angle en Poitou, originaire de Saintonge, et d'une famille de laquelle quelques uns ont dit que descendoit le fameux Barberousse. *Voy*: la Bibl. du Poitou, tome 2, p. 44.

(1) La jalousie si naturelle et si souvent reprochée aux Italiens disparut pendant tout le temps que Louis XII passa à Gênes. « Les Génois, contre la nature de leurs mœurs, *dit d'Authon*, « menoient là leurs femmes et filles, sœurs et parentes, pour « donner joyeux passe-temps au roi et à ses gens; et les aucuns « d'eux prenoient les plus belles, et les présentoient au roi, en « les baisant les premiers pour faire l'essai; et puis les baisoit le « roi volontiers, et dansoit avec elles, et prenoit d'elles tout « honorable déduit. » D'Authon, Histoire de Louis XII, sous l'an 1502, p. 121 de l'édition de Godefroy. Paris, in-4°, 1620.

sine Spinola, dont les charmes égaloient l'esprit. Sa naissance relevoit ces avantages, et Thomassine passoit, avec raison, pour la femme la plus belle de l'Italie, où la maison de Spinola a toujours tenu l'un des premiers rangs. Elle eut souvent occasion de voir le roi, et fut même à portée de lui parler. Louis XII, sans être un de ces hommes qui passent pour beaux, étoit aimable. Il avoit le regard riant et doux, des manières aisées, le ton gracieux, cet air de bonté qui charme dans les souverains : son esprit répondoit à ces dehors ; sa conversation étoit vive et agréable. La belle Thomassine ne put voir tant de mérite dans Louis sans y être extrêmement sensible. Ses regards parlèrent d'abord ; mais, tout éloquents qu'ils pussent être, au milieu de la joie et des plaisirs bruyants qui accompagnoient le roi, l'éloquence muette des beaux yeux de Thomassine n'eût point été entendue, si elle ne se fût expliquée plus nettement. Elle en reconnut la nécessité. Sa pudeur combattit; l'amour en triompha. De quoi ne vient-il point à bout ! Elle déclara au prince les sentiments qu'il avoit fait naître en elle, et l'état de son ame. Le roi étoit trop humain pour n'être pas touché : il ne put rebuter des vœux dont il étoit l'objet ; ils eurent plusieurs conversations, *et souvent*, dit

l'abbé d'Authon, *devisèrent ensemble de plusieurs choses par honneur*; c'est-à-dire que dans tous leurs entretiens, l'honneur de Thomassine fut tellement hors d'intérêt, qu'on ne pouvoit condamner les avances qu'elle avoit faites. Lorsqu'elle vit l'intelligence assez bien établie, elle alla jusqu'à prier le roi de trouver bon qu'elle fût *sa maîtresse de cœur*, et lui *son amant*, ou, comme l'on parle en Italie, son *intendio*, l'objet auquel l'un et l'autre rapportassent leurs pensées (1), ou, comme l'explique d'Authon, *accointance honorable, et aimable intelligence.* Louis lui accorda tout ce qu'elle voulut; et la belle regarda cette faveur comme le bonheur le plus précieux qui pût lui arriver. Elle oublia pour le roi tout le reste du monde (2), ne voulut plus penser, vivre, respirer que pour lui; tout le reste lui parut ou indifférent, ou méprisable. Le mari même y perdit ses droits; *ce qui pourroit donner à penser ce qu'on voudroit*, dit

(1) C'est ce que nos anciens héros de chevalerie appellent dans les Amadis, *Sire*, ou *Dames de mes pensées*.

(2) Varillas, qui paroît n'avoir pas connu le manuscrit de d'Authon, en reste là sur l'histoire de la belle Thomassine. Varillas, Histoire de Louis XII, p. 410 du sixième et dernier tome. Cela prouve qu'il avoit moins lu de manuscrits qu'il ne le dit à chaque instant.

très prudemment *le chroniqueur* de Louis XII : mais, suivant les mieux instruits, ajoute-t-il, il n'y eut jamais que l'esprit et le cœur de la belle qui fussent pour quelque chose dans l'aventure. En effet, le roi ayant quitté Gênes, la tendre Spinola ne le suivit point. Les sens n'étoient point les liens du commerce ; l'amour se soutint avec la même vivacité. Le roi étant tombé malade au mois d'avril 1505, passa pour mort en Italie. Ce funeste bruit vint aux oreilles de la belle Génoise ; elle en fut accablée, et en mourut de douleur huit jours après. Le roi, instruit de ce triste évènement, y fut sensible Un si bon prince pouvoit-il regarder indifféremment une si belle passion? Il ordonna à d'Authon, son *chroniqueur*, de consacrer à la postérité le mérite et la vertu de la belle Thomassine. C'est ce que prétendit faire l'abbé d'Authon dans quatre longs poëmes (1), où il donna à la défunte le titre de *dame intendix* du roi. Outre les circonstances historiques de cet amour, on apprend, dans les poésies dont il s'agit, que Thomassine Spinola étoit encore jeune et dans tout l'éclat de sa

(1) Ils se trouvent dans la partie manuscrite de l'Histoire de Louis XII, par Jean d'Authon ; et j'en ai donné une idée dans la Bibliothèque historique et critique du Poitou, tome 2, p. 46.

beauté, à sa mort, et qu'elle étoit née à Gênes. L'auteur présenta tous ces vers au roi, dans un voyage qu'il fit à Tours, et ce prince les lut avec plaisir. Une chose qui prouve, à n'en pas douter, l'innocence de ce commerce, c'est que Louis, suivant son historien, envoya les vers à Gênes, pour qu'on en ornât la pompe funèbre et le tombeau de Thomassine, *en signe de continuelle souvenance et spectacle mémorable.* Tant de bonne foi ne convient qu'à des mœurs pures et innocentes, et exclut tout soupçon.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE

DES

REINES ET RÉGENTES DE FRANCE

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

SUBDIVISION DES CAPÉTIENS.

BRANCHE DES VALOIS.

Donne dix générations, treize rois, sept rameaux, et s'éteint en 1615. (V. *les Tableaux historiques de Le Sage*, nos IX et X.)

Observations sur les Valois.

La branche des Valois présente la scène la plus active et la plus tumultueuse de notre histoire; elle fournit les évènements les plus frappants de la monarchie, soit qu'on la considère au dehors, soit qu'on l'observe au dedans.

Deux de ses rois tombent dans les mains de l'ennemi, *Jean* à Poitiers, et *François I* à Pavie. Deux fois le sceptre est sur le point d'échapper; on croit le voir passer dans la main des *Plantagenets* ou des *Guises*. Il faut presque des miracles pour le retenir : je veux parler de Charles VII au temps de la Pucelle d'Orléans, et du temps de la ligue à la mort de Henri III.

Deux révoltes fameuses mettent l'état en péril, celle de *Robert d'Artois*, devenu le conseiller d'Édouard III, et celle du *connétable de Bourbon*, devenu le général de Charles-Quint.

Les trois grandes guerres étrangères de notre histoire se trouvent toutes sous cette branche; 1° *celle d'Angleterre*, qui mit le royaume à deux doigts de sa perte; 2° *celle d'Italie*, qui devint la source des plus grands maux; et 3° *celle d'Autriche*, qui commença sous des auspices si malheureux.

Sous les Valois encore éclatent trois des quatre fa-

meuses guerres civiles qui souillent nos annales; 1° *celle de Charles le Mauvais*, sous Jean et Charles V; 2° celle des *Armagnacs* et des *Bourguignons*, sous Charles VI; 3° celle des *protestants* et de la *ligue*, sous François II, Charles IX et Henri III. Les plus terribles défaites et les victoires les plus glorieuses sont de ce temps, *l'Écluse, Crécy, Poitiers, Azincourt, Pavie* et *Saint-Quentin; Rosebecq, Fournoue, Agnadel, Marignan, Cérisoles et Ravenne;* et, comme si tout devoit concourir à rendre cette période célèbre, c'est elle encore qui présente le rassemblement de ces découvertes fameuses qui amenèrent des révolutions complètes dans l'esprit humain: l'*artillerie*, l'*imprimerie*, la *boussole*, la découverte de l'*Amérique*, et le *passage aux Indes;* c'est enfin de son temps que commence la chaîne non interrompue de nos *poëtes*, de nos *historiens*, et de nos *théâtres*.

Si l'on a bien présents les désastres extérieurs et domestiques des Valois, tels que je viens de les esquisser, l'on ne sera pas peu surpris sans doute du contraste étrange de leur bonne fortune, en lisant que c'est la branche qui a effectué le plus de réunions importantes, et affermi les bases du pouvoir absolu du monarque. Il semble, à parcourir la suite des évènements, que le destin bizarre voulût payer chaque revers éclatant par quelque succès solide: en effet chaque désastre militaire est accompagné d'une grande acquisition territoriale, et chaque trouble civil est aussitôt suivi d'une augmentation de l'autorité royale. Philippe de Valois, malgré les malheurs de Crécy, enrichit la couronne de l'acquisition du Dauphiné. L'infortuné Jean, malgré sa défaite et sa prison, recueillit pourtant la Bourgogne.

Charles VII est encore plus frappant : proscrit, déshérité, chassé du trône où s'assied son rival, lui qu'on croit perdu sans ressource, est précisément celui qui réunit toutes les provinces anglaises.

Si l'on veut continuer ce contraste singulier, les succès brillants de Charles VIII et de Louis XII en Italie n'amenèrent que des désastres, tandis que les malheurs de François I furent accompagnés de la réunion de la Bretagne et de tout le patrimoine du connétable de Bourbon. La défaite de Saint-Quentin n'empêcha pas Henri II de réunir Metz, Toul et Verdun ; et, pour terminer enfin, il n'y a pas jusqu'aux horreurs de la ligue et à la dissolution immédiate dont elles menaçoient la monarchie, qui ne soient suivies de l'acquisition du riche patrimoine de Henri IV. Il en fut ainsi de l'autorité royale et de l'affermissement de la maison régnante. Les succès inutiles d'Édouard III et de Henri V ne servirent qu'à consacrer davantage la loi salique ; ils gravèrent plus profondément dans le cœur des Français cette loi salutaire qui prévient tant de maux. Les attentats de Marcel rendirent Charles V plus puissant. L'atrocité des Bourguignons et les complots d'Isabelle préparèrent les jours absolus de Charles VII et de Louis XI, comme l'anarchie de la ligue et le danger des guerres de religion produisirent l'autorité toute-puissante des Bourbons.

Sous les Valois encore naquirent des lois fondamentales célèbres. La majorité des rois fut fixée à quatorze ans, les apanages furent abolis, l'inaliénation des domaines consacrée, le concordat établi ; et, ce qu'il y a de bien digne de remarque, c'est qu'une des époques les plus confuses de cette période est précisément celle

du triomphe de la magistrature dans les personnes des l'Hospital, du Tillet, Cujas, de Thou, Harlay, etc. etc.

(*Tiré de l'Atlas de Le Sage, tableau IX.*)

Fin de la Table du Tome troisième.





